

NATO SANS CLASSIFICATION
Communicable à la Suède

12 janvier 2024

DOCUMENT
PO(2023)0465-AS1 (INV)

**RAPPORT DU COLLÈGE INTERNATIONAL
DES AUDITEURS EXTERNES DE L'OTAN
(IBAN)
SUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS 2022
DE L'ORGANISATION OTAN DE SOUTIEN ET D'ACQUISITION
(NSPO)**

NOTE SUR LA SUITE DONNÉE

Le 12 janvier 2024, au terme d'une procédure d'accord tacite, le Conseil a pris note du rapport du RPPB et du rapport de l'IBAN joints au PO(2023)0465 (INV), approuvé les conclusions et les recommandations contenues dans le rapport du RPPB et donné son accord pour que la version des états financiers 2022 de la NSPO avec passages masqués, également jointe au PO(2023)0465 (INV), soit rendue publique.

(signé) Jens Stoltenberg
Secrétaire général

NB : La présente note fait partie du PO(2023)0465 (INV) et doit être placée en tête de ce document.

Original : anglais



NATO SANS CLASSIFICATION
Communicable à la Suède

20 décembre 2023

DOCUMENT
PO(2023)0465 (INV)
Procédure d'accord tacite :
12 jan 2024 15:30

À : Représentants permanents (Conseil)

De : Secrétaire général

**RAPPORT DU COLLÈGE INTERNATIONAL
DES AUDITEURS EXTERNES DE L'OTAN
(IBAN)
SUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS 2022
DE L'ORGANISATION OTAN DE SOUTIEN ET D'ACQUISITION
(NSPO)**

1. Vous trouverez ci-joint le rapport du RPPB concernant le rapport de l'IBAN sur l'audit des états financiers 2022 de la NSPO. L'IBAN a émis une opinion sans réserve sur ces états financiers et une opinion avec réserve sur la conformité.
2. Je ne pense pas que cette question doive être examinée plus avant au Conseil. Par conséquent, **sauf avis contraire me parvenant d'ici au vendredi 12 janvier 2024 à 15h30**, je considérerai que le Conseil aura pris note du rapport du RPPB et du rapport de l'IBAN, approuvé les conclusions et les recommandations contenues dans le rapport du RPPB et donné son accord pour que la version des états financiers 2022 de la NSPO avec passages masqués soit rendue publique.

(signé) Jens Stoltenberg

1 annexe
2 pièces jointes

Original : anglais



**RAPPORT DU COLLÈGE INTERNATIONAL DES AUDITEURS EXTERNES DE L'OTAN
(IBAN)
SUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS 2022
DE L'ORGANISATION OTAN DE SOUTIEN ET D'ACQUISITION
(NSPO)**

**Rapport du Bureau de la planification
et de la politique générale des ressources (RPPB)**

Références :

A.	IBA-AR(2023)0014	Rapport de l'IBAN sur l'audit des états financiers 2022 de l'Organisation OTAN de soutien et d'acquisition
B.	PO(2022)0517 (INV)	Rapport de l'IBAN sur l'audit des états financiers 2021 de l'Organisation OTAN de soutien et d'acquisition
C.	AC/335-D(2023)0059 (INV)	Handling arrangements for 2022 Financial Statements Audit Reports
D.	IBA-A(2023)0086	NSPO's action plan with timelines on the implementation of the outstanding recommendations
E.	C-M(2015)0025	Règlement financier de l'OTAN (NFR)
F.	C-M(2016)0023	Cadre comptable OTAN (NAF)
G.	PO(2015)0052	Mandat issu du sommet du pays de Galles concernant la transparence et l'obligation de rendre compte

INTRODUCTION

1. Le présent rapport du RPPB concerne le rapport de l'IBAN sur l'audit des états financiers 2022 de la NSPO. L'IBAN a émis une opinion sans réserve sur ces états financiers et une opinion avec réserve sur la conformité (référence A).

2. Le RPPB note que les observations formulées dans le rapport de l'IBAN ont été examinées et prises en considération par les pays participants, représentés au sein du Comité de surveillance de l'Agence (ASB) de la NSPO, qui est l'organe directeur compétent. En vertu de l'article 15 du Règlement financier de l'OTAN (NFR) (référence E), le RPPB est tenu d'examiner le rapport d'audit et de formuler des commentaires et des recommandations à l'intention du Conseil.

OBJET

3. Le présent rapport appelle l'attention sur les éléments les plus importants du rapport de l'IBAN afin que le RPPB puisse réfléchir aux questions d'ordre stratégique découlant de l'audit des états financiers des entités OTAN et, s'il y a lieu, recommander au Conseil une ligne de conduite propre à accroître la transparence, à améliorer le compte rendu et à renforcer la cohérence.

OBSERVATIONS DE L'IBAN ET AVIS DU RPPB

4. À l'issue de l'audit des états financiers 2022 de la NSPO, l'IBAN a formulé cinq observations, assorties de recommandations. Deux de ces observations ont eu une incidence sur l'opinion émise au sujet de la conformité. Elles portent sur le non-respect du NFR s'agissant des engagements effectués au moyen des outils électroniques que sont la bourse logistique de l'OTAN (NLSE) et le système de gestion des carburants de l'OTAN (NFMS) et sur le non-respect du NFR s'agissant de l'utilisation des fonds du réseau d'oléoducs en Centre-Europe (CEPS) et du programme OTAN d'investissement au service de la sécurité (NSIP) par l'organisation nationale française membre du CEPS. Les trois autres observations portent sur le caractère incomplet des informations relatives à la nature du regroupement par la NSPO des activités de ses unités opérationnelles au sein d'une seule entité, sur les défaillances dans le processus de consultation au moyen du fichier fournisseurs de l'Agence OTAN de soutien et d'acquisition (NSPA) et sur les insuffisances dans le traitement comptable des appels de contributions pour le NSIP. Ces trois observations n'ont pas eu d'incidence sur l'opinion émise au sujet des états financiers et sur l'opinion émise au sujet de la conformité.

4.1. Observation 1 (justification de l'opinion avec réserve émise sur la conformité) – S'agissant de l'engagement d'autorisations budgétaires de la NSPO au moyen d'outils électroniques, le RPPB souscrit à la recommandation de l'IBAN selon laquelle la NSPO devrait se conformer à l'article 27 du NFR pour ce qui concerne l'utilisation de la NLSE et du NFMS et devrait établir des orientations écrites concernant l'utilisation de chacun des outils électroniques pour l'achat de biens et de service et, ainsi, pour la prise d'engagements financiers.

4.2. Observation 2 (justification de l'opinion avec réserve émise sur la conformité) – S'agissant de l'engagement d'autorisations budgétaires de la NSPO relatives au programme CEPS et à l'exécution de projets NSIP autorisés, le RPPB souscrit à la recommandation de l'IBAN selon laquelle la NSPO devrait veiller à ce que le programme CEPS respecte les articles 1, 27 et 32 du NFR.

4.3. Observation 3 – S'agissant du regroupement des activités NSPO menées par différentes entités juridiques au sein d'une seule entité du secteur public dans le cadre de l'établissement et de la présentation des états financiers de l'Organisation, le RPPB souscrit à la recommandation de l'IBAN selon laquelle la NSPO devrait indiquer clairement la base sur laquelle repose le regroupement des activités considérées, en se référant au cadre comptable OTAN (référence F) (IPSAS 40 (*Regroupements d'entités du secteur public*)) et devrait présenter des informations à ce sujet dans ses états financiers.

4.4. Observation 4 – Le RPPB souscrit à la recommandation de l'IBAN selon laquelle la NSPO devrait se conformer aux principes énoncés dans l'article 32.1 du NFR ainsi qu'aux dispositions qu'elle a définies dans l'instruction d'exploitation 4200-01, relative aux achats.

4.5. Observation 5 – Le RPPB souscrit à la recommandation de l'IBAN selon laquelle la NSPA devrait comptabiliser toutes les contributions NSIP à recevoir, ou à rembourser, en se conformant aux instructions de paiement applicables aux appels de contribution au NSIP telles qu'elles ont été approuvées par le Comité des investissements.

4.6. Autre observation¹ sur les états financiers – L'IBAN a formulé une « autre observation », qui concerne l'établissement et la présentation des états financiers de la NSPO, lesquels reposent sur le regroupement de deux activités ou plus au sein d'une seule entité du secteur public. Il a en effet constaté que la NSPO n'avait pas présenté toutes les informations nécessaires au sujet de la nature du regroupement des activités, contrairement à ce que prévoit le NAF (IPSAS 40 (*Regroupements d'entités du secteur public*)) (voir observation 3).

SUITES DONNÉES AUX OBSERVATIONS ANTÉRIEURES – QUESTIONS EN COURS DE TRAITEMENT OU À TRAITER DEPUIS PLUS DE TROIS ANS

4.7. Suites données aux observations antérieures – Questions en cours de traitement ou à traiter depuis plus de trois ans. L'IBAN a fait le point sur les suites données aux observations et recommandations formulées lors d'audits précédents, et il a constaté que trois questions avaient été traitées et que quatorze questions étaient toujours en cours de traitement. Il a ainsi pu clôturer deux observations portant sur l'exercice 2015, à savoir celle qui portait sur la nécessité d'améliorer le suivi et le contrôle des conflits d'intérêts potentiels en matière d'acquisition et celle qui portait sur les insuffisances significatives dans le contrôle interne du compte rendu financier. En outre, il a pu clôturer l'observation relative à l'exercice 2020 qui portait sur la nécessité de mieux démontrer la conformité avec le NFR et avec le Règlement des achats de la NSPO. Les observations faites sont présentées en détail dans le document de référence A.

4.8. Dans le document de référence B, le Conseil a invité la NSPO à fournir un plan d'action, assorti d'échéances, sur ce qui serait fait pour donner suite à des recommandations remontant à l'exercice 2017. Le plan d'action de la NSPO (référence D) a été transmis à l'IBAN puis au Conseil le 29 août 2023. Le RPPB note avec satisfaction que la NSPO a soumis un plan d'action et il se félicite de la détermination de la NSPO à continuer d'appliquer des mesures correctives afin que les trois questions restant à traiter pour les exercices 2016 et 2017 puissent recevoir la suite voulue dans les délais fixés dans le plan d'action.

4.9. Suites données aux observations antérieures – Questions qui, à l'issue de l'audit des états financiers de 2022, étaient en cours de traitement ou à traiter depuis plus de trois ans. Pour l'exercice 2018, l'IBAN avait formulé une observation disant que l'organisation

¹ « Autre observation » : dans ce paragraphe, l'IBAN fournit des informations sur un élément autre que ceux présentés dans les états financiers qui, selon lui, est important pour la compréhension, par l'utilisateur, de l'audit, des responsabilités de l'auditeur ou du rapport d'audit.

nationale française (le Service national des oléoducs interalliés - SNOI) devait améliorer le compte rendu financier relatif au programme CEPS. L'observation faite est présentée en détail dans le document de référence A.

4.10. Lorsque la NSPO soumettra ses commentaires sur l'audit des états financiers de 2023, des observations et recommandations remontant aux exercices 2016, 2017 et 2018 n'auront peut-être pas encore reçu la suite voulue ou seront encore en cours de traitement. Si tel est le cas, le RPPB recommande au Conseil d'inviter la NSPO à lui communiquer un plan d'action, assorti d'échéances, sur ce qui sera fait pour donner suite aux observations et aux recommandations qui remonteront alors à plus de trois ans.

EXAMEN DE LA QUESTION

5. Ainsi que le prévoient les dispositions relatives au traitement des rapports d'audit financier (référence C), suite à la présentation par l'IBAN de la justification de l'opinion avec réserve, le président du Comité de surveillance de l'Agence, la directrice générale de la NSPA et le contrôleur des finances ont été invités à venir présenter au RPPB leurs points de vue et leur plan visant à donner la suite voulue aux observations et aux recommandations de l'IBAN. À cette réunion, le contrôleur des finances a fait le point sur les observations et les recommandations formulées dans le rapport de l'IBAN sur l'audit des états financiers 2022 de la NSPO, en mettant l'accent sur les mesures correctives visant à résoudre les problèmes ayant mené à la formulation d'une opinion avec réserve sur la conformité.

5.1. Le RPPB a pris note avec satisfaction du plan d'action sur ce qui sera fait pour donner suite aux questions restant à régler (référence D). Il souhaiterait toutefois que des échéances claires soient fixées pour le règlement de toutes les questions en cours de traitement ou encore à traiter.

5.2. Dans son exposé, le contrôleur des finances de la NSPO a indiqué que, sur les dix-neuf questions en cours de traitement ou encore à traiter, la NSPO en aura en principe traité douze pour la fin du cycle d'audit relatif à l'exercice 2023. Dans le cadre de son audit des états financiers 2023 de la NSPO, l'IBAN vérifiera si une réponse a bien été donnée à ces questions.

5.3. Le RPPB note que, afin de pouvoir donner la suite voulue à l'observation de l'IBAN relative au non-respect du NFR s'agissant des engagements effectués au moyen des outils électroniques que sont la NLSE et le NFMS, la NSPO a envoyé une lettre au Conseil dans laquelle elle lui demande d'approuver un amendement aux règles et procédures financières de la NSPO qui prévoit de déroger à l'article 27 du NFR.

5.4. Pour ce qui est de la réponse à l'observation de l'IBAN relative à l'engagement d'autorisations budgétaires de la NSPO relatives au programme CEPS et à l'exécution de projets NSIP autorisés, le RPPB a demandé à la NSPA de donner des éclaircissements au

sujet des accords de gouvernance relatifs au programme CEPS pour ce qui concerne les projets NSIP menés en France.

CONCLUSIONS

6. L'IBAN a émis une opinion sans réserve sur les états financiers 2022 de la NSPO et une opinion avec réserve sur la conformité pour cet exercice. Il a formulé cinq observations, assorties de recommandations, à l'intention de l'Organisation. Deux de ces observations ont eu une incidence sur l'opinion émise au sujet de la conformité. À la date de l'établissement du rapport de l'IBAN sur les états financiers considérés, quatorze questions ayant fait l'objet d'observations lors de précédents audits étaient en cours de traitement et trois questions avaient été traitées.

7. Le RPPB souscrit à la recommandation de l'IBAN selon laquelle la NSPO devrait se conformer au NFR pour ce qui concerne l'utilisation de la NLSE et du NFMS et faire en sorte que le programme CEPS respecte lui aussi le NFR. Il souscrit en outre à la recommandation de l'IBAN selon laquelle la NSPO devrait indiquer clairement la base sur laquelle repose le regroupement des activités menées par différentes entités juridiques au sein d'une seule entité du secteur public, en se référant au cadre comptable OTAN, et à la recommandation selon laquelle la NSPO devrait se conformer aux principes énoncés dans l'article 32.1 du NFR ainsi qu'aux dispositions qu'elle a définies dans l'instruction d'exploitation relative aux achats, et devrait comptabiliser toutes les contributions NSIP à recevoir, ou à rembourser, en se conformant aux instructions de paiement relatives aux appels de contribution au NSIP.

8. S'agissant des observations formulées lors de précédents audits, le RPPB prend note des progrès réalisés par la NSPO et se félicite de la détermination de la direction de l'organisme à continuer de prendre les mesures nécessaires pour donner suite aux questions qui sont toujours en cours de traitement ou qui restent à traiter.

9. La NSPO a communiqué un plan d'action visant à donner la suite voulue aux observations et recommandations qui sont en cours de traitement ou à traiter depuis plus de trois ans. Le RPPB se félicite de la détermination de la NSPO à continuer de poursuivre ses efforts pour que les questions remontant à plus de trois ans puissent recevoir la suite voulue dans les délais fixés dans le plan d'action.

10. Le RPPB recommande au Conseil d'inviter la NSPO à lui communiquer, au moment de lui soumettre ses commentaires relatifs au rapport de l'IBAN sur l'audit des états financiers de 2023, un plan d'action assorti d'échéances sur ce qui sera fait pour donner suite aux observations et recommandations qui remonteront alors à plus de trois ans.

RECOMMANDATIONS

11. Le Bureau de la planification et de la politique générale des ressources (RPPB) recommande au Conseil :
- 11.1. de prendre note du présent rapport ainsi que du rapport de l'IBAN (référence A) ;
 - 11.2. d'approuver les conclusions énoncées aux paragraphes 6 à 10 du présent rapport ;
 - 11.3. d'inviter la NSPO à lui communiquer, au moment de lui soumettre ses commentaires relatifs au rapport de l'IBAN sur l'audit des états financiers de 2023, un plan d'action, assorti d'échéances, sur ce qui sera fait pour donner suite aux observations et recommandations qui remonteront alors à plus de trois ans ;
 - 11.4. d'autoriser la communication au public de la version des états financiers 2022 de la NSPO avec passages masqués, du rapport de l'IBAN correspondant ainsi que du présent rapport, en vertu de la politique agréée dans le document cité en référence G.



International Board of Auditors for NATO
Collège international des auditeurs externes de l'OTAN

Brussels - Belgium



NATO SANS CLASSIFICATION

IBA-A(2023)0078
29 août 2023

- À : Secrétaire général
(À l'attention du directeur du Cabinet)
- Cc : Représentants permanents auprès de l'OTAN
Président du Comité de surveillance de l'Agence (ASB) de l'Organisation OTAN de soutien et d'acquisition (NSPO)
Directrice générale de l'Agence OTAN de soutien et d'acquisition (NSPA)
Contrôleur des finances de la NSPA
Président du Bureau de la planification et de la politique générale des ressources
Chef de la Branche Gestion des ressources du Bureau OTAN des ressources
Bureau d'ordre du Cabinet
- Objet : **Rapport du Collège international des auditeurs externes de l'OTAN (IBAN) sur l'audit des états financiers de l'Organisation OTAN de soutien et d'acquisition (NSPO) pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 – IBA-AR(2023)0014**

Monsieur le Secrétaire général,

Vous trouverez ci-joint le rapport approuvé par l'IBAN ainsi qu'une note succincte à l'intention du Conseil.

L'IBAN a émis une opinion sans réserve sur les états financiers 2022 de l'Organisation OTAN de soutien et d'acquisition et une opinion avec réserve sur la conformité pour cet exercice.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de ma haute considération.

Radek Visinger
Président

Pièces jointes : voir ci-dessus.

NATO SANS CLASSIFICATION

-1-

**Note succincte
du Collège international
des auditeurs externes de l'OTAN (IBAN)
à l'intention du Conseil
sur l'audit des états financiers
de l'Organisation OTAN de soutien et d'acquisition (NSPO)
pour l'exercice clos le 31 décembre 2022**

La NSPO se compose des unités opérationnelles « Soutien des opérations », « Gestion sur le cycle de vie », « Programme du réseau d'oléoducs en Centre-Europe » (CEPS) et « Programme OTAN de gestion du transport aérien » (NAM), ainsi que du Bureau du président et secrétariat du Comité de surveillance de l'Agence (ASB). La gouvernance et la supervision des diverses unités opérationnelles sont assurées par l'ASB et par les comités d'association de soutien.

L'Agence OTAN de soutien et d'acquisition (NSPA) a pour mission de fournir aux Alliés, aux autorités militaires de l'OTAN et aux pays partenaires un soutien et des services adaptés, efficaces et d'un bon rapport coût-efficacité dans les domaines des acquisitions – y compris les acquisitions d'armements –, de la logistique, des opérations et des systèmes. En 2022, le montant des produits de la NSPO était de 3,18 milliards d'euros, pour des charges de 3,19 milliards d'euros.

L'IBAN a émis une opinion sans réserve sur les états financiers 2022 de la NSPO, et une opinion avec réserve sur la conformité pour cet exercice.

L'IBAN a par ailleurs formulé une « autre observation », qui concerne l'établissement et la présentation des états financiers de la NSPO, lesquels reposent sur le regroupement de deux activités ou plus au sein d'une seule entité du secteur public sur la base de la norme comptable internationale du secteur public (IPSAS) 40 (*Regroupement d'entités du secteur public*).

L'IBAN a formulé cinq observations, assorties de recommandations.

Deux de ces observations n'ont pas eu d'incidence sur l'opinion émise au sujet des états financiers, mais ont eu une incidence sur l'opinion émise au sujet de la conformité. Elles portent sur les points suivants :

1. Non-respect du Règlement financier de l'OTAN (NFR) s'agissant des engagements effectués au moyen des outils électroniques que sont la bourse logistique de l'OTAN et le système de gestion des carburants de l'OTAN.
2. Non-respect du NFR s'agissant de l'utilisation des fonds du CEPS et du programme OTAN d'investissement au service de la sécurité (NSIP) par l'organisation nationale française membre du CEPS.

Les trois autres observations n'ont pas eu d'incidence sur l'opinion émise au sujet des états financiers et de la conformité. Elles portent sur les points suivants :

3. Caractère incomplet des informations relatives à la nature du regroupement par la NSPO des activités de ses unités opérationnelles au sein d'une seule entité
4. Défaillances dans le processus de consultation au moyen du fichier fournisseurs de la NSPA
5. Insuffisances dans le traitement comptable des appels de contributions pour le NSIP

L'IBAN a fait le point sur les suites données aux observations et recommandations formulées lors d'audits précédents, et il a constaté que trois questions avaient été traitées et que 14 questions étaient en cours de traitement.

Le rapport d'audit a été transmis à la NSPO, dont les commentaires ont ensuite été intégrés dans le document ainsi que, le cas échéant, la position de l'IBAN à leur sujet.

Les observations et recommandations qui ne figurent pas dans le présent rapport d'audit font l'objet d'une lettre qui a été adressée à la direction de la NSPA. En effet, l'IBAN estime que les questions soulevées relèvent de la responsabilité de celle-ci.

29 août 2023

COLLÈGE INTERNATIONAL DES AUDITEURS EXTERNES DE L'OTAN

**RAPPORT SUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS
DE L'ORGANISATION OTAN DE SOUTIEN ET D'ACQUISITION (NSPO)
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022**

PUBLICLY DISCLOSED - PDN(2024)0007 - MIS EN LECTURE PUBLIQUE

OPINION DE L'AUDITEUR EXTERNE À L'INTENTION DU CONSEIL DE L'ATLANTIQUE NORD***Audit des états financiers*****Opinion sur les états financiers**

Le Collège international des auditeurs externes de l'OTAN (IBAN) a audité les états financiers de l'Organisation OTAN de soutien et d'acquisition (NSPO) portant sur la période de 12 mois ayant pris fin le 31 décembre 2022. Diffusés sous la cote AC/338-D(2023)0008 (INV) et soumis à l'IBAN le 31 mars 2023, ces états financiers se composent de l'état de la situation financière au 31 décembre 2022, de l'état de la performance financière, de l'état des variations de l'actif net/situation nette et du tableau des flux de trésorerie pour la période de 12 mois ayant pris fin le 31 décembre 2022, ainsi que d'un résumé des méthodes comptables importantes et d'autres notes explicatives. Ils contiennent en outre un rapport sur l'exécution du budget portant sur la même période de 12 mois.

L'opinion de l'IBAN est que les états financiers donnent une image fidèle et exacte de la situation financière de la NSPO au 31 décembre 2022 ainsi que de sa performance financière, de ses flux de trésorerie et de l'exécution du budget pour la période de 12 mois ayant pris fin à cette date, en application des dispositions comptables et des normes de compte rendu du cadre comptable OTAN.

Justification de l'opinion émise sur les états financiers

Le Règlement financier de l'OTAN prévoit que l'audit externe des entités OTAN présentant des états financiers et des organismes OTAN établis en vertu du Traité de l'Atlantique Nord est effectué par l'IBAN.

L'IBAN a effectué son audit en se fondant sur les principes définis par l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI), comme le prévoit sa charte, et sur des normes conformes aux normes internationales des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISSAI 2000-2899).

L'IBAN est indépendant, comme le prévoit le Code de déontologie de l'INTOSAI, et il s'est acquitté de ses responsabilités dans le respect des dispositions de ce code. Les responsabilités des membres de l'IBAN sont décrites de manière plus détaillée dans la section « Responsabilités de l'IBAN concernant l'audit des états financiers » et dans sa charte.

L'IBAN estime qu'il a obtenu par son audit les éléments probants nécessaires et suffisants pour lui permettre de formuler une opinion.

Autre observation sur les états financiers

Dans ses états financiers de 2022, la NSPO a établi et présenté les résultats de ses différents secteurs d'activité (Bureau du président, unité opérationnelle « opérations logistiques », unité opérationnelle « programme du réseau d'oléoducs en Centre-Europe » (CEPS) et unité opérationnelle « programme OTAN de gestion du transport aérien » (NAM)) comme ceux d'une seule entité. Ces résultats découlent des activités et des opérations menées par les différentes entités juridiques suivantes : la NSPO (personnalité juridique détenue par l'OTAN), la Belgian Pipeline Organisation (BPO), la Defensie Pijpleiding Organisatie (DPO), la Fernleitungsbetriebsgesellschaft mbH (FBG) et le Service national des oléoducs interalliés (SNOI).

L'établissement et la présentation des états financiers de la NSPO reposent sur le regroupement de deux activités ou plus au sein d'une seule entité du secteur public sur la base du cadre comptable OTAN (IPSAS 40 (*Regroupements d'entités du secteur public*)). Alors que les états financiers 2022 de la NSPO donnent une image fidèle de l'incidence financière du regroupement des activités sur la situation financière, la performance financière, les flux de trésorerie et l'actif net de l'Organisation, l'IBAN a constaté que cette dernière n'avait pas présenté toutes les informations nécessaires au sujet de la nature du regroupement des activités, contrairement à ce que prescrit le cadre comptable OTAN (IPSAS 40).

Responsabilité de la direction concernant les états financiers

La responsabilité de la direction concernant les états financiers est définie dans le Règlement financier de l'OTAN. Les états financiers de la NSPO sont établis en application des dispositions comptables et des normes de compte rendu du cadre comptable OTAN tel qu'approuvé par le Conseil. Il incombe au contrôleur des finances de soumettre les états financiers à l'IBAN au plus tard le 31 mars qui suit la fin de l'exercice visé dans les états financiers.

Les états financiers sont signés par le chef de l'entité OTAN concernée et par le contrôleur des finances. En apposant leur signature sur ces documents, ceux-ci confirment que des mesures de gouvernance financière, des mécanismes de gestion des ressources, des contrôles internes et des systèmes d'information financière ont été mis en place et maintenus afin de garantir une utilisation efficace et efficiente des ressources.

Cette confirmation couvre l'élaboration, la mise en place et le maintien d'un ensemble de contrôles internes de nature à permettre l'établissement et la présentation d'états financiers qui soient auditables et exempts d'inexactitudes significatives, que celles-ci relèvent d'une fraude ou d'une erreur. Elle couvre aussi le compte rendu relatif à la capacité de l'entité à poursuivre son activité, la présentation, le cas échéant, des questions relatives à la continuité de l'activité, et l'application du principe comptable de continuité d'activité, à moins qu'il soit prévu de liquider l'entité ou de mettre un terme à son activité ou qu'il n'y ait pas moyen de faire autrement.

Responsabilités de l'IBAN concernant l'audit des états financiers

L'audit a pour objectif de permettre à l'IBAN d'obtenir une assurance raisonnable sur le point de savoir si les états financiers considérés dans leur ensemble sont exempts d'inexactitudes significatives, que celles-ci relèvent d'une fraude ou d'une erreur, et de formuler une opinion à leur sujet. L'assurance raisonnable correspond à un degré de certitude élevé, mais elle ne garantit pas qu'un audit effectué sur la base de normes conformes aux ISSAI permettra dans tous les cas de détecter les inexactitudes significatives. Les inexactitudes, qui peuvent résulter d'une fraude ou d'une erreur, sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que, considérées isolément ou collectivement, elles influent sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'audits effectués sur la base de normes conformes aux ISSAI, les auditeurs font appel à leur jugement professionnel et à leur esprit critique tout au long de la planification et de la réalisation du travail. Cela nécessite de tenir compte des particularités que présentent les entités du secteur public. L'IBAN s'attache aussi :

- à recenser et à évaluer les risques d'inexactitudes significatives dans les états financiers, que celles-ci relèvent d'une fraude ou d'une erreur, à concevoir et à mettre en œuvre des procédures d'audit sensibles à ces risques ainsi qu'à obtenir par son audit les éléments probants nécessaires et suffisants pour lui permettre de formuler une opinion ; le risque de non-détection d'une inexactitude significative relevant d'une fraude est plus élevé que le risque de non-détection d'une inexactitude significative relevant d'une erreur, car la fraude peut résulter d'une collusion, d'une falsification, d'omissions intentionnelles, de fausses déclarations ou du contournement du contrôle interne ;
- à acquérir une connaissance du contrôle interne qui soit pertinente pour l'audit, le but étant d'élaborer des procédures d'audit qui soient adaptées à la situation considérée et non pas d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'entité ;
- à déterminer si les méthodes comptables appliquées sont appropriées et si les estimations comptables et les informations connexes fournies par la direction sont raisonnables ;
- à se prononcer sur le caractère approprié ou non de l'utilisation du principe comptable de la continuité d'activité et à déterminer, à partir des éléments probants obtenus par l'audit, s'il existe une incertitude significative du fait d'événements ou de circonstances susceptibles de remettre fondamentalement en cause la capacité de l'entité à poursuivre son activité ; si l'IBAN juge qu'une telle incertitude existe, il est tenu d'appeler l'attention, dans son opinion, sur les informations correspondantes figurant dans les états financiers ou, si ces informations sont incomplètes, de formuler une opinion modifiée ; les conclusions de l'IBAN sont fondées sur les éléments probants

en sa possession à la date d'établissement de son rapport d'audit ; il n'est toutefois pas exclu que l'entité soit amenée à cesser son activité en raison d'événements ou de circonstances futures ;

- à évaluer la présentation générale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies, et à déterminer si les états financiers rendent compte fidèlement des opérations et des événements qui en font l'objet.

L'IBAN est tenu de communiquer avec les organes chargés de la gouvernance, et notamment de les informer du périmètre et du calendrier de la mission d'audit qu'il prévoit d'effectuer, des principales conclusions de l'audit et des lacunes significatives qu'il aura éventuellement constatées dans le contrôle interne au cours de l'audit.

L'opinion que l'IBAN formule à l'intention du Conseil de l'Atlantique Nord doit aider ce dernier à s'acquitter de son rôle. C'est la raison pour laquelle l'IBAN est responsable de ses travaux et de son opinion devant le seul Conseil.

Audit de conformité

Opinion avec réserve sur la conformité

Sur la base des procédures qu'il a appliquées, l'IBAN estime que, dans son audit des états financiers, rien, à l'exception des questions mentionnées au paragraphe suivant, ne lui donne à penser que les fonds n'ont pas été employés aux bonnes fins – pour le règlement de dépenses autorisées – et en conformité avec le Règlement financier de l'OTAN et le Règlement du personnel civil de l'OTAN.

Justification de l'opinion avec réserve émise sur la conformité

Sur la base de l'article 27 (Engagements ayant trait à des organismes financés par le client) du Règlement financier de l'OTAN (NFR), le directeur général peut, avec l'assentiment du contrôleur des finances, engager les dépenses et effectuer les paiements concernant les accords avec le client, dans le respect des conditions que le Comité de surveillance de l'Agence (ASB) a définies dans les règles et procédures financières (FRP) de la NSPO. Selon les FRP de la NSPO relatives à l'engagement d'une autorisation budgétaire et d'autorisations de clients, le directeur général ne peut déléguer le pouvoir de demander l'engagement d'autorisations budgétaires de la NSPO qu'à des titulaires de poste de la NSPA.

Premièrement, la NSPO a engagé des autorisations budgétaires d'un montant considérable (361 millions d'euros (MEUR)) sans que des titulaires de poste de la NSPA soient associés au processus, en utilisant les deux outils électroniques suivants : la bourse logistique de l'OTAN et le système de gestion des carburants de l'OTAN. Cela n'est pas conforme à l'article 27 du NFR et aux conditions définies par l'ASB dans les FRP de la NSPO.

Deuxièmement, l'organisation nationale française membre du CEPS, à savoir le Service national des oléoducs interalliés (SNOI), a délégué à une société tierce du secteur privé le pouvoir de demander et d'effectuer des engagements et de faire des paiements en son propre nom. Cette délégation de pouvoir a porté sur une autorisation budgétaire relative au budget exploitation et maintenance (O&M) du CEPS d'un montant de 65,5 MEUR pour 2022, et sur une autorisation de programme d'un montant de 10,7 MEUR relevant du programme OTAN d'investissement au service de la sécurité (NSIP) pour la réalisation, sur le territoire français, de travaux d'infrastructure relatifs aux oléoducs autorisés en 2022. En outre, la partie tierce a été autorisée à effectuer des engagements sans l'assentiment préalable du contrôleur des finances pour tous les achats d'un montant inférieur à 15 000 EUR et pour tous les achats en rapport avec plusieurs chapitres du budget O&M du CEPS. Cela n'est pas conforme à l'article 27 du NFR et à la règle n°27 définie dans les FRP de la NSPO, qui prévoient que seul le directeur général est autorisé, avec l'assentiment du contrôleur des finances, à engager les dépenses et effectuer les paiements concernant des accords avec le client dans le respect des conditions définies par le comité financier compétent.

L'IBAN a effectué l'audit de conformité en se fondant sur les principes définis par l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI), comme le prévoit sa charte, et sur des normes conformes aux normes internationales des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISSAI 4000-4899).

L'IBAN estime qu'il a obtenu par son audit les éléments probants nécessaires et suffisants pour lui permettre de formuler une opinion.

Responsabilité de la direction concernant la conformité

Tous les membres du personnel – civils et militaires – de l'OTAN sont tenus de respecter le Règlement financier de l'OTAN ainsi que les règles et procédures financières qui s'y rattachent et les directives d'application particulières, dont le Règlement du personnel civil de l'OTAN fait partie.

Le directeur général de l'Agence OTAN de soutien et d'acquisition (NSPA) est responsable et tenu comptable d'une saine gestion financière. Les organismes OTAN et les entités OTAN présentant des états financiers doivent administrer leurs finances en s'appuyant sur les principes suivants : adéquation, bonne gouvernance, obligation de rendre compte, transparence, gestion des risques et contrôle interne, audit interne, audit externe, prévention et détection des fraudes.

Responsabilités de l'IBAN concernant la conformité

Selon sa charte, en plus d'être responsable de fournir une assurance raisonnable quant à la question de savoir si les états financiers considérés dans leur ensemble sont exempts d'inexactitudes significatives, l'IBAN doit chaque année rendre au Conseil un avis indépendant lui assurant que les fonds ont été employés aux bonnes fins – pour le règlement de dépenses autorisées (adéquation) – et en conformité avec

la réglementation en vigueur (régularité). Par « adéquation », on entend le respect des principes généraux régissant une gestion financière saine ainsi que la conduite des membres de l'administration. Par « régularité », on entend le respect de critères officiels tels que les règlements, règles et procédures applicables.

Il incombe ainsi à l'IBAN d'appliquer des procédures lui permettant d'obtenir en toute indépendance une assurance sur le point de savoir si les fonds ont été employés aux bonnes fins – pour le règlement de dépenses autorisées – et en conformité avec la réglementation en vigueur. De telles procédures prévoient notamment la prise en compte des risques de non-conformité significative.

Bruxelles, le 29 août 2023



Radek Visinger
Président

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

L'IBAN a formulé cinq observations, assorties de recommandations.

Deux de ces observations ont eu une incidence sur l'opinion émise au sujet de la conformité des états financiers. Elles portent sur les points suivants :

1. Non-respect du NFR s'agissant des engagements effectués au moyen des outils électroniques que sont la bourse logistique de l'OTAN et le système de gestion des carburants de l'OTAN.
2. Non-respect du NFR s'agissant de l'utilisation des fonds du CEPS et du NSIP par l'organisation nationale française membre du CEPS.

Les trois autres observations n'ont pas eu d'incidence sur l'opinion émise au sujet des états financiers ni au sujet de la conformité. Elles portent sur les points suivants :

3. Caractère incomplet des informations relatives à la nature du regroupement par la NSPO des activités de ses unités opérationnelles au sein d'une seule entité.
4. Défaillances dans le processus de consultation au moyen du fichier fournisseurs de la NSPA.
5. Insuffisances dans le traitement comptable des appels de contributions pour le NSIP.

L'IBAN a fait le point sur les suites données aux observations et recommandations formulées lors d'audits précédents, et il a constaté que trois questions avaient été traitées et que quatorze questions étaient en cours de traitement.

Le rapport d'audit a été transmis à la NSPO, dont les commentaires ont ensuite été intégrés dans le document ainsi que, le cas échéant, la position de l'IBAN à leur sujet.

Les observations et recommandations qui ne figurent pas dans le présent rapport d'audit font l'objet d'une lettre qui a été adressée à la direction de la NSPO. En effet, l'IBAN estime que les questions soulevées relèvent de la responsabilité de celle-ci.

1. NON-RESPECT DU NFR S'AGISSANT DES ENGAGEMENTS EFFECTUÉS AU MOYEN DES OUTILS ÉLECTRONIQUES QUE SONT LA BOURSE LOGISTIQUE DE L'OTAN ET LE SYSTÈME DE GESTION DES CARBURANTS DE L'OTAN**Contexte**

1.1 Selon les dispositions générales relatives à la gestion financière qui sont énoncées dans la charte de la NSPO, cette organisation « est soumise aux dispositions du Règlement financier de l'OTAN, sauf dérogation qui serait approuvée

par le Conseil de l'Atlantique Nord sur recommandation du Bureau de la planification et de la politique générale des ressources ».

1.2 S'agissant du financement de la NSPO, les dispositions générales relatives à la gestion financière énoncées dans sa charte stipulent que, en principe, le régime de financement de la NSPO est celui du financement par le client. La NSPO est donc considérée comme étant un organisme OTAN financé par le client qui passe avec des clients des accords portant sur la fourniture de biens et de services répondant à leurs besoins.

1.3 S'agissant de l'utilisation des fonds, les dispositions relatives aux « engagements ayant trait à des organismes financés par le client » énoncées à l'article 27 du Règlement financier de l'OTAN (NFR) s'appliquent à la NSPO. Selon l'article 27.2 (a) de ce règlement, « une fois l'état annuel des recettes et des dépenses prévues approuvé, le directeur général est autorisé à effectuer, avec l'assentiment du contrôleur des finances, les opérations suivantes : engager les dépenses et effectuer les paiements concernant les accords avec le client, dans le respect des conditions définies par le comité financier compétent ».

1.4 Sur la base de l'article 4.4 du NFR, le Comité de surveillance de l'Agence (ASB) de la NSPO a approuvé un ensemble de règles et procédures financières (FRP de la NSPO) qui donnent des orientations supplémentaires propres à assurer la bonne exécution du NFR.

1.5 S'agissant de l'engagement d'une autorisation budgétaire et d'autorisations de clients, le paragraphe 14 des FRP XXVII de la NSPO stipule que « les titulaires de poste habilités à demander l'engagement d'une autorisation budgétaire sont désignés dans une instruction d'exploitation interne de l'Agence », et le paragraphe 15 de ces FRP stipule qu'« une liste des personnels auxquels est délégué le pouvoir de demander des engagements est communiquée au contrôleur des finances » et que « cette liste doit être mise à jour en fonction des besoins et au moins une fois par année civile ».

1.6 Comme spécifié dans l'instruction d'exploitation 4300-09, intitulée « Accord préalable pour les engagements dans les budgets opérationnels de la NSPO », le directeur général autorise certains titulaires de poste à demander des engagements au titre des budgets opérationnels, à savoir le directeur du soutien des opérations, le directeur de la gestion sur le cycle de vie, le gestionnaire du programme du réseau d'oléoducs en Centre-Europe (CEPS) et le gestionnaire du programme OTAN de gestion du transport aérien (NAM).

1.7 En outre, il est précisé dans l'instruction d'exploitation 4300-09 que les titulaires de poste mentionnés ci-dessus « peuvent déléguer à des membres du personnel placés sous leur responsabilité et qui détiennent un niveau suffisant de responsabilité au sein de cette chaîne hiérarchique le pouvoir de demander un engagement. Le titulaire du poste qui délègue son pouvoir demeure responsable des actions du délégué ».

1.8 Selon l'instruction d'exploitation 4300-09, le processus d'élaboration d'un engagement comporte trois étapes :

- a) la demande d'engagement, soumise par l'un des titulaires de poste mentionnés plus haut ou par son délégataire ;
- b) l'accord préalable, donné par le contrôleur des finances ou par son délégataire ;
- c) la prise d'engagement (c.-à-d. une obligation juridiquement contraignante) par l'émission d'une commande par appel sur contrat ou individuelle.

1.9 Il est à noter que le paragraphe 3.1 de l'instruction d'exploitation 4300-09 précise que celle-ci « ne s'applique pas aux situations dans lesquelles un client achète un article par l'intermédiaire d'un outil électronique ». Cela tient principalement au fait que cette instruction d'exploitation définit le rôle et les responsabilités des titulaires de poste de la NSPA pour ce qui est d'engager des dépenses sur les budgets opérationnels de la NSPO, alors que les démarches spécifiques sont effectuées soit par les clients, soit par l'outil électronique dans le cas où l'outil utilisé par les clients pour effectuer des achats est pleinement opérationnel (c.-à-d. que la prise d'engagements et leur approbation préalable ne nécessitent pas l'intervention de titulaires de poste de la NSPA).

Constatations

1.10 Au cours de notre audit des états financiers 2022 de la NSPO, nous avons constaté que les clients, en tant que partie extérieure à l'Organisation, étaient autorisés à acheter eux-mêmes des articles pour le compte de la NSPO au moyen d'outils électroniques et qu'il n'existait pas de procédure d'exploitation interne à l'Agence précisant les conditions ou les critères en vertu desquels le directeur général autorisait de tels achats.

1.11 On trouvera ci-après la liste des outils électroniques auxquels l'instruction d'exploitation 4300-09 ne s'applique pas et au moyen desquels les clients peuvent acheter eux-mêmes des articles, avec une indication du montant total des engagements financiers effectués par la NSPO en 2022 (engagements de fonds de clients de la NSPO sur la base d'un contrat passé avec celle-ci) suite à des demandes d'achat soumises par des clients au moyen de ces outils :

- bourse logistique de l'OTAN (NLSE) : 221 MEUR ;
- système de gestion des carburants de l'OTAN (NFMS) : 140 MEUR ;
- système logistique intégré au programme (PILS) : 87 MEUR ;
- système d'information de l'OTAN pour le soutien électronique des matériels (N@MSIS) – Soutien logistique du NH90 : 51 MEUR.

1.12 Les outils électroniques cités sont utilisés par la NSPO et par ses clients, lesquels peuvent ainsi acheter eux-mêmes des articles rapidement et avec un bon rapport coût-efficacité. Il est à noter que deux de ces outils, à savoir la NLSE et le NFMS, permettent aux clients d'acheter eux-mêmes des articles en adressant

directement une commande à un fournisseur sans qu'une intervention de titulaires de poste de la NSPA soit nécessaire. Pour ce qui concerne les autres outils énumérés dans la liste, les clients y choisissent eux-mêmes les biens et services qu'ils veulent commander, mais c'est le personnel de la NSPA qui envoie le bon de commande au fournisseur pour le compte de la NSPO.

1.13 Dans la pratique, la NLSE et le NFMS sont des marchés électroniques où des clients émettent des demandes d'achat pour le compte de la NSPO en commandant eux-mêmes, dans un catalogue en ligne, des articles à un prix prédéterminé. Le fournisseur recevra une notification l'informant qu'une demande d'achat émanant de la NSPO lui a été soumise et, s'il accepte cette demande, il livrera les articles voulus à l'adresse indiquée par le client.

1.14 La NLSE et le NFMS permettent aux clients de passer par voie électronique un marché avec un fournisseur en émettant une commande sur appel s'inscrivant dans le cadre d'un marché à bons de commande passé avec la NSPO. Ces marchés à bons de commande fixent les conditions dans lesquelles les achats peuvent être effectués. Ils sont signés pour le compte de la NSPO par le directeur général, le directeur des achats ou tout autre délégué.

1.15 Alors que les marchés à bons de commande de la NSPO donnent lieu à un engagement contractuel entre celle-ci et ses fournisseurs sur la base d'un prix plafond contractuel à ne pas dépasser, l'Organisation n'engagera des crédits qui lui ont été alloués, et donc ne sera juridiquement tenue d'utiliser ces crédits, que lorsqu'une commande par appel sur des marchés à bons de commande aura été émise, puis acceptée par le fournisseur.

1.16 Lorsqu'un client soumet une demande de commande par appel sur un marché à bons de commande de la NSPO en utilisant un outil électronique, l'Agence, et par extension le directeur général, joue le rôle d'intermédiaire entre le client et le fournisseur et autorise la transaction (c.-à-d. que le directeur général autorise l'émission de la commande sur appel et, ainsi, l'engagement de dépenses en son propre nom et pour le compte de la NSPO).

1.17 La NLSE et le NFMS permettent aux clients de commander directement des articles à un fournisseur : le client soumet en toute indépendance une demande d'achat à un fournisseur au moyen de l'un de ces deux outils électroniques sans en informer au préalable la NSPO ou sans qu'une intervention de titulaires de poste de la NSPA soit nécessaire. Lorsqu'une demande d'achat est soumise par un client au moyen de l'un de ces deux outils, ces derniers effectuent un certain nombre de contrôles automatiques prédéfinis qui y ont été intégrés et dont le contrôleur des finances de la NSPO est tributaire pour pouvoir approuver au préalable des engagements.

1.18 Si le résultat des contrôles effectués par la NLSE ou le NFMS est satisfaisant, la demande d'achat sera automatiquement soumise au fournisseur choisi, qui aura la possibilité de l'accepter ou de la rejeter. Si le fournisseur accepte la demande d'achat, l'outil électronique créera automatiquement un bon de commande pour le compte de la NSPO sur la base de la demande d'achat acceptée. Ce bon de commande, qui

n'est signé par aucun titulaire de poste de la NSPA, donne lieu à l'engagement de fonds pour le compte de la NSPO et, ainsi, à une obligation juridiquement contraignante d'utilisation de fonds de l'Organisation.

1.19 Sur la base des constatations qui précèdent, nous estimons que des clients ont soumis au moyen de la NLSE et du NFMS des demandes d'engagement d'autorisations budgétaires de la NSPO portant sur un montant considérable. Le NFR stipule que le directeur général peut prendre des engagements, avec l'assentiment du contrôleur des finances, et les FRP de la NSPO relatives à l'engagement d'autorisations budgétaires prévoient que le directeur général peut uniquement déléguer à des titulaires de poste de la NSPA le pouvoir de demander l'engagement d'autorisations budgétaires de la NSPO.

1.20 Compte tenu de ce qui précède, nous estimons que l'actuel processus d'engagement de fonds de la NSPO par des clients au moyen des deux outils électroniques susmentionnés n'est pas conforme à l'article 27 du NFR, car la NSPO a effectué des engagements portant sur un montant considérable (361 MEUR) d'une manière qui n'était pas conforme au NFR et aux conditions définies par le comité financier compétent. S'agissant de la NSPO, ces conditions ont été définies par l'ASB dans les FRP de l'Organisation.

Recommandations

1.21 S'agissant de l'engagement d'autorisations budgétaires de la NSPO au moyen d'outils électroniques, l'IBAN recommande à la NSPO :

- a) de se conformer à l'article 27 du NFR pour ce qui concerne l'utilisation de la NLSE et du NFMS, en veillant à ce que tous les engagements financiers relatifs à la NSPO soient effectués dans le respect de l'article 27 du NFR et des conditions définies par son comité financier (FRP de la NSPO) ;
- b) d'établir des orientations écrites concernant l'utilisation de chacun des outils électroniques pour l'achat de biens et de services et, ainsi, pour la prise d'engagements financiers ; il faudrait, dans ces orientations, décrire la nature de ces outils, les conditions dans lesquelles ils peuvent être utilisés, les contrôles internes en place ainsi que les rôles et responsabilités de tous les acteurs intervenant dans le processus, et désigner les titulaires de poste de la NSPA qui sont habilités à soumettre des demandes d'engagement d'autorisations budgétaires de la NSPO au moyen d'outils électroniques.

2. NON-RESPECT DU NFR S'AGISSANT DE L'UTILISATION DES FONDS DU CEPS ET DU NSIP PAR L'ORGANISATION NATIONALE FRANÇAISE MEMBRE DU CEPS

Contexte

2.1 Selon l'annexe II de charte de la NSPO, le programme CEPS fait partie intégrante de l'Organisation. Il comprend le Comité de programme CEPS, le Bureau

de programme CEPS (CEPS PO) et les organisations nationales. Les pays hôtes du programme CEPS ont mis en place des organisations nationales, qui exploitent et entretiennent les biens du programme CEPS se trouvant sur leur territoire et qui soutiennent les activités et les projets CEPS menés sur leur territoire. Il y a en tout quatre organisations nationales au sein du CEPS : la Belgian Pipeline Organisation (BPO), pour la Belgique et le Luxembourg, la Defensie Pijpleiding Organisatie (DPO), pour les Pays-Bas, la Fernleitungsbetriebsgesellschaft mbH (FBG), pour l'Allemagne, et le Service national des oléoducs interalliés (SNOI), pour la France.

2.2 La NSPO nous a informés que, alors les organisations nationales membres du CEPS faisaient partie intégrante de la NSPO, elles ne faisaient pas partie de l'Agence (organe exécutif de la NSPO), en vertu de la charte de l'Organisation. En outre, il est à noter que les organisations nationales sont mises en place par les pays hôtes du CEPS, et pas par le Conseil de l'Atlantique Nord, et qu'elles ont une personnalité juridique différente de celle que l'OTAN possède en vertu de la Convention sur le statut de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, des représentants nationaux et du personnel international, signée en 1951 à Ottawa (convention d'Ottawa). De ce fait, la NSPO, la BPO, la DPO, la FBG et le SNOI sont des entités juridiques séparées.

Règles et procédures financières applicables aux organisations nationales membres du CEPS

2.3 Selon l'article 1.2 du NFR, toute disposition dérogeant au NFR qu'il serait nécessaire d'introduire dans le règlement financier d'une organisation d'acquisition, de logistique ou de service de l'OTAN (OALSO) doit être justifiée par l'organe directeur compétent et soumise à l'approbation du Conseil.

2.4 Sur la base de l'article 4.4 du NFR, le Comité de surveillance de l'Agence (ASB) de la NSPO a approuvé un ensemble de règles et procédures financières (FRP) qui donnent des orientations supplémentaires propres à assurer la bonne exécution du NFR.

2.5 En vertu de l'annexe II de la charte de la NSPO, « la gestion financière de la comptabilité du programme CEPS est séparée de celle d'autres programmes relevant de l'Agence OTAN de soutien et d'acquisition ou d'autres entités OTAN. Le programme CEPS est régi par les règlements financiers de l'OTAN et de l'Agence OTAN de soutien et d'acquisition. Toute dérogation sera répertoriée dans le règlement financier du programme CEPS et soumise à l'approbation du Comité de surveillance de l'Agence et/ou du Conseil ».

2.6 Les dispositions qui s'appliquent à la gestion financière de la comptabilité du programme CEPS sont décrites dans les règles et procédures financières propres à ce programme. Elles visent à rendre possible la mise en œuvre des FRP de la NSPO. Les FRP propres au programme CEPS ont été approuvées par le Comité de programme CEPS en novembre 2017. Il est à noter que l'ASB de la NSPO n'a pas eu à entériner les FRP propres au programme CEPS, car celles-ci ont été jugées

conformes aux FRP de la NSPO. Il n'a donc pas fallu approuver une quelconque dérogation.

2.7 Selon la règle n° 1 énoncée dans les FRP propres au programme CEPS, « les présentes règles et procédures, ainsi que le Règlement financier de l'OTAN et les règles et procédures financières de la NSPO, régissent la gestion financière du Bureau de programme CEPS (qui comprend la gestion financière du budget du CEPS PO et du budget centralisé du CEPS) et la gestion financière des organisations nationales ayant trait aux éléments financés par les budgets internationaux ».

2.8 Par dérogation au principe selon lequel le NFR et les FRP de la NSPO régissent la gestion financière des organisations nationales membres du CEPS (règle n°1 des FRP propres au programme CEPS), le préambule des FRP de la NSPO ainsi que celui des FRP propres au programme CEPS prévoient que les organisations nationales membres du CEPS sont tenues de se conformer au NFR et aux FRP de la NSPO pour autant que ceux-ci ne soient pas en contradiction avec la législation nationale. Il est précisé dans les FRP propres au programme CEPS que cette dérogation vaut aussi pour l'application de ces FRP par les organisations nationales membres du CEPS.

Utilisation des fonds

2.9 Les dispositions générales de la charte de la NSPO relatives à la gestion financière stipulent que, en principe, le régime de financement de la NSPO est celui du financement par le client. La NSPO est donc considérée comme un organisme OTAN financé par le client qui passe des accords avec des clients en vue de la fourniture de biens et de services répondant à leurs besoins.

2.10 Par conséquent, s'agissant de l'utilisation des fonds de la NSPO, et donc de l'exécution de ses budgets, les dispositions relatives aux « engagements ayant trait à des organismes financés par le client » qui sont énoncées à l'article 27 du NFR s'appliquent à la NSPO. Selon l'article 27.2 (a) du NFR, « une fois l'état annuel des recettes et des dépenses prévues approuvé, le directeur général est autorisé à effectuer, avec l'assentiment du contrôleur des finances, les opérations suivantes : engager les dépenses et effectuer les paiements concernant les accords avec le client, dans le respect des conditions définies par le comité financier compétent ».

2.11 Selon l'article 27.4 des FRP de la NSPO, « les comités de programme CEPS et NAM ont compétence pour choisir dans quels cas appliquer la règle n° 27 ». Dans les cas où ces comités de programme décident de ne pas appliquer la règle n° 27, relative à la mise en œuvre de l'article 27 du NFR, alors les dispositions de la règle n°25, relative à la mise en œuvre de l'article 25 du NFR, s'appliqueront.

2.12 Dans les cas où l'article 25 du NFR s'applique, c'est le chef d'organisme OTAN qui peut « engager les dépenses correspondant aux biens et services à fournir pendant l'exercice » et « effectuer les paiements concernant les

autorisations budgétaires ouvertes, sans dépassement du plafond de ces autorisations ».

2.13 L'article 25 du NFR mentionne explicitement les « chefs d'organisme OTAN », tandis que l'article 27 de ce règlement mentionne explicitement le « directeur général ». Dans le cadre de l'application de l'article 25 du NFR, la règle n° 25 des FRP de la NSPO considère le directeur général comme le chef d'organisme OTAN.

2.14 La règle n° 7 des FRP propres au CEPS (Emploi des autorisations budgétaires) stipule que dès que les budgets annuels et supplémentaires sont approuvés, le Bureau de programme CEPS et les organisations nationales sont autorisés à :

- a) engager les dépenses et effectuer les paiements aux fins desquels les crédits ont été approuvés et dans la limite de ces crédits ;
- b) engager, dans la limite du montant total des autorisations de programme, les dépenses aux fins desquelles les crédits ont été accordés.

2.15 L'article NOFRP Ib des FRP propres au programme CEPS, qui s'applique uniquement aux organisations nationales membres du CEPS, stipule que le NFR, les FRP de la NSPO et les FRP propres au programme CEPS « ne peuvent faire obstacle à l'application des prescriptions légales et réglementaires nationales applicables entièrement ou partiellement à une Organisation nationale partie ou rattachée à un département ministériel, conformément à la législation et aux procédures nationales en vigueur dans ledit département ».

2.16 Selon l'article NOFRP VIIb des FRP propres au programme CEPS, « l'accord préalable pour les engagements est donné par un agent des finances pour tous les engagements, à l'exception de ce qui suit :

- a) engagement inférieur à 2 500 EUR ;
- b) paiement au titre de la petite caisse ;
- c) engagement que les organisations nationales ne traitent pas elles-mêmes ».

2.17 Les FRP propres au CEPS ne permettent pas de savoir si le Comité de programme CEPS a prévu des cas dans lesquels la règle n° 27 des FRP de la NSPO ne s'applique pas. En l'absence de toute décision d'application de la règle n° 25 des FRP de la NSPO, nous estimons que l'article 27 du NFR et la règle n° 27 des FRP de la NSPO s'appliquent au programme CEPS, étant donné que ce dernier fait partie intégrante de la NSPO, organisation financée par le client. Toutefois, il est à noter que les dispositions applicables concernant les demandes d'engagement et l'approbation préalable des engagements sont presque identiques dans la règle n°25 et dans la règle n°27 des FRP de la NSPO.

2.18 S'agissant des demandes d'engagement, les FRP de la NSPO (procédure XXVII) prévoient que « les titulaires de poste habilités à demander

l'engagement d'une autorisation budgétaire sont désignés dans une instruction d'exploitation interne de l'Agence », qu'« une liste des personnels auxquels est délégué le pouvoir de demander des engagements est communiquée au contrôleur des finances » et que « cette liste doit être mise à jour en fonction des besoins et au moins une fois par année civile ».

2.19 S'agissant de l'approbation préalable des demandes d'engagement, les FRP de la NSPO (procédure XXV) stipulent que « le contrôleur des finances peut déléguer à des responsables financiers le pouvoir d'approuver les demandes d'engagement sur autorisations budgétaires ou autorisations de programme ou de modifier des engagements. Une telle délégation de pouvoirs peut être d'ordre général ou spécifique et doit être documentée lorsqu'elle est accordée ».

2.20 S'agissant de l'autorisation et de la réalisation de paiements, les FRP de la NSPO (règle n° 27) ne donnent aucune information sur la manière d'effectuer des paiements dans le respect de l'article 27 du NFR. Aucune disposition réglementaire ou procédure relative à la manière d'effectuer des paiements n'étant définie dans la règle n° 27, il semble que seule la règle n° 25 fixe les dispositions et procédures à suivre pour effectuer des paiements. La règle n° 25 prévoit que « sous la direction du contrôleur des finances, les responsables financiers autorisent le paiement des factures reçues des fournisseurs. Cette autorisation est subordonnée à la certification que les paiements n'excèdent pas l'engagement, sont arithmétiquement exacts et sont conformes aux fins pour lesquelles l'engagement a été prévu », et que « sous la direction du contrôleur des finances, les responsables financiers autorisés à décaisser des fonds effectuent les paiements autorisés par les responsables financiers chargés d'autoriser les paiements ».

2.21 Les FRP de la NSPO prévoient que, pour l'engagement et le paiement de dépenses, le chef d'organisme OTAN est le directeur général, en sa qualité de chef de l'organe exécutif de la NSPO (c.-à-d. la NSPA). Les titulaires de poste et les responsables financiers mentionnés dans ces FRP sont des membres du personnel de la NSPA. Ces FRP ne contiennent aucune disposition réglementaire ou procédure autorisant le directeur général à déléguer des pouvoirs à des membres du personnel des organisations nationales membres du CEPS pour ce qui concerne l'utilisation des fonds relevant du CEPS et des fonds relevant du NSIP.

2.22 D'après l'article 32.1 du NFR, « l'activité d'acquisition et de passation de marchés à l'OTAN doit être conforme aux principes suivants : [...] l'acquisition des biens et services se fait d'une manière transparente et équitable sur la base du principe de non-discrimination et d'équité [...] tous les aspects du processus d'acquisition doivent être conformes aux normes d'intégrité et de reddition des comptes les plus rigoureuses ».

Rôle de la NSPA en tant que pays hôte du NSIP pour les projets d'infrastructure relatifs aux oléoducs

2.23 Dans la version du protocole d'accord sur la participation de la France à la restauration du CEPS qui a été diffusée le 5 décembre 1985 sous la cote AC/120-

D/1428, il est stipulé que « à la demande de la France, [...] la CEOA [Agence Centre-Europe d'exploitation, prédécesseure du CEPS PO] agi[t] comme pays hôte en ce qui concerne les projets de restauration [prédécesseurs des projets NSIP] sur le territoire français et [...] en tant que tel, elle [est] reconnue comme le correspondant de ce comité [de l'infrastructure] pour le respect de l'application des règlements et procédures OTAN appropriés ». Ce principe est fondé sur le document que le Comité de l'infrastructure (prédécesseur du Comité des investissements) a diffusé le 2 mars 1981 sous la cote AC/4-D/2712, et sur la décision que ce comité a prise à sa réunion du 17 mars 1981 (voir l'AC/4-DS/1194). Il est confirmé dans ces documents que la NSPA joue le rôle de pays hôte du NSIP pour les projets d'infrastructure relatifs aux oléoducs qui sont menés sur le territoire de la France.

2.24 S'agissant de l'utilisation des fonds du NSIP, il est stipulé dans l'article 6 de la version du protocole d'accord diffusée sous la cote AC/120-D/1428 que « après approbation des travaux de restauration dans les divisions françaises [...] et notification par la CEOA au SNOI, les crédits seront inscrits au chapitre 20 du budget annuel des divisions françaises du CEPS. Ces crédits auront le caractère de crédits de programme. Ils seront gérés dans les mêmes conditions que les autres chapitres du budget conformément au règlement financier du CEPS ».

Constatations

Les dispositions des FRP propres au programme CEPS qui concernent l'utilisation des fonds ne sont pas conformes au NFR et aux FRP de la NSPO.

2.25 Selon la règle n° 7 des FRP propres au programme CEPS, le Bureau de programme CEPS et les organisations nationales sont autorisés à engager les dépenses et effectuer les paiements aux fins desquels les crédits ont été approuvés et dans la limite de ces crédits.

2.26 Comme aucun titulaire de poste spécifique n'est mentionné dans la règle n° 7 des FRP propres au programme CEPS, on ne sait pas exactement qui s'est vu attribuer les pouvoirs évoqués, et donc qui est tenu comptable des engagements ou des paiements effectués au moyen des crédits considérés. Il s'agit d'une modification des dispositions de l'article 27 du NFR ainsi que des FRP de la NSPO, étant donné que seul le directeur général est autorisé à engager des dépenses et à effectuer des paiements sur la base des autorisations budgétaires.

2.27 L'article NOFRP VIIb des FRP propres au programme CEPS, qui s'applique uniquement aux organisations nationales, prévoit que l'autorisation préalable d'un responsable financier est nécessaire pour tous les engagements, à l'exception de ceux qui portent sur un montant inférieur à 2 500 EUR, des paiements effectués avec la petite caisse ou des engagements que les organisations nationales ne traitent pas elles-mêmes. Il s'agit d'une modification des dispositions de l'article 27 du NFR ainsi que des FRP de la NSPO, étant donné que tous les engagements effectués par le directeur général sur la base d'une autorisation budgétaire nécessitent l'accord du contrôleur des finances.

2.28 Nous avons constaté que l'ASB n'avait pas demandé au Conseil de l'Atlantique Nord d'approuver les modifications qui figurent dans les FRP propres au CEPS par rapport aux dispositions de l'article 27 du NFR. Cela n'est pas conforme à l'article 1.2 du NFR.

2.29 En outre, selon la NSPO, on ne sait pas exactement qui joue le rôle de chef d'organisme OTAN pour les organisations nationales membres du CEPS, ni comment les FRP de l'Organisation doivent être mises en œuvre par ces organisations nationales. La charte de la NSPO ne mentionne que le directeur général en tant que chef de l'Agence, tandis que les FRP de l'Organisation partent du principe que le directeur général joue le rôle de chef d'organisme OTAN pour ce qui concerne l'application de l'article 27 du NFR aux activités de la NSPO. Toutefois, les actuelles dispositions énoncées dans la règle n° 27 des FRP de la NSPO n'autorisent pas le directeur général à déléguer des pouvoirs à des titulaires de poste au sein des organisations nationales membres du CEPS, car ces dernières ne font pas partie de l'Agence.

Utilisation des fonds du CEPS et du NSIP par l'organisation nationale française membre du CEPS

2.30 Comme la charte de la NSPO l'autorise, l'organisation nationale française membre du CEPS, à savoir le Service national des oléoducs interalliés (SNOI), a délégué une partie de ses tâches et responsabilités à une société privée extérieure au programme CEPS sur la base d'un accord revêtant la forme d'une convention (Convention N°22 2 20 0001). Cette convention est renouvelée chaque année. Par rapport à l'OTAN, cette société du secteur privé est considérée comme une partie tierce qui n'est pas tenue de respecter le NFR, les FRP de la NSPO et les FRP propres au programme CEPS.

2.31 Selon la NSPO, rien dans sa charte n'empêche une organisation nationale membre du CEPS de déléguer des pouvoirs qui lui ont été attribués en vertu de cette charte. Toutefois, les organisations nationales ne peuvent pas déléguer des pouvoirs plus étendus que ceux qu'elles détiennent. Autrement dit, l'entité à laquelle une organisation nationale délègue une partie de ses pouvoirs doit respecter les règles et règlements qui s'appliquent à cette organisation nationale.

2.32 Dans le cadre de la convention évoquée, le SNOI a délégué à un fournisseur de services tiers des tâches et des responsabilités, et notamment les suivantes :

- l'exécution de l'ensemble du budget exploitation et maintenance (O&M) 2022 du programme CEPS alloué au SNOI (65,5 MEUR), ce qui englobe les dépenses liées à l'exploitation, à la maintenance, à la surveillance et à la sécurité de l'infrastructure d'oléoducs, ainsi que les dépenses administratives ou techniques auxquelles le fournisseur de services est exposé dans le cadre de l'exécution des tâches et de l'exercice des responsabilités décrites ;
- s'agissant du NSIP, l'exécution du budget et la réalisation sur le territoire français des travaux d'infrastructure relatifs aux oléoducs qui ont été autorisés

par le Comité des investissements, la NSPA jouant le rôle de pays hôte du NSIP pour le compte de la France.

2.33 Afin de s'acquitter de ses tâches d'exécution budgétaire pour le compte du SNOI, la partie tierce est autorisée à demander des fonds au Bureau de programme CEPS et à effectuer des achats. Elle doit tenir des registres comptables dans le respect des règles comptables en vigueur.

2.34 Il est également indiqué dans la convention évoquée que tous les achats effectués dans le cadre de cet accord passé entre le SNOI et la partie tierce le sont au nom de cette dernière, et que le principe de mise en concurrence doit être appliqué par celle-ci pour la passation de marchés. S'agissant en particulier des achats à effectuer pour des projets NSIP, il faut respecter la procédure d'appel d'offres autorisée par le Comité des investissements ainsi que les règles NSIP et NSPO en matière d'achats, comme la NSPA joue le rôle de pays hôte du NSIP pour les projets d'infrastructure relatifs aux oléoducs qui sont menés sur le territoire de la France.

2.35 S'agissant de l'exécution du budget O&M du CEPS et de la réalisation de travaux d'infrastructure relevant du NSIP, la partie tierce est autorisée à effectuer des achats de matériel, de rechanges et de fournitures consommables et à passer des marchés avec d'autres parties tierces pour la fourniture de services si nécessaire. Pour tous les bons de commande portant sur un montant supérieur à 15 000 EUR, la partie tierce peut soumettre une demande d'engagement de fonds pour le compte du SNOI, mais elle doit obtenir l'accord de ce dernier avant d'engager des dépenses à imputer sur des autorisations budgétaires relatives au CEPS ou au NSIP.

2.36 Toutefois, selon la convention évoquée, la partie tierce n'est pas tenue de demander l'accord du SNOI pour engager des dépenses d'un montant supérieur à 15 000 EUR liées à l'exécution du budget 2022 pour ce qui concerne les chapitres du budget O&M du CEPS énumérés ci-dessous :

- chapitre 1 : personnel ;
- chapitre 2 : personnel temporaire extérieur (à l'exception du chapitre 02-1) ;
- chapitre 3 : formation ;
- chapitre 4 : déplacements et transport (à l'exception du chapitre 04-5) ;
- chapitre 6 : exploitation (à l'exception du chapitre 06-4) ;
- chapitre 9-2-1 : location de biens immobiliers.

2.37 Ainsi que la convention évoquée l'y autorise, le SNOI a délégué au fournisseur de services tiers les activités de passation de marché et d'exécution budgétaire relatives au budget O&M du CEPS qui sont décrites plus haut. Le fournisseur de services tiers suit ses propres règles d'achat et dispose d'un large pouvoir discrétionnaire pour le choix des offres qu'il soumet au SNOI dans les cas où il est nécessaire que celui-ci approuve l'attribution d'un marché. À titre d'exemple, la convention évoquée prévoit que les soumissionnaires doivent être homologués par le fournisseur de services tiers pour pouvoir entrer en ligne de compte dans le cadre d'un appel d'offres. Sur la base d'un examen des activités d'achat, nous avons constaté que, de 2019 à 2022, le fournisseur de services tiers avait attribué à une filiale lui

appartenant intégralement des marchés portant sur un montant total d'environ 1 MEUR, avec l'accord du SNOI.

2.38 Bien que le SNOI n'ait pas délégué au fournisseur de services tiers le pouvoir d'approuver toutes les décisions relatives à l'attribution de marchés, l'IBAN considère que ce service n'est pas en mesure de garantir le respect des principes énoncés dans l'article 32.1 du NFR et dans la règle n° 1 des FRP propres au programme CEPS pour ce qui concerne les marchés que la partie tierce peut passer sans qu'une intervention de membres du personnel du SNOI soit nécessaire.

2.39 Nous estimons que le SNOI a délégué à une société tierce du secteur privé n'employant pas de titulaires de poste de la NSPA ni du SNOI les pouvoirs suivants :

- engager, en son propre nom, des dépenses à imputer sur les autorisations budgétaires O&M relatives au programme CEPS et les autorisations budgétaires relatives au NSIP ;
- demander l'engagement de dépenses à imputer sur les autorisations budgétaires O&M relatives au programme CEPS et les autorisations budgétaires relatives au NSIP, et engager de telles dépenses, pour ce qui concerne tous les achats d'un montant inférieur à 15 000 EUR et tous les achats liés aux activités relevant des chapitres du budget O&M du CEPS qui sont mentionnés dans la convention évoquée et listés plus haut, sans que le contrôleur des finances ou ses délégués doivent approuver au préalable ces engagements ;
- effectuer les paiements en lien avec l'engagement de dépenses sur la base des autorisations budgétaires O&M relatives au programme CEPS et des autorisations budgétaires relatives au NSIP.

2.40 S'agissant des autorisations budgétaires relatives au NSIP, il est à noter que le SNOI n'avait pas été autorisé à utiliser des fonds NSIP pour le compte de la NSPA, pays hôte du NSIP pour la réalisation sur le territoire français de travaux d'infrastructure relatifs aux oléoducs, et encore moins à déléguer un tel pouvoir à une partie tierce. Étant donné que, en vertu de la charte de la NSPO, les organisations nationales membres du CEPS font partie intégrante de l'Organisation, mais pas de son organe exécutif (à savoir la NSPA), les FRP de la NSPO ne prévoient pas actuellement de procédure permettant au directeur général, en tant que chef de la NSPA, de déléguer des pouvoirs à des organisations nationales, dont les membres du personnel ne relèvent pas de son autorité.

2.41 Compte tenu de ce qui précède, nous avons constaté que le SNOI avait délégué à une société tierce du secteur privé le pouvoir de demander et d'effectuer des engagements, ainsi que de faire des paiements en son propre nom. Cette délégation de pouvoirs a porté sur des autorisations budgétaires O&M du programme CEPS d'un montant de 65,5 MEUR pour 2022, et sur une autorisation de programme d'un montant de 10,7 MEUR relevant du NSIP pour la réalisation, sur le territoire français, de travaux d'infrastructure relatifs aux oléoducs qui ont été

autorisés en 2022. En outre, la partie tierce a été autorisée à engager des dépenses sans l'assentiment préalable du contrôleur des finances pour ce qui concerne tous les achats d'un montant inférieur à 15 000 EUR et tous les achats liés à des activités relevant des chapitres du budget O&M du CEPS spécifiés dans la convention évoquée et listés plus haut.

2.42 Cette façon de procéder n'est pas conforme à l'article 27 du NFR et à la règle n°27 énoncée dans les FRP de la NSPO, qui stipulent que seul le directeur général est autorisé, avec l'assentiment du contrôleur des finances, à engager les dépenses et effectuer les paiements concernant les accords avec le client dans le respect des conditions définies par le comité financier compétent. Dans le cas de la NSPO, ces conditions ont été définies par l'ASB dans les FRP de l'Organisation.

Recommandations

2.43 S'agissant de l'engagement d'autorisations budgétaires de la NSPO relatives au programme CEPS et à l'exécution de projets NSIP autorisés, l'IBAN recommande à la NSPO de veiller à ce que le programme CEPS respecte les articles 1, 27 et 32 du NFR. Pour y parvenir, la NSPO pourrait faire en sorte :

- a) que les propositions d'amendement des FRP propres au programme CEPS et des FRP de la NSPO qui ne sont pas conformes au NFR soient soumises à l'approbation du Conseil de l'Atlantique Nord, et que les propositions d'amendement des FRP propres au programme CEPS qui ne sont pas conformes aux FRP de la NSPO soient soumises à l'approbation du Comité de surveillance de l'Agence ;
- b) que l'on sache clairement qui est le chef d'organisme OTAN pour les organisations nationales membres du CEPS et comment les pouvoirs concernant l'utilisation de fonds du CEPS peuvent être délégués aux organisations nationales par le chef d'organisme OTAN, ces informations devant figurer dans les FRP de la NSPO ;
- c) que les demandes d'engagement soient soumises par les titulaires de poste concernés dans le respect des FRP de la NSPO ;
- d) que les engagements, et les paiements correspondants, soient effectués par le directeur général avec l'assentiment du contrôleur des finances et dans le respect des conditions définies dans les FRP de la NSPO ; s'agissant des paiements effectués en vertu de l'article 27 du NFR, l'ASB de la NSPO devrait veiller à ce que la règle n°27 des FRP de la NSPO soit exhaustive en y définissant les dispositions réglementaires et les procédures à suivre pour effectuer des paiements ;
- e) que les achats soient effectués dans le respect des règles NSIP et NSPO en matière d'achats ; s'agissant de l'exécution du budget O&M du CEPS, cela signifie qu'il faut respecter le Règlement des achats de la NSPO pour autant qu'il ne soit pas en contradiction avec la législation nationale qui s'applique

aux organisations nationales membres du CEPS ; s'agissant de l'exécution des projets NSIP autorisés, cela signifie qu'il faut respecter les procédures d'appel d'offres autorisées par le Comité des investissements ainsi que les règles NSIP et NSPO en matière d'achats, qui s'appliquent à la NSPA en tant que pays hôte du NSIP.

3. CARACTÈRE INCOMPLET DES INFORMATIONS RELATIVES À LA NATURE DU REGROUPEMENT PAR LA NSPO DES ACTIVITÉS DE SES UNITÉS OPÉRATIONNELLES AU SEIN D'UNE SEULE ENTITÉ

Contexte

3.1 Dans ses états financiers, la NSPO présente sa situation financière, sa performance financière, ses flux de trésorerie et ses actifs nets par secteur d'activité, à savoir Bureau du président, unité opérationnelle « opérations logistiques », unité opérationnelle « programme du réseau d'oléoducs en Centre-Europe » (CEPS) et unité opérationnelle « programme OTAN de gestion du transport aérien » (NAM).

3.2 Chaque secteur d'activité (unité opérationnelle) de la NSPO est considéré, sur la base de l'IPSAS 18 (*Information sectorielle*), comme « une activité distincte ou un groupe d'activités d'une entité pour laquelle il est approprié de publier des informations financières séparées dans le but d'évaluer sa performance passée en termes de réalisation d'objectifs et en vue de prise de décisions d'allocation future de ressources ».

3.3 Selon sa charte, la NSPO « fait partie intégrante de l'OTAN » et « participe de la personnalité internationale de l'OTAN, ainsi que de la personnalité juridique que possède l'OTAN en vertu de l'article IV de la convention d'Ottawa. La personnalité juridique de l'Organisation OTAN de soutien et d'acquisition fait partie intégrante de celle de l'OTAN et ne peut s'en différencier ».

3.4 Le CEPS est un réseau d'oléoducs multiproduits qui couvre cinq pays de l'OTAN : la Belgique, la France, l'Allemagne, le Luxembourg et les Pays-Bas. Le programme CEPS, qui gère le réseau, compte six pays membres : les cinq pays susmentionnés (appelés « pays hôtes du CEPS ») et les États-Unis (« pays utilisateur »).

3.5 Selon l'annexe II de charte de la NSPO, le programme CEPS fait partie intégrante de l'Organisation. Il comprend le Comité de programme CEPS, le Bureau de programme CEPS et les organisations nationales. Les pays hôtes du CEPS ont mis en place des organisations nationales qui exploitent et entretiennent les biens du programme CEPS se trouvant sur leur territoire. Au sein du CEPS, il y a en tout quatre organisations nationales : la Belgian Pipeline Organisation (BPO), pour la Belgique et le Luxembourg, la Defensie Pijpleiding Organisatie (DPO), pour les Pays-Bas, la Fernleitungsbetriebsgesellschaft mbH (FBG), pour l'Allemagne, et le Service national des oléoducs interalliés (SNOI), pour la France.

3.6 Bien que, selon la charte de la NSPO, les organisations nationales membres du CEPS fassent partie intégrante de l'Organisation, elles sont mises en place par les pays hôtes du CEPS et pas par le Conseil de l'Atlantique Nord, et elles ont une personnalité juridique différente de celle que l'OTAN possède en vertu de l'article IV de la convention d'Ottawa. De ce fait, la NSPO, la BPO, la DPO, la FBG et le SNOI sont des entités juridiques séparées.

3.7 Lorsqu'on établit des états financiers qui rendent compte des activités et des opérations de plus d'une entité juridique en les présentant comme celles d'une seule entité, on s'appuie sur l'un des principes suivants :

- la consolidation des activités de deux entités ou plus, présentées comme celles d'une seule entité économique sur la base du cadre comptable OTAN (IPSAS 35 (*États financiers consolidés*)) ; selon cette IPSAS, les états financiers consolidés sont « les états financiers d'une entité économique dans lesquels les actifs, les passifs, l'actif net/situation nette, les produits, les charges et les flux de trésorerie de l'entité contrôlante et des entités contrôlées sont présentés comme ceux d'une entité économique unique » ;
- le regroupement de deux activités ou plus, présentées comme celles d'une seule entité du secteur public, au travers d'un rapprochement ou d'une acquisition, sur la base du NAF (IPSAS 40 (*Regroupements d'entités du secteur public*)).

3.8 Selon le NAF (IPSAS 35), une entité doit établir et présenter des états financiers consolidés quand elle contrôle d'autres entités. À cet égard, selon l'IPSAS 35, « une entité contrôle une autre entité lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des avantages variables en raison de ses liens avec l'autre entité et qu'elle a la capacité d'influer sur la nature ou le montant de ces avantages du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci ».

3.9 Selon le NAF (IPSAS 40), une entité doit regrouper les activités d'entités séparées du secteur public et les présenter dans les états financiers d'une seule entité du secteur public en cas de rapprochement ou d'acquisition.

3.10 Selon le NAF (IPSAS 40), un rapprochement est :

- a) « un regroupement d'entités du secteur public dans lequel aucune des parties se regroupant n'obtient le contrôle d'une ou de plusieurs activités » ou
- b) « un regroupement d'entités du secteur public dans lequel une des parties se regroupant obtient le contrôle d'une ou de plusieurs activités et où il existe des indications selon lesquelles le regroupement possède la substance économique d'un rapprochement ».

3.11 Toujours selon le NAF (IPSAS 40), une acquisition est « un regroupement d'entités du secteur public dans lequel une partie au regroupement obtient le contrôle d'une ou de plusieurs activités et à propos de laquelle il existe des indications que ce regroupement n'a pas la forme d'un rapprochement ».

3.12 S'agissant des informations qui doivent être fournies au sujet des rapprochements et des acquisitions, l'entité du secteur public issue du regroupement de deux activités ou plus doit présenter des informations permettant aux utilisateurs de ses états financiers d'évaluer la nature et l'incidence financière du regroupement et, pour ce faire, elle doit se référer aux exigences énoncées dans le NAF (paragraphe 54 de l'IPSAS 40 dans le cas d'un rapprochement et paragraphe 119 de cette IPSAS dans le cas d'une acquisition).

Constatations

3.13 S'agissant de la base sur laquelle reposent l'établissement et la présentation des états financiers 2022 de la NSPO, l'ASB considère que les états financiers de l'Organisation présentent les résultats des secteurs d'activité (unités opérationnelles) comme ceux d'une seule entité. Aux termes de la charte de la NSPO, l'ASB exerce le contrôle sur les secteurs d'activité de l'Organisation. Les opérations et les soldes entre secteurs d'activité sont donc éliminés complètement au niveau de la NSPO. Dans ses états financiers de 2022, la NSPO présente donc les résultats de ses secteurs d'activité (unités opérationnelles) comme ceux d'une seule entité.

3.14 Comme il ressort des informations contextuelles que nous avons données plus haut, les résultats des secteurs d'activités (unités opérationnelles) de la NSPO qui sont présentés dans les états financiers 2022 de l'Organisation découlent des activités menées et des opérations effectuées par les différentes entités juridiques suivantes : la NSPO, la BPO, la DPO, la FBG et le SNOI.

3.15 La NSPO présente les résultats de ses secteurs d'activité (unités opérationnelles) comme ceux d'une seule entité. Elle procède donc soit à une consolidation, soit à un regroupement des activités et opérations de différentes entités juridiques. En ce qui concerne la méthode comptable utilisée par la NSPO, les notes jointes aux états financiers ne permettent pas de déterminer si l'Organisation a établi et présenté ses états financiers comme ceux d'une seule entité économique en procédant à une consolidation en vertu du NAF (IPSAS 35 (*États financiers consolidés*)), ou comme ceux d'une seule entité du secteur public en procédant à un regroupement de deux activités ou plus en vertu du NAF (IPSAS 40 (*Regroupements d'entités du secteur public*)).

3.16 S'agissant des activités des organisations nationales membres du CEPS, il est à noter que rien, dans la charte de la NSPO, n'empêche ces organisations de mener des activités et d'effectuer des opérations qui sortent du rôle et des responsabilités leur incombant en vertu de cette charte. Dans la pratique, nous constatons aussi que certaines des organisations nationales ont d'autres activités (appelées ci-après « activités non CEPS ») en plus de leurs activités relatives au CEPS. Ces activités et opérations non CEPS ne sont pas contrôlées par le Comité de programme CEPS et sont exclues du secteur d'activité « unité opérationnelle CEPS » dans les états financiers de la NSPO.

3.17 Le fait que la NSPO n'a pas inclus les actifs, les passifs, l'actif net/situation nette, les produits, les charges et les flux de trésorerie relatifs aux activités non CEPS

des organisations nationales dans ses états financiers permet de conclure que ceux-ci ne sont pas des états financiers consolidés au sens défini dans le NAF (IPSAS 35). Dans le cas d'une consolidation, tous les actifs et passifs, actifs nets, produits, charges et flux de trésorerie de l'entité contrôlante et des entités contrôlées sont présentés comme ceux d'une seule entité économique.

3.18 En outre, comme les organisations nationales membres du CEPS peuvent mener des activités non CEPS, qui ne sont pas régies par les organes directeurs de la NSPO, on ne sait pas exactement si cette dernière exerce un pouvoir sur l'ensemble des activités des organisations nationales, et donc si elle contrôle toutes leurs activités.

3.19 Nous estimons donc que l'établissement et la présentation des états financiers de la NSPO sont le résultat d'un regroupement de deux activités ou plus au sein d'une seule entité du secteur public en vertu du NAF (IPSAS 40 (*Regroupements d'entités du secteur public*)).

3.20 Étant donné que la NSPO a regroupé les activités de ses unités opérationnelles en les considérant comme celles d'une seule entité du secteur public en s'appuyant sur des méthodes comptables uniformes et en éliminant les opérations réciproques, l'IBAN estime que l'état de la situation financière, l'état de la performance financière, le tableau des flux de trésorerie et l'état des variations de l'actif net qui sont présentés dans ses états financiers 2022 de la NSPO donnent une image fidèle de l'incidence financière du regroupement des activités.

3.21 Toutefois, outre la présentation d'informations sur l'incidence financière du regroupement d'activités, le NAF (IPSAS 40) prévoit que l'entité du secteur public issue du regroupement de deux activités ou plus doit présenter des informations permettant aux utilisateurs de ses états financiers d'évaluer la nature du regroupement de ses activités. À cet égard, nous avons constaté que la NSPO n'avait pas présenté toutes les informations nécessaires concernant la nature du regroupement de ses activités alors que le NAF (IPSAS 40) l'exige. Nous estimons donc que les informations fournies dans les états financiers 2022 de la NSPO au sujet du regroupement de ses activités, présentées comme celles d'une seule entité du secteur public, sont incomplètes.

Recommandations

3.22 S'agissant du regroupement des activités NSPO menées par différentes entités juridiques (NSPO, BPO, DPO, FBG et SNOI) au sein d'une seule entité du secteur public dans le cadre de l'établissement et de la présentation des états financiers de l'Organisation, l'IBAN formule les recommandations suivantes :

- a) la NSPO devrait indiquer clairement la base sur laquelle repose le regroupement des activités considérées, en se référant au cadre comptable OTAN (IPSAS 40 (*Regroupements d'entités du secteur public*)) ;

- b) la NSPO devrait se conformer au cadre comptable OTAN (IPSAS 40 (*Regroupements d'entités du secteur public*)) en présentant dans ses états financiers des informations permettant aux utilisateurs de ces états financiers d'évaluer la nature du regroupement des activités considérées.

4. DÉFAILLANCES DANS LE PROCESSUS DE CONSULTATION AU MOYEN DU FICHIER FOURNISSEURS DE LA NSPA

Contexte

4.1 Selon l'article 32.1 du NFR, « l'activité d'acquisition et de passation de marchés à l'OTAN doit être conforme aux principes suivants :

[...] (b) l'acquisition des biens et services se fait d'une manière transparente et équitable sur la base du principe de non-discrimination et d'équité, en vertu duquel les fournisseurs admissibles se voient donner les mêmes chances et réserver le même traitement ;

[...] (d) tous les aspects du processus d'acquisition doivent être conformes aux normes d'intégrité et de reddition des comptes les plus rigoureuses ».

4.2 S'agissant de la consultation de fournisseurs et de la publication des besoins en tant que perspectives de marchés potentiels (FBO), le Règlement des achats de la NSPO stipule ce qui suit :

- article 4.3 : « la politique générale des achats se base sur les principes d'intégrité, de transparence et d'égalité de traitement », et article 4.4 : « La NSPA publie ses perspectives de marchés potentiels et ses appels d'offres comme prévu dans les instructions d'exploitation de la NSPA relatives aux achats » ;
- article 4.9.2 : « Le nombre des fournisseurs à consulter est raisonnablement proportionné à la valeur totale estimée de la commande à traiter. Le nombre minimum de fournisseurs à consulter est précisé dans les instructions d'exploitation de la NSPA relatives aux achats ».

4.3 S'agissant du nombre minimum des fournisseurs à consulter, l'article 8.5 de l'instruction d'exploitation (OI) 4200-01 de la NSPA prévoit que, normalement, la NSPA choisit les sources à consulter dans son fichier fournisseurs et au moyen de la publication, sur son site web, des besoins en tant que perspectives de marchés potentiels (FBO) et des appels d'offres (RFP), après avoir dûment enregistré les nouveaux fournisseurs potentiels présélectionnés de cette manière. Cet article stipule aussi que des offres seront demandées au moins aux fournisseurs que la Section Identification des fournisseurs aura présélectionnés, pour le marché envisagé, dans la liste des fournisseurs.

4.4 En d'autres termes, le nombre minimum des fournisseurs à consulter est le nombre des fournisseurs inscrits sur la liste fournie par la Section Identification des

fournisseurs. S'agissant de l'utilisation du fichier fournisseurs de la NSPA dans le cadre d'une procédure de consultation, de la nécessité de mettre à jour régulièrement la base de données relative à ce fichier ainsi que des responsabilités de la Section Identification des fournisseurs, l'OI 4200-01 prévoit ce qui suit :

- article 6.1 : l'objectif principal du fichier fournisseurs de la NSPA est de permettre un choix à la fois efficient et efficace des fournisseurs de manière à accroître les chances de mener à bien les achats avec mise en concurrence ; la Section Identification des fournisseurs de la Direction des achats est chargée d'établir et de tenir à jour un fichier fournisseurs centralisé destiné à faciliter les opérations d'achat effectuées par l'Agence ; tous les fournisseurs doivent être inscrits dans le fichier fournisseurs de la NSPA pour pouvoir se voir attribuer un marché ;
- article 6.1.1.3 : la Section Identification des fournisseurs doit veiller à tenir constamment à jour la base de données relative au fichier fournisseurs de l'Agence ;
- article 8.5.1.1 : il incombe à la Section Identification des fournisseurs de déterminer quels fournisseurs inscrits dans le fichier fournisseurs seront contactés pour les consultations portant sur des achats dont la valeur estimée est inférieure au niveau financier C (80 000 EUR), mais supérieure au niveau financier A (10 000 EUR).

4.5 Selon l'article 8.5.1.2 de l'OI 4200-01, pour tous les achats dont la valeur estimée est égale ou supérieure au niveau financier C (80 000 EUR) :

- tous les fournisseurs qualifiés connus seront consultés ;
- un avis de consultation de portée générale est publié sur le portail électronique de la NSPA, sauf restrictions de sécurité ou autres ;
- le besoin sera publié sur le portail électronique de la NSPA (sauf restrictions de sécurité ou autres) ; l'acheteur et/ou le responsable des achats informera les entreprises inscrites sur la liste de « tous les fournisseurs connus » de la publication du besoin.

4.6 S'agissant de l'archivage des documents relatifs à la passation d'un marché, l'article 5.2.3.1 de l'OI 4200-01 stipule que la NSPA doit conserver tous les documents relatifs à la passation d'un marché, et notamment ceux qui concernent les préconsultations, les consultations, la gestion du marché et les phases de clôture, pendant une durée de 5 ans après l'achèvement de la dernière mesure relative à la passation du marché et après que les services financiers auront confirmé que le client n'a plus d'obligations financières liées au marché et que les services logistiques auront confirmé que toutes les ventes ont été facturées.

4.7 Toutes les copies électroniques, y compris les courriels, doivent être conservées sous forme électronique sur le lecteur partagé de la NSPA ainsi que le prévoit l'article 5.2.3.2 de l'OI 4200-01.

Constatations

4.8 Avant le lancement d'une consultation, les acheteurs ou les responsables des achats de la NSPO doivent demander, et obtenir, une liste des fournisseurs potentiels que la Section Identification des fournisseurs aura générée à partir de la liste des fournisseurs de la NSPA. Parmi les informations qui devront figurer dans la liste des fournisseurs potentiels figurent leur nom et l'adresse électronique à laquelle ils peuvent être contactés. Lorsqu'ils disposent de cette liste, les acheteurs ou les responsables des achats de la NSPO publient sur le portail électronique de la NSPA un avis de consultation de portée générale et envoient à tous les fournisseurs potentiels présélectionnés un courriel contenant le lien vers cet avis. Lorsqu'un avis ne peut pas être publié sur le portail électronique pour l'une des raisons exposées dans l'OI 4200-01 ou lorsque le montant sur lequel porte le besoin est inférieur au seuil fixé pour sa publication, mais supérieur au niveau minimal considéré, le dossier d'appel d'offres sera envoyé par courriel.

4.9 Il est à noter qu'aucun avis de consultation ne sera publié sur le portail électronique de la NSPA si des restrictions de sécurité ou autres s'appliquent. Dans ce cas, les demandes d'offres seront soumises uniquement aux fournisseurs que la Section Identification des fournisseurs aura présélectionnés dans la liste des fournisseurs de la NSPA.

4.10 L'Agence encourage vivement les entreprises qui souhaitent avoir l'occasion de décrocher des marchés à veiller à ce que leurs coordonnées soient à jour dans le portail électronique de la NSPA, à consulter régulièrement le site web et à signaler les cas où elles n'auraient pas reçu de notification annonçant le lancement d'un appel d'offres cadrant avec les compétences décrites dans leur profil.

4.11 En dépit des dispositions prises par l'Agence, l'IBAN a constaté qu'il arrivait que les acheteurs et les responsables des achats de la NSPO reçoivent des notifications de non-remise de message suite à l'envoi d'un courriel aux fournisseurs potentiels. Nous avons constaté que les acheteurs et les responsables des achats ne conservaient pas la trace des notifications de non-remise de message et ne signalaient pas à la Section Identification des fournisseurs que des courriels n'étaient pas parvenus à leur destinataire. Notre contrôle par sondage a notamment porté sur l'achat de huit articles pour lesquels la section évoquée avait présélectionné des fournisseurs potentiels dans la liste des fournisseurs de la NSPA. Nous n'avons reçu une confirmation et des justificatifs indiquant que tous les fournisseurs potentiels avaient bien reçu les messages envoyés que pour un seul de ces articles. Pour tous les autres, soit il nous a été confirmé que les courriels n'étaient pas parvenus à leur destinataire, soit il n'a pas été possible d'obtenir des informations claires car les notifications de non-remise n'avaient pas été conservées.

4.12 Si la Section Identification des fournisseurs n'est pas informée que des courriels ne sont pas parvenus à leurs destinataires, les coordonnées des fournisseurs inscrits sur la liste de la NSPA ne seront pas mises à jour ou rectifiées, contrairement à ce que prévoit le paragraphe de l'OI 4200-01 consacré aux mises à jour régulières de la base de données relative au fichier fournisseurs. De ce fait, les fournisseurs

concernés risquent de ne pas recevoir les messages dans le cadre de futures consultations.

4.13 Lorsque, en raison de restrictions frappant la publication d'avis, seuls les fournisseurs présélectionnés par la Section Identification des fournisseurs sont invités à faire des offres, il est difficile, si aucune mesure n'est prise suite à la réception de notifications de non-remise de messages, de déterminer si les fournisseurs admissibles ont eu les mêmes chances (c.-à-d. ont eu accès dans les mêmes conditions au marché public lancé par l'Agence) et ont été traités de manière équitable. En outre, l'absence de consultation de fournisseurs admissibles pourrait influencer le résultat du processus d'attribution d'un marché, et expose l'Agence à des risques de réclamation de la part de fournisseurs admissibles qui pourraient considérer qu'ils n'ont pas été traités de manière équitable étant donné que les messages ne leur sont pas parvenus dans le cadre du processus de consultation. Cela n'est pas conforme au principe de traitement équitable énoncé dans l'article 32.1 du NFR.

4.14 Le fait de ne pas garder la trace des notifications de non-remise n'est pas conforme aux règles d'archivage énoncées dans l'OI 4200-01, qui prévoit que tous les documents relatifs au processus de consultation mené dans le cadre de l'attribution d'un marché doivent être conservés pendant au moins 5 ans. Cela est en contradiction avec le principe selon lequel tous les aspects du processus d'acquisition doivent être conformes aux normes d'intégrité et de reddition des comptes les plus rigoureuses (article 32.1 du NFR).

Recommandations

4.15 L'IBAN recommande à la NSPO de se conformer aux principes énoncés dans l'article 32.1 du NFR ainsi qu'aux dispositions définies dans l'instruction d'exploitation 4200-01, relative aux achats, en veillant à ce que :

- a) tous les fournisseurs admissibles présélectionnés dans la liste des fournisseurs de la NSPA soient contactés dans le cadre d'un processus de consultation et accusent réception du message qui leur a été envoyé dans les cas où la publication d'un avis de consultation concernant un appel d'offres avec mise en concurrence fait l'objet de restrictions ;
- b) les acheteurs et les responsables des achats portent à la connaissance de la Section Identification des fournisseurs toute information incorrecte contenue dans le fichier fournisseurs de la NSPA, afin que cette section puisse mettre à jour la base de données relative au fichier fournisseurs de l'Agence si nécessaire ;
- c) les acheteurs et les responsables des achats tiennent un registre des notifications non remises dans le cadre d'un processus de consultation.

5. INSUFFISANCES DANS LE TRAITEMENT COMPTABLE DES APPELS DE CONTRIBUTIONS POUR LE NSIP

Contexte

5.1 Selon le cadre comptable OTAN (NAF) (IPSAS 1 (*Présentation des états financiers*)), « les actifs sont des ressources contrôlées par une entité du fait d'événements passés et dont cette entité attend des avantages économiques futurs ou un potentiel de service » et « un passif est une obligation actuelle de l'entité résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire pour l'entité par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques ou d'un potentiel de service ».

5.2 Le programme OTAN d'investissement au service de la sécurité (NSIP) est un programme d'équipement en capacités militaires. Il sert à financer l'étude de projets, la construction d'installations et la mise en œuvre d'équipements dont les commandants stratégiques de l'OTAN ont besoin pour mener à bien leur mission et qui sont nécessaires pour fournir, remettre en état et moderniser des actifs.

5.3 Le NSIP assure le financement de multiples projets exécutés par un pays hôte, qui peut être un pays sur le territoire duquel un projet donné doit être réalisé, une agence de l'OTAN ou un commandement stratégique. Les pays de l'OTAN fournissent les fonds dans le cadre d'appels de contributions trimestriels approuvés par le Comité des investissements sur la base des projets NSIP autorisés par pays hôte. Le Secrétariat international (SI) gère l'affectation des fonds à l'aide d'un système de compensation multilatérale.

5.4 Afin que le SI puisse établir les appels de contributions trimestriels, les pays hôtes doivent communiquer tous les trois mois les prévisions de dépenses relatives aux projets autorisés dont ils ont la charge, ainsi que tout excédent ou déficit par rapport aux contributions déjà perçues pour ces projets, en fonction des dépenses réellement effectuées. Ces informations sont enregistrées dans l'outil en ligne appelé « système intégré d'information sur les ressources financées en commun » (CIRIS).

5.5 Sur la base des informations que les pays hôtes du NSIP enregistrent chaque trimestre dans le CIRIS, le SI établit les appels de contributions trimestriels pour le NSIP, qui seront soumis à l'approbation du Comité des investissements. Ces appels de contributions fixent le montant que chaque pays contributeur doit verser ainsi que le montant à recevoir ou à rembourser par chaque pays hôte et donnent les instructions à suivre pour effectuer le paiement. Afin de réduire le nombre de transactions financières concernant les contributions au NSIP, le SI déduit le montant à payer par un pays hôte donné du montant total des contributions à verser à ce pays hôte (montant à recevoir pour ce qui concerne ce pays hôte).

5.6 Selon les instructions relatives au versement des contributions au NSIP, « le paiement des contributions s'effectuera le plus tôt possible à compter du jour où l'appel de contributions sera devenu définitif (voir le document de référence (e)) » pour faciliter la mise à disposition en temps voulu des capacités mises au point dans le cadre de projets NSIP. Le document de référence évoqué ci-dessus est

l'AC/4-D/2731, qui stipule que « le paiement des contributions des pays contributeurs au pays hôte suivra automatiquement la décision du Comité approuvant les estimations trimestrielles, sauf réserve expresse du Comité sur ce point ».

Constatations

5.7 Le 13 décembre 2022, le Comité des investissements a approuvé l'appel de contributions au NSIP pour le premier trimestre 2023 (voir l'AC/4(PP)D/28456(INV) et l'AC/4-DS(2022)0031(INV)). Cet appel a été établi sur la base de la validation par le SI des dépenses réelles pour le troisième trimestre 2022 et des prévisions de dépenses pour le premier trimestre 2023, données extraites du CIRIS. Si l'on se réfère aux instructions de paiement des contributions au NSIP, l'approbation par le Comité des investissements de l'appel de contributions évoqué engendrait pour les pays contributeurs une obligation de paiement à compter du 14 décembre 2022.

5.8 S'agissant du montant à recevoir pour le premier trimestre 2023 dans le cadre de l'appel de contributions au NSIP, nous avons constaté que la NSPA n'avait pas comptabilisé un montant à recevoir et une avance correspondant à ces contributions au NSIP avant le 31 décembre 2022. Cela n'est pas conforme au NAF (IPSAS 1), car les pays contributeurs au NSIP étaient tenus de verser à la NSPO leurs contributions NSIP à compter du jour suivant celui de l'approbation de l'appel de contributions par le Comité des investissements (c.-à-d. à compter du 14 décembre 2022). Au niveau de la NSPO, les montants à recevoir et les avances concernant les contributions au NSIP sont donc sous-évalués de 18 311 403 EUR au 31 décembre 2022.

Recommandations

5.9 L'IBAN recommande à la NSPA de comptabiliser toutes les contributions à recevoir, ou à rembourser, en se conformant aux instructions de paiement applicables aux appels de contributions au NSIP telles qu'elles ont été approuvées par le Comité des investissements.

SUITES DONNÉES AUX OBSERVATIONS ANTÉRIEURES

L'IBAN a fait le point sur les suites données aux observations formulées lors d'audits précédents. On trouvera dans le tableau ci-après un récapitulatif de ces observations et recommandations et des mesures prises par l'entité (pour autant qu'elles aient été examinées par l'IBAN), ainsi que l'état de la question.

Une question est considérée comme étant « à traiter » lorsqu'aucun progrès notable n'a encore été réalisé en vue de son règlement. Une question est considérée comme étant « en cours de traitement » lorsque l'entité a commencé à mettre en œuvre la recommandation correspondante ou lorsque certains éléments de la recommandation (mais pas tous) ont été suivis d'effets. Une question est considérée comme étant « traitée » lorsque la recommandation correspondante a été mise en œuvre ou qu'elle a été rendue ou est devenue caduque. Lorsque la recommandation se subdivise en

plusieurs éléments, l'état de la question est indiqué pour chacun d'eux dans la colonne « Mesures prises ».

OBSERVATION/RECOMMANDATION	MESURES PRISES PAR L'ENTITÉ	ÉTAT DE LA QUESTION
<p>(1) Exercice 2021 IBA-AR(2022)0017, paragraphe 1.14</p> <p>INSUFFISANCE DU SUIVI DES STOCKS À LA BASE D'OPÉRATIONS PRINCIPALE DE L'AGS</p> <p>Recommandations de l'IBAN L'IBAN recommande à la NSPA :</p> <p>a) d'effectuer un rapprochement complet des actifs de l'AGS enregistrés dans le module ERP de comptabilité et de leurs composants enregistrés dans le système d'informations logistiques pour les acquisitions (ALIS) de l'AGS, en s'appuyant sur le manuel technique électronique interactif (IETM), et de rapprocher ces données de celles qui concernent les actifs se trouvant physiquement sur site ; cela améliorera le processus de préparation à l'audit au sein de l'Agence pour les inspections physiques effectuées chaque année par l'IBAN ;</p> <p>b) de mettre en œuvre un système de marquage/d'étiquetage permettant d'établir un lien automatique avec le module ERP de comptabilisation des actifs et avec le système ALIS ;</p>	<p>En 2022, l'Agence a effectué plusieurs audits de configuration physique (PCA) qui ont porté sur l'ALIS. Les résultats de ces audits ont servi à compléter les données dans l'ALIS et à valider la documentation technique. Lorsque tous les systèmes auront fait l'objet d'un PCA, toutes les données enregistrées dans l'ALIS devraient être complètes et pleinement en phase avec l'ERP. À ce jour, tous les systèmes n'ont pas encore fait l'objet d'un PCA. La réalisation de progrès en la matière est également tributaire des activités de la Force OTAN de la capacité alliée de surveillance terrestre (NAGSF), car ces PCA risquent d'interrompre les opérations de cette force. Question en cours de traitement</p> <p>En fonction du type d'article, le système d'étiquetage est fondé principalement sur le numéro de l'actif, le numéro de pièce et le numéro de nomenclature OTAN, qui servent à tracer les actifs et les stocks dans l'ERP et dans l'ALIS. Des efforts d'étiquetage supplémentaires ont été réalisés en 2022 pour ce qui concerne en particulier les articles et les espaces de</p>	<p>Question en cours de traitement.</p>

OBSERVATION/RECOMMANDATION	MESURES PRISES PAR L'ENTITÉ	ÉTAT DE LA QUESTION
<p>c) de veiller à ce qu'un contrôle physique des stocks soit effectué chaque année pour tous les actifs critiques ;</p> <p>d) de veiller à ce que, s'agissant du suivi de la navigabilité des actifs de l'AGS, les risques liés aux stocks soient inscrits dans les registres des risques de l'Agence et fassent l'objet de mesures d'atténuation spécifiques.</p>	<p>stockage soumis à des contrôles de navigabilité. En outre, l'Agence vérifiera l'étiquetage des actifs au travers des PCA et des inventaires annuels. Question traitée.</p> <p>En 2022, l'Agence a effectué un inventaire physique de tous les articles critiques de l'AGS. Question traitée.</p> <p>La NSPO a inscrit la question de la certification du suivi de la navigabilité dans la fonctionnalité Matrice des risques et des contrôles (Contrôle interne), considérant qu'il s'agit d'un risque à surveiller et à gérer. Question traitée.</p>	
<p>(2) Exercice 2021 IBA-AR(2022)0017, paragraphe 2.13</p> <p>NÉCESSITÉ POUR L'AGENCE DE CLARIFIER LE STATUT JURIDIQUE DU MAGASIN SITUÉ SUR SON SITE PRINCIPAL ET DE VEILLER AU RESPECT DU RÈGLEMENT APPLICABLE AUX ACTIVITÉS SOCIORÉCRÉATIVES</p> <p>Recommandations de l'IBAN Sachant que la période d'exemption provisoire (prévue dans le règlement relatif aux activités socio-créatives) prendra fin avec la publication des états financiers de 2022, l'IBAN recommande à la NSPA :</p> <p>a) de clarifier le statut juridique du magasin situé sur son site principal ;</p>	<p>L'Agence a revu le statut juridique du magasin. Ce magasin n'est pas soumis actuellement aux règles de l'OTAN ni à la législation nationale luxembourgeoise. L'Agence réfléchit pour le moment à une solution qui lui permettrait de confier l'exploitation du magasin à une entité privée dans le cadre d'un contrat de concession commerciale qu'elle passerait avec une telle entité. La</p>	<p>Question en cours de traitement.</p>

OBSERVATION/RECOMMANDATION	MESURES PRISES PAR L'ENTITÉ	ÉTAT DE LA QUESTION
<p>b) de déterminer si l'exploitation du magasin relève des activités sociorécréatives et, dans l'affirmative, de veiller au strict respect des règles applicables aux activités de ce type.</p>	<p>question de la faisabilité financière et contractuelle d'une telle solution est actuellement à l'étude. Question traitée.</p> <p>L'Agence cherche actuellement à savoir si la solution proposée ci-dessus permettra de respecter pleinement le règlement applicable aux activités sociorécréatives, solution selon laquelle l'Agence confierait l'exploitation du magasin à une entité privée dans le cadre d'un contrat de concession commerciale qu'elle passerait avec cette entité. Question en cours de traitement.</p>	
<p>(3) Exercice 2021 IBA-AR(2022)0017, paragraphe 3.13</p> <p>NÉCESSITÉ POUR L'AGENCE DE MIEUX DÉMONTRER LA CONFORMITÉ AVEC LE RÈGLEMENT FINANCIER DE L'OTAN ET AVEC LE RÈGLEMENT DES ACHATS DE LA NSPO POUR LES CONSULTATIONS SANS MISE EN CONCURRENCE</p> <p>Recommandations de l'IBAN Pour garantir le plein respect de l'article 32 du NFR en l'absence de mise en concurrence, l'IBAN recommande à la NSPA :</p> <p>a) d'amender l'OI 4200-1 de manière à ce qu'avant de lancer une consultation sans mise en concurrence, l'Agence dispose (dès le stade de la FBO) de tous les justificatifs nécessaires concernant les procédures d'homologation menées au niveau national ;</p> <p>b) de veiller à ce que, s'agissant des réclamations, la Division Achats se mette rapidement en relation avec la personne responsable de la mise en concurrence et fasse si nécessaire appel au Bureau du conseiller juridique de la NSPA/NSPO ;</p>	<p>Cette procédure sera inscrite dans la cinquième version révisée de l'OI 4200-01, qui est en cours d'établissement et devrait être publiée en 2023. Question en cours de traitement.</p> <p>Cette procédure sera inscrite dans la cinquième version révisée de l'OI 4200-01, qui est en cours d'établissement et devrait être publiée en 2023. Question en cours de traitement.</p>	<p>Question en cours de traitement.</p>

OBSERVATION/RECOMMANDATION	MESURES PRISES PAR L'ENTITÉ	ÉTAT DE LA QUESTION
<p>c) de mettre en place une procédure visant à ce que toute réclamation portant sur une restriction injustifiée de la concurrence (même si elle est soumise au stade de la FBO) dans les dossiers où la valeur du marché est supérieure à un certain niveau (à définir par l'Agence) fasse l'objet d'une gestion adéquate et soit soumise sans délai à la personne responsable de la mise en concurrence.</p>	<p>Cette procédure sera inscrite dans la cinquième version révisée de l'OI 4200-01, qui est en cours d'établissement et devrait être publiée en 2023. Question en cours de traitement.</p>	
<p>(4) Exercice 2021 IBA-AR(2022)0017, paragraphe 4.11</p> <p>NÉCESSITÉ POUR L'AGENCE D'AMÉLIORER LA CLASSIFICATION ET LA CONSTATATION DES AVANCES CLIENTS</p> <p>Recommandations de l'IBAN L'IBAN recommande à la NSPA de classer et de constater correctement les avances clients dans les états financiers. Pour ce faire, l'Agence pourrait :</p> <p>a) revoir et actualiser les SOP-FF-11 afin que celles-ci autorisent certaines exceptions en matière de classification des avances ;</p> <p>b) veiller à ce que, dans le module comptabilité de l'ERP, les avances clients soient différenciées par exercice financier ; l'Agence devrait ainsi envisager de procéder à toute actualisation nécessaire au niveau des processus comptables et des flux de travail correspondants dans le cadre de son projet de mise à niveau du logiciel ERP ; cela devrait lui permettre d'assurer un suivi adéquat des avances clients dans l'ERP lorsque celles-ci concernent des paiements fournisseurs répartis sur plusieurs années ;</p>	<p>En 2022, l'Agence a introduit dans sa méthode comptable une modification concernant la comptabilisation des avances, comme indiqué dans les états financiers 2022 de la NSPO. Suite à cette modification, les SOP-FF-11 seront actualisées pour la fin 2023. L'IBAN fera le point sur la version actualisée des procédures internes dans le cadre de l'audit des états financiers de 2023. Question en cours de traitement.</p> <p>Suite à la modification relative aux avances qui a été apportée à la méthode comptable et qui prévoit que toutes les avances clients doivent être considérées comme des passifs à court terme, nous avons estimé que la question était devenue caduque, car il n'est plus nécessaire d'assurer un suivi adéquat des avances clients dans l'ERP lorsque celles-ci concernent des</p>	<p>Question en cours de traitement.</p>

OBSERVATION/RECOMMANDATION	MESURES PRISES PAR L'ENTITÉ	ÉTAT DE LA QUESTION
<p>c) revoir les contrôles internes existants concernant la classification des avances clients et les actualiser dans la mesure nécessaire pour faire en sorte que les avances soient présentées correctement dans les états financiers ;</p> <p>d) veiller à ce que les responsables financiers des programmes versent dans l'ERP tous les documents permettant de justifier la classification des avances clients, à des fins de contrôle interne et de constitution d'une piste d'audit ; cela devrait permettre à la Division finances de vérifier la classification des avances clients avant la publication des états financiers de la NSPO.</p>	<p>paiements fournisseurs répartis sur plusieurs années. Question traitée.</p> <p>Voir l'état de la question concernant la recommandation (a). Les mises à jour des contrôles internes en place seront consignées dans la version révisée des SOP-FF-11, qui sera diffusée pour la fin 2023. Question en cours de traitement.</p> <p>Suite à la modification relative aux avances qui a été apportée à la méthode comptable et qui prévoit que toutes les avances clients doivent être considérées comme des passifs à court terme, nous avons estimé que la question était devenue caduque, car toutes les avances clients sont désormais classées de la même manière. Question traitée.</p>	
<p>(5) Exercice 2021 IBA-AR(2022)0017, paragraphe 5.12</p> <p>NÉCESSITÉ POUR L'AGENCE DE DÉTERMINER SI LA NSPO AGIT EN QUALITÉ DE MANDATAIRE OU EN QUALITÉ DE MANDANT AU NIVEAU DES PROGRAMMES/ACTIVITÉS</p> <p>Recommandations de l'IBAN L'IBAN recommande à la NSPA :</p> <p>a) d'effectuer, pour chacune de ses activités, une analyse visant à déterminer si la NSPO agit en tant que mandant ou en tant que mandataire et pour ainsi savoir si ces activités devront à l'avenir être ou non présentées en tant que produits et charges de la NSPO ; il conviendrait de réaliser une telle analyse pour chacune des activités de l'entité afin de garantir l'uniformité de leur traitement à l'échelle de l'Organisation ;</p>	<p>L'Agence attend la publication de la version révisée de l'IPSAS 9. Elle effectuera ensuite une revue des types d'opérations effectuées par les unités opérationnelles et les programmes de manière à déterminer si la NSPO agit en tant que mandant ou en tant que mandataire et, ainsi, à garantir un traitement comptable uniforme. Question en cours de traitement.</p>	<p>Question en cours de traitement.</p>

OBSERVATION/RECOMMANDATION	MESURES PRISES PAR L'ENTITÉ	ÉTAT DE LA QUESTION
<p>b) sur la base des conclusions de l'analyse qui aura été effectuée et si nécessaire, de passer en revue les processus en place et d'examiner dans quelle mesure ils doivent évoluer pour faire en sorte que les états financiers de la NSPO soient établis sur une base correcte, qui tienne compte du fait qu'elle joue le rôle de mandataire pour certaines de ses activités ;</p> <p>c) d'envisager de procéder à toute actualisation nécessaire au niveau des processus comptables et des flux de travail correspondants dans le cadre de son projet de mise à niveau du logiciel ERP.</p>	<p>Une suite ne pourra être donnée à la recommandation b) que lorsque la recommandation a) aura été mise en œuvre. Question à traiter.</p> <p>L'Agence s'emploie actuellement à définir les besoins concernant le système ERP et à préparer la mise à niveau de ce système, le but étant de faire en sorte que les mises à jour des processus et des méthodes comptables qui découleront de la suite qui sera donnée à la recommandation a) lui permettent, si nécessaire, de comptabiliser de manière différente certaines activités dans le système ERP actualisé. Question en cours de traitement.</p>	
<p>(6) Exercice 2020 IBA-AR(2021)0017, paragraphe 1.11</p> <p>INCIDENCE FINANCIÈRE DU RETRAIT DES FORCES DE LA MISSION RESOLUTE SUPPORT : ESTIMATION NON ENCORE DISPONIBLE</p> <p>Recommandations de l'IBAN L'IBAN recommande à la NSPA :</p> <p>a) d'achever au plus vite l'analyse de l'incidence financière estimée du retrait des forces de la mission Resolute Support et de communiquer les conclusions de cette analyse à toutes les parties prenantes ;</p> <p>b) de mettre en place, pour les autres missions OTAN en cours, des procédures</p>	<p>a) La clôture financière de la mission Resolute Support est toujours en cours. De ce fait, les incidences financières du retrait des forces ne peuvent pas encore être estimées précisément. L'Agence continuera de fournir des informations à jour à toutes les parties prenantes concernées au cours des réunions de gouvernance. Question en cours de traitement.</p> <p>b) Dans l'IBA-AR(2022)0017, l'IBAN a considéré que cette</p>	<p>Question en cours de traitement.</p>

OBSERVATION/RECOMMANDATION	MESURES PRISES PAR L'ENTITÉ	ÉTAT DE LA QUESTION
pour faire en sorte qu'une analyse et un aperçu à jour de l'incidence financière d'une éventuelle restructuration ou clôture des activités puissent être obtenus facilement au moins une fois par an.	question avait été traitée. Question traitée .	
<p>(7) Exercice 2020 IBA-AR(2021)0017, paragraphe 2</p> <p>ERREURS SIGNIFICATIVES DANS LA CONSTATATION DES STOCKS DANS LES ÉTATS FINANCIERS 2020 DE LA NSPO</p> <p>Recommandations de l'IBAN L'IBAN recommande à la NSPA de faire en sorte :</p> <p>a) que les stocks soient correctement comptabilisés dans les états financiers ; il faudrait pour cela effectuer les écritures comptables nécessaires afin de corriger l'erreur relevée dans les stocks et automatiser le processus de report des stocks pour réduire le risque d'erreur humaine ;</p> <p>b) que les gestionnaires de programme chargés de communiquer des données à la Division Finances fournissent également des éléments probants à l'appui des vérifications qui ont été effectuées au niveau des stocks en vue de la validation des données soumises ;</p> <p>c) que les listes des stocks fournies à l'IBAN au cours de l'audit soient correctes, fiables et puissent être mises en concordance avec les états financiers.</p>	<p>a) L'Agence entend automatiser complètement l'opération dès que la version mise à jour de l'ERP sera installée, en 2025. Question en cours de traitement.</p> <p>b) L'IBAN a noté que les gestionnaires de programme avaient fourni à la Division Finances davantage de données concernant les stocks considérés. Des progrès sont toutefois encore nécessaires s'agissant de fournir des éléments probants à l'appui des vérifications des stocks de manière à obtenir l'assurance que les données soumises sont exhaustives et exactes. Question en cours de traitement.</p> <p>c) Dans l'IBA-AR(2022)0017, l'IBAN a considéré que cette question avait été traitée. Question traitée.</p>	Question en cours de traitement .

OBSERVATION/RECOMMANDATION	MESURES PRISES PAR L'ENTITÉ	ÉTAT DE LA QUESTION
<p>(8) Exercice 2020 IBA-AR(2021)0017, paragraphe 3.19</p> <p>NÉCESSITÉ POUR L'AGENCE DE MIEUX DÉMONTRER LA CONFORMITÉ AVEC LE RÈGLEMENT FINANCIER DE L'OTAN ET LE RÈGLEMENT DES ACHATS DE LA NSPO</p> <p>Recommandations de l'IBAN L'IBAN recommande à la NSPA de prendre les mesures suivantes :</p> <p>a) mettre en œuvre des procédures pour faire en sorte que les demandes d'achat auprès de fournisseurs en situation de monopole soient traitées et gérées de manière appropriée ; il devrait incomber au responsable de la concurrence d'autoriser les demandes de ce type qui portent sur un montant supérieur à un certain seuil (à fixer par l'Agence) ;</p> <p>b) modifier l'actuelle instruction d'exploitation relative aux achats (OI 4200-01) afin de clarifier la procédure à suivre dans les cas où un client propose à la NSPA de faire appel à un fournisseur repéré au préalable ;</p> <p>c) pour faire en sorte que le processus d'appel d'offres soit transparent et équitable, continuer d'évaluer les modifications qu'il faudrait apporter au Règlement des achats de la NSPO (n° 4200), à l'instruction d'exploitation 4200-01 et à la directive de programme n° 3821 en vue de la mise à jour, si nécessaire, de la définition de « producteur qualifié » ;</p> <p>d) veiller à ce que toute dérogation au Règlement financier de l'OTAN et aux règles et directives de la NSPO soit soumise à l'approbation préalable de l'ASB et à ce que les documents justificatifs appropriés soient conservés à titre de preuve ;</p> <p>e) afin d'accroître la transparence des marchés à bons de commande passés avec des entreprises situées dans des pays non OTAN, présenter la valeur des</p>	<p>(a) Dans l'IBA-AR(2022)0017, l'IBAN a considéré que cette question avait été traitée. Question traitée.</p> <p>b) Dans l'IBA-AR(2022)0017, l'IBAN a considéré que cette question avait été traitée. Question traitée.</p> <p>c) La directive de programme n°3821 a été approuvée par l'ASB le 4 mai 2023. Son article 3.2.7 définit le concept de « producteur qualifié ». Dans la version révisée de l'OI 4200-01 diffusée le 24 août 2021, l'Agence a mis à jour les paragraphes 8.2.1.5 à 8.2.1.9 sur la base de la recommandation formulée. Question traitée.</p> <p>d) Dans l'IBA-AR(2022)0017, l'IBAN a considéré que cette question avait été traitée. Question traitée.</p> <p>e) Dans l'IBA-AR(2022)0017, l'IBAN a considéré que cette question avait été traitée. Question traitée.</p>	<p>Question traitée.</p>

OBSERVATION/RECOMMANDATION	MESURES PRISES PAR L'ENTITÉ	ÉTAT DE LA QUESTION
engagements effectués l'année précédente ainsi que le montant cumulé des engagements pour toute la durée du marché à bons de commande dans le « Rapport sur les marchés attribués par la NSPA à des sociétés sises dans des États non membres de l'OTAN », qui est soumis à l'ASB.		
<p>(9) Exercice 2020 IBA-AR(2021)0017, paragraphe 4.13</p> <p>VERSEMENT INDU D'INDEMNITÉS DE DÉPART</p> <p>Recommandations de l'IBAN L'IBAN recommande à la NSPA de faire en sorte :</p> <p>a) que les consultants soient employés dans le respect des dispositions de l'article 69 du RPC ; l'Agence devrait, à cette fin, établir une procédure visant à suivre de près la durée cumulée d'emploi qui résulte des contrats qu'elle a signés ;</p> <p>b) que le versement d'honoraires à des consultants soit limité aux contrats signés par l'Agence ;</p> <p>c) qu'une procédure systématique soit mise en place pour chercher à repérer les risques de conflit d'intérêts entre les membres du personnel afin que les mesures nécessaires soient prises en temps utile ;</p> <p>d) que la directive fonctionnelle n° 2300 de la NSPO soit pleinement respectée ; l'Agence devrait pour cela veiller à ce que les clients approuvent les dépenses avant que celles-ci soient exposées et à ce que les dépenses prévues soient indiquées dans le contrat (l'avenant au contrat) passé avec un consultant ;</p>	<p>a) L'Agence a établi et mis en œuvre une procédure qui permet de suivre de près la durée cumulée d'emploi résultant des contrats qu'elle a signés. Question traitée.</p> <p>b) Dans le cadre de l'audit des états financiers de 2022, l'IBAN n'a relevé aucun élément qui donnerait à penser que des honoraires versés à des consultants n'auraient pas été conformes aux contrats signés par l'Agence. Question traitée.</p> <p>c) Dans l'IBA-AR(2022)0017, l'IBAN a considéré que cette question avait été traitée. Question traitée.</p> <p>d) Dans le cadre de l'audit des états financiers de 2022, l'IBAN n'a relevé aucun élément qui donnerait à penser que l'Agence a été exposée à des dépenses liées à des services de consultance qui n'avaient pas été approuvées au préalable par ses clients ou qui n'avaient pas été mentionnées dans les contrats passés entre</p>	Question en cours de traitement.

OBSERVATION/RECOMMANDATION	MESURES PRISES PAR L'ENTITÉ	ÉTAT DE LA QUESTION
<p>e) que des dispositions budgétaires spécifiques soient établies et que le contrôleur des finances, ou une personne agissant en son nom, donne son accord préalable pour tout engagement, ainsi que le prévoit l'instruction d'exploitation 4300-09.</p>	<p>l'Agence et des consultants. Question traitée.</p> <p>e) L'OI 4300-09, intitulée « Accord préalable pour les engagements dans les budgets opérationnels de la NSPO », a été révisée, et plusieurs concepts clés ont été clarifiés. La mise à jour de l'OI relative à l'accord préalable pour les engagements dans les budgets administratifs est en cours, et plusieurs concepts clés y seront clarifiés. Question en cours de traitement.</p>	
<p>(10) Exercice 2020 IBA-AR(2021)0017, paragraphe 5.10</p> <p>NÉCESSITÉ DE MIEUX PRÉSERVER LES BIENS FOURNIS PAR LA NSPA (NFP)</p> <p>Recommandations de l'IBAN L'IBAN recommande à la NSPA :</p> <p>a) d'effectuer un rapprochement annuel entre les quantités confirmées par les titulaires de marché et les dépôts nationaux détenant des NFP, les programmes et le système comptable dans l'ERP ;</p> <p>b) de faire en sorte que des contrôles soient effectués plus souvent dans les installations des titulaires de marché et dans les dépôts nationaux et qu'ils s'appuient sur une approche fondée sur la notion de risque ;</p>	<p>a) Un rapprochement annuel a été effectué. On notera toutefois que toutes les confirmations demandées par l'Agence aux titulaires de marché et aux dépôts nationaux détenant des NFP n'ont pas été reçues. Le rapprochement ne repose donc pas sur un ensemble complet de données. En outre, dans le cadre d'inventaires effectués récemment chez des titulaires de marché et dans des dépôts nationaux détenant des NFP, il est apparu que les confirmations soumises par certains dépôts n'étaient pas fiables. Question en cours de traitement.</p> <p>b) Nous avons noté que les capacités nécessaires pour effectuer les contrôles évoqués avaient augmenté, ce qui a permis de passer de 4 contrôles par an au moment de la communication des</p>	<p>Question en cours de traitement.</p>

OBSERVATION/RECOMMANDATION	MESURES PRISES PAR L'ENTITÉ	ÉTAT DE LA QUESTION
<p>c) d'assurer le suivi des éventuelles différences relevées dans le rapprochement des NFP ou au cours des inventaires physiques effectués dans les installations de stockage des NFP, et de les corriger en temps utile ; l'Agence devrait, à cet effet, améliorer autant que possible les processus ERP pertinents, ainsi que leur automatisation ;</p> <p>d) d'affecter des ressources suffisantes au Bureau « assurance de la qualité » afin qu'il puisse effectuer un examen indépendant des stocks détenus par les titulaires de marché et dans les dépôts nationaux.</p>	<p>recommandations à 12 contrôles par an à ce jour. Des contrôles seront donc effectués plus souvent chez les titulaires de marché et dans les dépôts nationaux. Question traitée.</p> <p>c) Des améliorations considérables ont été apportées, qui visent à accélérer l'analyse des inventaires effectuée dans les lieux où sont entreposés des NFP et à repérer les éventuelles différences. Toutefois, il n'est pas encore possible à ce jour d'ajuster immédiatement les stocks sur la base des confirmations reçues des lieux de stockage de NFP, car les conformations transmises par les titulaires de marché et les dépôts nationaux ne sont pas jugées fiables. Question en cours de traitement.</p> <p>d) Dans l'IBA-AR(2022)0017, l'IBAN a considéré que cette question avait été traitée. Question traitée.</p>	
<p>(11) Exercice 2019 IBA-AR(2020)0009, paragraphe 2.16</p> <p>LA NSPA DOIT S'ADAPTER AU RÉGIME EN VIGUEUR POUR LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE (TVA)</p> <p>Recommandations de l'IBAN En attendant que l'Agence sache à quoi s'en tenir en matière d'exonération de la TVA, l'IBAN lui recommande de prendre les mesures décrites ci-après, en concertation avec l'ASB lorsque c'est nécessaire :</p> <p>a) poursuivre l'évaluation des modifications qu'il faudra apporter aux conditions générales relatives à l'exonération de la TVA afin que les récents développements en la matière y soient présentés avec exactitude ;</p>	<p>a) La directive fonctionnelle de la NSPO sur les impôts indirects a été approuvée par l'ASB en décembre 2022. Fin juin 2023, les modèles de conditions générales avaient</p>	<p>Question en cours de traitement.</p>

OBSERVATION/RECOMMANDATION	MESURES PRISES PAR L'ENTITÉ	ÉTAT DE LA QUESTION
<p>b) afin que le processus d'appel d'offres soit transparent et équitable, évaluer les modifications qu'il faudra apporter au Règlement des achats de la NSPO (Règlement n° 4200), aux instructions d'exploitation s'y rapportant (OI 4200-01) et aux instructions concernant les appels d'offres, de sorte que ces documents couvrent les cas où la TVA sera facturée ou refacturée par un pays.</p>	<p>été revus. Les mesures de suivi nécessaires seront prises pour la fin 2023. Question en cours de traitement.</p> <p>b) La directive fonctionnelle de la NSPO sur les impôts indirects a été approuvée par l'ASB en décembre 2022. Suite à l'approbation de cette directive, l'Agence a revu le Règlement des achats de la NSPO, les instructions d'exploitation s'y rapportant et les modèles contenant les instructions relatives aux appels d'offre. Les mesures de suivi nécessaires seront prises pour la fin 2023. Question en cours de traitement.</p>	
<p>(12) Exercice 2018 IBA-AR(2019)0017, paragraphe 3.5</p> <p>L'ORGANISATION NATIONALE FRANÇAISE (SERVICE NATIONAL DES OLÉODUCS INTERALLIÉS – SNOI) DOIT AMÉLIORER LE COMPTE RENDU FINANCIER POUR LE PROGRAMME DU RÉSEAU D'OLÉODUCS EN CENTRE-EUROPE (CEPS)</p> <p>Recommandations de l'IBAN En vue de la présentation d'un rapport financier exact, l'IBAN recommande que le Comité de programme CEPS enjoigne au SNOI :</p> <p>a) de demander à la société privée qui exploite le pipeline d'ouvrir un compte bancaire distinct réservé uniquement aux activités relatives au CEPS ;</p>	<p>a) Les résultats d'une étude visant à proposer différentes options pour la mise en œuvre des recommandations de l'IBAN ont été communiqués au SNOI et au Bureau de programme CEPS fin juin 2022. Sur la base de l'analyse de ces options, une recommandation concernant l'option à privilégier et la voie à suivre a été soumise au Comité de programme CEPS en décembre 2022. Suite à cette proposition, ce comité a approuvé, dans le cadre du budget O&M du CEPS</p>	<p>Question en cours de traitement.</p>

OBSERVATION/RECOMMANDATION	MESURES PRISES PAR L'ENTITÉ	ÉTAT DE LA QUESTION
<p>b) d'enregistrer toutes les opérations suivant le principe de la comptabilité d'exercice dans un système comptable séparé contenant un grand livre général, avec une balance des comptes distincte, qui servira à établir les rapports financiers pour le CEPS.</p>	<p>pour 2023, l'octroi de crédits pour la réalisation d'une analyse détaillée de la situation. Question en cours de traitement.</p> <p>Voir l'état de la question concernant la recommandation (a). Question en cours de traitement.</p>	
<p>(13) Exercice 2017 IBA-AR(2018)0015, paragraphe 3.13</p> <p>NOUVELLES AMÉLIORATIONS REQUISES EN VUE DE LA MISE EN CONFORMITÉ AVEC LA VERSION RÉVISÉE DU RÈGLEMENT FINANCIER DE L'OTAN, EN PARTICULIER EN CE QUI CONCERNE LA GESTION DES RISQUES, LE CONTRÔLE INTERNE ET L'AUDIT INTERNE</p> <p>Recommandations de l'IBAN Le Collège formule les recommandations suivantes :</p> <p>a) la NSPO devrait veiller à ce que ses FRP soient respectées en ce qui concerne les engagements et le rôle du contrôleur des finances au sein du Comité d'adjudication des marchés ;</p> <p>b) la NSPO devrait veiller à ce qu'un registre des risques exhaustif soit établi pour l'ensemble de l'Agence, registre qui devrait porter entre autres sur la gestion et les plans d'atténuation des risques ; il s'agit notamment d'évaluer et de contrôler les risques identifiés au niveau des programmes et des divisions, et ainsi de faire le lien entre les risques au niveau</p>	<p>a) Alors que l'instruction d'exploitation relative à l'accord préalable pour les engagements dans les budgets opérationnels de la NSPO a été révisée afin qu'une suite soit donnée à la recommandation de l'IBAN, l'instruction d'exploitation relative à l'accord préalable pour les engagements dans les budgets administratifs de la NSPO est toujours en cours d'actualisation. Question en cours de traitement.</p> <p>b) Dans l'IBA-AR(2022)0017, l'IBAN a considéré que la question avait été traitée. Question traitée.</p>	<p>Question en cours de traitement.</p>

OBSERVATION/RECOMMANDATION	MESURES PRISES PAR L'ENTITÉ	ÉTAT DE LA QUESTION
<p>opérationnel et au niveau stratégique ;</p> <p>c) la NSPO devrait procéder, de manière systématique et détaillée, à l'évaluation de ses procédures de contrôle interne et de gestion des risques et à leur consignation par écrit, en vue d'une mise en conformité avec le cadre de contrôle interne qu'elle a approuvé.</p>	<p>c) L'Agence regroupera ses activités Gestion des risques et Contrôle interne pour rendre le système de contrôle interne plus robuste et plus cohérent. Il s'agit d'une initiative s'étalant sur plusieurs années qui vise à garantir l'instauration d'un niveau approprié de soutenabilité et de proportionnalité et une amélioration solide des pratiques de contrôle. L'Agence s'emploie actuellement à déterminer comment intégrer de manière optimale la fonctionnalité Matrice des risques et des contrôles (Contrôle interne) dans l'outil de gestion des risques. Elle associera toutes les communautés d'intérêt concernées aux discussions et aux activités en la matière. Question en cours de traitement.</p>	
<p>(14) Exercice 2017 IBA-AR(2018)0015, paragraphe 4.7</p> <p>ABSENCE DE VUE D'ENSEMBLE ET DE GESTION CENTRALISÉE DES LITIGES, RÉCLAMATIONS ET AUTRES CONTENTIEUX EN COURS OU POTENTIELS</p> <p>Recommandations de l'IBAN</p> <p>Le Collège recommande à la NSPA de mettre en place les procédures nécessaires à la bonne gestion et au bon traitement des contentieux. La gestion de tous les contentieux éventuels et de leurs conséquences financières devrait être du ressort d'un professionnel compétent travaillant sous le contrôle direct et exclusif du Bureau du conseiller juridique. Les responsables des programmes et des divisions devraient porter tous les contentieux potentiels à la connaissance du Bureau du conseiller juridique, afin que l'Agence ait une vue complète et globale des risques juridiques auxquels elle est</p>	<p>Nous avons constaté que le contrôleur des finances adressait régulièrement des rappels aux directeurs pour leur signifier qu'il fallait fournir au Bureau du conseiller juridique des informations exhaustives au sujet de toutes les réclamations ou contentieux potentiels concernant des membres du personnel ou des titulaires de marché.</p> <p>Il faut toutefois intensifier les efforts pour garder la trace de</p>	<p>Question en cours de traitement.</p>

OBSERVATION/RECOMMANDATION	MESURES PRISES PAR L'ENTITÉ	ÉTAT DE LA QUESTION
exposée.	l'historique des provisions et de l'incidence financière de ce processus. Question en cours de traitement .	
<p>(15) Exercice 2016 IBA-AR(2017)12, paragraphe 7.5</p> <p>INSUFFISANCES DANS LES CONTRÔLES INFORMATIQUES GÉNÉRAUX</p> <p>Recommandations de l'IBAN</p> <p>Le Collège recommande à la NSPO de renforcer les contrôles relatifs aux droits d'accès et à la séparation des tâches dans le système ERP en prenant à cet effet des mesures pour pourvoir le poste vacant, mettre à jour le tableau de séparation des tâches, implémenter le module de conformité concernant le risque lié à la gouvernance dans le système comptable et en faisant en sorte que le SAA WG se réunisse régulièrement.</p>	<p>L'Agence s'emploie à donner suite à cette recommandation par la mise en œuvre de 9 lots de travaux. Nous avons constaté qu'un de ces lots avait atteint le stade de la mise en production, que cinq lots étaient au stade de l'essai de réception par l'utilisateur en vue de leur mise en production pour la fin juin 2023, et que 3 lots devaient encore faire l'objet d'un essai de réception par l'utilisateur, les unités opérationnelles faisant actuellement porter leurs efforts sur les essais concernant d'autres lots. L'ensemble des lots devraient être mis en production fin 2023. Question en cours de traitement.</p>	Question en cours de traitement .
<p>(16) Exercice 2015 IBA-AR(2016)12, paragraphe 1</p> <p>INSUFFISANCES SIGNIFICATIVES DANS LE CONTRÔLE INTERNE DU COMPTE RENDU FINANCIER</p> <p>Recommandations de l'IBAN</p> <p>b) Suite à l'observation 1.3 qu'il avait faite dans son rapport sur la vérification des états financiers 2014 de la NSPO, l'IBAN a répété sa recommandation visant l'établissement d'un manuel comptable détaillé qui donnerait des précisions concernant le plan comptable commun, les méthodes comptables, les estimations</p>	<p>Dans de précédents rapports d'audit, les questions (a), (c), (d), (e), (f), (g) et (h) ont été considérées comme traitées.</p> <p>b) Nous avons constaté que le manuel comptable avait été pleinement mis à jour suivant la recommandation que nous avons formulée. Question traitée.</p>	Question traitée .

OBSERVATION/RECOMMANDATION	MESURES PRISES PAR L'ENTITÉ	ÉTAT DE LA QUESTION
<p>comptables, le processus de rapprochement entre entités, les échéances et les écritures de journal tant au niveau des secteurs qu'au niveau central. Ce manuel devrait également donner des précisions sur les informations qui doivent être demandées au niveau des secteurs d'activité pour leur regroupement correct au sein de la NSPO, comme les informations relatives aux flux de trésorerie de ces secteurs.</p>		
<p>(17) Exercice 2015 IBA-AR(2016)12, paragraphe 4</p> <p>NÉCESSITÉ D'AMÉLIORER LE SUIVI ET LE CONTRÔLE DES CONFLITS D'INTÉRÊTS POTENTIELS EN MATIÈRE D'ACQUISITION</p> <p>Recommandations de l'IBAN</p> <p>b) L'avocat de la concurrence, dans son rôle de protecteur des intérêts de la NSPA, devrait assurer le suivi et le contrôle des risques liés aux conflits d'intérêts potentiels entre les membres du personnel, et aussi entre les titulaires de marché, les consultants et les experts techniques qui jouent un rôle dans le processus d'acquisition, et il devrait mettre en place des procédures sur la base des éléments suivants (meilleures pratiques) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - fixer des critères clairs et objectifs pour l'évaluation des déclarations d'intérêt, et les appliquer de manière cohérente ; - veiller à ce qu'une déclaration de respect du principe d'indépendance soit signée par chacune des parties prenantes avant la signature d'un contrat ; - faire en sorte qu'une formation complète et obligatoire à la problématique des conflits d'intérêts soit mise en place ; - assurer le traitement et le suivi des risques qui subsistent une fois qu'une personne quitte un poste, en prévoyant des périodes de transition et des clauses de non-concurrence pour toutes les parties intervenant dans la passation d'un marché ; 	<p>Dans de précédents rapports d'audit, les questions (a), (c), (d), (e) et (f) ont été considérées comme traitées.</p> <p>b) L'Agence a diffusé en février 2022 l'instruction d'exploitation (OI) 4400-01, qui porte sur le « Code de conduite de la NSPA – Politique de la NSPA sur la prévention, la détection, les enquêtes et les sanctions concernant les fautes de toute nature ». Cette instruction prévoit des procédures similaires à celles de lancement d'alerte. Une formation en ligne est en cours d'établissement et sera lancée après la publication de l'OI 4400-01.</p> <p>Sur la base de la vérification de l'application de l'OI 4400-01 que nous effectuée au cours de l'audit des états financiers de 2022, nous estimons que la recommandation formulée a été pleinement mise en œuvre. Question traitée.</p>	<p>Question traitée.</p>

OBSERVATION/RECOMMANDATION	MESURES PRISES PAR L'ENTITÉ	ÉTAT DE LA QUESTION
- avoir recours à des procédures de lancement d'alerte.		

COMMENTAIRES OFFICIELS DE L'ORGANISATION OTAN DE SOUTIEN ET D'ACQUISITION (NSPO) SUR LE RAPPORT D'AUDIT ET POSITION DU COLLÈGE INTERNATIONAL DES AUDITEURS EXTERNES DE L'OTAN (IBAN)

Commentaire général de la NSPO, qui vaut pour toutes les recommandations

L'Agence suit en permanence la situation de l'ensemble des recommandations issues des rapports d'audit de l'IBAN et présente de manière détaillée leur avancement au Comité financier, administratif et d'audit (FAA) ainsi qu'au Comité de surveillance d'agence (ASB) pendant les cycles de réunions de gouvernance du printemps et de l'automne.

Lors de sa réunion qui s'est tenue les 28 et 29 juin 2023, l'ASB a pris note de la dernière version de ce « rapport de situation » du 25 avril 2023 [voir le document AC/338-D(2022)0014-REV1 (INV)].

Le rapport de situation suivant, qui tiendra compte de la situation des « nouvelles observations d'audit » et des recommandations des années précédentes, accompagné d'un calendrier de mise en œuvre, sera présenté au Comité FAA et à l'ASB lors du cycle des réunions de gouvernance de l'automne 2023.

**OBSERVATION N° 1 :
NON-RESPECT DU NFR S'AGISSANT DES ENGAGEMENTS EFFECTUÉS AU MOYEN DES OUTILS ÉLECTRONIQUES QUE SONT LA BOURSE LOGISTIQUE DE L'OTAN ET LE SYSTÈME DE GESTION DES CARBURANTS DE L'OTAN**

Commentaires officiels de la NSPO

D'accord. L'Agence accepte les recommandations formulées.

L'Agence a écrit à l'ASB de la NSPO le 3 juillet 2023 [voir le document AC/338-D(2023)0073 (INV)] afin de lui demander d'approuver une modification de l'article 27 des Règles et procédures financières (RPF – ou FRP) de la NSPO, sous réserve d'une dérogation au Règlement financier de l'OTAN (RFO – ou NFR) à accorder par le Conseil.

Le 18 juillet 2023, l'ASB de la NSPO :

- a approuvé la révision proposée de la règle° 27 des RPF de la NSPO, sous réserve qu'une dérogation au RFO soit accordée par le Conseil ;*
- est convenu de demander au Conseil d'approuver l'octroi d'une dérogation au RFO pour mettre en œuvre la version révisée de la règle n°27 des RPF de la NSPO, avec effet rétroactif à compter du 1^{er} janvier 2021.*

**OBSERVATION N° 2 :
NON-RESPECT DU NFR S'AGISSANT DE L'UTILISATION DES FONDS DU CEPS
ET DU NSIP PAR L'ORGANISATION NATIONALE FRANÇAISE MEMBRE DU
CEPS**

Commentaires officiels de la NSPO

Pas d'accord.

Tout en acceptant entièrement l'esprit dans lequel l'observation et la recommandation de l'IBAN sont formulées, l'Agence n'est pas actuellement en mesure de marquer son accord complet avec la recommandation ; certaines des questions soulevées nécessitent une analyse plus approfondie de la part de l'Agence avant de pouvoir décider de la ligne de conduite appropriée.

L'IBAN soulève plusieurs questions complexes, par exemple :

- l'applicabilité des règles et procédures financières propres au CEPS quant à la question de savoir si elles sont conformes au RFO ;*
- la gouvernance financière applicable aux organisations nationales du CEPS, qui exécutent des activités à la fois pour le compte de l'OTAN et des pays, mais qui ne participent pas de la personnalité juridique de l'OTAN ;*
- l'autorité de la directrice générale de l'Agence vis-à-vis des organisations nationales du CEPS, qui relèvent de l'Organisation OTAN de soutien et d'acquisition mais pas de l'Agence OTAN de soutien et d'acquisition, que la directrice générale dirige ;*
- la question de savoir qui est le pays hôte pour les activités du CEPS qui concernent la France et qui sont financées au titre du programme OTAN d'investissement au service de la sécurité (NSIP).*

L'Agence a besoin de plus de temps pour évaluer de manière approfondie la réponse appropriée à apporter à ces questions. L'Agence propose de consacrer les 12 prochains mois à analyser en détail les dispositions prises en matière de gouvernance du programme CEPS. Elle devra ensuite consulter les niveaux appropriés de gouvernance, que ce soit le Comité de programme CEPS, l'ASB de la NSPO, le Comité des investissements de l'OTAN ou le Conseil de l'Atlantique Nord afin de demander des modifications de la réglementation et des politiques de gouvernance, ou des précisions lorsque ces dispositions peuvent être interprétées comme ambiguës ou incomplètes.

Position de l'IBAN

L'IBAN est conscient que les problèmes soulevés sont difficiles à résoudre. Il note que l'Agence a besoin de temps pour trouver une solution appropriée. L'explication donnée par l'Agence n'a toutefois pas permis à l'IBAN de supprimer ou de modifier sa recommandation, qu'il maintient donc. Au cours de l'audit des états financiers de 2023, l'IBAN examinera l'analyse qui aura été faite par l'Agence.

**OBSERVATION N° 3 :
CARACTÈRE INCOMPLET DES INFORMATIONS RELATIVES À LA NATURE DU
REGROUPEMENT PAR LA NSPO DES ACTIVITÉS DE SES UNITÉS
OPÉRATIONNELLES AU SEIN D'UNE SEULE ENTITÉ*****Commentaires officiels de la NSPO***

D'accord.

Aucun commentaire.

**OBSERVATION N° 4 :
DÉFAILLANCES DANS LE PROCESSUS DE CONSULTATION AU MOYEN DU
FICHIER FOURNISSEURS DE LA NSPA*****Commentaires officiels de la NSPO***

D'accord.

Aucun commentaire.

**OBSERVATION N° 5 :
INSUFFISANCES DANS LE TRAITEMENT COMPTABLE DES APPELS DE
CONTRIBUTIONS POUR LE NSIP*****Commentaires officiels de la NSPO***

D'accord.

Aucun commentaire.

SUITES DONNÉES AUX OBSERVATIONS ANTÉRIEURES

Commentaire général de la NSPO

Lors de sa réunion tenue les 28 et 29 juin 2023, l'ASB a pris note du dernier rapport de situation de l'Agence du 25 avril 2023 [voir le document AC/338-D(2022)0014-REV1 (INV)].

GLOSSAIRE

En application de la norme internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISSAI) 2705, les opinions émises au sujet des états financiers et au sujet de la conformité peuvent être des opinions sans réserve, des opinions avec réserve, des déclarations d'abstention ou des opinions défavorables.

- L'IBAN émet une opinion sans réserve (*unqualified opinion*) lorsqu'il estime que les états financiers et le rapport sur l'exécution du budget sont exacts et que rien ne lui donne à penser que les fonds n'ont pas été employés aux bonnes fins – pour le règlement de dépenses autorisées – et en conformité avec la réglementation en vigueur.
- L'IBAN émet une opinion avec réserve (*qualified opinion*) lorsque, d'une manière générale, il est satisfait de la présentation des états financiers mais que, pour certains éléments clés, il constate que les états n'ont pas été correctement établis ou que l'ampleur de l'audit a été limitée, ou lorsque certains éléments lui donnent à penser que les fonds n'ont pas été employés aux bonnes fins – pour le règlement de dépenses autorisées – et en conformité avec la réglementation en vigueur.
- L'IBAN se déclare dans l'impossibilité d'exprimer une opinion (*disclaimer of opinion*) lorsque l'ampleur de l'audit est extrêmement limitée – au point qu'il n'est pas en mesure d'exprimer une opinion – ou lorsque d'importantes incertitudes entourent les états financiers ou l'emploi des fonds.
- L'IBAN émet une opinion défavorable (*adverse opinion*) lorsqu'une erreur ou une anomalie présente dans les états financiers a des conséquences si étendues et si importantes que, selon lui, une réserve n'est pas suffisante pour faire apparaître le caractère trompeur ou incomplet des états financiers.

En application des normes d'audit, trois types de paragraphe peuvent figurer dans le rapport d'audit :

- Questions clés de l'audit (ISSAI 2701) – Paragraphe qui concerne des questions qui, selon le jugement professionnel de l'IBAN, sont les plus importantes parmi celles qui ressortent de l'audit des états financiers de la période considérée. Les questions clés de l'audit sont portées à l'attention du Conseil.
- Observation particulière (ISSAI 2706) – Paragraphe que l'IBAN ajoute dans la section « Opinion » du rapport d'audit afin d'appeler l'attention sur un élément présenté dans les états financiers dont l'importance est telle, selon lui, qu'il est indispensable à l'utilisateur pour sa compréhension de ces documents.
- Autre observation (ISSAI 2706) – Paragraphe que l'IBAN ajoute dans la section « Opinion » du rapport d'audit pour fournir des informations sur un élément autre que ceux présentés dans les états financiers qui, selon lui, est important pour la compréhension, par l'utilisateur, de l'audit, des responsabilités de l'auditeur ou du rapport d'audit.



Dr Jerome EVRARD

Head of the Chairperson's Office & Secretariat
Chef du Bureau du président & secrétariat

NATO UNCLASSIFIED
Releasable to Sweden

ENGLISH ONLY

7 December 2023

LETTER
SEC/2023/0011 (INV)

Mr André JOANNETTE
Chairperson, Resource Policy and Planning Board (RPPB)

SUBJECT: REDACTED VERSION OF 2022 NSPO FINANCIAL STATEMENTS INTENDED FOR PUBLIC DISCLOSURE

REFERENCES: A. C-M(2012)0041, 24 May 2012
B. AC/338-DS(2023)0024 (INV), item 14 (*to be issued*)
C. [NSPO Functional Directive No. 2300](#) (*NSPO Financial Rules and Procedures*), 25 April 2023, Procedure XXXV, paragraph 5
D. [AC/338-D\(2016\)0050](#), 24 May 2016

Dear Mr JOANNETTE,

1. Further to the Council's decision that unclassified IBAN audit reports and related financial statements be disclosed to the public (Reference A), please find the enclosed redacted 2022 NSPO Financial Statements intended for public disclosure.

2. As background, the 2022 NSPO Financial Statements were approved by the NSPO Agency Supervisory Board (ASB) during its meeting on 5-6 December 2023 (Reference B).

3. The enclosed redacted version is consistent with the format that was agreed by the NSPO ASB at References C and D, and contains the following adjustments:

– redaction of the names of the locations of NSPO facilities as well as the names of NSPA members of personnel; and

– redaction of the names of specific weapon systems and logistics services (against operational budgets) that the Agency supported.

NATO UNCLASSIFIED

4. In closing, I would invite you to contact my office by email for any questions or comments you may have (nspo.secretariat@nspa.nato.int).



Dr Jerome EVRARD
Head, Chairperson's Office & Secretariat

CC: Chairperson of the IBAN
Secretary General's Liaison Officer to NSPO
Director, NATO Office of Resources
NSPO Agency Supervisory Board
NSPO Finance, Administration and Audit Committee
General Manager, NSPA

2 Enclosures

English only
SEC_2023_0011_e

PUBLICLY DISCLOSED - PDN(2024)0007 - MIS EN LECTURE PUBLIQUE



NATO Support and
Procurement Organisation
(NSPO)

NATO UNCLASSIFIED
Releasable to Sweden

ENCLOSURE 1
SEC/2023/0011 (INV)

NATO SUPPORT AND PROCUREMENT ORGANISATION (NSPO)

FINANCIAL STATEMENTS

(REDACTED VERSION)

2022



NATO UNCLASSIFIED
Releasable to Sweden

This page is intentionally left blank

PUBLICLY DISCLOSED - PDN(2024)0007 - MIS EN LECTURE PUBLIQUE

NATO UNCLASSIFIED

TABLE OF CONTENTS

NSPO Financial Highlights - the last five years	4
Overview of NSPO's operations and environment	14
Statement on Internal Control	18
NSPO Statement of Financial Position	23
NSPO Segments' Statement of Financial Position	24
NSPO Statement of Financial Performance	25
NSPO Segments' Statement of Financial Performance	26
NSPO Cash Flow Statement for the year-ended 31 December	27
NSPO Statement of Changes in Net Assets (all figures are in Euro '000)	28
Accounting Policies	32
Annex: NSPO Financial Plan Execution	86

NSPO FINANCIAL HIGHLIGHTS 2022

Last year in this section, we were still discussing the impact that COVID was having on our business, our customers and interest rates. In addition, we noted the impact on our business of NATO's withdrawal from Afghanistan. In 2022, in addition to reduced impact of COVID and NATO's withdrawal from Afghanistan, the Agency is supporting NATO's response to the Russian invasion of Ukraine and is managing costs in the new, high inflation world in which we are living.

The impact of NATO's withdrawal from Afghanistan

The Agency saw significant developments in the evolution of its business during 2022. This was the first year where the full impact of the NATO withdrawal from Afghanistan was manifested. This led to a reduction of almost EUR 800 million of business turnover for the Agency. Prior to the drawdown, the Agency was already focused on the importance of remaining relevant to its customers by delivering cost effective solutions in a timely manner, and had performed a detailed analysis into the evolution of the Agency's costs and workload over the last five years. The impact of NATO's withdrawal from Afghanistan would further reinforce the importance that the Agency must remain agile to adjust to changes in business.

NSPA published an Affordability Report to the Nations in April 2022, which highlighted an action plan that ensures the Agency remains attractive to its customers by focusing on the provision of responsive, effective, and efficient solutions to meet customer needs. Additionally, the Agency has established in the new Strategic Framework a goal focused on the effective use of the resources entrusted to it to ensure that it remains relevant and ready to respond to evolving customer requirements in the future. This goal also focuses on improving business forecasting in order to improve the allocation of resources to evolving business priorities.

With a focus on controlling costs in view of the change in the business landscape resulting from the Afghanistan withdrawal, guidance to the Agency's business units in the development of the 2023 Administrative Budgets recognised the need for austerity and mandated a zero-growth budget. The Agency's internal Resource Board worked closely with the business units, and carefully screened all requirements to ensure that every requirement for personnel, travel, investments and other costs were linked to a business output, and fully justified. While there are some external factors such as exceptionally high inflation, supply chain challenges, and residual impacts of COVID which are impacting the way we work, the Agency was largely successful in the development of a 2023 budget that keeps growth to an absolute minimum.

Impact of the Russian invasion of Ukraine on business

The second major development during 2022 which impacted the Agency's 2022 business turnover and projections for 2023 and beyond is the geo-political situation in the Ukraine. As the Agency reported to its Governance during the Spring and Fall 2022 cycle of meetings, there are two factors which it believes will have an important impact on the future requirements its customers will bring to us. First, as Nations donate equipment, supplies and ammunition to the Ukraine military and humanitarian forces, they are turning to NSPA to replenish those stocks. Second, several Nations have publically announced their intent to significantly increase their investments in national defense, and it is reasonable to expect an increase in taskings to the Agency. These two elements have positively impacted business forecasts in 2023 and beyond, likely offsetting all of the lost business resulting from NATO's withdrawal from Afghanistan. Already in 2022, the increase in business related to support to Nations' requirements supporting Ukraine resulted in a business turnover of EUR 5 billion (including Administrative costs), the highest level of business activity in the Agency's history.

Impact of the more complex customer requirements on the business

The NSPA Affordability Report also highlighted the increasing complexity of requirements tasked by customers to the Agency, and the impact that it is having on resource requirements. The type of work being performed by the Agency has evolved substantially over the last ten years, from the provision of simple supplies and services to the requirement to support major acquisition programs. The Agency is managing several flagship programs including the Allied Ground Surveillance (AGS) Programme, the Multi Role Tanker Transport (MRTT) Programme, and the Alliance Future Surveillance Control (AFSC) Programme. These major lifecycle development projects require technical expertise, which changes the landscape of the Agency's resourcing posture. Additionally, several new acquisition programmes are under development including the Next Generation Rotorcraft Capability (NGRC), which was established as a new programme in January 2023. As the Agency evolves, so too must its resourcing.

Migration to a new version of the SAP Enterprise Resource Planning system and improvements to business forecasting

During 2022, the Agency continued its project to transition from its current configuration of SAP to S4HANA. In anticipation of the go-live of the project in 2025, Agency personnel worked throughout 2022 on the cleanup of financial, logistics and procurement data as well as documenting current workflows and processes.

The use of S4HANA will allow the Agency to use, and customers to benefit from its increased analytic and forecasting capabilities. This is also an area of focus in the Agency's Strategic Framework. Effective resource planning is dependent on the quality of business forecasts in the short, medium and long-term. Currently customers are unable to provide reliable forecasts, even for near-term requirements. This creates a significant challenge when developing reliable resource planning estimates, and the Agency will be working with its business units and its customers to improve the reliability of its resource planning process.

From a financial reporting perspective, it is expected that these increased capabilities will allow enhanced service level segment reporting, such as at Support Partnership level where it may become possible to separately report financial information, including Statements of Financial Position and Financial Performance, for the purpose of evaluating the Support Partnership past performance in achieving its objectives, and making decisions about the future allocation of resources to the Support Partnership.

High inflation and higher interest rates

During 2022, interest rates increased across the world as nations' Central Banks attempted to reduce inflation. This has had the beneficial effect of increasing "nominal" interest rates above zero across our banks. However, the impact of inflation means that the "real" interest rates are lower than in recent years and the purchasing power of nations' funds entrusted to the Agency is actually reducing at a greater rate than it did under the negative or "nominal" interest rate regimes of recent years.

In Summary

In summary, the Agency is at a crossroads, and its 2023 Administrative Budgets are reflective of the evolution occurring within the Agency. These budgets reinforce the need to keep costs under control, differentiating between those cost elements that the Agency can control and those that are beyond its control. The aim, as always, is to ensure that we remain good value to our customers and provide them with timely support to meet their evolving demands. At the same, budgets recognise that the Agency is evolving. The potential to further reinforce our ability to be a reliable business partner for major acquisition programmes requires the Agency to think differently about the prioritization of funding requirements and how those requirements are financed.

The Agency's Progress in Graphs

The following series of graphs shows how the Agency has developed over the past five years.

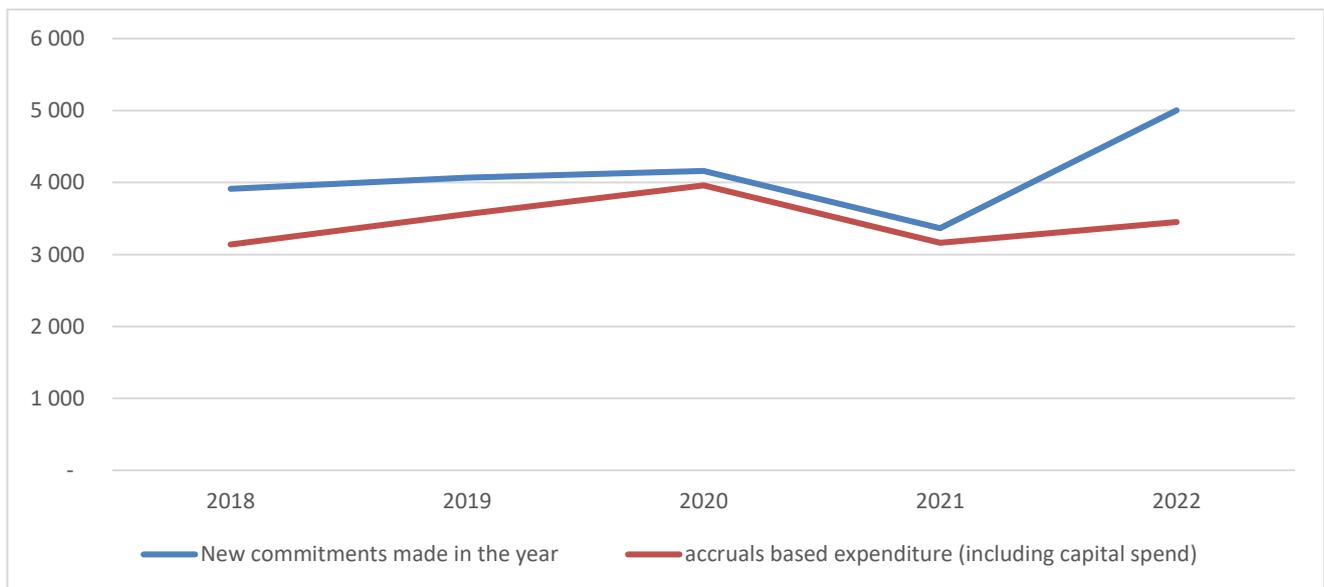
Financial commitments entered into in the year compared to accruals based expenditures (*in Euro Millions*)

The most frequent measure that NSPO uses to measure growth is not a financial statement measure, but a measure of the value of contracts entered into in a year. While financial statement measures are “accruals” based (i.e. they show the value of goods and services delivered in a year), the “commitments basis” shows the value of contracts entered into in a year.

The figure for commitments entered into reflects contracts awarded in the name of NATO but also contracts entered into in the name of other organisations where NSPA facilitates the contracting. These latter contracts are excluded from the Financial Statements. In one such example, the Agency facilitates contracting for other organisations using other entities’ contractual agreements, such as is sometimes the case with the Organisation Conjointe de Coopération en matière d’Armement / Organisation for Joint Armament Co-operation (OCCAR).

The graph compares commitments entered into with the Financial Statement’s accruals data in respect of expenditure (including capital spend).

As can be seen from the graph, commitments entered into during 2022 are over Euro 1.5 billion greater in value than the Financial Statement accruals based data. This is because a legal commitment may lead to goods being delivered in future years, while the accruals basis shows what was actually delivered in the year. Many goods which the Agency is ordering to replenish items donated for the Ukrainian war effort have long lead times.

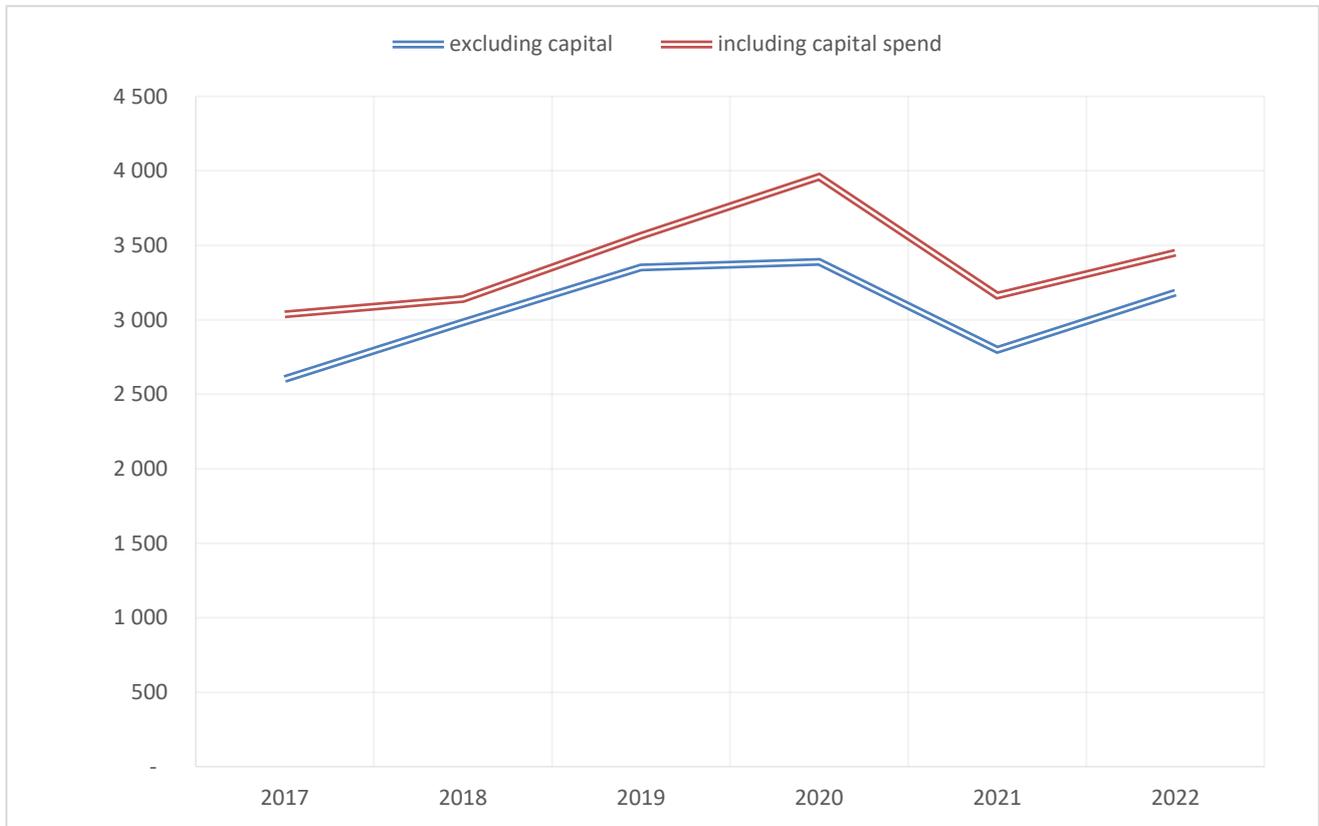


Accruals based expenditure each year (in Euro Millions)

The accruals based expenditure of NSPO can be measured in two ways. The graph below shows the expenditure of NSPO customers with the Agency excluding expenditure on capital items (i.e. PPE, Intangibles and Inventory) and expenditure including spend on capital items.

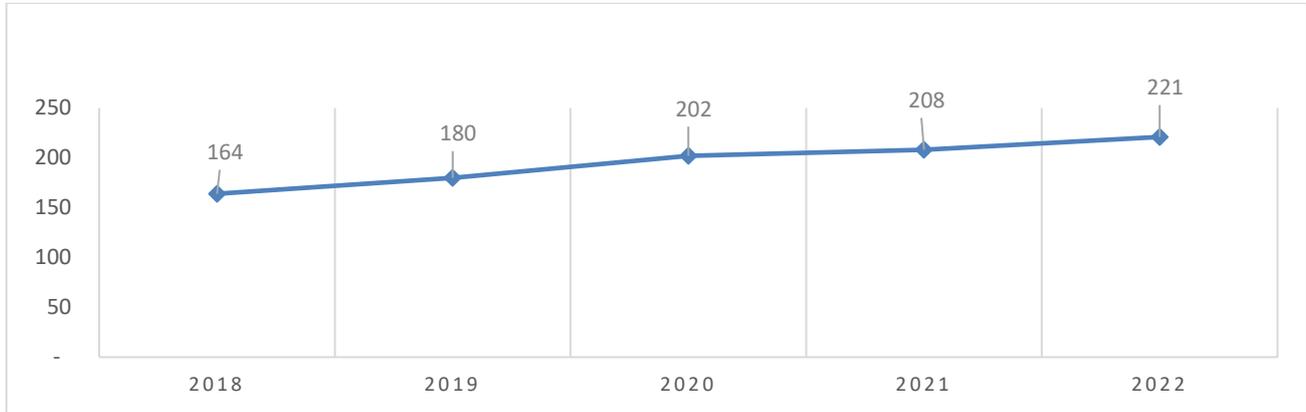
The NSPO Statement of Financial Performance shows the expenditure of NSPO customers on goods or services but excludes expenditure on items of a capital nature that will be used by NSPO Support Partnerships and Programmes in future years. However, this measurement is of limited use to some stakeholders (e.g. NATO Nations) which typically prefer to see how much the Alliance is spending on defense in total; therefore to provide value to those stakeholders, the graph shows total expenditure including spend on capital items.

The fall in expenditure in 2021 was caused in the main part by NATO's withdrawal from Afghanistan, while the increase in 2022 is related to customer's support for the Ukrainian war effort.

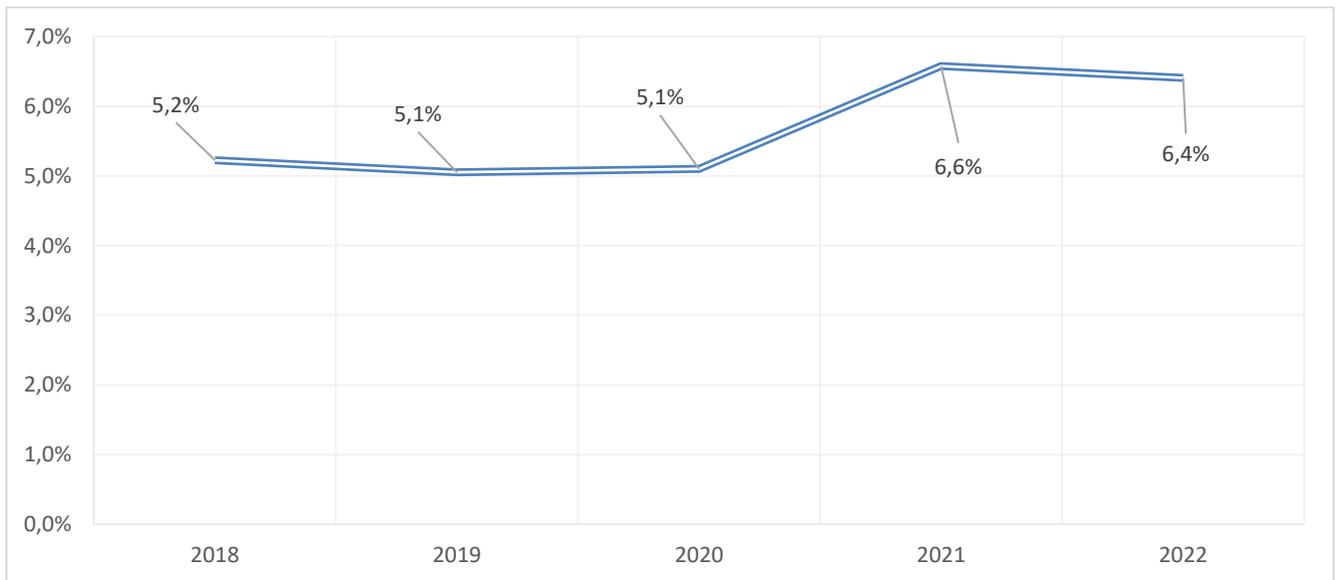


Administrative Budget Execution - the “cost of doing business” each year (in Euro Millions)

Administrative costs represent the cost of doing business for customers; they include the salaries and allowances of staff members as well as other costs of running the business on a daily basis, such as utilities, travel costs and other associated costs. The graph below shows the evolution of the execution of the Agency’s Administrative Budgets.



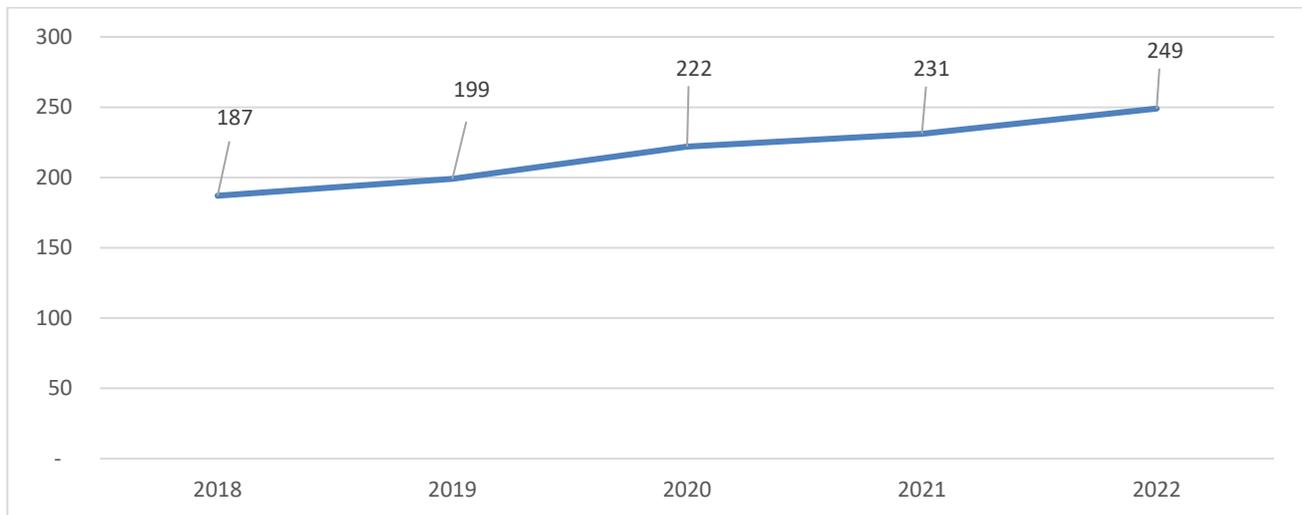
Administrative costs have trended upwards, and except for 2021 where business turnover decreased, this has generally correlated to the growth of goods and services procured for the Agency’s customers. This can be seen in the following graph which shows the ratio of Administrative Expenditure as a ratio of accrual based expenditure (including capital expenditure). As would be expected, the impact of the drawdown from Afghanistan in 2021 negatively affected this ratio. Readers should note that the Administrative Costs include both direct costs approved by customers and indirect costs which reflect traditional overhead costs. Direct administrative costs accounted for 64% of the total administrative costs in 2022. When comparing the indirect costs (i.e. overhead) to the Agency’s operational turnover, the ratio is 1.73%. This very low ratio clearly demonstrates the Agency’s focus on and success in minimizing overhead costs.



Payroll costs in year (in Euro Millions)

The major part of the NSPO Administrative Costs is made up of payroll expenditure which is the cost of salaries, pensions and allowances of all NSPO Personnel including those working for the Agency, Chairperson’s Office and Secretariat, and CEPS National Organisations.

Costs have been increasing because we have been delivering more services to customers and have needed more staff to do this. A stepped rise in these costs occurred in 2020 because A/L-graded Agency personnel working in Luxembourg received a significant pay raise to compensate for the increased cost of living in Luxembourg over a number of years; this was the result of a NATO Council decision which established a separate pay scale in Luxembourg. The NATO Council also approved a significant, in-year salary adjustment for all staff in 2022 due to extraordinarily high inflation.

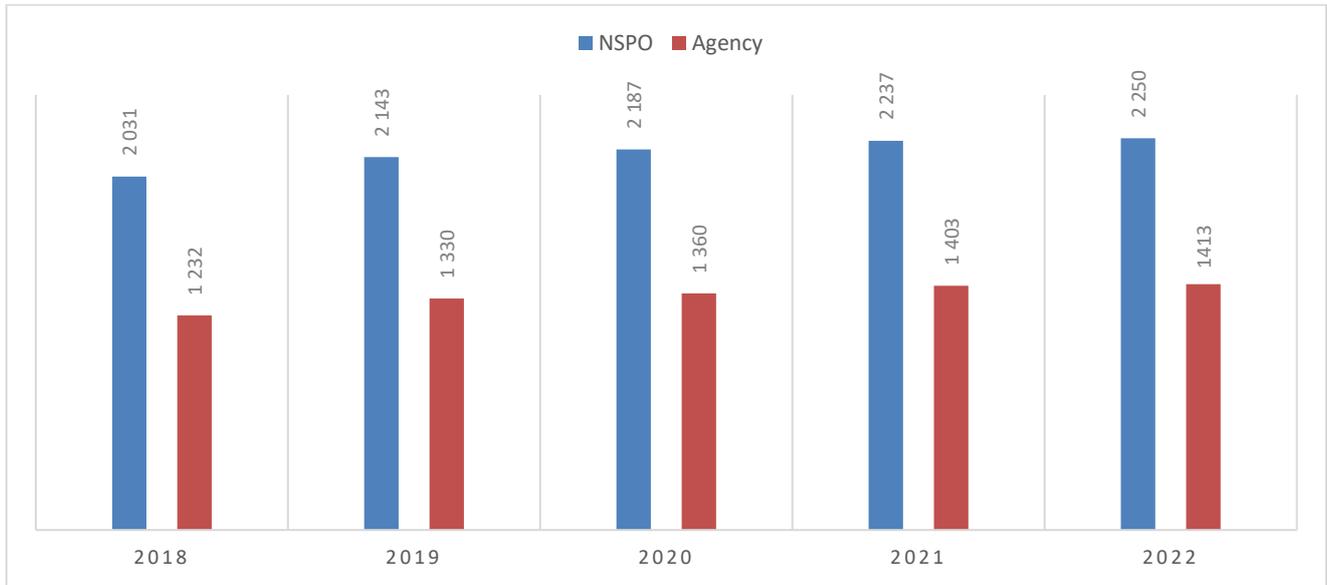


Note: The “Administrative Budget Execution” graph shown on page 8 does not include the payroll costs of NSPO personnel working in the CEPS National Organisations; this graph includes all personnel costs.

NSPO and NSPA Personnel Establishment

The number of personnel working for the Agency has increased over the last five years to deal with the extra demand for goods and services requested by its customers. While personnel numbers are increasing, they are still not at the level approved by the Agency Supervisory Board (ASB). The Agency's vacancy rate against the approved posts at the end-of-2022 was 7.4 per cent. While this result meets the Key Performance Indicator established by the ASB, the result is slightly worse when compared to the end-of-2021 vacancy rate of 7.1 per cent.

In addition to Agency personnel, NSPO has personnel working in the Chairperson's Office and Secretariat and in the CEPS National Organisations who run the Central Europe Pipeline System. This graph shows the total of NSPO personnel which includes the NSPA Personnel.



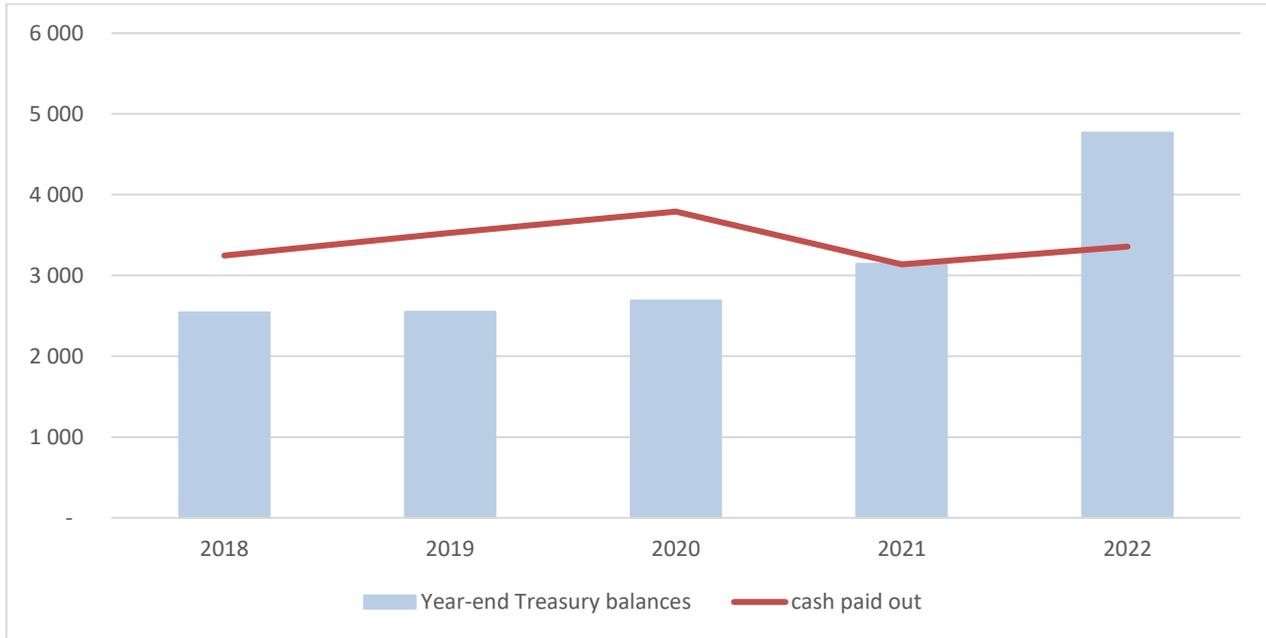
Year-end treasury balances and cash paid out during the year (in Euro Millions)

Customers provide the Agency with cash, typically in advance, to ensure that the invoices for goods and services provided by vendors can be paid on time. The treasury balances (cash and investments) also cover the Administrative costs of the Agency.

Customer cash balances rose to their highest levels in the history of the Agency, reaching almost Euro 4.75 Billion at the end of 2022, exceeding substantially the previous high of Euro 3.2 Billion at the end of 2021. In addition, the cost of holding cash while inflation rises is an erosion of its real purchasing power; this is not being compensated by the fact that the Agency is now receiving positive interest rates.

While cash balances are high, they must be considered in light of the cash paid out by the Agency for purchasing goods and services for customers, cash paid on Administrative costs, and cash paid to purchase assets which will be used by customers each year. Typically, the Agency's cash need for a year is less than the year-end cash held; however this changed in 2022. The high level of cash held can be justified by the fact that 2023 is expected to be a year where many projects will be delivered and cash "called" in advance by the Agency will be used to pay the resulting costs.

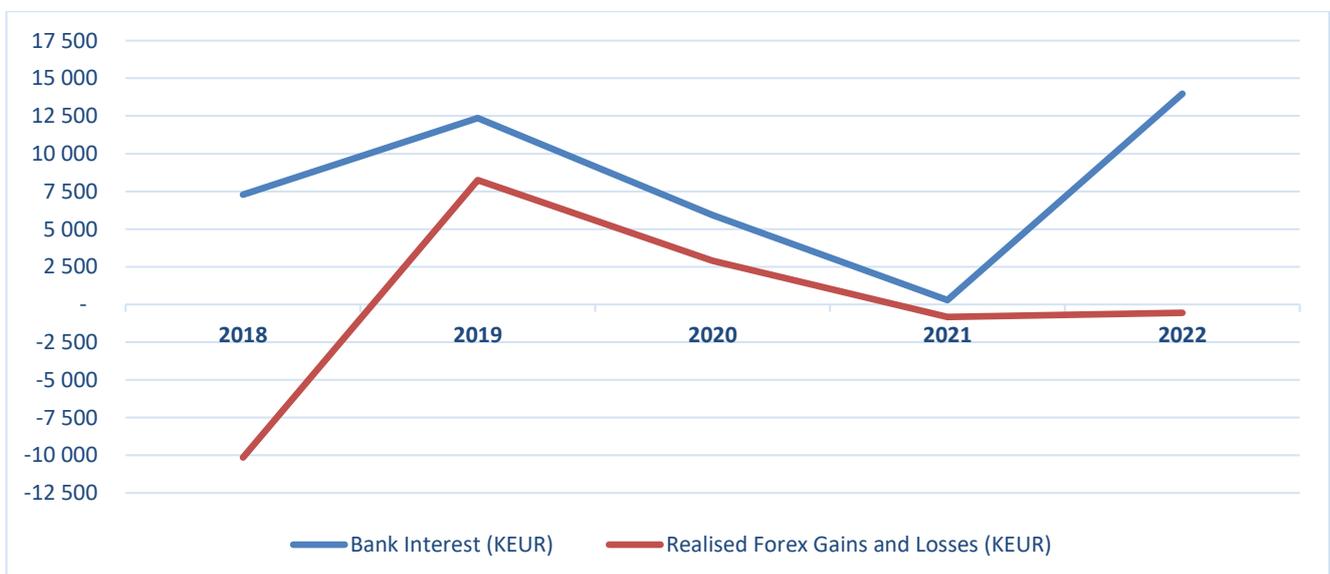
NATO UNCLASSIFIED
Releasable to Sweden



Bank interest earned and realised foreign exchange gains and losses (in Euro Millions)

The Agency invests cash that is not needed in the short-term into term-deposits which are typically either denominated in Euros or US Dollars. As can be seen in the graph below, the Agency was able to generate significantly increased interest returns in 2022 as banks raised interest rates in an effort to manage inflation, while in 2021 the Agency had to manage in an environment of low US Dollar based interest rates and low or negative Euro based interest rates.

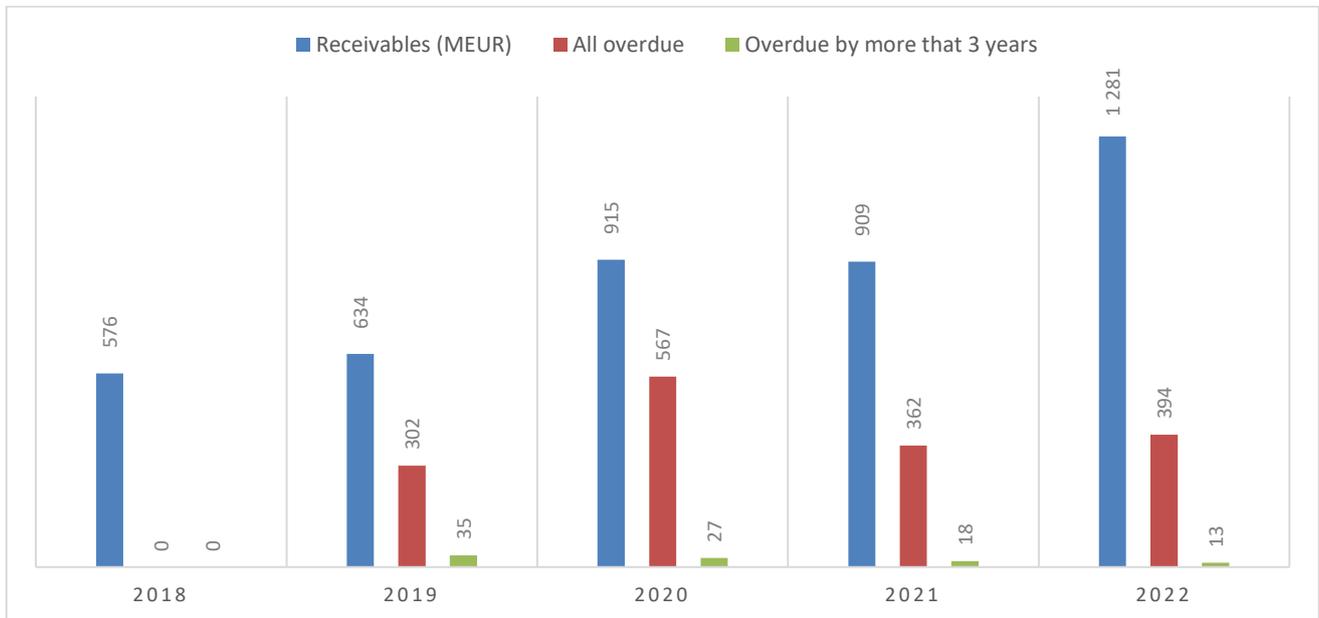
Realised exchange rate gains and losses occur when the Agency exchanges or accounts for money into a currency other than the currency of its day-to-day business activities (Euro for all business units except for NAMP, whose activities are mostly denominated in US Dollar). Currency can be exchanged to settle invoices or to make term-deposits in US Dollars. Gains or losses are dependent on the relative fluctuation of currencies over which the Agency has no control because it does not hedge its foreign exchange exposure.



Receivables at year-end overdue amounts at the year-end (in Euro Millions)

As the Agency has grown in size, so has the amount of money owed by customers. The ASB has increased its focus on the collection of receivables, and since 2019, the Financial Statements have disclosed amounts which are overdue. Overdue accounts reflect amounts that have not been paid by customers in accordance with the expected payment due date. This graph shows the movements in receivables over the last five years, and for the last 3 years, all overdue amounts and amounts overdue by more than three years. Since 2019, the Agency has implemented a robust Dunning process which progressively escalates overdue accounts from the customer to the ASB member, requesting engagement to assist in resolving unpaid invoices.

While the Agency typically requests funding from customers in advance of entering into a financial commitment with a vendor, the advances can only be used against specific invoices with the customer's permission. This puts the Agency in the curious position that customers may hold cash balances at the Agency in excess of what they owe the Agency, but the customer has not allowed the Agency to offset balances held against amounts owing.



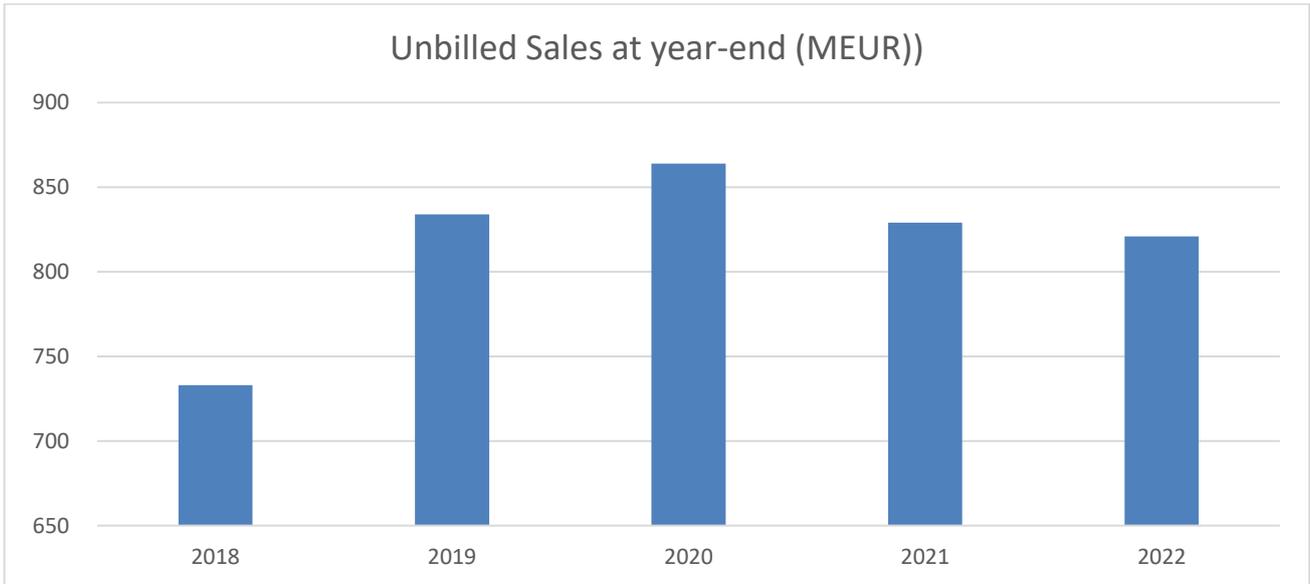
Note: Receivables do not include amounts owed to the Agency in respect of bank interest or unbilled sales.

Unbilled sales at year-end (in Euro Millions)

Unbilled Sales reflect amounts of goods and services which have been provided by vendors to customers, but which have yet to be billed to customers by the Agency.

While Unbilled Sales appear high, they should be considered in light of the fact that there are some sales which the Agency is unable to rebill to customers until contractually agreed dates (e.g. multi-year projects, some goods or services received by the customer which must be certified by national audit authorities before they can be rebilled by the Agency).

Unbilled Sales at year-end (MEUR)



Summary

The Agency's business continues to evolve, both in total volume and in complexity. Support to Nations' requirements in the Ukraine has had a marked impact on the Agency, and this is expected to continue into 2023 and beyond. Once the war is over, it is reasonable to expect that NSPA will be requested to support reconstruction efforts. At the same time, NSPA is providing direct support to humanitarian relief efforts following the February 2023 earthquakes in Türkiye. While it is impossible to know when a situation will develop which will require Agency support, NSPA is well positioned to respond to contingency and crisis situations, always with a focus to provide responsive, economical and efficient solutions in support of customer requirements.

[Redacted]

NSPA General Manager

30 March 2023

[Redacted]

NSPA Financial Controller

30 March 2023

Overview of the NATO Support and Procurement Organisation's Operations and Environment

ROLE OF THE NATO SUPPORT AND PROCUREMENT ORGANISATION

The NSPO is a NATO body with the mission to provide responsive, effective and cost-efficient logistics, operational and systems support and services to the Allies, NATO Military Authorities and partner Nations, individually and collectively, in time of peace, crisis and war, and where required, to maximize the ability and flexibility of their armed forces, contingents, and other relevant organisations, within the guidance provided by the North Atlantic Council (NAC), to execute their core missions.

NSPO consists of the Support to Operations and Life Cycle Management Business Units (which in these Financial Statements make up the Log Ops Business Unit), the Central Europe Pipeline System Programme Business Unit, the NATO Airlift Management Programme Business Unit, plus the ASB's Chairperson's Office and Secretariat.

Governance and oversight are provided to the various business units by the ASB and Support Partnership Committees (SPCs).

All thirty NATO Nations are members of the NSPO. Non-NATO Nations may apply for association with the NSPO if they wish to participate in NSPO activities. Their participation shall be subject to such conditions, consistent with present Regulations and the NSPO Charter, as the participating NATO Nations and the non-NATO Nations agree.

NSPO is headquartered in Luxembourg with some of its staff located in Hungary (NATO Airlift Management Programme), France (Central Europe Pipeline System Programme), and a Southern Operational Centre in Italy. A small number of Agency staff are also collocated with our customers at other locations. NSPO shares the same legal identity as NATO.

ROLE OF THE NATO SUPPORT AND PROCUREMENT AGENCY

The NATO Support and Procurement Agency (NSPA) is the executive arm of NSPO and is chartered to execute the NSPO's mission. The responsibilities of NSPA include the following tasks, while continuously striving for improved effectiveness, efficiency and cost savings:

- conducting agency mission required specific procurement;
- acting as Host Nation for NATO Security Investment Programme (NSIP) projects as assigned by the Resource Policy and Planning Board (RPPB) or the Investment Committee (IC);
- planning and management of contracting for NATO operations, including in support of Allied Command Operations (ACO) and contracting for required strategic lift in all transport modes;
- providing logistics support for operations, including in support of ACO and real-life support and environmental solutions;
- providing supply management;
- performing maintenance, including sustainment management;
- providing services to contribute to life-cycle support of assigned systems;
- conducting off-the-shelf agency mission required specific procurement;
- providing technical assistance;
- supporting organic airlift capabilities;
- managing the provision of lift/transport capabilities;
- fulfilling the operational requirements during peace, crisis and war for the transport, storage and delivery of fuel for military and civilian customers; and,
- performing other missions as assigned by the NAC.

THE ACTIVITIES OF THE NSPO'S BUSINESS UNITS

NSPO CHAIRPERSON'S OFFICE

The NSPO Chairperson's Office and Secretariat, from here on referred to for simplicity as the Chairperson's Office, is the secretariat of the ASB and the NAM and CEPS Programme Boards.

LIFE CYCLE MANAGEMENT AND SUPPORT TO OPERATIONS BUSINESS UNITS

The Life Cycle Management and Support to Operations Business Units are reported together as one business unit in these Financial Statements, namely "Log Ops", because they share common administrative costs.

The Life Cycle Management and Support to Operations Business Units provide a number of capabilities which are available to participating nations. They provide support to NATO operations, procure and facilitate the exchange of goods and services at the most advantageous rates, and provide support to thirty-four active Support Partnerships.

Life Cycle Management and Support to Operations Business Units' activities are paid through customer-funding on a "no profit, no loss" basis. All costs incurred by these activities are borne by NSPO Member Nations, by NATO bodies, or by other authorised customers.

Support and/or Procurement Partnerships can be established within the NSPO, subject to precise terms and conditions, on the initiative of two or more NATO nations wishing to organize jointly, or commonly, the support and services of activities within the scope of the NSPO's Mission and guidance provided by the Council.

At times, the partnerships will procure goods and/or services through a commonly (i.e. all thirty NATO nations) or jointly (i.e. more than one but less than thirty NATO nations) agreed budget, while at other times, members of the partnership will procure goods and services individually through purchase requests. NSPA procures goods and/or services for the Support Partnerships.

CENTRAL EUROPE PIPELINE SYSTEM (CEPS) BUSINESS UNIT

Under the authority of the CEPS Programme Board, the CEPS Programme manages a NATO pipeline system which crosses the host Nations of Belgium, France, Germany, Luxembourg and the Netherlands, and is responsible for the transportation, storage and delivery of petroleum products in Central Europe for military and non-military activities. For that purpose, the CEPS Programme operates and maintains the Central Europe Pipeline System, a pipeline network, pump stations, input and delivery points, and storage depots. The United States contributes to the operation of the CEPS as a user nation.

CEPS is funded through various channels. Income is generated by its authorised activities which are the sales of transport and storage activities for military and non-military customers. The NATO Security Investment Programme (NSIP) supports some of the costs of the acquisition and restoration of pipeline assets required to support military requirements. Contributions by Member Nations cover that part of the budget not financed by generated revenue or NSIP funding.

NATO AIRLIFT MANAGEMENT PROGRAMME (NAM) BUSINESS UNIT

The mission of the NAM is to meet to the best advantage the requirements of the Nations contributing to the NATO Airlift Management Programme as described in the Strategic Airlift Capability Memorandum of Understanding. The NAM participants are: Bulgaria, Estonia, Finland, Hungary, Lithuania, the Netherlands, Norway, Poland, Romania, Slovenia, Sweden and the United States.

NATO UNCLASSIFIED

Releasable to Sweden

The Strategic Airlift Capability (SAC) Programme was created by ten NATO and two Partnership for Peace Nations (Finland and Sweden). The Strategic Airlift Capability is provided by three Globemaster C-17 aircraft that are flown and operated by multinational military aircrews and supported by military and civilian staff of the twelve Participating Nations. In addition, the SAC Programme obtains logistic and maintenance services for C-17 operations under a Contractor Logistic Support contract arranged through U.S. Foreign Military Sales procedures. The SAC Participating Nations control and use SAC flying hours generated by NAMP-owned aircraft, within pre-agreed parameters, to meet national requirements including those in support of NATO and multinational commitments.

The NAMP is governed by the NAM Programme Board. This Board exercises all rights of ownership of assets, but aircraft operation is outside the scope of the NSPO Charter. The NAMP's overall activities are funded by the Participating Nations through SAC Acquisition, Operations and Administrative financial plans that are endorsed annually by the NAM Programme Board, after endorsement by the SAC Steering Board.

HOW NSPO'S OPERATING ENVIRONMENT AFFECTS ITS FINANCIAL STATEMENTS

NSPO makes available the following capabilities which can be used for the benefit of NATO:

- Support to Operations and Exercises
- Strategic Transport and Storage
- Logistics Services and Project Management
- Fuel Management
- System Procurement and Life Cycle Management

Those charged with the governance of NSPO do not set management targets in relation to the expected business it should generate and hence NSPO's revenue and expenditures are purely dependent on NATO Nations and partner Nations making use of its capabilities. As such, the financial position and performance of NSPO depends on the operational requirements of NATO Nations and its partners.

COMPLIANCE WITH FINANCIAL REGULATIONS

NSPO is required to follow the NSPO Financial Rules and Procedures (NFRPs) which are based on and are consistent with the NATO Financial Regulations (NFRs). The Agency's adherence to the NSPO Financial Rules and Procedures (NFRPs) is discussed in further detail in the Statement of Internal Control (pages 18 to 22).

HOW NSPO'S MISSION AND STRATEGIES RELATE TO ITS FINANCIAL POSITION, FINANCIAL PERFORMANCE AND CASH FLOWS

As noted above, NSPO makes capabilities available to NATO Nations and partner Nations. It does not have any mandated financial objectives in relation to its financial position, financial performance (such as mandated business turnover targets) and its cash flows, other than to have enough funding available to cover its administration costs and the operational requirements of its customers. NSPO holds significant balances of customers' funds, which are mainly offset by future financial commitments.

The ASB does set the NSPA efficiency targets in relation to the cost of its activities; however, these are not specifically related to its financial position, financial performance (such as mandated business turnover targets) and its cash flows.

NATO UNCLASSIFIED

RISKS AND UNCERTAINTIES THAT AFFECT NSPO'S FINANCIAL POSITION AND PERFORMANCE

NSPO's Financial Position and Financial Performance are based on the usage made of its capabilities by NATO Nations and its partner Nations. As such, its performance is impacted by NATO operations and the demand of its Nations and partners for the capabilities that it offers.

Increased military spend by a number of NATO Allies following the Russian invasion of Ukraine

In February 2022, following the Russia invasion of the Ukraine, a number of Allies have substantially increased their military spend. The Agency considers that this increased operational spend at the Agency in 2022 and will continue to lead to an increase in expenditure in 2023 and beyond.

Increased military spend by NATO Allies as a result of the NATO 2030 Agenda

The NATO 2030 agenda sets a higher level of ambition and it provides a clear direction for the future adaptation of the Alliance. To resource these requirements in a more challenging security environment, increased resources will be needed across all three NATO budgets: military, civil, and infrastructure. NATO Leaders agreed to identify these additional resources, including through NATO common funding, to ensure that the Alliance continues to ensure its common defence and security through 2030 and beyond. Many Allies now spend well above NATO's benchmark of 2 percent of Gross Domestic Product (GDP), which is increasingly seen as a floor and not a ceiling. Nine Allies will meet or exceed this commitment this year, nineteen Allies have clear plans to meet it by 2024, while other Allies have made concrete commitments to meet it thereafter. The Agency would expect that some of this increase in National spending will come to NSPA through increased requirements.

PUBLIC DISCLOSURE OF FINANCIAL INFORMATION

At the Wales Summit of 2014, the Nations tasked NATO bodies to increase their financial transparency. While I am content for all the information in the Financial Statements to be publically disclosed, the decision on what to make publically available rests with the North Atlantic Council.


NSPA General Manager

Statement on Internal Control

Summary conclusion

The Agency's General Manager (GM) and Financial Controller (FC) have evaluated the Agency's system of internal controls (ICS), based on the NSPA Internal Control Framework (NSPA ICF), and conclude that the Agency operated a satisfactory ICS for the year ended 31 December 2022, and up to the date of approval of the financial statements.¹

Background

The North Atlantic Council issued revised NATO Financial Regulations (NFRs) in May 2015, which increased the emphasis on internal control and risk management within NATO entities.

In June 2017, the Agency's governing body, the Agency Supervisory Board (ASB), approved the NSPO Financial Rules and Procedures (NFRPs) which are fully consistent with the NFRs and contain the same provisions in respect of internal control and risk management as the NFRs.

The NFRPs stipulate that the Agency's GM is responsible and accountable for sound financial management, and to that end, shall put in place the necessary governance arrangements to ensure and maintain a strong ICS.

These arrangements include, but are not limited to, the establishment and maintenance of financial governance, resource management practices, internal controls and financial information systems to achieve the efficient and effective use of resources.

Scope of Responsibility and Purpose of Internal Control

The GM is responsible and accountable to the ASB for ensuring that the necessary internal management functions are in place to support effective internal control, and are designed to provide reasonable assurance that the Agency will achieve its internal control objectives in the following categories:

- safeguarding assets;
- verifying the accuracy and reliability of accounting data and records;
- ensuring effective and efficient business delivery; and,
- complying with established governing and managerial policies.

The ICS of the Agency relies on the NSPA ICF which was developed by the Agency in compliance with the NFRs, and is based on the principles of the 2013 Integrated Framework of the Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO). The NSPA ICF is tailored to ensure it is relevant and proportionate to the Agency's business, and does not follow COSO in all respects.

The Agency's FC reports to the GM and operates within the ICS established by the GM. The FC is accountable to the NSPO Finance, Administration and Audit (FAA) Committee on the management of appropriated and non-appropriated funds. The NFRs require that in order to meet the desired internal control standards, the FC shall:

- establish a system of internal financial and budgetary controls, embracing all aspects of financial management including transactions for which appropriations have been approved and those funded from such non-appropriated fund accounts as they may authorise within their jurisdiction;

¹ This summary conclusion shall be read in conjunction with the details given in the *Statement of the General Manager and the Financial Controller* section and with the inherent limitations outlined in the *limitations of a system of internal controls* section of this Statement of Internal Control.

- designate and formally delegate authority to officials who may authorize commitments, disburse and receive funds on his behalf; and
- establish and maintain comprehensive accounting records of all assets and liabilities.

While the GM and the FC have specific responsibilities in relation to internal control, all Agency staff have a responsibility for complying with and executing the internal controls in place to ensure NSPA is being a good steward of the funds entrusted to it by the Nations. Adequate resourcing and training of staff who are primarily involved in ICS activities enables a robust ICS.

The Limitations of a system of internal controls

An ICS is designed to reduce and manage, rather than eliminate, the risk of failure to achieve an entity's aims and objectives. It can provide reasonable, but not absolute, assurance that an entity's aims and objectives will be achieved. It is based on a continuous process designed to: identify the principal risks that threaten the achievement of objectives; evaluate their nature and extent; and manage them effectively, efficiently and economically. The cost of internal controls should not outweigh the benefits of mitigating the risks.

Status in the implementation of the NFRs and NFRPs and in the implementation of the NSPA ICF

NSPO was under the remit of the May 2015 revised NFRs until the ASB issued the NFRPs in June 2017. The NFRPs are consistent with the NFRs. Subsequent revisions of the NFRPs have been approved by the ASB in 2020 and 2021. Additional revisions will be proposed in 2023 ahead of the Agency's transition to an upgraded S4HANA Enterprise Resource Planning (ERP) which is planned to go-live in 2025. The Agency has implemented the NFRPs, and initiatives have been taken in 2022 to further embed them in the Agency's processes.

Furthermore, significant progress continues to be made in further enhancing the Agency's robust ICS, including:

- **Continued development of a documented and embedded ICS**

During the financial year 2022, the Agency put considerable effort into delivering ongoing enhancements to the overall maturity of the ICS, primarily through active engagement with less mature functional areas. This effort has enabled enhanced Risk and Control Matrices which now cover more organisational processes, risks and controls, subsequently giving greater insight into the extent and effectiveness of the Agency's ICS and enhancing its assurance value. The design and testing of controls has improved, and all functional areas have demonstrated a commitment to responding to identified opportunities to improve.

- **Enhancing organisational internal control knowledge and culture**

In 2022, the Agency delivered a continuous programme of learning to enhance the overall internal control knowledge of Agency employees. Over the year, a ten-part interactive communication and awareness campaign was developed and published for the benefit of all Agency employees. In addition to a general introduction on the principles of internal control, the campaign covered diverse topics such as fraud risk, and the application of the three lines of defense model and remains available for all of the Agency to reference. Internal control and risk practitioners received greater levels of role specific, targeted, training on topics such as designing and testing effective controls through the Agency's Internal Control Community of Interest and Risk Management Community of Interest.

- **Process optimisation and new ERP**

The Agency began implementation of a process optimisation project during 2022, in advance of the 2023-2027 strategic framework coming into force. This project, and the ongoing technology-led transformation of our systems to the new ERP S4HANA, offer significant opportunities to improve the efficiency of Agency processes, continue to embed IC into processes and further leverage technology as an enabler of more effective and efficient monitoring and control.

- **Working across NATO**

In 2022, the Agency led the development of a NATO-wide Internal Control community of interest. This brings together internal control specialists from multiple NATO bodies to share insight, information and develop common solutions to effective internal control delivery across NATO. Additionally, the Agency has responded to the NATO-wide fraud strategy by issuing a comprehensive NSPA policy on the prevention, detection, investigation and sanction of all types of misconduct. It is also building its investigative capability and developing an Agency wide fraud management framework.

Summary of the review of adequacy and effectiveness of the Agency's ICS

To assess the adequacy and effectiveness of the Agency's ICS based on the NSPA ICF, the GM and the FC have also considered input received from across the Agency's lines of defence and external assurance providers, as summarized below:

1) IBAN's audit opinions on the NSPO Financial Statements 2021

For the fourth consecutive year since the creation of the Agency, the IBAN issued an "unqualified audit opinion" on whether, in all material respects, the financial transactions and information contained within the NSPO Financial Statements for 2021 were in compliance with the NATO Financial Regulations and the NATO Civilian Personnel Regulations. This continues to represent a substantial achievement for the Agency. In addition to the unqualified opinion on compliance, for the fourth time, the Agency also received an "unqualified audit opinion" on the numbers presented in the NSPO Financial Statements for 2021.

During the audit of the 2022 NSPO Financial Statements, which is ongoing at the time of issuance of the Financial Statements, tentative audit findings are collaboratively shared by the IBAN and are duly considered by the Agency's management. Up to the date of issuance of this Statement of Internal Control, the Agency is not aware of any specific potential observations raised by IBAN.

2) Main areas for improvement in Internal Control and in Compliance reported by the Director/Head of Business Units/Head of Office

Through their respective Statements of Assurance (SOA), Directors/Heads of functions have the opportunity to report and highlight areas for improvement to the effectiveness of their internal controls, and their compliance with rules and regulations. Where areas of improvement were identified, a written plan with corrective actions has been defined.

Areas highlighted in 2022 mainly relate to:

- Increasing automation of payments to reduce manual processing requirements;
- Enhancing controls on storage media and technology asset destruction and disposal;
- Improving segregation of duties controls in business areas with limited capacity;
- Reducing instances of missing or invalid prior-approval of commitments through process reengineering, automation and training. An example of an area for improvement included ensuring the Financial Controller's prior-approval of commitments are systematically granted; notably in cases where specific shortcomings were identified. Examples related to commitments to settle vendors' claims related to Termination for Convenience, and Covid-19, following the NATO withdrawal from Afghanistan in 2021.
- Enhancing the scope and frequency of Programmes' and Projects' management reviews;
- Improving completeness of Financial Disclosure Statements and Non-Disclosure Agreements;
- Improving processes to better assure compliance with the Agency's travel management rules and regulations;

- Continued work on the timely re-allocation to customers of “credits to be allocated” and improving the Agency’s ability to comply with relevant VAT regulations.

3) Risk Management

Risk Management continued to provide decision-supporting insight across all levels of the Agency. Risk management activities were assured through a quarterly review of all risk registers with a focus on quality, compliance with the Agency’s risk methodology, and utilisation of the in-house developed Risk Management Tool as an enabler of risk-based decision making. From these reviews, improvement actions were highlighted, and additional training provided to practitioners, where required. The cross-functional Enterprise Risks have endured, with many multi-year mitigation actions progressing in line with expectations. For the year ending 31 December 2022, the Enterprise Risks remained as reported to the ASB in June 2022:

- Risk 1: Staff Working in Unsatisfactory, Insufficient or Inadequate Infrastructure
- Risk 2: Failure to maintain the Resilience of the Agency
- Risk 3: Insufficient Numbers of Qualified Personnel
- Risk 4: Failing to Maintain the Attractiveness of the Agency
- Risk 5: Non-compliance with Mandatory Regulations

The Agency’s Strategic Framework for 2023-2027 sets out new objectives for the Agency to achieve. With its implementation from 2023, the risk management focus will be on revisiting the entire risk portfolio to ensure it continues to reflect the primary threats and opportunities the Agency will face on the journey to achieving these objectives.

4) Agency Internal Control Officer (ICO)

The NSPA ICO’s 2022 ICS assessment determined that the Agency continued to enhance its already functional system of internal control.

There has been significant effort to raise the level of internal control knowledge and execution, as highlighted above. All of the internal control practitioners and the functional areas they represent, have demonstrated engagement and commitment in 2022. Areas which had previously demonstrated lower levels of maturity have taken significant steps forward in their identification, operation and monitoring of their system of internal control. Those areas which were already mature have continued to seek opportunities to improve.

There remain opportunities to improve the ICS, which the Agency will capitalize on, including: the development of further training initiatives to reinforce a positive control and compliance culture, and continued enhancement and integration of the risk, control and assurance systems to further enhance the value provided to the Agency and its stakeholders.

5) Office of Internal Audit and Investigations

In 2022, the Head of Internal Audit and Investigations assessed the actual implementation of the ICS within a selection of Business and Support Units, and the optimal organisation of first and second lines of defence, concluding that the elements of an internal control system exist and work at NSPA.

Nonetheless, the Head of Internal Audit and Investigations noted that in order to be efficient and effective, several improvements are needed for the NSPA Internal Control Framework (ICF), generally for all components, and that several improvements are needed with regards to the arrangements of the 1st and 2nd lines.

The Head of Internal Audit and Investigations acknowledges the efforts done so far by the Agency in improving the internal control system and draws the attention to review and update rapidly the NSPA Internal Control Framework, addressing timely and adequately the accepted recommendations released in July 2021 with the audit report on the assessment of the prescriptive framework, in order to obtain major improvements in the NSPA Internal Control System.

The revised ICF should include the minimum expectations towards Programmes, Offices or Divisions.

Statement of the General Manager and the Financial Controller

All internal controls have inherent limitations, including the possibility of circumvention, and therefore can provide only reasonable assurance. Further, because of changing conditions, the effectiveness of internal controls may vary over time.

In 2022, the Agency continued to make significant improvements to its ICS, building on the satisfactory system that already operated. These ongoing enhancements have contributed to a further improved internal control system.

We have assessed the adequacy and effectiveness of the ICS, based on the NSPA ICF, and have considered the input and opinions from across the lines of defence and IBAN.

As a result, we consider, to the best of our knowledge and information, that the Agency operated satisfactory systems of internal controls for the year ended 31 December 2022 and up to the date of approval of the financial statements, in respect of the following objectives:

- safeguarding of assets;
- verifying the accuracy and reliability of accounting data and records;
- ensuring effective and efficient business delivery; and
- complying with established governing and managerial policies.

When the ICS has failed at preventing the occurrences of non-compliance with the established governance and managerial policies, we are confident it has been effective in detecting those cases and driving development and implementation of corrective actions

We are also confident that, to the best of our knowledge and information, the cases of non-compliance which have been identified have not had a material impact on the fairness of NSPO financial statements and on the safeguard of customers' funds.

The Agency continues to improve its maintenance of a robust, holistic, ICS. The areas for improvement reported by the various lines of defence, including the Office of Internal Audit and Investigations, are considered by the Agency's Management, and actively addressed where they will effectively and efficiently contribute to a proportionate mitigation of risk, and where the cost of implementation does not outweigh the benefits. The Agency will continue to enhance its ICS maturity, and the ongoing integration of the Agency's compliance functions will further contribute to this continuous improvement.

NSPA General Manager

30 March 2023

NSPA Financial Controller

30 March 2023

NATO UNCLASSIFIED
Releasable to Sweden

NSPO Statement of Financial Position

<i>As of 31 December</i> <i>(all figures are in Euro '000)</i>		Note	NSPO TOTAL		
			2022	2021	2021
ASSETS					
Current Assets		24		<i>Restated</i>	<i>Original</i>
Cash and Cash Equivalents held on behalf of customers	2		4 516 184	3 144 935	3 144 935
Accounts Receivable	6		2 744 890	2 095 357	1 724 706
Inventory	5		456 261	415 534	415 534
Prepayments	7		273 201	206 734	206 734
			<u>7 990 536</u>	<u>5 862 559</u>	<u>5 491 909</u>
Non-current Assets					
Investments held on behalf of customers	2		244 680	0	0
Accounts Receivable	6		6 835	13 645	13 645
Property Plant and Equipment	3		3 613 613	3 508 736	3 508 736
Intangible Assets	4		21 706	22 256	22 256
			<u>3 886 834</u>	<u>3 544 638</u>	<u>3 544 637</u>
Total Assets			11 877 370	9 407 196	9 036 546
LIABILITIES					
Current Liabilities					
Accounts Payable and Accruals	8		861 506	534 776	534 776
Customer Advances	9		6 508 072	4 495 615	3 326 155
Overdrafts	2		347	1 089	1 089
Provisions	16		43 696	61 692	61 692
			<u>7 413 621</u>	<u>5 093 172</u>	<u>3 923 712</u>
Non-current Liabilities					
Customer Advances	9		327 706	344 254	1 102 538
Provisions	16		672	1 090	1 090
			<u>328 378</u>	<u>345 344</u>	<u>1 103 628</u>
Total Liabilities			7 741 999	5 438 517	5 027 340
Net Assets			4 135 371	3 968 679	4 009 206

The Financial Statements on pages 23 to 98 were issued to the International Board of Auditors for NATO on 30 March 2023.


NSPA General Manager


NSPA Financial Controller


Chief Financial Reporting Officer

NATO UNCLASSIFIED

NATO UNCLASSIFIED
Releasable to Sweden

NSPO Segments' Statement of Financial Position

As of 31 December
(all figures are in Euro '000)

	Note	Chairperson's Office		Log Ops		NAM		CEPS		Inter-business unit eliminations		NSPO TOTAL		
		2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2021
ASSETS														
Current Assets	24				<i>Restated</i>								<i>Restated</i>	<i>Original</i>
Cash and Cash Equivalents held on behalf of customers	2	0	0	4 078 387	2 687 727	262 447	267 891	175 350	189 317	0	0	4 516 184	3 144 935	3 144 935
Accounts Receivable	6	0	0	2 677 945	2 041 224	28 278	19 756	38 741	34 461	(74)	(84)	2 744 890	2 095 357	1 724 706
Inventory	5	0	0	443 216	403 654	5 770	4 897	7 275	6 983	0	0	456 261	415 534	415 534
Prepayments	7	0	0	219 047	150 083	53 734	56 039	420	612	0	0	273 201	206 734	206 734
		0	0	7 418 595	5 282 688	350 229	348 582	221 786	231 373	(74)	(84)	7 990 536	5 862 559	5 491 909
Non-current Assets														
Investments held on behalf of customers	2	0	0	244 680	0	0	0	0	0	0	0	244 680	0	0
Accounts Receivable	6	0	0	6 163	12 554	0	0	672	1 091	0	0	6 835	13 645	13 645
Property Plant and Equipment	3	0	0	3 001 825	2 921 160	373 628	370 500	238 160	217 076	0	0	3 613 613	3 508 736	3 508 736
Intangible Assets	4	0	0	8 223	8 949	11 127	11 144	2 356	2 163	0	0	21 706	22 256	22 256
		0	0	3 260 891	2 942 663	384 755	381 644	241 188	220 331	0	0	3 886 834	3 544 638	3 544 637
Total Assets		0	0	10 679 486	8 225 351	734 984	730 225	462 974	451 704	(74)	(84)	11 877 370	9 407 196	9 036 546
LIABILITIES														
Current Liabilities														
Accounts Payable and Accruals	8	0	0	831 737	507 448	12 473	8 093	17 820	19 698	(524)	(463)	861 506	534 776	534 776
Customer Advances	9	0	0	6 306 730	4 299 924	177 296	154 250	23 596	41 062	450	379	6 508 072	4 495 615	3 326 155
Overdrafts	2	0	0	0	0	0	0	347	1 089	0	0	347	1 089	1 089
Provisions	16	0	0	43 500	61 500	0	0	196	192	0	0	43 696	61 692	61 692
		0	0	7 181 967	4 868 872	189 769	162 343	41 959	62 041	(74)	(84)	7 413 621	5 093 172	3 923 712
Non-current Liabilities														
Customer Advances	9	0	0	0	0	155 154	181 904	172 552	162 350	0	0	327 706	344 254	1 102 538
Provisions	16	0	0	0	0	0	0	672	1 090	0	0	672	1 090	1 090
		0	0	0	0	155 154	181 904	173 224	163 440	0	0	328 378	345 344	1 103 628
Total Liabilities		0	0	7 181 967	4 868 872	344 923	344 248	215 183	225 481	(74)	(84)	7 741 999	5 438 517	5 027 340
Net Assets		0	0	3 497 519	3 356 479	390 061	385 978	247 791	226 222	0	0	4 135 371	3 968 679	4 009 206

The Financial Statements on pages 23 to 98 were issued to the International Board of Auditors for NATO on 30 March 2023

NSPA General Manager

NSPA Financial Controller

NSPA Chief Financial Reporting Officer

NATO UNCLASSIFIED

NATO UNCLASSIFIED
Releasable to Sweden

NSPO Statement of Financial Performance

*For the year-ended 31 December
(all figures are in Euro '000)*

		NSPO TOTAL	
Revenue	Note	2022	2021
Services and Support to Customers		2 817 000	2 417 714
Administrative Support		216 460	210 482
Donations of AGS Assets	3	98 539	1 409 406
Bank interest	10	548	315
Unrealised foreign currency effects	10	39 314	35 866
Reversal of provisions	16	6 600	0
Miscellaneous Revenue		3 341	9 457
Total Revenue		3 181 802	4 083 240
Expenses			
Services and Support to Customers	11	(2 569 258)	(2 266 051)
Commercial Discounts Earned ¹		5 076	3 253
USA Foreign Military Sales ²	11	(146 802)	(95 113)
Personnel	13	(249 747)	(230 798)
Depreciation and Amortisation		(165 572)	(111 780)
Provisions	16	(19 450)	(44 187)
Other Expenses	11	(45 127)	(50 179)
Transfers to customer credits		0	0
Total Expenses		(3 190 880)	(2 794 855)
Surplus / (Deficit) for the year		(9 078)	1 288 385
<i>Surplus / (Deficit) is represented by:</i>			
Unrealised foreign currency effects	10	39 314	35 866
Depreciation and Amortisation		(165 572)	(111 781)
Donations of AGS Assets		98 539	1 409 406
Reversal of provisions	16	6 600	(44 187)
Provisions (Expenses)	16	(19 450)	0
Usage of provisions	16	30 850	0
Net revenue from inventory movements		49 770	27 520
Other items		(49 129)	(28 439)
		(9 078)	1 288 385

¹ "Commercial Discounts Earned" reduce the costs incurred in delivering "Services and Support to Customers".

² The figure given in respect of USA Foreign Military Sales are presented on a "modified cash" (i.e. non-accruals) basis; more information can be found in the Accounting Policies (see page 32 to 43).

NATO UNCLASSIFIED
Releasable to Sweden

NSPO Segments' Statement of Financial Performance

*For the year-ended 31 December
(all figures are in Euro '000)*

Revenue	Note	Chairperson's Office		Log Ops		NAM		CEPS		Inter-business unit eliminations		NSPO TOTAL	
		2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Services and Support to Customers		0	0	2 637 975	2 275 241	94 829	80 693	84 382	62 183	(186)	(403)	2 817 000	2 417 714
Administrative Support		1 187	877	192 741	188 092	8 338	8 430	17 149	15 996	(2 955)	(2 913)	216 460	210 482
Donations of AGS Assets	3	0	0	98 539	1 409 406	0	0	0	0	0	0	98 539	1 409 406
Bank interest	10	0	0	24	(42)	0	0	524	357	0	0	548	315
Unrealised foreign currency effects	10	0	0	39 179	36 092	135	(226)	0	0	0	0	39 314	35 866
Reversal of provisions	16	0	0	6 600	0	0	0	0	0	0	0	6 600	0
Miscellaneous Revenue		0	0	(8)	(4)	0	0	3 349	9 514	0	(53)	3 341	9 457
Total Revenue		1 187	877	2 975 050	3 908 785	103 302	88 896	105 404	88 051	(3 141)	(3 369)	3 181 802	4 083 240
Expenses													
Services and Support to Customers	11	0	0	(2 495 536)	(2 200 520)	(33 283)	(32 772)	(40 625)	(33 369)	186	610	(2 569 258)	(2 266 051)
Commercial Discounts Earned ¹		0	0	5 048	3 237	0	0	28	16	0	0	5 076	3 253
USA Foreign Military Sales ²	11	0	0	(86 516)	(47 202)	(60 286)	(47 911)	0	0	0	0	(146 802)	(95 113)
Personnel	13	(968)	(853)	(170 617)	(157 105)	(6 089)	(5 718)	(72 073)	(67 122)	0	0	(249 747)	(230 798)
Depreciation and Amortisation		0	0	(121 341)	(71 374)	(26 108)	(23 122)	(18 123)	(17 284)	0	0	(165 572)	(111 780)
Provisions	16	0	0	(19 450)	(44 187)	0	0	0	0	0	0	(19 450)	(44 187)
Other Expenses	11	(219)	(24)	(27 205)	(34 196)	(3 509)	(2 722)	(17 149)	(15 996)	2 955	2 759	(45 127)	(50 179)
Transfers to customer credits		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Expenses		(1 187)	(877)	(2 915 617)	(2 551 347)	(129 275)	(112 245)	(147 942)	(133 755)	3 141	3 369	(3 190 880)	(2 794 855)
Surplus / (Deficit) for the year		0	0	59 433	1 357 438	(25 973)	(23 349)	(42 538)	(45 704)	0	0	(9 078)	1 288 385
<i>Surplus / (Deficit) is represented by:</i>													
Unrealised foreign currency effects	10	0	0	39 179	36 092	135	(226)	0	0			39 314	35 866
Depreciation and Amortisation		0	0	(121 341)	(71 374)	(26 108)	(23 123)	(18 123)	(17 284)			(165 572)	(111 781)
Donations of AGS Assets		0	0	98 539	1 409 406	0	0	0	0			98 539	1 409 406
Reversal of provisions	16	0	0	6 600	(44 187)	0	0	0	0			6 600	(44 187)
Provisions (Expenses)	16	0	0	(19 450)	0	0	0	0	0			(19 450)	0
Usage of provisions	16	0	0	30 850	0	0	0	0	0			30 850	0
Net revenue from inventory movements		0	0	49 770	27 520	0	0	0	0			49 770	27 520
Other items		0	0	(24 714)	(19)	0	0	(24 415)	(28 420)			(49 129)	(28 439)
		0	0	59 433	1 357 438	(25 973)	(23 349)	(42 538)	(45 704)			(9 078)	1 288 385

1) "Commercial Discounts Earned" reduce the costs incurred in delivering "Services and Support to Customers".

2) The figure given in respect of USA Foreign Military Sales are presented on a "modified cash" (i.e. non-accruals) basis; more information can be found in the Accounting Policies (see page 32 to 43).

NATO UNCLASSIFIED

NATO UNCLASSIFIED
Releasable to Sweden

NSPO Cash Flow Statement for the year-ended 31 December

<i>(all figures are in Euro '000)</i>	2022	2021
Cash Flows from Operating Activities		
Cash Receipts from Customers	4 600 027	3 022 304
Bank Interest Received	4 807	1 904
Cash Paid to Suppliers	(2 906 128)	(2 507 958)
Cash Paid to and on behalf of Employees	(243 956)	(223 181)
Net Other Payments and Receipts	160 622	59 567
Net Cash Flows from Operating Activities	1 615 372	352 636
Cash Flows from Investing Activities		
Net purchase of investments of greater than one year	(244 680)	0
Net redemption of investments of greater than one year	0	0
Net purchase of PPE, Intangible Assets and Inventory	(208 194)	(407 692)
Net Cash Flows from Investing Activities	(452 874)	(407 692)
Cash Flows from Financing Activities		
Net proceeds/(repayments) from borrowings	(742)	1 089
Capital Contributed by Countries	146 028	449 749
Net Cash Flows from Financing Activities	145 286	450 838
Foreign currency effects	63 465	57 804
Cash and Cash Equivalents at Beginning of Period	3 144 935	2 691 349
Net Increase/(Decrease) in Cash and Cash Equivalents	1 371 249	453 586
Cash and Cash Equivalents at End of Period	4 516 184	3 144 935

NATO UNCLASSIFIED

Releasable to Sweden

NSPO Statement of Changes in Net Assets (all figures are in Euro '000)

NSPO	2022			2021 (Restated)			2021 (Original)		
	Capital contributions	Accumulated surplus/deficit	Total	Capital contributions	Accumulated surplus/deficit	Total	Capital contributions	Accumulated surplus/deficit	Total
Balance at the end of prior period	3 968 679	0	3 968 679	2 322 716	0	2 322 716	2 322 716	0	2 322 716
Changes in accounting policy	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Restatement to correct errors	0	0	0	(40 525)	0	(40 525)	0	0	0
Balance at 31 December of prior-period	3 968 679	0	3 968 679	2 282 191	0	2 282 191	2 322 716	0	2 322 716
Net gains/(losses) recognised directly in net assets	151 391	0	151 391	369 718	0	369 718	369 721	0	369 721
Depreciation and Amortisation	(165 572)	165 572	0	(111 780)	111 780	0	(111 781)	111 781	0
Exchange difference on translating foreign operations	(36)	0	(36)	(36)	0	(36)	(36)	0	(36)
Net Unrealised Foreign exchange gains and losses	39 314	(39 314)	0	35 866	(35 866)	0	35 866	(35 866)	0
PPE donations (AGS)	95 125	(95 125)	0	1 392 048	(1 392 048)	0	1 392 048	(1 392 048)	0
Inventory donations (AGS)	3 414	(3 414)	0	17 358	(17 358)	0	17 358	(17 358)	0
Inventory disposals, donations and increases	23 049	(23 049)	0	12 066	(12 066)	0	12 066	(12 066)	0
Inventory sales	26 720	(26 720)	0	15 454	(15 454)	0	15 454	(15 454)	0
Impact of provisions on Net Assets	18 000	(18 000)	0	(44 187)	44 187	0	(44 187)	44 187	0
Other items	(24 713)	49 128	24 415	(19)	28 439	28 420	(19)	28 439	28 420
Surplus/(deficit) for the period	0	(9 078)	(9 078)	0	1 288 385	1 288 385	0	1 288 385	1 288 385
Change in net assets for the year ended	166 692	0	166 692	1 686 488	0	1 686 488	1 686 490	0	1 686 490
Balance at 31 December of year-ended	4 135 371	0	4 135 371	3 968 679	0	3 968 679	4 009 206	0	4 009 206

The items impacting the restatement are highlighted in yellow; more details on the causes of the restatements are found in Note 24.

NATO UNCLASSIFIED

NATO UNCLASSIFIED

Releasable to Sweden

NSPO Statement of Changes in Net Assets (all figures are in Euro '000)

Log Ops Business Unit	2022			2021 (Restated)			2021 (Original)		
	Capital contributions	Accumulated surplus/deficit	Total	Capital contributions	Accumulated surplus/deficit	Total	Capital contributions	Accumulated surplus/deficit	Total
Balance at the end of prior period	3 356 479	0	3 356 479	1 751 899	0	1 751 899	1 751 899	0	1 751 899
Changes in accounting policy	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Restatement to correct errors	0	0	0	(40 525)	0	(40 525)	0	0	0
Balance at 31 December of prior-period	3 356 479	0	3 356 479	1 711 374	0	1 711 374	1 751 899	0	1 751 899
Net gains/(losses) recognised directly in net assets	81 607	0	81 607	287 667	0	287 667	287 667	0	287 667
Depreciation and Amortisation	(121 341)	121 341	0	(71 374)	71 374	0	(71 374)	71 374	0
Exchange difference on translating foreign operations	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net Unrealised Foreign exchange gains and losses	39 179	(39 179)	0	36 092	(36 092)	0	36 092	(36 092)	0
PPE donations (AGS)	95 125	(95 125)	0	1 392 048	(1 392 048)	0	1 392 048	(1 392 048)	0
Inventory donations (AGS)	3 414	(3 414)	0	17 358	(17 358)	0	17 358	(17 358)	0
Inventory disposals, donations and increases	23 049	(23 049)	0	12 066	(12 066)	0	12 066	(12 066)	0
Inventory sales	26 720	(26 720)	0	15 454	(15 454)	0	15 454	(15 454)	0
Impact of provisions on Net Assets	18 000	(18 000)	0	(44 187)	44 187	0	(44 187)	44 187	0
Other items	(24 713)	24 713	0	(19)	19	0	(19)	19	0
Surplus/(deficit) for the period	0	59 433	59 433	0	1 357 438	1 357 438	0	1 357 438	1 357 438
Change in net assets for the year ended	141 040	0	141 040	1 645 105	0	1 645 105	1 645 105	0	1 645 105
Balance at 31 December of year-ended	3 497 519	0	3 497 519	3 356 479	0	3 356 479	3 397 004	0	3 397 004

The items impacting the restatement are highlighted in yellow; more details on the causes of the restatements are found in Note 24.

NATO UNCLASSIFIED

NATO UNCLASSIFIED

Releasable to Sweden

NSPO Statement of Changes in Net Assets (all figures are in Euro '000)

NAMP Business Unit	2022			2021		
	Capital contributions	Accumulated surplus/deficit	Total	Capital contributions	Accumulated surplus/deficit	Total
Balance at the end of prior period	385 978	0	385 978	367 902	0	367 902
Changes in accounting policy	0	0	0	0	0	0
Restatement to correct errors	0	0	0	0	0	0
Balance at 31 December of prior-period	385 978	0	385 978	367 902	0	367 902
Net gains/(losses) recognised directly in net assets	30 092	0	30 092	41 460	0	41 460
Depreciation and Amortisation	(26 108)	26 108	0	(23 122)	23 122	0
Exchange difference on translating foreign operations	(36)	0	(36)	(36)	0	(36)
Net Unrealised Foreign exchange gains and losses	135	(135)	0	(226)	226	0
PPE donations (AGS)	0	0	0	0	0	0
Inventory donations (AGS)	0	0	0	0	0	0
Inventory disposals, donations and increases	0	0	0	0	0	0
Inventory sales	0	0	0	0	0	0
Impact of provisions and write-offs on Net Assets	0	0	0	0	0	0
Other items	0	0	0	0	0	0
Surplus/(deficit) for the period	0	(25 973)	(25 973)	0	(23 349)	(23 349)
Change in net assets for the year ended	4 083	0	4 083	18 076	0	18 076
Balance at 31 December of year-ended	390 061	0	390 061	385 978	0	385 978

NATO UNCLASSIFIED

NATO UNCLASSIFIED

Releasable to Sweden

NSPO Statement of Changes in Net Assets (all figures are in Euro '000)

CEPS Business Unit	2022			2021		
	Capital contributions	Accumulated surplus/deficit	Total	Capital contributions	Accumulated surplus/deficit	Total
Balance at the end of prior period	226 222	0	226 222	202 915	0	202 915
Changes in accounting policy	0	0	0	0	0	0
Restatement to correct errors	0	0	0	0	0	0
Balance at 31 December of prior-period	226 222	0	226 222	202 915	0	202 915
Net gains/(losses) recognised directly in net assets	39 692	0	39 692	40 591	0	40 591
Depreciation and Amortisation	(18 123)	18 123	0	(17 284)	17 284	0
Exchange difference on translating foreign operations	0	0	0	0	0	0
Net Unrealised Foreign exchange gains and losses	0	0	0	0	0	0
PPE donations (AGS)	0	0	0	0	0	0
Inventory donations (AGS)	0	0	0	0	0	0
Inventory disposals, donations and increases	0	0	0	0	0	0
Inventory sales	0	0	0	0	0	0
Impact of provisions and write-offs on Net Assets	0	0	0	0	0	0
Other items	0	24 415	24 415	0	28 420	28 420
Surplus/(deficit) for the period	0	(42 538)	(42 538)	0	(45 704)	(45 704)
Change in net assets for the year ended	21 569	0	21 569	23 307	0	23 307
Balance at 31 December of year-ended	247 791	0	247 791	226 222	0	226 222

NATO UNCLASSIFIED

Accounting Policies

Basis of preparation

These Financial Statements have been prepared in accordance with the NATO Accounting Framework as adopted by the North Atlantic Council (the "Council"). The NATO Accounting Framework is based on International Public Sector Accounting Standards (IPSAS). *IPSAS 12 – Inventories*, *IPSAS 17 - Property, Plant and Equipment* and *IPSAS 31 - Intangible Assets* were adapted by the Council in August 2013 and *IPSAS 1 – Presentation of Financial Statements*, was adapted by the Council in April 2016. *IPSAS 6 - Consolidated and Separate Financial Statements*, which has been superseded by *IPSAS 35 - Consolidated Financial Statements* since the 2021 financial year, is also adapted by Council.

The Financial Statements are prepared on the going-concern basis which means that those charged with the governance of NSPO and its integral Programmes and Support and/or Procurement Partnerships consider that NSPO will continue in existence for at least a year from the date the Financial Statements are issued.

The preparation of Financial Statements in compliance with the NATO Accounting Framework requires the use of certain critical accounting estimates and requires that those responsible for preparing and presenting the Financial Statements of NSPO use judgement in applying these accounting policies. The areas where significant judgements and estimates have been made in preparing the Financial Statements and their effect are disclosed in the Note 1 to these Financial Statements.

Restatement of the 2021 Financial Statements due to changes in Accounting Policy

Accounting for Current and Non-Current "Customer Advances" (Note 9)

NSPO has historically split advances made to it by customers into current and non-current based on the period in which the advance is expected to be used. In its audit opinion on the 2021 NSPO Financial Statements, the International Board of Auditors, NATO (IBAN) raised an "emphasis of matter" on the issue, where it highlighted "*Based on the criteria provided in IPSAS 1, current liabilities are overstated by at least EUR 24.38 million, and non-current liabilities are understated by the same amount*". This led to an internal review of the accounting policy with respect to advances.

The accounting policy now reflects the fact that:

- i) Advances provided by an individual customer are considered current because the use of the advance is at the discretion of the customer which may choose at any time to seek its return or reallocate it to another purpose.
- ii) Advances provided after approval at NSPO governance levels, such as the ASB or Support Partnership Committees, could be considered either current or non-current and depends on the purpose for which the governance has approved the advance and the time period over which it will be used. It is anticipated that most, if not all, of these advances will be classed as current for the Log Ops Business Unit.

This has led to a restatement of the 2021 Log Ops Business Unit Statement of Financial Position in relation to assets and liabilities. There are no impacts on the Log Ops Business Unit Statement of Financial Position Statement of Changes in Net Assets, Statement of Financial Performance and the Cash Flow Statement.

Further details can be found in Note 24.

Accounting for non-legally obligated Advances specifically related to "Calls for Advances" (Note 9)

As part of the aforementioned review of the accounting for advances, the Agency has also reviewed and changed its accounting policy for "Calls for Advances" made to individual customers. As these did not represent a legal obligation on the part of the customer to pay the Agency, they were not recorded in the Statement of Financial Position (i.e. they were "off balance sheet").

After review, the Agency considers that, as "Calls for Advances" are agreed with the customer in advance, they represent a planned event where it is virtually certain that they shall be paid. As such the Agency has changed its accounting policy and now accounts for "Calls for Advances" as Account Receivable which are now categorised as "Non-contractual Calls for Advances" with a matching liability to the customer shown in "customer advances".

As these "Call for Advances" relate to individual customers, they are considered current because the use of the advance is at the discretion of the customer which may choose to seek its return or reallocate it to another purpose.

This has led to a restatement of the 2021 Log Ops Business Unit Statement of Financial Position in relation to assets, liabilities and opening net assets (see Note 24 for further details) and also impacts the Log Ops Business Unit Statement of Changes in Net Assets where the changes made are highlighted in yellow in the Statements. The change in accounting policy has no impact on the 2021 Log Ops Business Unit Statement of Financial Performance and the 2021 Cash Flow Statement.

Further details can be found in Note 24.

Restatement of the 2021 Financial Statements due to errors

Restatement of Log Ops Business Unit's 2021 Statement of Financial Position due to errors

In the process of data-cleansing for the Agency's implementation of its upgrade to its SAP ERP system, the Agency discovered a historical error of Euro 23.2m in relation to unrealised foreign exchange losses which had been recognised in error as realised losses. This impacts the 2020 Net Assets figures brought forward into the 2021 Financial Statements. Realised gains and losses accrue to customers and are shown as liabilities of NSPO towards customers, while unrealised gains and losses impact the reserves. The effect of the correction of this error is to reduce Net Assets and increase liabilities towards customers by Euro 23.2m

In addition, the Agency has found and corrected an error due to a double counting of a provision balance from 2020. The error of Euro 17.3m led to an overstatement of Accounts Receivable which was carried through into 2021.

The effects on the Statement of Changes in Net Assets are highlighted in yellow on the statement (see page 29), while the impact on the Statement of Financial Position can be seen in Note 24.

Deviation from IPSAS 12 - Inventories (as adapted by the North Atlantic Council)

NSPO holds strategic stocks on behalf of its customers which often, due to their nature, are slow moving. NSPA management, with the approval of the ASB, has chosen to value these stocks on the weighted average cost (WAC).

Basis of accounting for segment parts

The ASB considers that the Financial Statements of NSPO present the results of NSPO's business unit segment parts as a single entity. The ASB controls the segment parts of the NSPO through its Charter. Inter-business unit segment part transactions and balances are therefore eliminated in full at the NSPO level.

Segment Reporting

A segment is a distinguishable activity or group of activities of an entity for which it is appropriate to separately report financial information for the purpose of (a) evaluating the entity's past performance in achieving its objectives and (b) making decisions about the future allocation of resources. In the primary statements, NSPO discloses its performance, position and net assets by the following segments: Chairperson's Office, Log Ops Business Unit, CEPS Programme Business Unit and NAM Programme Business Unit.

While the Log Ops Business Unit has two distinct lines of focus; namely, Life Cycle Management and Support to Operations, neither the ASB nor senior Agency management, considered it appropriate for the 2021 or 2022 financial years to separately report financial information for the purpose of (a) evaluating the entity's past performance in achieving its objectives and (b) making decisions about the future allocation of resources.

The possibility to undertake greater segment reporting in the future, which in part is limited by the Agency's current ERP configuration, is being considered as part of the Agency's move to SAP S4HANA.

Changes in Accounting Standards

At the end of the 2022 financial year, the following IPSAS had been issued which will become effective in the financial years specified:

IPSAS 41 – Financial Instruments (effective 1 January 2023)

This standard will replace part of *IPSAS 29 - Financial Instruments: Recognition and Measurement*. NSPO's Financial Instruments are considered low risk. Its financial assets are considered to be at very low risk because the Agency can only make low risk investments and its Accounts Receivable are essentially backed by government guarantees. Its Financial Liabilities are also low risk and are made up of accounts payable and advances provided by customers. The Agency does not engage with complex financial instruments such as hedges or derivatives, neither does it purchase and hold equity instruments. The nature of the financial instruments held by NSPO means that IPSAS 41 is unlikely to impact upon its Financial Reporting.

IPSAS 42 – Social Benefits (effective 1 January 2023)

This standard relates to the financial reporting of social benefits such as cash transfers to individuals in the form of state pensions, unemployment benefits and income support; as such, it will not impact upon the financial reporting of NSPO.

IPSAS 43 – Leases (effective 1 January 2025)

This standard, released in January 2022, will align IPSAS to International Financial Reporting Standard 16, which relates to Leases. The standard will remove the distinction between finance and operating lease and require the recognition of assets and liabilities created by all leases. NSPO does not have significant leases which warrant specific disclosure in the financial statements, and as such, IPSAS 43 is unlikely to impact upon the financial reporting of NSPO.

IPSAS 44 – Non-current Assets Held for Sale and Discontinued Operations (effective 1 January 2025)

This standard, released in May 2022, will align IPSAS to *International Financial Reporting Standard 5* of the same name. It is unlikely that IPSAS 44 will impact upon the financial reporting of NSPO because should it discontinue any operations, such as the closure of a Support Partnership, it is highly unlikely that assets would be “held for sale” and disposed of on a commercial basis.

Revenue Recognition

Except for Foreign Military Sales (see below), the NSPO Financial Statements are prepared on the accruals’ basis of accounting. The effects of transactions (e.g. the transfer of property, goods or services) are recognised when they occur (not only when cash is received) and they are recorded as revenues in the financial year to which they relate.

For contributions called in respect of the current financial year, the revenue is recognised when called. For contributions called in the current financial year for following financial years, these are recognised as an advance, and only accounted for as revenue in the relevant following year.

Income received for the purchase of PPE, intangible assets and inventory does not pass through the Statement of Financial Performance but is reflected directly in the Statement of Changes in Net Assets.

Revenue measurement and timing

Revenue for goods and services delivered is recognised when NSPO segments have transferred the significant risks and rewards of ownership to its customers and it is probable that NSPO segments will receive the previously agreed upon payment for delivering goods and services. These criteria are considered to be met when the goods or services are delivered to customers. Revenue is recognised at the moment an expense is incurred as the revenue is guaranteed to be funded by customers who are backed by member Nations.

Differences between IPSAS and IFRS (International Financial Reporting Standards) in respect of whether a reporting entity acts as a Principal or an Agent in a transaction

The IPSAS Board has a convergence programme to align it to IFRS. The IPSAS Board is currently developing an update to IPSAS 9 'Revenue from Exchange Transactions' (issued under Exposure Draft 70, 'Revenue with Performance Obligations'), which is aligned with IFRS 15, 'Revenue from Contracts with Customers'.

When issued by the IPSAS Board (at a date to be determined) and subsequently implemented by the Agency, the update to IPSAS 9, could have a significant impact on whether NSPO considers itself to act as a principal or as an agent in some of its activities. The Agency has already started to analyse the possible impact and will complete its initial analysis at the Programme and Project level during 2023.

Revenue related to United States Foreign Military Sales (FMS)

In accordance with the NATO Accounting Framework's adaption of *IPSAS 1 - Presentation of Financial Statements*, the Agency reports data on a modified cash basis where the Agency is unable to satisfy itself that the data is presented on a reliable accrual basis. The modified cash basis reflects the FMS goods and services delivered according to United States DD645 reports and for which the United States government has received cash payment.

Revenue from the Donation of Allied Ground Surveillance (AGS) system assets from the NATO Allied Ground Surveillance Management Organisation (NAGSMO)

In 2021 and 2022, NSPO received donations from NAGSMO of part of an AGS system. NAGSMO was the procurement agent of the system on behalf of NATO. The donations were not subject to conditions that, if unfulfilled, would require the return of the AGS to NAGSMO or another part of the Alliance. Therefore the donations were recognised in full as revenue with a matching asset (PPE or Inventory) and no liability. The value of the donations received was the value reported by NAGSMO.

These were significant "Non-exchange transactions", whereby NSPO received assets from another entity without directly giving approximately equal value in exchange.

Expenses Recognition

Expenses are recognised when the transaction or event causing the expense occurs regardless of the timing of the payment, in accordance with accrual basis principle.

Assignment of increased costs to the Chairperson's Office

In August 2021, the ASB decided that some administrative expenses (e.g. security, infrastructure, HR, Finance etc.) would be reallocated from the Log Ops Business Unit to the Chairperson's Office starting in 2022 because this better reflected the NATO cost philosophy that "*costs should lie where they fall*". The increase in 2022 Chairperson's Office revenues and expenses compared to 2021 is primarily due to this reallocation of these expenses. 2021 comparative figures have not been restated on account of the fact that the ASB decision has only applied since 2022.

Financial Plan Execution

IPSAS 24 - Presentation of Budget Information in Financial Statements, applies to public sector entities which are required to, or elect to, make their approved budgets publically available. NSPO does not make its approved financial plans publicly available; NSPO is not therefore required to follow IPSAS 24. Instead, NSPO presents a high-level summary of the financial plan execution of its main segments as well as for the parts of its projects which are funded jointly or commonly by more than one national customer.

Foreign currency

Transactions entered into by NSPO segments in a currency other than the currency of the primary economic environment in which they operate (their "functional currency"; which is Euro for all segments of the NSPO except for the NAM Programme and some Log Ops projects where it is USD), are recorded at the exchange rates ruling when the transactions occur. The use of exchange rates does not materially impact the Financial Statements.

Exchange Rates used

The ruling exchange rate used is the daily rate. Foreign currency assets and liabilities are translated at the rates ruling at the reporting date. For all parts of NSPO, except the CEPS Programme, the ruling exchange rate is that of the European Central Bank. The CEPS Programme uses ruling exchange rates set by NATO Headquarters in Brussels that are updated on a weekly basis. The functional currency of the NAM Programme is USD. The financial performance and financial position of the NAM Programme are recorded in the NSPO Financial Statements by:

- translating assets and liabilities on opening and closing reporting dates at the respective exchange rates ruling at the date of the Statement of Financial Position (2022: 1.0666 USD to Euro, 2021: 1.1326 USD to Euro);
- translating revenue and expenses into Euros at the average yearly exchange rates for the Euro relative to the USD (2022: 1.0530 USD to Euro, 2021: 1.1827 USD to Euro).

Unrealised and Realised Exchange Rate Gains and Losses

Unrealised foreign currency exchange differences arising from the translation of monetary assets and liabilities are recognised immediately in the Statement of Financial Performance. Realised foreign exchange gains are generally returnable to customers. More information can be found in *Note 10: Bank Interest and foreign currency effects*.

Cash and Cash Equivalents held on behalf of customers

NSPO holds cash and cash equivalents in financial institutions as current accounts and as term deposits, and at the Agency in petty cash and cash on hand for operational requirements. These cash balances are held in Euro, US dollar and Hungarian Forint. The Agency does not have any cash "of its own"; cash and cash equivalents are held on behalf of customers and can only be used by the Agency in accordance with customer wishes.

Investments held on behalf of customers

The Agency invests in Euro and US Dollar denominated term-deposits with a life of between one and four years. These investments are expected to be held-to-maturity. The Agency does not invest USD denominated balances for more than one year. The Agency does not have any investments “of its own”; investments are held on behalf of customers.

Overdraft

The French National Organisations of the CEPS Business Unit, which is part of NSPO but not NSPA, are able to make use of an overdraft facility from the private sector company which manages the pipeline in its behalf. This is recorded at fair value.

Receivables

NSPO considers that an amount becomes receivable on the issuance of a call for funds, call for contributions or invoice. Receivables are measured at Net Realisable Value after taking bad and doubtful debts into account. As a general rule, the Agency considers that as it works with customers which are funded through national governments, that debts are considered to be “good”; only on rare occasions are provisions made for bad or doubtful debts. Receivables cannot be set-off against customer advance payments without the written authorisation of the customer.

Prepayments

When the Agency makes advance payments to vendors and employees, these are reflected as prepayments in the Statement of Financial Position.

Inventories

IPSAS allows different types of inventory to be valued on different bases; each segment of NSPO can hold different types of inventory.

- For the Log Ops segment most inventories are recognised at weighted average cost (the “WAC”). The exceptions are fuel which is valued at current replacement cost and Patriot Programme operational inventories maintained at a contractor premise which are valued at historical cost.
- NAM Programme inventories are measured on a First-In, First-Out (FIFO) basis.
- CEPS Programme inventories are measured on a weighted average cost (the “WAC”) basis.

The capitalisation thresholds for all inventory are Euro nil.

Income received for the purchase of PPE, intangible assets and inventory does not pass through the Statement of Financial Performance, but is reflected directly as Capital Contributions in the Statement of Changes in Net Assets.

Impairment Reviews

The Agency holds three types of inventory; namely consumables, spare parts and strategic stock.

Consumables typically have a use-by-date and spare parts are maintained in an operational state.

Strategic stocks represent inventory which is essential to ensure the effective future operation of a military asset where the part cannot be procured off-the-shelf or the original equipment manufacturer no longer exists. While strategic stocks hold future service potential, when this service potential will be used is

unknown. The Agency does not currently conduct formalised impairment reviews on strategic stocks at the financial year-end as management considers that the increased financial and resource costs to its customers of doing impairment reviews is less than the benefit to customers. However, the value of strategic stocks, based on WAC, is typically less than the net realisable value of each stock item in terms of the replacement cost of an item (where there is a market price) or the estimated cost of restarting production. In effect, if an asset were to be formally impaired, its value is unlikely to fall below its balance sheet value.

Property, Plant and Equipment (PPE)

NSPO follows the NATO Accounting Framework for PPE, which uses an adaption of IPSAS 17 for its accounting treatment. PPE is valued at initial cost less accumulated depreciation. Any subsequent expenditure on the asset, which enhances its value, is included in the amount. Depreciation is calculated on a straight-line basis on all PP&E other than land. The expected lives of PPE and their associated capitalisation thresholds per item are:

Category	Expected Life	Capitalisation Threshold
Buildings	up to 40 years	Euro 1,000 (USD 1,000 for NAMP)
Installed equipment	10 years	Euro 1,000 (USD 1,000 for NAMP)
Machinery	10 years	Euro 1,000 (USD 1,000 for NAMP)
Vehicles	5 years	Euro 1,000 (USD 1,000 for NAMP)
Aircraft	The expected lifetime of the Aircraft or lifetime of the Programme or Support Partnership if lower (between 20 and 30 years)	Euro 200,000
Pipeline System	6 to 40 years depending on type of component	Euro 1,000
Mission equipment	10 years	Euro 1,000 (USD 1,000 for NAMP)
Furniture	10 years	Euro 1,000 (USD 1,000 for NAMP)
Automated Information Systems	5 years	Euro 1,000 (USD 1,000 for NAMP)
Communication systems	3 years	Euro 1,000 (USD 1,000 for NAMP)

The Central Europe Pipeline System capitalises additions and enhancement made since 1 January 2013; this is in accordance with the NATO Accounting Framework which allows NATO bodies the choice between capitalising PPE after, or before, the cut-off date 1 January 2013.

PPE - Land and Buildings acquired since 2013

For the first time with the issuance of the 2019 Financial Statements, the NSPO campus at [REDACTED] was considered to be controlled by NSPO. The Agency changed its accounting policy in 2019 to only capitalise additions and enhancement to PPE made since 1 January 2013; this is in accordance with the NATO Accounting Framework which allows NATO bodies the choice between capitalising PPE after, or before, the cut-off date 1 January 2013.

In practice, this means that the NAM Programme site in [REDACTED] is capitalised, and additions and enhancements to the Agency's [REDACTED] site since 2013, including the construction of a "new campus" are capitalised from the 2019 Financial Statements onwards.

As the CEPS Programme Office site in [REDACTED] was used before 2013, this is not-capitalised despite being controlled by the Agency.

As the NAM Programme was established for 30 years, the maximum useful economic life of Buildings and Other Infrastructure assets is limited to 2034).

PPE – Aircraft

Between 2020 and 2022, NSPO took delivery of a number of Aircraft, which had a material impact on the Statement of Financial Position. Aircraft are now shown on the NAMP Statement of Financial Position as well as the Log Ops Statement of Financial Position because of Aircraft held by the NSPO Multinational Multi Role Tanker Transport Fleet Support Partnership and the Allied Ground Surveillance Support Partnership. Aircraft are valued at cost by NAMP and by the Multinational Multirole Tanker Transport Fleet, and although the aircraft in the Allied Ground Surveillance Support Partnership came by way of donation, the valuation applied was also on a cost basis.

The expected life of the aircraft is determined by the expected use of the aircraft but cannot exceed the expected life of the respective governing Programme or Support Partnership. No residual value has been applied to the Aircraft when assessing depreciation because it is uncertain how these military specific assets would be disposed of at the end of their lives. In addition, there has been no estimate of potential dismantling, removal and restoration costs. This is because it is not considered feasible to make a reliable estimate.

PPE – Assets in the Course of Construction (Aircraft)

Assets in the Course of Construction related to aircraft are based on milestone payments to vendors that are taken as a proxy for the asset's stage of completion.

Impairment Reviews

Impairment reviews are conducted on the biggest asset categories by value; namely Aircraft and the Pipeline System.

Externally acquired intangible assets

Externally acquired intangible assets represent information systems used by NSPO segments and the NAM Programme's rights to a C17 aircraft spare engine. They are recognised at cost and subsequently amortised on a straight-line basis over their useful economic lives.

Category	Expected Life	Capitalisation Threshold
Software	4 years	Euro 1,000 (USD 1,000 for NAMP)
Rights to Spare Engine (NAMP)	30 years (life of aircraft)	Euro 1,000 (USD 1,000 for NAMP)

Financial liabilities

The financial liabilities of NSPO segments are accounts payables and accruals, and customer advances. They are measured at fair value. Changes in fair value are recognised in the Statement of Financial Performance.

Accounts Payable and Accruals

Accounts Payable represent amounts for which goods and services, supported by an invoice, have been received at the year-end but which remain unpaid. Accruals represent amounts owing for goods and services, which are not supported yet by an invoice at the year-end. Accounts payable and accruals cannot be set-off against customer receivables without the written authorisation of the customer.

Advances

In order to ensure that customer requirements can be met, NSPO segments can call for money in advance of need. The advance is shown within assets, such as cash, at the NSPO consolidated and segment level but is matched by a liability because, until the funds are used, they are owed back to the customer who provided the funding. Advances cannot be set-off against customer receivables without the written authorisation of the customer.

Retirement benefits: Defined contribution scheme

Contributions to the NATO defined contribution pension scheme are charged to the Statement of Financial Performance in the year to which they relate. NSPO segments are not exposed directly to any liabilities that may arise on the scheme and have no control over the assets of the scheme.

Retirement benefits: Defined benefit scheme

Contributions to the NATO defined benefit pension scheme are charged to the Statement of Financial Performance in the year to which they relate. NSPO is not exposed directly to any liabilities that may arise on the scheme and has no control over the assets of the scheme.

IPSAS 39 - Employee Benefits requires that entities which have staff who participate in a central pension scheme show their respective shares of the future liabilities of the scheme which have resulted from staff members, present and past, in the scheme at the balance sheet date. The NATO defined benefit scheme is funded on a pay-as-you-go basis, where NATO at a central level, funds the next year's liabilities on the scheme on an annual basis.

NSPO, unlike a number of other NATO bodies, is not required to fund the scheme, and as such, is not currently considered to have any share of the future liabilities at the balance sheet date.

Other long-term service benefits

Employment of NATO civilian staff is governed by the NATO Civilian Personnel Regulations (CPRs). Different rules apply depending on the circumstances of employment. Where there is a liability for potential long-term service benefits at the year-end, they are described and disclosed in the notes to the Financial Statements.

One specific long-term service benefit of NATO staff is the Retirees' Medical Claim Fund. *IPSAS 39 - Employee Benefits* requires that entities which have staff who participate in a centrally provided scheme show their share of the future liabilities of the scheme which have resulted from staff members, present and past, in the scheme at the balance sheet date. This NATO Retirees Medical Claim Fund scheme is funded on a pay-as-you-go basis, where NATO at a central level, funds the next year's liabilities on the scheme on an annual basis. NSPO, unlike a number of other NATO bodies, is not required to fund the scheme, and as such, is not currently considered to have any share of the future liabilities at the balance sheet date.

Provisions

NSPO segments recognise provisions for liabilities of uncertain timing or amount, including those for legal disputes such as those related to contractual issues and potential doubtful debts. The provision is measured at the best estimate of the expenditure required to settle the obligation at the reporting date, unless, in the interests of the timely issuance of the Financial Statements, this is not possible and in which case a worst-case scenario is presented.

The NFRPs make it clear that all risks inherent in the performance of services provided by the Agency shall be borne by the Agency's customers. Costs arising from legal liabilities incurred by the Agency in the execution of services requested from the Agency shall also be borne by those customers.

Provisions - Items which do not impact total liabilities or Net Assets

Not all items that would typically be considered as provisions affect the Net Assets of NSPO. As an example, if a customer refuses to pay a debt, this must be ultimately borne by all other customers. This creates the situation whereby a provision will make no change to total liabilities or Net Assets; it simply leads to a reallocation of existing liabilities across the customer base but not an absolute change.

Provisions - Items which lead to Provisions and which impact total liabilities or Net Assets

There are situations whereby a provision may lead to an increase in the total liabilities of NSPO and hence have a negative impact on Net Assets. Hypothetically, the Agency may be exposed to a contractual claim with a third party which leads to a provision being raised because it has not been budgeted by NSPO or its customers. While ultimately the NSPO customer base will have to provide funding to cover the amounts provided for, there is a timing issue whereby the provision, being uncertain in timing or amount, is not immediately matched by a revenue or payable from the customer base.

Contingent Liabilities

NSPO discloses in the notes to the Financial Statements any contingent liabilities where:

- NSPO is exposed to possible financial liabilities that arose from events which occurred before the year-end, and where the confirmation of the existence of the liability will only be known through the occurrence or non-occurrence of one or more uncertain future events not wholly within the organisation's control, or,
- the NSPO segment is exposed to a current financial liability which arose from events which occurred before the year-end where NSPO does not believe it will be required to pay for the financial liability, or, the amount of the financial liability cannot be measured with sufficient reliability.

However, as noted in the Provisions accounting policy above, the NFRPs make it clear that all risks inherent in the performance of services provided by the Agency shall be borne by the Agency's customers. Costs arising from legal liabilities incurred by the Agency in the execution of services requested from the Agency shall also be borne by those customers. This means that if the Agency raises a contingent liability which eventually materialises, it must be borne by its customers.

Operating surplus / (deficit) in the year

Operating surpluses and deficits occur when non-budgeted expenses or revenues occur. Examples are depreciation, changes in provisions, sales and disposals of inventory, and the unrealised results of foreign exchange transactions. For the Log Ops and NAMP Business Units only, unrealised foreign currency translation effects affect the Statement of Financial Performance. Bank interest and realised foreign exchange effects “pass through” the Log Ops and NAMP Business Units only, and belong to customers, rather than to NSPO, and hence do not affect revenue.

NSPO Net Assets

Net Assets reflected in the Financial Statements represent the net assets of NSPO’s customers. These net assets comprise the capital contributed by customers to fund the acquisition of PPE, intangible assets and inventories. Capital contributed is reduced by the effects of depreciation and amortisation, and can be increased or decreased due to the effects of currency translation effects. Net Assets also take into account the impact of Operating surpluses and deficits referred to above.

NOTES TO THE FINANCIAL STATEMENTS (amounts are given in Euro '000 unless stated otherwise)

1. Critical Accounting Estimates and Judgements

NSPO makes certain estimates and assumptions regarding the future. Estimates and judgements are continually evaluated based on historical experience and other factors, including expectations of future events that are believed to be reasonable under the circumstances. In the future, actual experience may differ from these estimates and assumptions. Some balances such as accruals and unbilled sales need to be assessed at the year-end to estimate the value of work and services delivered at the year-end. The estimates and assumptions that have a significant risk of causing a material adjustment to the carrying amounts of assets and liabilities within the next financial year are discussed below.

Estimates and assumptions

a) Revenue and expenditure recognition for goods and services delivered under the United States Foreign Military Sales Program

The Agency purchases goods and services through the United States Foreign Military Sales (FMS) Program. On a quarterly basis, the United States Government provides the Agency with reports which detail goods and services delivered. The Agency reconciles the delivery of goods to these quarterly reports and is confident that in respect of goods delivered, the reports represent reliable accruals based accounting data.

NSPA management has chosen to account for the value of the services delivered based on the values provided in the reports, and which are based on cash payments made by the United States Government to contractors during the period; the Agency is permitted to account in this way by the NATO Accounting Framework.

b) NAMP Mission Costs

The costs of NAMP missions (e.g. Fuel and Airport Services) are made with the best estimates available at the time the Financial Statements are produced.

c) Legal proceedings both real and possible

In accordance with the NATO Accounting Framework, NSPO recognises a provision where there is a present obligation from a past event, a transfer of economic benefits is probable and the amount of costs of the transfer can be estimated reliably. In instances where the criteria are not met, a contingent liability may be disclosed in the notes to the Financial Statements. Obligations arising in respect of contingent liabilities that have been disclosed, or those which are not currently recognised or disclosed in the Financial Statements could have a material effect on NSPO's financial position.

Application of these accounting principles to legal cases requires NSPA's management to make determinations about various factual and legal matters beyond its control. The Agency reviews outstanding legal cases following developments in the legal proceedings and at each reporting date, in order to assess the need for provisions and disclosures in its Financial Statements. Among the factors considered in making decisions on provisions are the nature of litigation, claim or assessment, the legal process and potential level of damages in the jurisdiction in which the litigation, claim or assessment has been brought, the progress of the case (including the progress after the date of the Financial Statements but before those statements are issued), the opinions or views of legal advisers, experience on similar cases and any decision of the ASB to how it will respond to the litigation, claim or assessment.

2. Cash and Cash Equivalents held on behalf of customer, Investments held on behalf of customers, and, Overdrafts

The Agency continuously reviews its banking arrangements to ensure that there is a low risk of capital loss to customers' funds. At the date the Financial Statements were issued, the Agency considers that the value of cash and investment balances are correctly stated and there is no need to impair the balances reported.

Management of interest rate and liquidity risk

Until September 2022, the Euro was exposed to zero or negative interest rates. In its efforts to reduce and manage the impact of negative and zero Euro based interest rates on the Agency's customers, the Agency proactively attempted to manage those risks with the endorsement of the ASB. The Agency, with the agreement of the ASB, has the following investment approach:

- The Agency always plans to hold its investments until their notional maturity.
- Despite the aim of holding investment to their notional maturity, cash equivalents and investments must be convertible into cash within 35 days, subject to the caveat that the Agency can invest up to 30 per cent of the funds that it holds on behalf of customers for the full contractual term of the deposit (e.g. 90 days, 120 days, 180 days, 365 days etc.) for up to one year, with the understanding that these investments will not be converted into cash within 35 days.
- The Agency can invest up to Euro 500m of customer funds held at the Agency for between one and four years subject to those funds being convertible into cash within 35 days and subject to the proviso that they are considered low risk in the Financial Controller's judgement. The Euro 500m limit is based on the remaining life of the deposit rather than its original contractual life.

"Breakage" of term deposits and banking liquidity regulations

If the Agency was in need of short-term emergency liquidity, its term deposit contracts allow the Banks, in exceptional circumstances, to break a deposit ahead of its contractual maturity date. There are a number of "gentlemen's agreements" in place with some of the Agency's banks to allow this to happen; however, should it happen, there will be a breakage cost which will depend on the respective interest rate environment, the liquidity prevailing in the market at the time and other factors.

Banking regulations mean that banks are often obliged to refuse "breakage" requests to ensure they adhere to Basel III banking regulations concerning the bank's own liquidity situation.

As such, the Agency is confident that its banks would allow it to break some of its contracts to provide short-term liquidity needs, but it is unrealistic to assume that 70 per cent of its short term cash and cash equivalents, or all of its investments between one and four years could be liquidated within 35 days.

The Agency has a very healthy liquidity situation and closely monitors cash flow requirements. As a result, it considers the risk of having to break a term-deposit ahead of contractual maturity *very remote*. The Agency has never broken a term-deposit ahead of contractual maturity

The aforementioned investment approach was proposed by the Agency, and agreed by the ASB, during the COVID pandemic. The Agency made the proposal in light of the potential risks of a liquidity crisis and in order to protect customer funds if such a crisis would arise. In light of the reduced liquidity risk environment, the Agency will go to the ASB with a proposal to reconsider its investment approach and make it less restrictive.

NATO UNCLASSIFIED

Releasable to Sweden

a) Cash and Cash Equivalents held on behalf of customers

	Log Ops		NAM		CEPS		NSPO TOTAL	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Cash available on demand	435 389	711 975	12 624	11 470	17 403	24 834	465 416	748 279
Short-term deposits up to one year	3 642 998	1 975 752	249 823	256 421	157 947	164 483	4 050 768	2 396 656
Total	4 078 387	2 687 727	262 447	267 891	175 350	189 317	4 516 184	3 144 935
<i>Short-term deposits of up to one year, which are expected to be held to maturity, with the following term to maturity remaining at the year-end</i>								
<i>Can be liquidated in up to 35 days</i>	1 923 032	902 435	23 522	50 326	157 947	164 483	2 104 501	1 117 244
<i>Can be liquidated between 36 days and 3 months</i>	159 965	325 117	29 762	31 745	0	0	189 727	356 862
<i>Can be liquidated between 3 and 12 months</i>	1 560 001	748 200	196 539	174 350	0	0	1 756 540	922 550
Total	3 642 998	1 975 752	249 823	256 421	157 947	164 483	4 050 768	2 396 656

Cash

Cash available on demand is considered to be cash that can accessed at very-short notice (e.g. 1 working day)

Cash Equivalents under IPSAS and the NFRPs

The Agency's cash equivalents represent call accounts and term-deposits which can be quickly convertible into a known amount of cash and subject to insignificant risks of changes in value.

Under IPSAS, cash equivalents are normally considered as short-term when they have a maturity of less than three months from the date of acquisition; however, this does not exclude potentially longer durations. The Agency has been permitted under the NFRPs to make "short-term" investments where short-term was considered to be up to one year. As the ASB and the NATO Council are the primary users of these Financial Statements, the Agency has therefore shown short-term investments as those call accounts and term deposits which can be liquidated in up to one year, rather than less than three months.

NATO UNCLASSIFIED

Releasable to Sweden

b) CEPS Business Unit's National Organisations' cash and overdraft

Due to the structure of banking arrangements in some CEPS National Organisations, the CEPS Business Unit controls Euro 10.9m (2021: Euro 15.4m) of "non-CEPS Cash" which is owned by the specific National Organisations. These CEPS Business Unit cash assets are offset by liabilities in the Statement of Financial Position.

In addition the CEPS Business Unit allows borrowings to take place between the French National Organisation and its contractor, this is considered an "overdraft" facility. At the end of 2022 the balance was Euro 347k (2021: Euro 1.1m).

c) Investments held on behalf of customers

	Log Ops		NAM		CEPS		NSPO TOTAL	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Cash held on deposit for between one and four years	244 680	0	0	0	0	0	244 680	0
Total	244 680	0	0	0	0	0	244 680	0
<i>Investments, which are expected to be held to maturity, with the following term to maturity remaining at the year-end</i>								
<i>Can be liquidated in between 1 and 2 years</i>	244 680	0	0	0	0	0	244 680	0
Total	244 680	0	0	0	0	0	244 680	0

d) Increases in balances between 2021 and 2022

Cash and cash equivalent and investment balances have increased by Euro 1.6 Billion or over 50 per cent between 2021 and 2022 year-ends. This rise is despite notional interest rates on offer to the Agency being lower than inflation (i.e. real interest rates are negative). Some of the increase in cash is to pay for current project costs that will be billed in the coming year. The Financial Controller continued to reiterate at governance levels the interest rate risk to Nations and customers of holding excessive cash at the Agency.

NATO UNCLASSIFIED

NATO UNCLASSIFIED

Releasable to Sweden

3. Property, Plant and Equipment (PPE)

a) NSPO PPE

NSPO capitalises all PPE which its Business Unit segment parts control. The Log Ops Business Unit capitalises PPE which it controls as part of its administration duties or which are controlled by Support and/or Procurement Partnerships collectively. In addition, the Log Ops segment capitalises the immaterial amounts of PPE used by the Chairperson's office and which it manages on behalf of the Chairperson's Office.

NSPO 2022	Cost at 1 January	Additions in Year	Transfer	Disposal /Impairment in Year	Currency Transaction Adjustment	Cost at 31 December	Depreciation at 1 January	Change in Depreciation	Currency Translation Adjustment	Depreciation at 31 December	Opening NBV	Closing NBV
Land	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Buildings	57 967	3 616	0	(6)	2 112	63 689	(19 432)	(3 873)	(500)	(23 805)	38 535	39 884
Installed Equipment	2 403	137	0	(30)	0	2 510	(1 565)	(120)	0	(1 684)	838	825
Machinery	136 391	1 027	(1 234)	(249)	0	135 935	(101 452)	(4 032)	0	(105 484)	34 939	30 451
Vehicles	13 617	781	0	(397)	356	14 356	(10 184)	(621)	(273)	(11 078)	3 433	3 279
Aircraft	3 047 746	108 730	427 679	(24 708)	35 459	3 594 906	(307 713)	(133 155)	(14 476)	(455 345)	2 740 033	3 139 562
Pipeline System	204 932	5 075	22 116	(300)	0	231 823	(64 325)	(15 041)	0	(79 366)	140 607	152 457
Mission Equipment	26 669	960	82	(856)	802	27 657	(21 717)	(348)	(656)	(22 721)	4 952	4 936
Furniture	6 294	511	39	(127)	14	6 732	(4 723)	(279)	(7)	(5 009)	1 571	1 723
Automated information System	39 351	3 872	(124)	(725)	77	42 451	(30 989)	(3 526)	(66)	(34 581)	8 362	7 871
Communication System	2 550	103	(8)	(67)	4	2 581	(2 020)	(85)	(3)	(2 108)	530	473
Assets in the course of construction	534 937	145 428	(448 550)	0	339	232 153	0	0	0	0	534 937	232 153
TOTAL	4 072 856	270 240	0	(27 466)	39 163	4 354 794	(564 120)	(161 080)	(15 981)	(741 181)	3 508 736	3 613 613

NATO UNCLASSIFIED

NATO UNCLASSIFIED
Releasable to Sweden

NSPO 2021	Cost at 1 January	Additions in Year	Transfer	Disposal /Impairment in Year	Currency Transaction Adjustment	Cost at 31 December	Depreciation at 1 January	Change in Depreciation	Currency Translation Adjustment	Depreciation at 31 December	Opening NBV	Closing NBV
Land	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Buildings	51 313	4 028	0	0	2 626	57 967	(13 538)	(5 297)	(597)	(19 432)	37 775	38 536
Installed Equipment	6 992	158	(4 730)	(17)	0	2 403	(4 819)	3 254	0	(1 565)	2 173	838
Machinery	114 430	22 226	0	(265)	0	136 391	(97 833)	(3 619)	0	(101 452)	16 597	34 921
Vehicles	8 048	653	4 730	(298)	484	13 617	(5 759)	(4 093)	(332)	(10 184)	2 289	3 432
Aircraft	1 274 291	1 420 599	308 962	0	43 894	3 047 746	(209 149)	(80 903)	(17 661)	(307 713)	1 065 142	2 740 033
Pipeline System	187 144	9 381	9 884	(1 477)	0	204 932	(51 037)	(13 288)	0	(64 325)	136 107	140 607
Mission Equipment	25 150	875	5	(361)	1 000	26 669	(19 987)	(935)	(795)	(21 717)	5 163	4 952
Furniture	6 209	325	0	(257)	17	6 294	(4 657)	(60)	(6)	(4 723)	1 552	1 571
Automated information System	36 172	3 538	0	(454)	95	39 351	(27 088)	(3 820)	(81)	(30 989)	9 084	8 362
Communication System	2 429	147	0	(32)	5	2 549	(1 816)	(200)	(4)	(2 020)	614	529
Assets in the course of construction	548 316	305 115	(318 851)	0	357	534 937	0	0	0	0	548 316	534 937
Total	2 260 493	1 767 045	0	(3 161)	48 478	4 072 856	(435 683)	(108 958)	(19 476)	(564 120)	1 824 810	3 508 736

a) Land and Buildings acquired since 1 January 2013

In December 2019, the ASB approved the funding for the building of a new campus at [REDACTED] and the Agency deemed that this approval meant, that as from 2019, NSPO controlled [REDACTED] land and buildings which had been acquired since 1 January 2013. Therefore, the Agency now only accounts for land and buildings which it has controlled since 1 January 2013.

b) New [REDACTED] Campus

The development of the new [REDACTED] Campus is a significant event in the history of the Agency and has a specific dedicated budget referred to as the Strategic Infrastructure Program (SIP); as such, the capitalisation of the various projects is being separately disclosed in these Financial Statements. The Net Book value of the New [REDACTED] Campus is shown in the table below:

	Log Ops	Log Ops
New ***** Campus (Net Book Value)	2022	2021
New Gate (in use since 2018)	3 310	3 405
New ***** Campus - Assets in the Course of Construction	5 302	4 403
New ***** Campus - NBV of Capitalised items	1 209	1 808
Total	9 821	9 616

NATO UNCLASSIFIED

NATO UNCLASSIFIED

Releasable to Sweden

The New Gate, which is the entrance to the ██████ Campus, is reflected in the Buildings line of the Log Ops and NSPO PPE table, while the capitalised parts of the New ██████ Campus are reflected in Buildings in the Log Ops and NSPO PPE table, and Assets in the Course of Construction are reflected in that part of the Log Ops and NSPO PPE table.

The value of the New ██████ Campus does not include an estimate of dismantling, removing and restoring costs. This is because there is no timeline for such events and it is therefore not considered feasible to make a reliable estimate.

The old ██████ campus, which incorporates land, roads and forty buildings on the site. The campus was last valued in 2011 at Euro 101.5m and comprised land at Euro 10.5m and buildings at Euro 91m.

c) Land and Buildings acquired before 1 January 2013

The NATO Accounting Framework requires that for PPE held prior to 1 January 2013, and which is not capitalised, a brief description of these types of PPE should be disclosed.

- The land and building of the CEPS Programme Office in ██████, which were last valued in 2011 at Euro 3.75m and comprised land at Euro 195k and building at Euro 3.55m.

NATO UNCLASSIFIED

NATO UNCLASSIFIED
Releasable to Sweden

d) Log Ops PPE

LOG OPS 2022	Cost at 1 January	Additions in Year	Transfer	Disposal /Impairment in Year	Currency Transaction Adjustment	Cost at 31 December	Depreciation at 1 January	Change in Depreciation	Currency Translation Adjustment	Depreciation at 31 December	Opening NBV	Closing NBV
Land	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Buildings	17 827	3 245	0	0	0	21 072	(6 014)	(2 034)	0	(8 048)	11 813	13 024
Installed Equipment	1 268	23	0	0	0	1 291	(949)	(55)	0	(1 003)	319	287
Machinery	133 542	844	(1 234)	(202)	0	132 950	(99 094)	(3 970)	0	(103 064)	34 448	29 886
Vehicles	976	97	0	(41)	0	1 031	(578)	(69)	0	(647)	398	385
Aircraft	2 474 688	108 665	427 679	(24 708)	0	2 986 324	(69 099)	(110 496)	0	(179 596)	2 405 589	2 806 729
Pipeline System	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mission Equipment	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Furniture	3 539	184	0	(45)	0	3 679	(2 618)	(156)	0	(2 774)	921	905
Automated information System	35 517	3 343	(124)	(590)	0	38 146	(27 823)	(3 168)	0	(30 991)	7 694	7 156
Communication System	1 096	0	0	(24)	0	1 071	(990)	(24)	0	(1 014)	106	57
Assets in the course of construction	459 873	109 846	(426 321)	0	0	143 397	0	0	0	0	459 873	143 397
TOTAL	3 128 325	226 247	0	(25 611)	0	3 328 962	(207 165)	(119 972)	0	(327 137)	2 921 160	3 001 825

LOG OPS 2021	Cost at 1 January	Additions in Year	Transfer	Disposal /Impairment in Year	Currency Transaction Adjustment	Cost at 31 December	Depreciation at 1 January	Change in Depreciation	Currency Translation Adjustment	Depreciation at 31 December	Opening NBV	Closing NBV
Land	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Buildings	14 211	3 616	0	0	0	17 827	(2 363)	(3 651)	0	(6 014)	11 848	11 813
Installed Equipment	1 249	25	0	(6)	0	1 268	(894)	(55)	0	(949)	355	319
Machinery	111 643	22 163	0	(264)	0	133 542	(95 577)	(3 517)	0	(99 094)	16 066	34 448
Vehicles	937	51	0	(12)	0	976	(519)	(59)	0	(578)	418	398
Aircraft	751 702	1 414 024	308 962	0	0	2 474 688	(7 966)	(61 133)	0	(69 099)	743 736	2 405 589
Pipeline System	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mission Equipment	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Furniture	3 564	92	0	(117)	0	3 539	(2 574)	(44)	0	(2 618)	990	921
Automated information System	32 762	3 145	0	(390)	0	35 517	(24 386)	(3 437)	0	(27 823)	8 376	7 694
Communication System	1 003	102	0	(10)	0	1 095	(951)	(39)	0	(990)	53	106
Assets in the course of construction	495 726	273 109	(308 962)	0	0	459 873	0	0	0	0	495 726	459 873
Total	1 412 796	1 716 327	0	(799)	0	3 128 325	(135 230)	(71 932)	0	(207 165)	1 277 566	2 921 160

NATO UNCLASSIFIED

NATO UNCLASSIFIED

Releasable to Sweden

Assets in the Course of Construction are measured based on the stage of completion; this is based either on the results of a technical inspection or on contracted milestone payments; the main item in the Log Ops Business Unit represents the purchase of Multinational Multirole Tanker Transport Fleet (MMF) (see below).

The value of assets does not include an estimate of dismantling, removing and restoring costs. This is because it is not considered feasible to make a reliable estimate.

e) Log Ops: Significant Additions to PPE in 2022 and 2021 - Multinational Multirole Tanker Transport Fleet (MMF)

The MMF programme is a unique example of successful multinational cooperation between NATO and the European Union. The six Nations which participate in the programme benefit from a global and reliable 24/7 Air-to-Air Refueling, Air Transport and Aeromedical Evacuation capability – by pooling and sharing Nations have access to this critical capability in the most affordable way. There are currently nine Aircraft ordered. The NSPO MMF Support Partnership was set up to support the operation and provide the sustainment of this fleet in times of peace, crisis and war.

In 2022, two more MRTT Aircraft were handed over to NSPO, taking the total to seven. Two further aircraft are planned for delivery in 2024.

f) Log Ops: Significant Additions to PPE in 2022 and 2021 - AGS

NAGSMO has procured five unmanned aerial vehicles (these are categorised as Aircraft within PPE) for the Alliance. The NSPO AGS Support Partnership is responsible for managing the in-life service support of these UAVs. In 2023, almost 100m of additional system assets were handed over to add to the donation of over Euro 1.4 Billion in 2021

The “hand over” of assets is in the form of a donation (i.e. a non-exchange transaction) from a financial reporting perspective and the value of assets handed over in the year is reflected as revenue in the Statement of Financial Performance. The valuation of assets donated was provided by NAGSMO.

The NSPO AGS Support Partnership was established to organise the NATO owned and operated AGS Core System in times of peace, crisis and war; however, the NSPA mission does not include operation of AGS Core System which rests with SACEUR.

g) Log Ops: Impairment of part of the AGS

In 2022 the Agency impaired a part of the AGS with a NBV of Euro 25m where it assessed that service potential from that part of the system no longer existed.

NATO UNCLASSIFIED

NATO UNCLASSIFIED
Releasable to Sweden

h) NAMP PPE

NAMP 2022	Cost at 1 January	Additions in Year	Transfer	Disposal /Impairment in Year	Currency Transaction Adjustment	Cost at 31 December	Depreciation at 1 January	Change in Depreciation	Currency Translation Adjustment	Depreciation at 31 December	Opening NBV	Closing NBV
Land	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Buildings	34 128	0	0	0	2 112	36 240	(8 442)	(1 653)	(500)	(10 595)	25 686	25 645
Installed Equipment	0	56	0	0	0	56	0	(1)	0	(1)	0	55
Machinery	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Vehicles	5 762	38	0	0	356	6 156	(4 463)	(325)	(273)	(5 061)	1 299	1 095
Aircraft	573 058	65	0	0	35 459	608 582	(238 614)	(22 659)	(14 476)	(275 749)	334 444	332 833
Pipeline System	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mission Equipment	13 011	462	0	(204)	802	14 071	(10 681)	(464)	(656)	(11 801)	2 330	2 270
Furniture	228	32	0	0	14	274	(92)	(25)	(7)	(124)	136	150
Automated information System	1 269	128	0	(33)	77	1 441	(1 101)	(77)	(66)	(1 244)	168	197
Communication System	67	0	0	0	4	71	(56)	(7)	(3)	(66)	11	5
Assets in the course of construction	6 426	4 613	0	0	339	11 378	0	0	0	0	6 426	11 378
Total	633 949	5 394	0	(237)	39 163	678 269	(263 449)	(25 211)	(15 981)	(304 641)	370 500	373 628

NAMP 2021	Cost at 1 January	Additions in Year	Transfer	Disposal /Impairment in Year	Currency Transaction Adjustment	Cost at 31 December	Depreciation at 1 January	Change in Depreciation	Currency Translation Adjustment	Depreciation at 31 December	Opening NBV	Closing NBV
Land	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Buildings	31 462	40	0	0	2 626	34 128	(6 374)	(1 471)	(597)	(8 442)	25 088	25 686
Installed Equipment	4 730	0	(4 730)	0	0	0	(3 387)	3 387	0	0	1 343	0
Machinery	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Vehicles	530	18	4 730	0	484	5 762	(430)	(3 701)	(332)	(4 463)	100	1 299
Aircraft	522 589	6 575	0	0	43 894	573 058	(201 183)	(19 770)	(17 661)	(238 614)	321 406	334 444
Pipeline System	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mission Equipment	11 929	82	0	0	1 000	13 011	(9 106)	(780)	(795)	(10 681)	2 823	2 330
Furniture	200	11	0	0	17	228	(65)	(21)	(6)	(92)	135	136
Automated information System	1 090	84	0	0	95	1 269	(914)	(106)	(81)	(1 101)	176	168
Communication System	62	0	0	0	5	67	(38)	(14)	(4)	(56)	24	11
Assets in the course of construction	2 261	3 808	0	0	357	6 426	0	0	0	0	2 261	6 426
Total	574 853	10 618	0	0	48 478	633 949	(221 497)	(22 476)	(19 476)	(263 449)	353 356	370 500

NATO UNCLASSIFIED

NATO UNCLASSIFIED

Releasable to Sweden

i) CEPS PPE

CEPS [REDACTED] site

Assets in the Course of Construction are measured based on the stage of completion; this is based either on the results of a technical inspection or on contracted milestone payments; the main item for the CEPS Business Unit represents assets for the Pipeline System.

The value of the Central Europe Pipeline System's PPE does not include an estimate of dismantling, removing and restoring costs. This is because there is no timeline for such events and it is therefore not considered feasible to make a reliable estimate. In addition, any costs would be borne by host Nations or through NSIP funding and hence would not fall upon NSPO.

CEPS 2022	Cost at 1 January	Additions in Year	Transfer	Disposal /Impairment in Year	Currency Transaction Adjustment	Cost at 31 December	Depreciation at 1 January	Change in Depreciation	Currency Translation Adjustment	Depreciation at 31 December	Opening NBV	Closing NBV
Land	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Buildings	6 012	371	0	(6)	0	6 377	(4 976)	(186)	0	(5 162)	1 036	1 215
Installed Equipment	1 135	58	0	(30)	0	1 163	(616)	(64)	0	(680)	519	483
Machinery	2 849	183	0	(47)	0	2 985	(2 358)	(62)	0	(2 420)	491	565
Vehicles	6 879	646	0	(356)	0	7 169	(5 143)	(227)	0	(5 370)	1 736	1 799
Aircraft	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pipeline system	204 932	5 075	22 116	(300)	0	231 823	(64 325)	(15 041)	0	(79 366)	140 607	152 457
Mission Equipment	13 658	498	82	(652)	0	13 586	(11 036)	116	0	(10 920)	2 622	2 666
Furniture	2 527	295	39	(82)	0	2 779	(2 013)	(98)	0	(2 111)	514	668
Automated information System	2 565	401	0	(102)	0	2 864	(2 065)	(281)	0	(2 346)	500	518
Communication Systems	1 387	103	(8)	(43)	0	1 439	(974)	(54)	0	(1 028)	413	411
Assets in the Course of Construction	68 638	30 969	(22 229)	0	0	77 378	0	0	0	0	68 638	77 378
Total	310 582	38 599	0	(1 618)	0	347 563	(93 506)	(15 897)	0	(109 403)	217 076	238 160

NATO UNCLASSIFIED

Releasable to Sweden

CEPS 2021	Cost at 1 January	Additions in Year	Transfer	Disposal / Impairment in Year	Currency Transaction Adjustment	Cost at 31 December	Depreciation at 1 January	Change in Depreciation	Currency Translation Adjustment	Depreciation at 31 December	Opening NBV	Closing NBV
Land	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Buildings	5 640	372	0	0	0	6 012	(4 801)	(175)	0	(4 976)	839	1 036
Installed Equipment	1 013	133	0	(11)	0	1 135	(538)	(78)	0	(616)	475	519
Machinery	2 787	63	0	(1)	0	2 849	(2 256)	(102)	0	(2 358)	531	491
Vehicles/Transport	6 581	584	0	(286)	0	6 879	(4 810)	(333)	0	(5 143)	1 771	1 736
Aircraft	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pipeline system	187 144	9 381	9 884	(1 477)	0	204 932	(51 037)	(13 288)	0	(64 325)	136 107	140 607
Mission Equipment	13 221	793	5	(361)	0	13 658	(10 881)	(155)	0	(11 036)	2 340	2 622
Furniture	2 445	222	0	(140)	0	2 527	(2 018)	5	0	(2 013)	427	514
Automated information System	2 320	309	0	(64)	0	2 565	(1 788)	(277)	0	(2 065)	532	500
Communication Systems	1 364	45	0	(22)	0	1 387	(827)	(147)	0	(974)	537	413
Assets in the Course of Construction	50 329	28 198	(9 889)	0	0	68 638	0	0	0	0	50 329	68 638
Total	272 844	40 100	0	(2 362)	0	310 582	(78 956)	(14 550)	0	(93 506)	193 888	217 076

4. Intangible Assets

The intangible assets of NSPO are:

- Various versions of SAP Enterprise Resource Planning (ERP) which are used within all segments
- The NAM Programme's right of use to a spare engine for its C-17 Aircraft and software
- The CEPS Programme's management, planning and coordination systems

NSPO 2022	Cost at 1 January	Additions in Year	Transfer	Disposal / Impairment in Year	Currency Transaction Adjustment	Cost at 31 December	Amortisation at 1 January	Change in Amortisation	Currency Translation Adjustment	Amortisation at 31 December	Opening NBV	Closing NBV
Software	21 013	406	0	0	73	21 490	(10 297)	(1 293)	(73)	(11 663)	10 716	9 827
Rights to Spare Engine	17 063	0	0	0	1 056	18 119	(5 928)	(719)	(357)	(7 004)	11 135	11 115
Assets in the Course of Construction	405	359	0	0	0	764	0	0	0	0	405	764
Total	38 482	765	0	0	1 129	40 373	(16 225)	(2 012)	(430)	(18 667)	22 256	21 706

NATO UNCLASSIFIED

NATO UNCLASSIFIED
Releasable to Sweden

NSPO 2021	Cost at 1 January	Additions in Year	Transfer	Disposal / Impairment in Year	Currency Transaction Adjustment	Cost at 31 December	Amortisation at 1 January	Change in Amortisation	Currency Translation Adjustment	Amortisation at 31 December	Opening NBV	Closing NBV
Software	14 199	6 723	0	0	91	21 013	(9 107)	(1 100)	(90)	(10 297)	5 093	10 716
Rights to Spare Engine	15 749	0	0	0	1 314	17 063	(4 855)	(640)	(433)	(5 928)	10 894	11 135
Assets in course of Construction	376	29	0	0	0	405	0	0	0	0	376	405
Total	30 325	6 752	0	0	1 405	38 482	(13 962)	(1 740)	(523)	(16 225)	16 363	22 256

a) Log Ops Intangible Assets

LOG OPS 2022	Cost at 1 January	Additions in Year	Transfer	Disposal / Impairment in Year	Currency Transaction Adjustment	Cost at 31 December	Amortisation at 1 January	Change in Amortisation	Currency Translation Adjustment	Amortisation at 31 December	Opening NBV	Closing NBV
Software	10 367	2	0	0	0	10 367	(1 418)	(726)	0	(2 144)	8 949	8 223
Rights to Spare Engine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assets in the Course of Construction	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Intangible Assets	10 367	2	0	0	0	10 367	(1 418)	(726)	0	(2 144)	8 949	8 223

LOG OPS 2021	Cost at 1 January	Additions in Year	Transfer	Disposal / Impairment in Year	Currency Transaction Adjustment	Cost at 31 December	Amortisation at 1 January	Change in Amortisation	Currency Translation Adjustment	Amortisation at 31 December	Opening NBV	Closing NBV
Software	4 153	6 214	0	0	0	10 367	(827)	(591)	0	(1 418)	3 326	8 949
Rights to Spare Engine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assets in course of Construction	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	4 153	6 214	0	0	0	10 367	(827)	(591)	0	(1 418)	3 326	8 949

j) SAP S4/HANA

The Chairperson's Office, Log Ops and NAMP Segments are upgrading their ERP system to SAP S4/HANA. Currently, this is in the research phase (the design of the "to-be") with no decision yet taken to put this research into development; as such expenditure has been recognised as an expense rather than being capitalised.

NATO UNCLASSIFIED

Releasable to Sweden

b) NAMP Intangible Assets

The NAMP Business Unit has implemented a new Asset Management Module in its SAP ERP system. The process involved establishing a complete and accurate Intangible Assets and Property, Plant and Equipment asset base which was considered to be under the control of NSPO.

NAMP 2022	Cost at 1 January	Additions in Year	Transfer	Disposal / Impairment in Year	Currency Transaction Adjustment	Cost at 31 December	Amortisation at 1 January	Change in Amortisation	Currency Translation Adjustment	Amortisation at 31 December	Opening NBV	Closing NBV
Software	1 172	8	0	0	73	1 253	(1 163)	(5)	(73)	(1 241)	9	12
Rights to Spare Engine	17 063	0	0	0	1 056	18 119	(5 928)	(719)	(357)	(7 004)	11 135	11 115
Assets in the Course of Construction	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Intangible Assets	18 235	8	0	0	1 129	19 372	(7 091)	(724)	(430)	(8 245)	11 144	11 127

NAMP 2021	Cost at 1 January	Additions in Year	Transfer	Disposal / Impairment in Year	Currency Transaction Adjustment	Cost at 31 December	Amortisation at 1 January	Change in Amortisation	Currency Translation Adjustment	Amortisation at 31 December	Opening NBV	Closing NBV
Software	1 081	0	0	0	91	1 172	(1 067)	(6)	(90)	(1 163)	14	9
Rights to Spare Engine	15 749	0	0	0	1 314	17 063	(4 855)	(640)	(433)	(5 928)	10 894	11 135
Assets in the Course of Construction	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Intangible Assets	16 830	0	0	0	1 405	18 235	(5 922)	(646)	(523)	(7 091)	10 908	11 144

Rights to Spare Engine

NAMP owns two spare engines. As part of the “virtual fleet” of which it is part, the Programme will always have access to as many spare engines as necessary to ensure that its aircraft are airworthy. The fact that the engines that would be used to repair the planes could be located anywhere in the world, means that NAMP’s specific spare engines may not be directly used in such a repair but other engines belonging to other members of the “virtual fleet” could be used. In the same way, should another member of the “virtual fleet” need to use a spare engine, it could end up using the spare engines to which NAMP has legal title. Following this logic the right to the spare engines is categorised as an intangible asset.

NATO UNCLASSIFIED
Releasable to Sweden

c) CEPS Intangible Assets

CEPS 2022	Cost at 1 January	Additions in Year	Transfer	Disposal / Impairment in Year	Currency Transaction Adjustment	Cost at 31 December	Amortisation at 1 January	Change in Amortisation	Currency Translation Adjustment	Amortisation at 31 December	Opening NBV	Closing NBV
Software	9 474	396	0	0	0	9 870	(7 716)	(562)	0	(8 278)	1 758	1 592
Rights to Spare Engine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assets in the Course of Construction	405	359	0	0	0	764	0	0	0	0	405	764
Total	9 880	755	0	0	0	10 634	(7 716)	(562)	0	(8 278)	2 163	2 356

CEPS 2021	Cost at 1 January	Additions in Year	Transfer	Disposal / Impairment in Year	Currency Transaction Adjustment	Cost at 31 December	Amortisation at 1 January	Change in Amortisation	Currency Translation Adjustment	Amortisation at 31 December	Opening NBV	Closing NBV
Software	8 965	509	0	0	0	9 474	(7 213)	(503)	0	(7 716)	1 753	1 758
Rights to Spare Engine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assets in the Course of Construction	376	29	0	0	0	405	0	0	0	0	376	405
Total	9 342	538	0	0	0	9 880	(7 213)	(503)	0	(7 716)	2 129	2 163

NATO UNCLASSIFIED

Releasable to Sweden

5. Inventory

	Log Ops		NAM		CEPS		NSPO TOTAL	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Consumables	22 545	15 632	216	201	3 774	3 464	26 535	19 297
Spare parts	28 701	25 283	5 554	4 696	3 501	3 519	37 756	33 498
Strategic stock	391 970	362 739	0	0	0	0	391 970	362 739
Total	443 216	403 654	5 770	4 897	7 275	6 983	456 261	415 534

Each Business Unit carries different types of inventory to reflect their different business lines of activity:

- **Log Ops:** Log Ops Support or Procurement Partnerships control inventories paid for jointly or commonly by members of the Support or Procurement Partnerships. Most of these inventories are considered strategic stocks in that they are held for potential military operational use as part of weapon systems; by their nature it is often unclear when the “service potential” contained in these stocks will be used. The Log Ops Business Unit capitalises major spare parts in relation to its Aircraft as PPE, rather than showing them as inventory, which is in accordance with the NATO Accounting Framework.
- **CEPS Programme:** The CEPS Programme’s inventories include spare-parts and consumables.
- **NAM Programme:** The NAM Programme controls inventories for its aircraft; these include oils and lubricants. The NAM Programme capitalises major spare parts in relation to its C-17s as PPE, rather than showing them as inventory, which is in accordance with the NATO Accounting Framework.

NATO UNCLASSIFIED
Releasable to Sweden

6. Accounts Receivable

a) Current assets (receivable in less than one year)

	Log Ops			NAM		CEPS		Inter-business unit eliminations		NSPO TOTAL		
	Restated		Original	2022	2021	2022	2021	2022	2021	Restated		Original
	2022	2021	2021							2022	2021	2022
Current assets												
Receivables	775 929	668 770	668 770	24 992	19 108	38 556	34 335	(74)	(84)	839 403	722 129	722 129
Non-contractual "Calls for Advances"	657 023	387 963	0	0	0	0	0	0	0	657 023	387 963	0
Personnel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recoverable taxes	376 472	157 372	157 372	503	347	0	0	0	0	376 975	157 719	157 719
Other NATO Entities	60 288	24 067	24 067	0	0	7	2	0	0	60 295	24 069	24 069
Unbilled sales to customers	801 063	803 583	820 895	0	0	0	0	0	0	801 063	803 583	820 895
Bank interest	7 170	(531)	(531)	2 783	301	178	124	0	0	10 131	(106)	(106)
Total	2 677 945	2 041 224	1 670 573	28 278	19 756	38 741	34 461	(74)	(84)	2 744 890	2 095 357	1 724 706

For more details on the restatement please refer to the Accounting Policies Note and Note 24 - Restatements of 2021 Financial Statements

Receivables: These should be taken in the context that while customers owe amounts to the Agency, the same customers often have made substantial advances to the Agency; however, such amounts can only be “set-off” against each other with the permission of the customer.

Unbilled sales: These represent amounts that have been paid to suppliers of goods and services but which have not yet been re-billed to individual customers (rather than common-funded sales to more than one customer which are billed through calls for contributions) at the year-end.

Non-contractual "Calls for Advances": These “Calls for Advances” are agreed with the customer in advance, they represent a planned event where it is virtually certain that they shall be paid, As such the Agency has changed its accounting policy in 2022 and now accounts for “Calls for Advances” as Account Receivable which are now categorised as “Non-contractual Calls for Advances” with a matching liability to the customer shown in “customer advances”. As these “Call for Advances” relate to individual customers they are considered current because the use of the advance is at the discretion of the customer which may choose to seek its return or reallocate it to another purpose.

NATO UNCLASSIFIED
Releasable to Sweden

b) Non-current assets (receivable in greater than one year)

	Log Ops		NAM		CEPS		Inter-business unit eliminations		NSPO TOTAL	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Non - current assets										
Receivables	3 857	3 857	0	0	672	1 091	0	0	4 529	4 948
Unbilled sales to customers	2 306	8 697	0	0	0	0	0	0	2 306	8 697
Total	6 163	12 554	0	0	672	1 091	0	0	6 835	13 645

c) Gross and net amount of accounts receivable taking into account provisions for doubtful debts and contractual issues

The gross and net amount of receivables taking into account provisions for doubtful debts and contractual issues (see *Note 16: Provisions* for further information) can be seen in the table below:

	Log Ops			NAM		CEPS		Inter-business unit eliminations		NSPO TOTAL		
	Restated		Original	2022	2021	2022	2021	2022	2021	Restated		Original
	2022	2021	2021							2022	2021	2022
Accounts Receivable												
Current assets	2 677 945	2 041 224	1 670 573	28 278	19 756	38 741	34 461	(74)	(84)	2 744 890	2 095 357	1 724 706
Non-current assets	6 163	12 554	12 554	0	0	672	1 091	0	0	6 835	13 645	13 645
Total	2 684 108	2 053 778	1 683 127	28 278	19 756	39 413	35 552	(74)	(84)	2 751 725	2 109 002	1 738 351

	Log Ops			NAM		CEPS		Inter-business unit eliminations		NSPO TOTAL		
	Restated		Original	2022	2021	2022	2021	2022	2021	Restated		Original
	2022	2021	2021							2022	2021	2022
Accounts Receivable - Gross	2 684 108	2 053 778	1 683 127	28 278	19 756	39 413	35 552	(74)	(84)	2 751 725	2 109 002	1 738 351
Less Provision for doubtful debts	0	0	0	0	0	(170)	(170)	0	0	(170)	(170)	(170)
Receivables - Net Realisable Value	2 684 108	2 053 778	1 683 127	28 278	19 756	39 243	35 382	(74)	(84)	2 751 555	2 108 832	1 738 181

NATO UNCLASSIFIED

NATO UNCLASSIFIED

Releasable to Sweden

d) Overdue Accounts Receivable – aged profile

The ASB and the Agency's management place great importance in collecting unpaid bills. To enhance external accountability and transparency in this area, the ASB supported the recommendation of its external auditor (IBAN) to disclose a profile of unpaid bills. The figures below only include the receivables that the Agency is responsible for collecting; it does not include receivables which the CEPS National Organisations are responsible for collecting. In addition, the table only includes receivables which are not disputed by a customer.

	Log Ops		NAM		CEPS		NSPO TOTAL	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Overdue by up to 1 year	317 940	298 389	21	130	29	1 576	317 990	300 095
Overdue by between 1 and 3 years	62 459	43 506	166	80	0	0	62 625	43 586
Overdue by between 3 and 5 years	8 010	4 804	226	310	0	0	8 236	5 114
Overdue by over 5 years	2 580	11 320	2 234	1 964	0	0	4 814	13 284
Total	390 989	358 019	2 647	2 484	29	1 576	393 665	362 079

e) Overdue amounts which do not lead to Provisions

Not all items that would typically be considered as provisions affect the Net Assets of NSPO. As an example, if a customer refuses to pay a debt, this must ultimately be borne by all other customers. This creates the situation whereby raising a provision would make no change to total liabilities or Net Assets; it simply leads to a reallocation of existing liabilities across the customer base but not an absolute change.

The following are items which management considers require disclosure, but which in many organisations would lead to the disclosure of a provision or contingent liability. However, the financial rules of NSPO are such that all costs borne by the Agency must be covered by customers, and if a specific customer refused to pay an invoice, those costs must be socialised across other customers. All the amounts listed below relate to costs incurred by customers and paid through funds held by the Agency, but once rebilled to customers, have not been settled by the customers concerned.

NATO UNCLASSIFIED

NATO UNCLASSIFIED

Releasable to Sweden

i. The following customers have had amounts overdue for more than 5 years with a value of greater than Euro 250k

Bulgarian Ministry of Defence – USD 1.2m (NAMP Business Unit)

The Bulgarian Ministry of Defence owes taxes in relation to services (jet fuel, lodging, etc.) received during flight missions of the Heavy Airlift Wing in Bulgaria as part of the Heavy Airlift Wing's operations. These receivables are now outstanding for **11** years. The payment of these taxes is made through the NAMP Business Unit. The NAMP Business Unit has agreed a process with the Bulgarian Ministry of Defence in respect the recovery of these taxes whereby it expects the Bulgarian Ministry of Defence to settle all taxes outstanding by December 2023. In addition to this amount, the Bulgarian Ministry of Defence has outstanding receivables of less than 5 years in relation to tax liabilities of USD 331k (2021: USD 364k).

Romanian Ministry of Defence – USD 1.18m (NAMP Business Unit)

The Romanian Ministry of Defence owes taxes in relation to services (jet fuel, lodging, etc.) received during flight missions of the Heavy Airlift Wing in Romania as part of the Heavy Airlift Wing's operations. Some of these receivables are now outstanding for **11** years. The payment of these taxes is made through the NAMP Business Unit. The NAMP Business Unit has agreed a process with the Romanian Ministry of Defence in respect the recovery of these taxes whereby it expects the Romanian Ministry of Defence to settle all taxes outstanding by December 2023. In addition to this amount, the Romanian Ministry of Defence has outstanding receivables of less than 5 years in relation to tax liabilities of USD 106k (2021: USD 226k).

ii. Invoices over 5 years old which are unlikely to be paid

The Agency has a robust process in place to collect debts; however, at the end of 2022 it had Euro 551k of debts with an age of over 5 years old for which payment is deemed unlikely. The Agency is planning to go to the ASB in 2023 to seek guidance on how to resolve these debts.

NATO UNCLASSIFIED

NATO UNCLASSIFIED

Releasable to Sweden

7. Prepayments

	Log Ops		NAM		CEPS		NSPO TOTAL	
	2022	2021	2021	2021	2022	2021	2022	2021
Prepayments to employees	186	67	4	2	0	0	190	69
Prepayments to vendors	143 873	81 113	2 761	2 750	420	612	147 054	84 475
Prepayments to USA Foreign Military Sales	74 988	68 903	50 969	53 287	0	0	125 957	122 190
Total	219 047	150 083	53 734	56 039	420	612	273 201	206 734

Prepayments to vendors and USA Foreign Military Sales are contractually required prepayments to vendors, they are matched in the financial statements by current liabilities shown under “Customer Advance Payments” in Note 9.

8. Accounts Payable and Accruals

	Log Ops		NAM		CEPS		<i>Inter-business unit eliminations</i>		NSPO TOTAL	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Payables to vendors	35 000	36 505	0	61	5 388	13 062	(74)	(84)	40 314	49 544
Health care contributions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pension contributions	18	18	0	0	0	0	0	0	18	18
Accruals	275 309	284 632	12 473	8 032	8 726	6 635	(450)	(379)	296 058	298 920
Taxes	378 152	157 928	0	0	0	0	0	0	378 152	157 928
Other	143 258	28 365	0	0	3 706	1	0	0	146 964	28 366
Total	831 737	507 448	12 473	8 093	17 820	19 698	(524)	(463)	861 506	534 776

NATO UNCLASSIFIED

NATO UNCLASSIFIED
Releasable to Sweden

9. Customer Advances

a) Current liabilities (due within one year)

	Log Ops			NAM		CEPS		Inter-business unit eliminations		NSPO TOTAL		
	Restated	Original								Restated	Original	
	2022	2021	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2021
Current liabilities												
Customer advance payments	5 454 792	3 723 253	2 964 970	173 484	153 319	12 340	12 000	0	0	5 640 616	3 888 572	3 130 289
Non-contractual "Calls for Advances"	657 023	387 963	0	0	0	0	0	0	0	657 023	387 963	0
Customer and replenishment credits (allocated or to be allocated)	194 915	188 708	165 494	3 812	931	11 256	29 062	450	379	210 433	219 080	195 866
Total	6 306 730	4 299 924	3 130 464	177 296	154 250	23 596	41 062	450	379	6 508 072	4 495 615	3 326 155

For more details on the restatement please refer to the Accounting Policies Note and Note 24 - Restatements of 2021 Financial Statements

Customer Advance Payments: These represent the offsetting of legal commitments entered into by the Agency to purchase goods or services on a customer's behalf for individual, joint and common expenditures which have either not been re-billed to the customer at the year-end, or are actual liabilities billed but not yet settled against customer advances.

Non-contractual "Calls for Advances": These "Calls for Advances" are agreed with the customer in advance, they represent a planned event where it is virtually certain that they shall be paid, As such the Agency has changed its accounting policy in 2022 and now accounts for "Calls for Advances" as Account Receivable which are now categorised as "Non-contractual Calls for Advances" with a matching liability to the customer shown in "customer advances". As these "Call for Advances" relate to individual customers they are considered current because the use of the advance is at the discretion of the customer which may choose to seek its return or reallocate it to another purpose.

Allocated credits: These are amounts which have been received from a customer and have been allocated to fund a project or a financial commitment. Allocated credits can also derive from non-budgeted revenues such as bank interest, miscellaneous income and realised exchange rate gains and losses which have been allocated to customers.

NATO UNCLASSIFIED

Releasable to Sweden

Credits to be allocated: These amounts can derive from non-budgeted revenues such as bank interest, miscellaneous income and realised exchange rate gains and losses, which have yet to be allocated to customers at the year-end. Credits to be allocated can also derive from customers which send money to the Agency in advance but which they have not yet allocated to the funding of a specific project or financial commitment. In the case of the CEPS Programme Business Unit, it also includes surpluses for the period which are transferred to customer credits before they impact the “bottom line”. In addition, there can be credits to be allocated on the closure of a Support Partnership or project.

Replenishment credits: These represent amounts owned by customers of the Log Ops Business Unit for the replenishment of spare parts. At the end of 2021 and 2022 the following represented the totals of credits to be allocated:

	Log Ops			NAM		CEPS		NSPO TOTAL		
	2022	2021	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2021
		Restated	Original					Restated	Original	
Credits to be allocated	127 338	146 704	123 481	60 601	100 706	104 666	114 342	292 605	361 752	338 529

For more details on the restatement please refer to the Accounting Policies Note and Note 24 - Restatements of 2021 Financial Statements

b) Non-current liabilities (due in greater than one year)

	Log Ops			NAM		CEPS		Inter-business unit eliminations		NSPO TOTAL		
	2022	2021	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2021
		Restated	Original							Restated	Original	
Non - Current liabilities												
Customer advance payments	0	0	758 284	85 160	72 597	0	0	0	0	85 160	72 597	830 881
Non-contractual "Calls for Advances"	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Customer and replenishment credits (allocated or to be allocated)	0	0	0	69 994	109 307	172 552	162 350	0	0	242 546	271 657	271 657
Total	0	0	758 284	155 154	181 904	172 552	162 350	0	0	327 706	344 254	1 102 538

For more details on the restatement please refer to the Accounting Policies Note and Note 24 - Restatements of 2021 Financial Statement

NATO UNCLASSIFIED

NATO UNCLASSIFIED

Releasable to Sweden

10. Bank Interest and foreign currency effects

a) Bank Interest

For the Log Ops Business Unit's Administrative Budget activities, bank interest is reflected in the Statement of Financial Performance as Revenue and this is used to offset future budgetary calls for contributions. For the CEPS Business Unit, bank interest is reflected in the Statement of Financial Performance as Revenue and accrues to the members of the Programme.

For the Log Ops Business Unit's Operational Budget activities and the NAMP Business Unit, bank interest does not belong to the respective Business Unit but belongs to the respective customers which provided the cash on which the interest accrued and is therefore reflected in the Statement of Financial Position under Customer Advances (Note 9) as "Customer and replenishment credits (allocated or to be allocated)".

	Log Ops		NAM		CEPS		NSPO TOTAL	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Bank interest earned on cash balances	9 486	(673)	3 964	605	524	357	13 974	289
<i>Of which "Passes through" directly to customers</i>	(9 462)	631	(3 964)	(605)	0	0	(13 426)	26
Reflected in Statement of Financial Performance	24	(42)	0	0	524	357	548	315

Throughout most of 2022, the Agency was exposed to very low or negative interest rates when investing customer funds. While the NAMP and CEPS Business Units were able to earn positive interest returns in the year, through investing in USD and Euro deposits respectively, the Log Ops Business Unit made an overall negative return on bank interest because the positive return on USD deposits could not fully offset negative returns on Euro denominated deposits.

b) Realised Foreign Exchange Gains and Losses

For the Log Ops Business Unit and the NAMP Business Unit realised foreign exchange gains and losses do not belong to the respective Business Unit or part thereof, but to their respective customers; these returns "pass through" the business units and are reflected in the Statement of Financial Position under Customer Advances (Note 9) as "Customer and replenishment credits (allocated or to be allocated)".

NATO UNCLASSIFIED

Releasable to Sweden

	Log Ops		NAM		CEPS		NSPO TOTAL	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Net realised foreign exchange gains and (losses) in year	(440)	(806)	(104)	(19)	0	0	(544)	(825)
<i>Of which "Passes through" directly to customers</i>	432	802	104	19	0	0	536	821
Reflected in Statement of Financial Performance (Under Miscellaneous Revenue)	(8)	(4)	0	0	0	0	(8)	(4)

The Agency does not hedge its exposure to foreign exchange translation risk.

c) Unrealised Foreign Exchange Gains and Losses

Unrealised foreign exchange gains and losses, where received or incurred, pass through the Statement of Financial Performance for all business units.

	Log Ops		NAM		CEPS		NSPO TOTAL	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Net unrealised foreign exchange gains and (losses) in year	39 179	36 092	135	(226)	0	0	39 314	35 866
<i>Of which "Passes through" directly to customers</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
Reflected in Statement of Financial Performance	39 179	36 092	135	(226)	0	0	39 314	35 866

Foreign exchange gains and losses are due to the relative strength of the Euro and USD vis-à-vis other currencies in the financial reporting period. Such gains and losses are greatest in an unhedged environment, an environment in which NSPA operates. The Agency does not hedge its exposure to foreign exchange translation risk.

NATO UNCLASSIFIED

NATO UNCLASSIFIED
Releasable to Sweden

11. Expenses

a) Services and Support to Customers

	Log Ops		NAM		CEPS		Inter-business unit eliminations		NSPO TOTAL	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Services and Support to Customers										
Common Support (including ACO and AWACS)	467 744	368 547	0	0	0	0	0	0	467 744	368 547
Individual brokerage	735 648	643 049	0	0	0	0	0	0	735 648	643 049
Individual maintenance and services	955 682	801 734	0	0	0	0	0	0	955 682	801 734
Operational logistics support	36 202	98 070	0	0	0	0	0	0	36 202	98 070
Transportation services	127 233	133 789	0	0	0	0	0	0	127 233	133 789
Airlift Services	0	0	33 283	32 772	0	0	(186)	(610)	33 097	32 162
Fuel Management	144 565	143 417	0	0	40 625	33 369	0	0	185 190	176 786
Net proceeds from changes in inventory	28 462	11 914	0	0	0	0	0	0	28 462	11 914
Total	2 495 536	2 200 520	33 283	32 772	40 625	33 369	(186)	(610)	2 569 258	2 266 051
USA Foreign Military Sales	86 516	47 202	60 286	47 911	0	0	0	0	146 802	95 113
Total (Including Foreign Military Sales)	2 582 052	2 247 722	93 569	80 683	40 625	33 369	(186)	(610)	2 716 060	2 361 164

Many of the expenses in relation to “Common Support (including ACO and AWACS)” may also appear in the Financial Statements of other NATO entities such as Allied Command Operations (ACO) and the NAEW&C Programme Management Organization (NAPMO). AWACS refers to NATO’s fleet of Airborne Early Warning and Control System aircraft which are ultimately under the operational control of the Supreme Allied Commander Europe but where much of the cost is borne through NAPMO.

b) Other Expenses

Other expenses, shown in the Statement of Financial Performance, are the expenses incurred in administering the respective Business Units; they include items such as communications, information systems, services and supplies, travel, transportation, non-operational consultants, public relations, training, utilities, and care of buildings.

NATO UNCLASSIFIED

NATO UNCLASSIFIED

Releasable to Sweden

12. Inter-Business Unit eliminations on consolidation

The following represent inter-business unit segment eliminations needed to create the NSPO Financial Statements.

Statement of Financial Position	2022			2021			
Current Assets	Receivable by Log Ops from NAMP	Receivable by Log Ops from CEPS	Total Inter-business unit	Receivable by Log Ops from NAMP	Receivable by Log Ops from CEPS	Total Inter-business unit	
Accounts Receivable: Receivables	61	13	74	80	4	84	
Total	61	13	74	80	4	84	
Current Liabilities	Payable from NAMP to Log Ops	Payable from CEPS to Log Ops	Total Inter-business unit	Payable from NAMP to Log Ops	Payable from CEPS to Log Ops	Total Inter-business unit	
Accounts Payable: Payables to vendors & Accruals	61	463	524	80	383	463	
Customer Advances :Unbilled	0	(450)	(450)	0	(379)	(379)	
Total	61	13	74	80	4	84	
Statement of Financial Performance	2022			2021			
Revenue	Log Ops revenue from NAMP	Log Ops revenue from CEPS	Total Inter-business unit	Log Ops revenue from NAMP	Log Ops revenue from CEPS	CEPS revenue from Logops	Total Inter-business unit
Services and Support to Customers							
Airlift Services	186	0	186	403	0	0	403
Administrative Support	2 469	486	2 955	2 533	379	0	2 913
Miscellaneous Revenue	0	0	0	0	0	53	53
Total	2 655	486	3 141	2 936	379	53	3 369
Expenditure	NAMP expenditure at Log Ops	CEPS expenditure at Log Ops	Total Inter-business unit	NAMP expenditure at Log Ops	CEPS expenditure at Log Ops	Log Ops expenditure from CEPS	Total Inter-business unit
Services and Support to Customers							
Airlift Services	186	0	186	610	0	0	610
Other Expenses	2 469	486	2 955	2 326	379	53	2 759
Total	2 655	486	3 141	2 936	379	53	3 369

NATO UNCLASSIFIED

NATO UNCLASSIFIED

Releasable to Sweden

13. Personnel

a) Personnel Costs (including key management personnel)

	Chairperson's Office		Log Ops		NAM		CEPS		NSPO TOTAL	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Salaries	755	671	119 691	108 114	4 063	3 792	41 396	38 669	165 905	151 246
Allowances	71	52	24 230	23 453	858	825	10 246	8 663	35 405	32 993
Pension contributions	57	51	10 902	9 546	477	467	6 655	5 909	18 091	15 973
Health care contributions	85	79	14 475	13 643	647	610	9 079	7 651	24 286	21 983
Loss-of-Job Indemnities (LOJI)	0	0	567	1 688	0	0	24	0	591	1 688
Other	0	0	752	661	44	24	4 673	6 230	5 469	6 915
Total	968	853	170 617	157 105	6 089	5 718	72 073	67 122	249 747	230 798

b) Personnel Numbers

At 31 December, the following posts were filled:

	Chairperson's Office		Log Ops		NAM		CEPS		NSPO TOTAL	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
NATO Contracts	7	7	1 308	1 301	65	65	40	37	1 420	1 410
NSPA Consultants	0	0	59	63	0	0	0	0	59	63
CEPS National Organisation	0	0	0	0	0	0	830	827	830	827
Total	7	7	1 367	1 364	65	65	870	864	2 309	2 300

The personnel of the CEPS Programme National Organisations are not employed on NATO personnel contracts. In total the Agency employed 76 consultants throughout the year (2021: 105).

c) Retirement benefits of NSPA Personnel

NSPA personnel, past and present, are enrolled in various NATO pension schemes. NSPA contributes to the schemes for existing employees at amounts laid out in the NATO CPRs. NSPA does not control or manage any of the schemes or scheme assets and is not exposed to the risks and rewards of the schemes and hence does not record any assets or liabilities of the schemes on its statements of financial position.

IPSAS 39 - Employee Benefits requires that entities which have staff who participate in a central pension scheme show their share of the future liabilities of the scheme which have resulted from staff members, present and past, in the scheme at the balance sheet date. This NATO Defined Benefit Scheme is funded on a pay-as-you-go basis where NATO at a central level funds the next year's liabilities on the scheme on an annual basis. NSPO, unlike a number of other NATO bodies is not required to fund the scheme and as such is not currently considered to have any share of the future liabilities at the balance sheet date. The latest publically available valuation of the Defined Benefit Scheme's long-term liabilities across NATO, as disclosed in its 2021 Financial Statements, was Euro 8.930 Billion. The share attributable to NSPO personnel past and present is unknown, and there are no current plans that these should be funded by NSPO.

In addition, NATO has a Retirees Medical Claims Fund. The NATO Retirees Medical Claim Fund scheme is funded on a pay-as-you-go basis where NATO at a central level funds the next year's liabilities on the scheme on an annual basis. NSPO, unlike a number of other NATO bodies does is not required to fund the scheme and as such is not currently considered to have any share of the future liabilities at the balance sheet date. The latest publically available valuation of the scheme's long-term liabilities across NATO, as disclosed in its 2021 Financial Statements, was Euro 4.675 Billion. The share attributable to NSPO personnel past and present is unknown, and there are no current plans that these should be funded by NSPO.

14. Related Party Transactions

NSPO has no related party relationships where significant influence or control of the related party exists from a financial reporting perspective. NSPO is a military logistics support organisation which exists for its member Nations and partners. Many member Nations and partner countries have financial and operating control, or, significant influence over military suppliers based in their territories; as such, NSPO can trade with military suppliers which may be controlled by its member Nations. However, NSPO trades with such suppliers at "arms-length" and under transparent procurement regulations; while it aims to get the best value for money for its customers, it does not do this through exerting control or significant influence over its suppliers.

NSPO is an integral part of NATO and it transacts in its normal business activities with other NATO bodies. These transactions occur at cost. On occasions, NSPO segments transact with each other at the cost of providing goods or services; for example, Log Ops can provide services to the NAM and CEPS Programmes. The costs of inter-NSPO transactions are eliminated on the consolidation of the Financial Statements.

a) Related Party Transactions of Members of the ASB

The ASB's Chairperson's Office and Secretariat, is informed by members of the ASB if they have related party transactions with the Agency when they join the ASB, or if there is a change in this status during the length of their respective mandate as an ASB Representative. No member has disclosed any related party transactions with the Agency.

b) Related Party Transactions of Management Personnel

The Financial Controller contacts all management personnel which he considers to have positions of influence at the end of the financial year to garner information in respect of possible related party transactions. The personnel contacted include key management personnel (see Note 15) and other personnel such as Programme Managers, the Competition Advocate, and the chiefs of support divisions. None of the personnel contacted considered that they had related transactions with the Agency in 2022.

15. Key Management Personnel

Key management personnel hold positions of responsibility within NSPA. They are responsible for implementing the Strategic Direction, which is approved by the ASB, and carrying out the operational management of NSPA; they are entrusted with significant authority.

In theory, their responsibilities may enable them to influence the benefits of office that flow to them or their related parties (such as family members) and hence certain financial reporting disclosures must be made about:

- the remuneration of key management personnel and close members of the family of key management personnel during the reporting period,
- loans made to them, and
- payments provided to them for services they provide to the entity other than as an employee.

a) Salaries and benefits paid to key management personnel

Remuneration Type	2022	2021
Basic salaries	1 469	1 351
Allowances	251	237
Employer's contribution to insurance	168	161
Employer's contribution to pension	126	116
Total	2 014	1 865

b) Key management personnel and roles

Name	Nationality	Function	Grade/step	Loans received from NSPA	Family members receiving income from NSPA	Other revenue from NSPA or NATO
	USD	General Manager	G24/03	Nil	Nil	Nil
	GBR	Chief of Staff	A6/05	Nil	Nil	Nil
	USA	Financial Controller	A6/07	Nil	Nil	Nil
	FRA	Director Procurement	G23/25	Nil	Nil	Nil
	GBR	Director Life Cycle Management	A6/02	Nil	Nil	Nil
	TUR	Director Support to Operations	G23/25	Nil	Nil	Nil
	USA	CEPS Programme Manager	A6/03	Nil	Nil	Nil
	USA	NAM Programme Manager	G23/24	Nil	Nil	Nil

NATO UNCLASSIFIED

Releasable to Sweden

Note on Grades

NATO has undertaken a project known as Single Salary Spine (SSS) to simplify its grading structure, with Grades now ranging from G1 to G24. There is a process in place to migrate staff into this Grade Structure; this is why some staff appear under the old structure (e.g. A6 and A7) while some staff have already migrated to the equivalent grades of the G structure (e.g. G23 and G24).

During 2022 there were eight Full-time Equivalent (FTE) key management personnel; one FTE was of Grade A7/G24 while there were seven (2021: seven) FTE staff working in Grade A6/G23 roles.

c) Representative Allowance of the General Manager

The General Manager, in addition to other allowances to which all staff are entitled, received representation allowances for 2022 totaling Euro 10,107 (2021: Euro 10,107), due to the requirement to represent NSPA at events, of which Euro 10,107 was spent (2021: Euro 7,536). Expenditure made against this allowance is supported by invoices and is approved by the Financial Controller. This representation allowance includes a contribution to the rent of the General Manager's accommodation.

d) Hospitality Allowances of Directors

NSPA Directors receive a total hospitality allowance of Euro 6,000 (2021: Euro 6,000) between them, of which Euro 678 (2021: Euro 106) was spent in 2022. The low spend 2021 was due to COVID-19 restrictions reducing the opportunities for hospitality.

e) Hospitality Allowance of the ASB's Secretariat

The ASB approved a Euro 25,000 (2021: Euro 24,000) hospitality allowance to its Secretariat for 2022 of which Euro 17,037 was spent (2021: Euro 827). The Chairperson of the ASB and the Chairperson of the CEPS and NAM Programme Boards respectively, do not receive a Representation Allowance. The low spend 2021 was due to COVID-19 restrictions reducing the opportunities for hospitality.

f) Remuneration of the Chairpersons' of the NSPO ASB

During 2022 there were two Chairpersons of the ASB, these were [REDACTED] from Germany until the end of June 2022 and [REDACTED] from Norway since July 2022. Their salaries and allowances remain at the charge of their respective sending Nations. While they are not members of the NATO international staff, they were reimbursed travel expenses while supporting NSPO governance requirements, and these are reimbursed in accordance with the NATO CPRs.

The NSPO ASB agreed that, because of the Chairpersons' unique status and ASB duty requirements, and in light of the relatively high cost of overnight accommodation in Luxembourg, an exceptional accommodation allowance of up to Euro 320 per night for accommodation with breakfast could be authorised.

In 2022, the Chairpersons' total travel costs (including transportation and per diem) totalled Euro 12,070 (2021: Euro 4,152).

16. Provisions

This note should be read in conjunction with note 6.e which relates to "Overdue amounts which are unpaid for over 5 years".

IPSAS defines a provision as "a liability of uncertain timing or amount". In the case of NSPO, a provision is most likely to arise from a contractual dispute where a vendor claims more than was anticipated by the customer. The NSPO customer-funding model is such that costs must always be fully covered by the customer incurring those costs or by other customers if a customer refuses to cover its costs. This means that where the Agency raises a provision, the actual costs must be eventually paid by a customer or a group of customers but the timing of the settlement, and how it will be allocated against the customer base, is unknown.

NATO UNCLASSIFIED

NATO UNCLASSIFIED

Releasable to Sweden

The following table shows changes in provisions:

	2022				
	Log Ops				
	Opening Balance	Additions	Reversals	Usage	Closing Balance
Personnel issues	0	233	0	0	233
Contractual issues	61 500	19 217	(6 600)	(30 850)	43 267
Total	61 500	19 450	(6 600)	(30 850)	43 500
	CEPS				
	Opening Balance	Additions	Reversals	Usage	Closing Balance
Doubtful Debts	170	0	0	0	170
Early Retirement Provisions of the German National Organisation	1 112	0	0	(414)	698
Total	1 282	0	0	(414)	868
	NSPO				
	Opening Balance	Additions	Reversals	Usage	Closing Balance
Personnel issues	0	233	0	0	233
Contractual issues	61 500	19 217	(6 600)	(30 850)	43 267
Doubtful Debts	170	0	0	0	170
Early Retirement Provisions	1 112	0	0	(414)	698
Total	62 782	19 450	(6 600)	(31 264)	44 368
Statement of Financial Position		Log Ops	CEPS		NSPO
Current Liabilities - Provisions		43 500	196		61 692
Non-Current Liabilities - Provisions		0	672		1 090
Total		43 500	868		62 782

NATO UNCLASSIFIED

NATO UNCLASSIFIED

Releasable to Sweden

a) **Doubtful Debts – Euro 170k (CEPS Business Unit)**

The Agency only rarely make provisions for doubtful debts. Generally, if a customer refuses to pay a debt, this must ultimately be borne by all other customers. This creates the situation whereby raising a provision would makes no change to total liabilities or Net Assets; it simply leads to a reallocation of existing liabilities across the customer base but not an absolute change.

The CEPS Business Unit works under a different business model whereby it provides services that are funded in part through commercial contracts with private sector businesses. In these cases, a provision can be raised against a doubtful debt as this will not necessarily be shared amongst the Nations of the Programme but will ultimately be covered through the generation of revenues from its customers.

b) **Early Retirement Provisions of the German National Organisation Euro 698k (CEPS Business Unit)**

In view of the CEPS Neutralization Phases 2 and 3, the German National Organisation implemented social plans which resulted in early retirement of personnel. The reduction in provision relates to the retirement expenses incurred in the year.

c) **Contractual Issues – Termination for convenience, COVID related, and other contractual claims Euro 43.3m (Log Ops Business Unit)**

The Log Ops Business Unit has received a number of claims from contractors working for the Agency for additional expenses incurred by the contractor as a result of the *'force majeure'* nature of the COVID 19 pandemic. These claims have been paid based on contractor invoices, but are considered interim payments. Full reconciliation of COVID 19 related claims will be performed by the end of 2023. In addition, the Log Ops Business Unit has received a number of claims from contractors in respect of contract termination due to NATO's withdrawal from Afghanistan. Disclosures could represent a security issue. The Log Ops Business Unit has also received some claims from contractors where the Agency and the contractor have disputed costs, some of these were due to inflation. The Agency considers that these represent cases, whereby disclosure of some or all of the information required by IPSAS 19 could be expected to prejudice the position of the entity in these claims and therefore management has elected not to disclose full information.

d) **Personnel Issues Euro 233k (Log Ops Business Unit)**

The Log Ops Business Unit is facing claims from a number of employees, both past and present, which cover a number of issues. The Agency considers that these represent cases, whereby disclosure of some or all of the information required by IPSAS 19 could be expected to prejudice the position of the entity in these claims, and potential future claims, and therefore management has elected not to disclose full information. Claims in this area are approximately Euro 233k.

17. Contingent Liabilities

NATO UNCLASSIFIED

NATO UNCLASSIFIED

Releasable to Sweden

IPSAS defines a contingent liability as “A possible obligation that arises from past events, and whose existence will be confirmed only by the occurrence or non-occurrence of one or more uncertain future events not wholly within the control of the entity, or a present obligation that arises from past events, but is not recognized because: 1) It is not probable that an outflow of resources embodying economic benefits or service potential will be required to settle the obligation; or 2) The amount of the obligation cannot be measured with sufficient reliability”.

a) Log Ops Business Unit

The following represent contingent liabilities of the Log Ops Business Unit:

Personnel Issues

The Log Ops Business Unit is facing claims from a number of employees, both past and present, which cover a number of issues. The Agency considers that these represent cases, whereby disclosure of some or all of the information required by IPSAS 19 could be expected to prejudice the position of the entity in these claims, and potential future claims, and therefore management has elected not to disclose full information. Claims in this area are approximately Euro 200k but the chance of payment is considered low.

Contractual Issues – Other

The Log Ops Business Unit has received some claims from contractors working in Theatre where the Agency and contractor have disputed costs. The Agency considers that these represent cases, whereby disclosure of some or all of the information required by IPSAS 19 could be expected to prejudice the position of the entity in these claims and therefore management has elected not to disclose full information. The chances of success of these claims in considered to be possible rather than probable and hence are considered as contingent liabilities rather than provisions. The claim value under consideration is Euro 450k.

Other Issue

A claim has arisen from a letter received by NSPA in 2021 from a former/defunct Afghanistan governmental agency after the fall of Kabul. It is alleged that an NSPA contractor had improperly disposed of hazardous waste in a river near Bagram over the years of foreign presence. An individual who fled Afghanistan in the final days of foreign presence appears to have signed the letter. The letter bears a date posterior to his apparent escape. As such, the origins of the letter are suspicious. While the letter was addressed to NSPA, it does not necessarily involve NSPA contractors or the NSPA itself. The allegations of the letter are not clearly substantiated and it is impossible to assess the validity or existence of a credible claim, or its possible value, at this stage.

NATO UNCLASSIFIED

b) CEPS Programme Business Unit

The CEPS Programme Business Unit is exposed to possible obligations that may require a collective outflow of resources if NSIP or national funding does not cover potential obligations. The likelihood of these items leading to a possible financial obligation is considered remote, rather than possible, but this point is disclosed for transparency.

18. Leases

IPSAS defines a lease as “An agreement whereby the lessor conveys to the lessee, in return for a payment or series of payments, the right to use an asset for an agreed period of time”. Typical examples of leases are the rental of vehicles, photocopiers, and information technology assets, whether tangible or intangible. NSPO does not have any finance leases or significant operating leases. Budgetary approval is gained in advance of entering into such an arrangement for the period of the lease.

NSPO does not have any material, or significant, leases.

19. Financial Instruments

NSPO’s financial requirements are met from its customers who are members or partners of NATO. Generally, NSPO has no powers to borrow money; however, the CEPS National Organisations has arranged short-term borrowing facilities with partner organisations. Other than financial assets and liabilities which are generated by day-to-day business activities, no financial instruments are held.

a) Liquidity risk

NSPO’s financial requirements and capital expenditure are met by its customers and are typically funded in advance. NSPO is therefore not exposed to material liquidity risks.

b) Credit risk

NSPO’s customers are member and partner Nations of NATO and hence NSPO is not exposed to material credit risks.

c) Foreign currency risk

NSPO has limited exposure to foreign currency risk which is borne by its customers. The Agency does not hedge its foreign currency risk. More information on exchange losses and gains, both realized and unrealized are shown in Note 10: Bank Interest and foreign currency effects.

20. Write-offs

In 2022, the Log Ops Business Unit wrote-off assets with a net book value of Euro 1.05m (2021: Euro 3m). In 2022, the NAMP Business Unit wrote-off assets with a net book value of Euro 177k (2021: 12k). In 2022, the CEPS Business Unit wrote-off assets with a net book value of Euro 23k (2021: 9k).

Write-offs typically represent the disposal or donation of items of property, plant and equipment or inventory which are no longer required by the Agency or where the useful life has expired. Write-offs can also include the write-off of old debts.

21. Financial Plan Execution

NSPO is not required to follow “*IPSAS 24 - Presentation of Budget Information in Financial Statements*” because it prepares an Annual Financial Plan which includes a Statement of Planned Income and Expenditures. However, NSPA provides a high-level summary of the approved administrative cost elements of the financial plan of the Log Ops Business Unit, and full summary plans for the CEPS and the NAM Business Units, with the authorised commitments and expenditures made against them. In addition, NSPA chooses to show the amounts funded jointly by members of Support or Procurement Partnerships (individual national procurement activity is not shown). Details of Financial Plan Execution are found in the Annex.

22. Inventories managed on behalf of ACO

NSPA manages some inventories on behalf of Allied Command Operations (ACO). The recorded value of inventories managed on behalf of ACO at the year-end was Euro 180m (2021: Euro 176m). The decrease in Net Book Value is the result of disposals. It is important to note that while the inventories are managed on behalf of ACO, they are not considered to be “controlled” by ACO from a financial reporting perspective and hence are not capitalised in ACO’s Financial Statements.

NATO UNCLASSIFIED

Releasable to Sweden

23. CEPS Revenues

CEPS is funded by a number of revenue streams, these being: the use of the pipeline system by military and non-military customers, funding provided by the programme Nations and other revenue.

<i>Sources of Revenue</i>	2022	2021
Military use of the Pipeline-System	18 943	16 971
Non-military use of the Pipeline-System	98 117	82 480
Provided by Programme Nations	22 191	19 366
Other revenue	3 873	9 872
Total	143 125	128 689
Revenue as per Statement of Financial Performance		
Purchase of assets	37 721	40 638
Total	143 125	128 689

24. Restatements of 2021 Financial Statements

Restatement of Log Ops Business Units 2021 Financial Statements due to

- a Euro 23.2m classification error in relation to unrealised exchange rate losses impacting Assets and Net Assets
- a Euro 17.3m error due to a double-counted provision balance impacting Accounts Receivable and Net Assets
- a reclassification of advances between current and non-current due to a change in accounting policy
- the introduction of non-legally binding “calls for advances” as advances following to a change in accounting policy

a) A Euro 23.2m classification error in relation to unrealised exchange rate losses impacting Liabilities and Net Assets

In the process of data-cleansing for the Agency’s implementation of its upgrade to its SAP ERP system, the Agency discovered a historical error of Euro 23.2m in relation to unrealised foreign exchange losses which had been recognised in error as realised losses. This impacts the 2020 brought forward net assets figures into the 2021 Financial Statements. Realised gains and losses accrue to customers and are shown as liabilities of NSPO towards customers,

NATO UNCLASSIFIED

NATO UNCLASSIFIED

Releasable to Sweden

while unrealised gains and losses impact the reserves, the effect of the correction is to reduce reserves and reduce assets, in terms of Accounts Receivable (specifically “unbilled sales to customers”), by Euro 23.2m

The effects on the Log Ops Business Unit Statement of Changes in Net Assets are highlighted in yellow on the statement, while the impact on the Log Ops Business Unit Statement of Financial Position can be seen below. There are no impacts on other primary statements.

b) A Euro 17.3m error due to a double counted provision balance impacting Liabilities and Net Assets

The Agency has found and corrected an error due to a double-counting of a provision balance from 2020. The error of Euro 17.3m led to an overstatement of Accounts Receivable which was carried through into 2021.

The effects on the Log Ops Business Unit Statement of Changes in Net Assets are highlighted in yellow on the statement, while the impact on the Log Ops Business Unit Statement of Financial Position can be seen below. There are no impacts on other primary statements.

c) A reclassification of advances between current and non-current due to a change in accounting policy

In a change to its accounting policy, the Agency considers that as non-contractual calls for advance to individual customers agreed with the customer in advance, these represent a planned event where it is virtually certain that they shall be paid. As such these “calls for advance” are reflected as an Account Receivable with a matching liability to the customer in “customer advances”. As these “Call for Advances” relate to individual customers, they are considered current because the use of the advance is at the discretion of the customer which may choose to seek its return or reallocate it to another purpose.

The change affects only the Statement of Financial Position of the Log Ops Business Unit and no other primary statement.

d) The introduction of non-legally binding “calls for advances” as advances following to a change in accounting policy

The Agency changed its accounting policy in relation to Accounting for Current and Non-Current “Customer Advances” (Note 8):

- Advances provided by an individual customer are considered current because the use of the advance is at the discretion of the customer which may choose to seek its return or reallocate it to another purpose.
- Advances provided after approval of the NSPO Governance could be considered either current or non-current and depend on the purpose for which the governance has approved the advance and the time period over which it will be used.

The change affects only the Statement of Financial Position of the Log Ops Business Unit and no other primary statement.

NATO UNCLASSIFIED

NATO UNCLASSIFIED

Releasable to Sweden

The effect on the Log Ops Business Unit Statement of Financial Position can be seen here.

<i>As of 31 December</i> <i>(all figures are in Euro '000)</i>		Log Ops		Change	Reason for Restatement
	<i>Restated</i>	<i>Original</i>			
	2021	2021			
ASSETS					
Current Assets					
Cash and Cash Equivalents held on behalf of customer	2 687 727	2 687 727			
Accounts Receivable	2 041 224	1 670 573	}	387 963 (17 312)	d) Introduction of non-legally binding "calls for advances" as customer advances following a change in Accounting Policy b) Correction of an error related to double counted provisions from 2020
Inventory	403 654	403 654			
Prepayments	150 083	150 083			
	<u>5 282 688</u>	<u>4 912 037</u>			
Non-current Assets					
Investments held on behalf of customers	0	0			
Accounts Receivable	12 554	12 554			
Property Plant and Equipment	2 921 160	2 921 160			
Intangible Assets	8 949	8 949			
	<u>2 942 663</u>	<u>2 942 663</u>			
Total Assets	8 225 351	7 854 700		370 651	
LIABILITIES					
Current Liabilities					
Accounts Payable and Accruals	507 448	507 448			
Customer Advances	4 299 924	3 130 464	}	23 213 758 284 387 963	a) Unrealised losses from prior to 2020 treated incorrectly as realised losses c) Reclassification of customer advances between current and non-current following a change in Accounting Policy d) Introduction of non-legally binding "calls for advances" as customer advances following a change in Accounting Policy
Overdrafts	0	0			
Provisions	61 500	61 500			
	<u>4 868 872</u>	<u>3 699 412</u>			
Non-current Liabilities					
Customer Advances	0	758 284		(758 284)	c) Reclassification of customer advances between current and non-current following a change in Accounting Policy
Provisions	0	0			
	<u>0</u>	<u>758 284</u>			
Total Liabilities	4 868 872	4 457 696		411 176	
Net Assets	3 356 479	3 397 004		(40 525)	a) Unrealised losses from prior to 2020 treated incorrectly as realised losses b) Correction of an error related to double counted provisions from 2020

NATO UNCLASSIFIED

25. Staff Association and Morale and Welfare Activities

In 2019, Council issued Morale and Welfare Activity (MWA) Regulations. Each local NSPA Staff Association can organise social, cultural and athletic activities which are considered to be MWA falling under the Council Regulation.

The issuance of the MWA Regulations led to a revision of the NATO Accounting Framework in respect of NATO’s adaptation of *IPSAS 6 - Consolidated and Separate Financial Statements* (superseded by *IPSAS 35 – Consolidated Financial Statements*, with effect from the 2021 financial year) and the prescribed accounting treatment for Morale and Welfare Activities (MWA) and related activities and/or Staff Association.

The purpose of these disclosures is to show whether such activities hold Net Assets or have Net Liabilities; the latter of which could raise the risk that a liability may have to be funded by Nations or customers, if they cannot be covered by staff members’ contributions.

NSPA staff associations carry out some Morale and Welfare Activities as well as staff representation; they are funded in their entirety by member contributions. Staff Association do not separate their funding between Morale and Welfare purposes and staff representation purposes, and as such the Agency is making disclosures to cover all activities. At the 2022 year-end the NSPA Staff Associations held:

	2022 year-end unaudited balances
Cash and Cash Equivalents	Euro 660k
Liabilities (<i>including provisions and contingent liabilities</i>)	Euro 55k

At the time of the issuance of the NSPO Financial Statements, the figures had not been independently audited. These figures have been provided by the Staff Associations and have not been validated by NSPA management, which has an arm’s length relationship to the Staff Associations. The figures provided include those of the [REDACTED] based staff association shop which is not considered to be MWA; the shop employs three staff members who are not NATO International Civilian staff.

The Staff Associations are not considered to be under the control of NSPO and are therefore not consolidated into the Financial Statements.

According to the figures provided, the respective Staff Associations and their Morale and Welfare Activities appear to be financial viable.

NATO UNCLASSIFIED

Releasable to Sweden

Staff time spent working on Staff Association issues

The Agency allows staff association personnel to work on staff association issues and activities across the Agency; the amount of time is regulated by an internal Operating Instruction approved by the Agency's General Manager. Staff Association personnel are allocated 66 hours in total per year in [REDACTED], [REDACTED] and [REDACTED] respectively, while in Luxembourg they are allocated 440 hours per year. This is the equivalent of 3 Full time equivalent personnel working on staff representation issues across the Agency. The costs of this time is paid by the Agency's customer base.

26. Possible financial impact of the restructuring or closure of a NATO Mission in which the Agency is involved

In order to enhance transparency, the Agency's external auditor, the IBAN, has requested that the Agency estimate the possible financial impact which would be caused by the restructuring or closure of a NATO Mission in which it is involved. At the date of issuance of these statements, the Agency was not aware of any intent to restructure or close any NATO Missions.

The financial impact of the restructuring or closure of a mission is dependent upon its timeline; for example a structured closure could allow contracts to run their full course whereas an immediate closure could trigger early termination clauses which could be, for example 3 or 6 months, of the contract cost. These costs would have to be paid by the Agency's customers involved in the Missions.

The financial impact excludes the possible redundancy costs of Agency personnel working on such projects because typically, these personnel can be reassigned to other vacant posts in the Agency and as such, staff termination costs ("*Loss of Job Indemnities*") can generally be avoided.

NATO Mission	Estimated Financial Impact of Withdrawal
Kosovo	Euro 3m
Securing the Mediterranean Sea	<i>Euro 110k</i>
Training Mission in Iraq	<i>Euro 1.15m</i>
Supporting the African Union	<i>No financial exposure</i>
Air Policing	<i>Euro 110k</i>

NATO UNCLASSIFIED

27. Events after the financial reporting date of 31 December 2022

The purpose of these financial statements is to provide information useful for decision making, and to demonstrate the accountability of NSPO towards for the resources entrusted to it. Events after the financial reporting date (i.e. Post Balance Sheet Events) could impact the future usage of NSPO by a nation or a customer. NSPO is required to disclose events, both favourable and unfavourable, that occurred between the reporting date of 31 December 2022 and the date when these Financial Statements were authorized for issue by the General Manager and the Financial Controller. IPSAS requires two types of events which should be identified:

- Those that provide evidence of conditions that existed at the reporting date (adjusting events after the reporting date); and,
- Those that are indicative of conditions that arose after the reporting date (non-adjusting events after the reporting date).

Management considers there are the following “*non-adjusting events after the reporting date*” which require disclosure:

a) The extension of the incumbent Financial Controller’s tenure until the arrival of his successor

The current Financial Controller’s six year term concluded on 20 March 2023. In order to ensure coverage of the post’s roles and responsibilities until his Council approved successor is on-boarded, the current Financial Controller’s term has been exceptionally extended by Council. This decision allows the current Financial Controller to be in post for the preparation and issuance of these financial statements and for their subsequent audit.

b) The suspension of a member of the Executive Management Board (EMB)

A member of the Agency’s EMB was suspended without pay on 1 January 2023 for six months until 30 June 2023. Due to the importance of the EMB member’s role, it is considered necessary to disclose this as a non-adjusting event after the financial reporting date. Due to privacy concerns, no further data is being released. The staff member concerned is taking legal action against the Agency in respect of the suspension, and this forms part of the Provision disclosure concerning “Personnel Issues” on page 76. The individual concerned is claiming Euro 145k from the Agency.

NATO UNCLASSIFIED
Releasable to Sweden

Annex: NSPO Financial Plan Execution

1. Log Ops and Chairperson's Office Business Unit – Administrative Costs Elements

All figures in Euro '000	PRIOR 2022 UNPAID COMMITMENTS BROUGHT FORWARD	PAYMENTS AGAINST PRIOR 2022 UNPAID COMMITMENTS	2022 BUDGETARY CREDITS AVAILABLE			USAGE OF 2022 CREDITS					
			ORIGINAL 2022 AUTHORISED CREDITS	TRANSFERS/ INCREASES	TOTAL CREDITS AVAILABLE IN 2022	PAYMENTS AGAINST 2022 CREDITS COMMITTED	UNPAID COMMITMENTS (I.E. LEGAL OBLIGATIONS) CARRIED FORWARD	TOTAL CREDITS CONSUMED IN YEAR	SPECIAL CARRY FORWARDS TO 2023	AUTOMATIC CARRY FORWARDS TO 2023 (SIP & S4HANA)	LAPSED AND UNUSED CREDITS
Personnel Expenditure	1 828	1 359	171 781	2 225	174 005	172 717	1 008	173 725	0	98	183
General Administrative, Operating & Maintenance	5 571	4 288	25 598	(1 577)	24 020	10 418	9 828	20 246	98	3 308	368
Project Specific Expenditure	5 240	3 094	11 446	3 495	14 940	6 855	2 994	9 849	0	0	5 091
Investments	5 458	3 578	61 239	6 828	68 066	2 645	5 733	8 378	893	58 667	128
Total	18 097	12 320	270 063	10 970	281 032	192 636	19 563	212 198	991	62 073	5 770

Reconciliation from Annual Financial Plan Execution to the Statement of Financial Performance

ADMINISTRATIVE BUDGETS		PAYMENTS MADE	
Payments made against 2022 Credits committed		192 636	
Payments made against prior-2022 Credits committed		12 320	
Total Accruals		(2 107)	
BUDGET FIGURES IN FINANCIAL STATEMENTS		202 848	

BUDGET FIGURES IN FINANCIAL STATEMENTS	Budget outturn Salaries	Budget Outturn Other Expenses	TOTAL	Amounts capitalised (not in performance)	PERFORMANCE
Log Ops	171 309	30 352	201 661	(3 839)	197 822
Chairperson's Office	968	219	1 187	0	1 187
			202 848	(3 839)	199 009

Administrative costs do not include the costs charged by vendors for supplying goods and services to customers – these can be found below in the “Log Ops Business Unit – Jointly and Commonly Funded Operational Projects” Financial Plan Execution. The NFRPs aim to ensure that commitments entered

NATO UNCLASSIFIED

Releasable to Sweden

into in relation to Administrative Budgets are recorded in the year that a good or service is delivered, rather than in the year that a contract is signed. However, there are occasions when the Agency occasionally makes payments against commitments raised in previous years against a current year budget under exceptional circumstances, and when the amounts are considered to be individually (and cumulatively) insignificant and immaterial by the Financial Controller. This is considered a justifiable and legitimate course of action because the NFRPs require that the Financial Controller ensure that the financial management is enacted in a cost-efficient and cost-effective way.

NATO UNCLASSIFIED

NATO UNCLASSIFIED

Releasable to Sweden

2. Log Ops Business Unit – Jointly and Commonly Funded Operational Projects

Jointly funded projects are funded by between one and twenty-nine NATO Nations, while commonly funded projects are funded by all thirty NATO Nations. The figures exclude individual customer requirements.

Items impacting the Statement of Financial Performance

OPERATIONAL BUDGETS	SOURCE OF FUNDING	PRIOR 2022 UNPAID COMMITMENTS BROUGHT FORWARD	2022 PAYMENTS AGAINST PRIOR 2022 COMMITMENTS	PRIOR 2022 UNPAID COMMITMENTS CARRIED FORWARD TO 2023	CREDITS AVAILABLE IN 2022	COMMITMENTS MADE IN 2022	TOTAL AMOUNT INVOICED	UNPAID COMMITMENTS	UNUSED CREDITS
	NSIP	69 636	30 095	31 284	140 186	5 459	26 437	3 414	134 727
	MULTINATIONAL PROJECTS	5 966	1 442	1 887	8 517	967	2 137	358	7 549
	SUPPORT PARTNERSHIP	1 032	86	915	219	83	104	64	136
	SUPPORT PARTNERSHIP	4 099	2 251	1 719	5 964	5 764	5 462	2 553	200
	SUPPORT PARTNERSHIP	5 155	905	4 186	2 269	2 149	1 562	1 873	120
	SUPPORT PARTNERSHIP	173	106	58	692	376	439	87	316
	OTHER NATO BODIES	100	25	91	0	0	25	0	0
	OTHER NATO BODIES	102 547	67 429	63 361	158 953	124 067	137 684	53 352	34 886
	SUPPORT PARTNERSHIP	43 204	8 017	32 464	52 138	46 516	20 843	32 706	5 622
	SUPPORT PARTNERSHIP	197	136	53	36	29	165	0	7
	SUPPORT PARTNERSHIP	3	0	0	167	142	89	53	24
	SUPPORT PARTNERSHIP	14	13	0	266	255	21	248	11
	SUPPORT PARTNERSHIP	1 869	242	1 371	1 843	1 302	1 093	434	541
	SUPPORT PARTNERSHIP	2 706	2 704	3	6 092	5 541	5 475	2 770	550
	OTHER NATO BODIES	126 340	94 947	23 955	223 272	203 862	117 253	181 943	19 410
	SUPPORT PARTNERSHIP	137	129	8	2	2	130	0	0
	SUPPORT PARTNERSHIP	60 421	29 631	29 868	61 906	59 081	80 548	9 877	2 826
	NSIP	1 198	0	0	2 279	2 227	679	1 709	52
	SUPPORT PARTNERSHIP	4 598	4 597	0	9 084	8 899	8 489	5 008	185
	SERVICES TO OTHER AUTHORISED CUSTOMERS	267	-42	302	2 999	2 797	470	2 286	202
	SUPPORT PARTNERSHIP	101	41	1	450	422	329	134	29
	OTHER NATO BODIES	17 409	9 041	7 478	34 358	12 098	13 824	7 341	22 260
	OTHER NATO BODIES	621	525	51	3 045	3 042	2 483	1 051	3
	OTHER NATO BODIES	0	0	0	273	244	244	0	28
	NSIP	597	3 678	4 168	55 656	47 730	19 358	28 618	7 925
	OTHER NATO BODIES	402	364	10	1 726	1 685	1 504	551	41

Log Ops Business Unit – Jointly and Commonly Funded Operational Project Costs continues overleaf....

NATO UNCLASSIFIED
Releasable to Sweden

OPERATIONAL BUDGETS	SOURCE OF FUNDING	PRIOR 2022 UNPAID COMMITMENTS BROUGHT FORWARD	2022 PAYMENTS AGAINST PRIOR 2022 COMMITMENTS	PRIOR 2022 UNPAID COMMITMENTS CARRIED FORWARD TO 2023	CREDITS AVAILABLE IN 2022	COMMITMENTS MADE IN 2022	TOTAL AMOUNT INVOICED	UNPAID COMMITMENTS	UNUSED CREDITS
	NSIP	211 327	35 072	37 511	175 790	54 181	65 927	18 592	121 609
	SUPPORT PARTNERSHIP	0	0	0	469	455	198	267	14
	OTHER NATO BODIES	1 098	338	28	728	728	761	728	0
	OTHER NATO BODIES	338	338	0	1 644	1 586	1 531	264	58
	NSIP	0	0	243	0	0	0	0	0
	SUPPORT PARTNERSHIP	9 290	2 716	6 550	8 806	7 231	5 885	4 061	1 575
	SUPPORT PARTNERSHIP	905	357	544	307	3	359	1	304
	OTHER NATO BODIES	406	373	23	10 414	6 750	6 917	214	3 665
	OTHER NATO BODIES	96	59	29	2 819	450	231	256	2 369
	SUPPORT PARTNERSHIP	1 726	33	1 654	135	120	33	120	15
	SUPPORT PARTNERSHIP	29	1	27	22	3	3	1	19
	SUPPORT PARTNERSHIP	369	0	369	50	13	4	9	37
	MULTINATIONAL PROJECTS	0	0	0	230	0	0	0	230
	SUPPORT PARTNERSHIP	0	0	0	0	0	0	0	0
	SUPPORT PARTNERSHIP	0	0	0	6 700	6 700	6 700	0	0
	NSIP	9	108	3	21 660	105	109	105	21 555
	SUPPORT PARTNERSHIP	30	0	15	25	0	0	0	25
	SUPPORT PARTNERSHIP	9	0	9	3	1	1	0	2
	OTHER NATO BODIES	97	9	22	360	316	140	186	44
	SUPPORT PARTNERSHIP	4	2	0	248	215	217	0	33
	SUPPORT PARTNERSHIP	6	0	5	6	1	1	0	5
	SERVICES TO NATIONS	7 674	617	2 717	15 400	12 379	9 789	3 732	3 021
	SUPPORT PARTNERSHIP	0	0	0	48 426	48 426	48 426	0	0
	MULTINATIONAL PROJECTS	-3	-3	0	0	0	0	0	0
	SERVICES TO NATIONS	1	0	1	0	0	0	0	0
	SERVICES TO NATIONS	0	0	0	0	0	0	0	0
	NATIONAL PROJECTS	2	0	0	0	0	0	0	0
	NATIONAL PROJECTS	817	7	0	12	12	19	0	0
	NATIONAL PROJECTS	3 404	159	426	1 166	662	820	0	504
	NATIONAL PROJECTS	3 348	1 162	241	926	883	1 178	24	43
	NATIONAL PROJECTS	1 072	177	70	17	12	190	0	4
	NATIONAL PROJECTS	115	-7	3	11	10	2	1	1
	NATIONAL PROJECTS	64	0	7	61	56	35	21	5
	NATIONAL PROJECTS	52	0	36	8	8	8	0	0
	NATIONAL PROJECTS	337	9	20	9	9	18	0	0
	NATIONAL PROJECTS	773	455	0	4 637	4 279	3 942	792	358

Log Ops Business Unit – Jointly and Commonly Funded Operational Project Costs continues overleaf....

NATO UNCLASSIFIED
Releasable to Sweden

OPERATIONAL BUDGETS	SOURCE OF FUNDING	PRIOR 2022 UNPAID COMMITMENTS BROUGHT FORWARD	2022 PAYMENTS AGAINST PRIOR 2022 COMMITMENTS	PRIOR 2022 UNPAID COMMITMENTS CARRIED FORWARD TO 2023	CREDITS AVAILABLE IN 2022	COMMITMENTS MADE IN 2022	TOTAL AMOUNT INVOICED	UNPAID COMMITMENTS	UNUSED CREDITS
	MULTINATIONAL PROJECTS	328	328	0	4 093	4 039	4 030	337	54
	NATIONAL PROJECTS	2 431	0	68	0	0	0	0	0
	MULTINATIONAL PROJECTS	142	0	99	68	68	68	0	0
	SERVICES TO NATIONS	9	9	0	19 617	5 147	5 114	42	14 470
	MULTINATIONAL PROJECTS	1 173	686	2	7 519	7 281	6 994	1 124	238
	MULTINATIONAL PROJECTS	11 929	1 015	745	12 719	3 452	4 327	207	9 267
	SERVICES TO NATIONS	0	0	0	3 097	850	0	850	2 247
	OTHER NATO BODIES	0	0	0	0	0	0	0	0
	NATIONAL PROJECTS	2 587	1 796	12	12 653	9 189	8 943	1 997	3 464
	MULTINATIONAL PROJECTS	0	0	0	0	0	0	0	0
	MULTINATIONAL PROJECTS	194	79	12	2 861	2 861	2 941	0	0
	MULTINATIONAL PROJECTS	0	0	0	0	0	0	0	0
	MULTINATIONAL PROJECTS	65	60	9	37 653	32 440	26 014	8 436	5 213
	MULTINATIONAL PROJECTS	0	0	0	266	36	36	0	230
	SUPPORT PARTNERSHIP	94	69	19	1 937	310	187	187	1 627
	SUPPORT PARTNERSHIP	2 994	1 104	816	7 041	3 316	2 468	1 927	3 725
	SUPPORT PARTNERSHIP	96	4	0	950	198	91	111	752
	SUPPORT PARTNERSHIP	0	0	0	6 278	281	11	271	5 996
	SUPPORT PARTNERSHIP	1 944	1 162	720	8 203	2 777	2 228	1 761	5 426
	SUPPORT PARTNERSHIP	0	0	0	52	0	0	0	52
	SUPPORT PARTNERSHIP	0	0	0	68	0	0	0	68
	SUPPORT PARTNERSHIP	0	0	0	43	2	2	0	41
	SUPPORT PARTNERSHIP	4 501	4 187	292	13 913	12 402	5 890	10 890	1 511
	SUPPORT PARTNERSHIP	0	0	0	-21	0	0	0	-21
	SERVICES TO OTHER AUTHORISED CUSTOMERS	58	31	27	791	71	75	18	719
	MULTINATIONAL PROJECTS	0	0	0	3 642	0	0	0	3 642
	SUPPORT PARTNERSHIP	0	0	0	1 047	0	0	0	1 047
	SUPPORT PARTNERSHIP	3 279	3 105	89	8 078	6 265	5 464	3 921	1 813
	SUPPORT PARTNERSHIP	1	0	0	128	0	0	0	128
	SUPPORT PARTNERSHIP	3	3	0	6	0	3	0	6
TOTAL (ITEMS IMPACTING STATEMENT OF FINANCIAL PERFORMANCE)		724 015	311 982	256 696	1 226 181	771 319	675 177	397 883	454 859

NATO UNCLASSIFIED

NATO UNCLASSIFIED
Releasable to Sweden

Items impacting the Statement of Financial Position

OPERATIONAL BUDGETS	SOURCE OF FUNDING	PRIOR 2022 UNPAID COMMITMENTS BROUGHT FORWARD	2022 PAYMENTS AGAINST PRIOR 2022 COMMITMENTS	PRIOR 2022 UNPAID COMMITMENTS CARRIED FORWARD TO 2023	CREDITS AVAILABLE IN 2022	COMMITMENTS MADE IN 2022	TOTAL AMOUNT INVOICED	UNPAID COMMITMENTS	UNUSED CREDITS
	NSIP	0	0	0	0	0	0	0	0
	SUPPORT PARTNERSHIP	14	14	0	36	13	25	2	23
	SUPPORT PARTNERSHIP	14	12	2	52	12	21	2	40
	SUPPORT PARTNERSHIP	1	0	1	1 570	59	0	59	1 511
	SUPPORT PARTNERSHIP	0	0	0	48	0	1	0	47
	SUPPORT PARTNERSHIP	2 420	1 131	1 103	1 660	423	1 137	417	1 237
	SUPPORT PARTNERSHIP	8	3	5	1 680	1 672	5	1 671	8
	SUPPORT PARTNERSHIP	9	9	0	20	4	10	3	16
	OTHER NATO BODIES	4 787	1 655	2 494	24 488	22 715	2 167	22 218	1 773
	SUPPORT PARTNERSHIP	488 286	145 686	342 596	33 732	29 074	158 724	16 372	4 658
	SERVICES TO OTHER AUTHORISED CUSTOMERS	2	2	0	1	0	0	0	1
	SUPPORT PARTNERSHIP	2	1	0	83	64	5	60	19
	SUPPORT PARTNERSHIP	11	11	0	28	10	20	1	18
	SUPPORT PARTNERSHIP	8	8	0	10	5	13	0	5
	SUPPORT PARTNERSHIP	25	0	6	102	73	8	65	29
	SUPPORT PARTNERSHIP	20 949	8 752	12 054	23 390	12 224	13 218	8 845	11 166
	SUPPORT PARTNERSHIP	613	254	357	1 050	955	266	944	95
	SUPPORT PARTNERSHIP	31	0	31	0	0	0	0	0
	SUPPORT PARTNERSHIP	248	2	39	1 310	649	2	649	661
	SUPPORT PARTNERSHIP	4 771	3 541	1 126	8 338	6 875	4 648	5 925	1 462
	OTHER NATO BODIES	15 158	301	13 898	4 948	4 724	616	4 497	224
	SUPPORT PARTNERSHIP	662	536	118	678	608	1 016	123	70
	SERVICES TO OTHER AUTHORISED CUSTOMERS	311	311	0	287	256	328	238	31
	SUPPORT PARTNERSHIP	4 744	1 780	2 955	1 237	1 139	2 227	967	99
	SUPPORT PARTNERSHIP	1	1	0	2	0	1	0	2
	TOTAL (ITEMS IMPACTING STATEMENT OF FINANCIAL POSITION)	543 075	164 010	376 785	104 749	81 554	184 458	63 058	23 195

The figures in the column “Prior 2022 unpaid commitments carried forward to 2023” do not represent the arithmetical differences between the amounts within column “Prior 2022 unpaid commitments brought forward” and “2022 payments against prior 2022 commitments”. These differences are mainly due to de-commitments/adjustments made during the reporting year against the open purchase orders/funds reservations from previous years forwarded in 2022. Unused Credits can be carried forward or lapsed depending on the requirements of the appropriate regulatory authority of the project.

NATO UNCLASSIFIED

Releasable to Sweden

Reconciliation of Annual Financial Plan Execution to Statement of Financial Performance

Items in Budget Execution and Financial Performance	Budget Execution						Individual requirements				Financial Performance (Note 11)
	Jointly and Commonly funded						These do not form part of the Budget Execution				
	"Total Amount Invoiced" in Budget Execution	Accruals	Other Adjustments	FMS Reclassification	Reclassification	Represented in Financial Statements	Total Amount Invoiced	Accruals	FMS Reclassification	Represented in Financial Statements	
Common Support (including ACO and AWACS)	535 397	3 433	4 234	(44 470)	(30 850)	467 744	0	0	0	0	467 744
Individual Brokerage & Maintenance & Services	0	0	0	0	0	0	1 681 227	38 852	(28 748)	1 691 330	1 691 330
Operational logistics support	35 687	515	0	0	0	36 202	0	0	0	0	36 202
Fuel Management	28 991	322	0	0	0	29 313	115 466	(214)	0	115 252	144 565
Replenishment Expenditure	16 419	(617)	0	(12 771)	0	3 031	0	0	0	0	3 031
Transportation	58 682	(362)	0	(526)	0	57 793	69 439	0	0	69 439	127 233
USA FMS (modified cash basis)	0	0	0	57 768	0	57 768	0	0	28 748	28 748	86 516
TOTAL	675 176	3 291	4 234	(0)	(30 850)	651 851	1 866 132	38 638	0	1 904 770	2 556 621
Items in Budget Execution and Financial Position											
Investments	184 455										
Total Items in Budget Execution and Financial Performance and Position	859 632										
						Items in Financial Performance but not in Budget Execution (Non-budgetary Items)					
						Net proceeds from changes in inventory (other than Replenishment)				25 431	
						TOTAL IN FINANCIAL PERFORMANCE (Note 11)				2 582 052	

NATO UNCLASSIFIED

NATO UNCLASSIFIED

Releasable to Sweden

3. NAM Programme Business Unit

a) Financial Plan Execution

The NAM Programme bases its financial plan in USD and as such, the report on financial plan execution is reported here in USD.

All figures in USD '000	NAMP BUDGETARY CREDITS			USAGE OF BUDGETARY CREDITS			LAPSES				
	UNUSED AUTHORISED CREDITS AND UNPAID COMMITMENTS BROUGHT FORWARD	+	2022 AUTHORISED CREDITS	=	TOTAL 2021 CREDITS	PAYMENTS AGAINST COMMITTED AUTHORIZED CREDITS	+	UNUSED AUTHORISED CREDITS AND COMMITMENTS CARRIED FORWARD	=	TOTAL CREDITS CONSUMED OR CARRIED FORWARD IN YEAR	LAPSED CREDITS
Acquisition	\$27 196		\$0		\$27 196	\$4 573		\$20 137		\$24 709	\$2 487
Operational	\$164 606		\$151 676		\$316 282	\$116 809		\$163 207		\$280 016	\$36 266
Total	\$191 802		\$151 676		\$343 478	\$121 382		\$183 343		\$304 725	\$38 753

All figures in USD '000	NAMP BUDGETARY CREDITS			USAGE OF BUDGETARY CREDITS			LAPSES				
	PRIOR 2021 UNPAID COMMITMENTS CARRIED FORWARD	+	2022 AUTHORISED CREDITS	=	TOTAL 2021 CREDITS	PAYMENTS AGAINST COMMITMENTS & AUTHORIZED CREDITS	+	UNPAID COMMITMENTS (i.e. LEGAL OBLIGATIONS) CARRIED FORWARD	=	TOTAL CREDITS CONSUMED OR CARRIED FORWARD IN YEAR	LAPSED CREDITS
Administration	\$423		\$12 396		\$12 819	\$9 743		\$380		\$10 123	\$2 696
Total payments made in year						\$131 125					

b) Summary of NAMP Budgetary Transfers in 2022

During 2022, 46 budget transfers were made within the respective acquisition, operational and administrative budgets. Due to the low value and nature of these transfers, none required the approval of the NAM Programme Board and were made under the responsibility of the NAM Programme Office.

NATO UNCLASSIFIED

Releasable to Sweden

c) Reconciling NAMP's Annual Financial Plan Execution to Statement of Financial Performance Expenses

The expenses incurred under the Annual Financial Plan in 2022 can be reconciled to the expenses recognised in the Statement of Financial Performance in the following way:

<i>(figures are '000)</i>	USD (Annual Plan presentation)	EUR (Financial Statements presentation)
Statement of Financial Performance Expenses		129 275
To present on a comparable basis to Annual Financial Plan Execution		
<i>less write-off costs (non-budgeted)</i>		(177)
<i>less depreciation and amortisation (non-budgeted)</i>		(26 108)
<i>less accrued expenses (Annual Financial Plan presented on cash basis)</i>		(6 305)
Comparable basis total		96 686
Annual Financial Plan Execution (Total payments made in year)	131 125	124 525
To present on a comparable basis to Financial Statements		
<i>less mission personnel cost (no impact on Performance)</i>	(21 616)	(20 528)
<i>less PPE acquisition (no impact on Performance)</i>	(7 631)	(7 247)
<i>less timing differences in expense allocation</i>	(68)	(65)
Comparable basis total	101 810	96 686

NATO UNCLASSIFIED

NATO UNCLASSIFIED

Releasable to Sweden

4. Central Europe Pipeline System Business Unit

Operational Budgets	Budget Type	PRIOR 2022 AUTHORISED CREDITS BROUGHT FORWARD	2022 AUTHORISED NEW CREDITS	BUDGETARY EXPENDITURE AGAINST CREDITS	AUTHORISATIONS CARRIED FORWARD	LAPSED CREDITS
Personnel	O&M	158 880	71 731 900	69 673 442	31 761	2 185 577
	NP	167 939	400 000	422 064	145 875	-
Outside temporary staff	O&M	233 596	2 407 400	2 193 020	180 033	267 943
Training of personnel	O&M	191 095	505 705	416 469	174 927	105 404
Travel and transportation	O&M	12 736	3 998 395	3 906 399	15 482	89 250
Hospitality	O&M	-	52 000	38 719	1 246	12 035
Operations	O&M	1 012 782	22 983 800	20 951 819	794 496	2 250 268
Maintenance	O&M	13 913 859	21 749 880	19 948 442	13 701 913	2 013 384
	NP	1 518 235	-	80 464	1 385 509	52 262
General administrative expenses	O&M	2 296 985	13 556 900	12 869 949	1 909 267	1 074 669
TOTAL Operational Expenses		19 506 106	137 385 980	130 500 787	18 340 509	8 050 789

Central Europe Pipeline System Business Unit is continued overleaf...

NATO UNCLASSIFIED

NATO UNCLASSIFIED
Releasable to Sweden

Operational Budgets	Budget Type	PRIOR 2022 AUTHORISED CREDITS BROUGHT FORWARD	2022 AUTHORISED NEW CREDITS	BUDGETARY EXPENDITURE AGAINST CREDITS	AUTHORISATIONS CARRIED FORWARD	LAPSED CREDITS
Fixed installations	NP	237 305	-	71 380	165 925	-
Plant equipment	O&M	1 399 474	935 820	910 850	1 242 771	181 673
Vehicles	O&M	702 245	1 351 750	747 897	1 231 587	74 512
Office equipment	O&M	3 575 123	963 950	1 421 656	2 813 905	303 512
TOTAL Capital Expenses		5 914 147	3 251 520	3 151 782	5 454 188	559 696
Operational Budgets	Budget Type	PRIOR 2022 AUTHORISED CREDITS BROUGHT FORWARD	2022 AUTHORISED NEW CREDITS	BUDGETARY EXPENDITURE AGAINST CREDITS	AUTHORISATIONS CARRIED FORWARD	LAPSED CREDITS
Modernisation 100% CEPS	O&M	34 093 062	24 144 500	19 962 881	33 744 243	4 530 438
INFRA projects - cost shares	O&M	375 276	-	48 808	158 400	168 068
TOTAL Long-Term Investment Expenses		34 468 338	24 144 500	20 011 689	33 902 643	4 698 506
GRAND TOTAL		59 888 591	164 782 000	153 664 259	57 697 341	13 308 991

Note: Budget Type NP refers to Neutralization Programme

NATO UNCLASSIFIED

NATO UNCLASSIFIED

Releasable to Sweden

Reconciling CEPS's Annual Financial Plan Execution to Statement of Financial Performance Expenses

The total figure in respect of Budgetary Expenditure Against Budgetary Credits of Euro 153,664k can be reconciled to the deficit in the Statement of Financial Performance of Euro 42,538k in the following way:

	2022
Annual Financial Plan - Budgetary Expenditure	153 664
<i>Non-budget Provisions and Expenses</i>	(2)
<i>Adjustments</i>	(1)
<i>Accruals regularisations</i>	30
<i>Financing of PPE and Intangibles acquired during the period</i>	(23 556)
<i>Stock variation</i>	(289)
<i>Operating revenue</i>	(139 879)
<i>Financial revenue</i>	(582)
<i>Financial expenses</i>	30
<i>Other revenue</i>	(3 575)
<i>Depreciation</i>	(18 212)
<i>Total PPE and Intangible additions in period</i>	37 720
<i>Other financing</i>	(47 887)
Statement of Financial Performance - (deficit) for the year	(42 538)

NATO UNCLASSIFIED

NATO UNCLASSIFIED

Releasable to Sweden

A summary of budget transfers and budget increases by budgetary area and by part of CEPS is shown below:

Budgetary Area	Budget transfers and increases within CEPS by budgetary area and part of CEPS							Grand Total
	Belgium	CEPS Centralised	CEPS Programme Office	France	France (Non-military Depots)	Germany	Netherlands	
Administrative Expenses	-	(52)	44	-	-	(179)	37	(151)
Maintenance	144	-	-	100	150	1 700	157	2 251
Modernisation CEPS	-	-	-	1 331	-	304	-	1 635
Office Equipment	-	-	-	-	-	55	51	106
Operations	(340)	(297)	-	1 132	22	(429)	660	748
Outside Temporary Staff	(10)	-	(62)	-	-	113	-	41
Personnel	793	-	(200)	400	-	(113)	420	1 301
Plant Equipment	(3)	(177)	-	-	-	144	98	61
Travel and Transportation	-	-	(52)	70	-	137	-	155
Vehicles	17	-	-	35	-	10	-	62
TOTAL	602	(527)	(270)	3 068	172	1 742	1 422	6 209

NATO UNCLASSIFIED



Organisation OTAN de
Soutien et d'Acquisition
(NSPO)

NATO SANS CLASSIFICATION
Communicable à la Suède

ENCLOSURE 2
SEC/2023/0011 (INV)

ÉTATS FINANCIERS 2022 DE L'ORGANISATION OTAN DE SOUTIEN ET D'ACQUISITION (NSPO)

(Version expurgée)

PUBLICLY DISCLOSED - PDN(2024)0007 - MIS EN LECTURE PUBLIQUE



NATO SANS CLASSIFICATION
Communicable à la Suède

Page laissée intentionnellement en blanc.

NATO SANS CLASSIFICATION

PUBLICLY DISCLOSED - PDN(2024)0007 - MIS EN LECTURE PUBLIQUE

TABLE DES MATIÈRES

Éléments financiers marquants pour la NSPO en 2022	4
Vue d'ensemble des activités et de l'environnement de l'Organisation OTAN de soutien et d'acquisition	14
Déclaration sur le contrôle interne	18
État de la situation financière de la NSPO	23
État de la situation financière des secteurs de la NSPO	24
État de la performance financière de la NSPO	25
État de la performance financière des secteurs de la NSPO	26
Tableau des flux de trésorerie de la NSPO pour l'exercice clos le 31 décembre	27
État des variations de l'actif net de la NSPO (<i>tous les montants sont exprimés en milliers d'euros</i>)	28
Méthodes comptables	32
Annexe : Exécution du plan financier de la NSPO	86

ÉLEMENTS FINANCIERS MARQUANTS POUR LA NSPO EN 2022

L'année dernière, dans cette rubrique, nous examinons encore l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur nos activités, sur nos clients ainsi que sur les taux d'intérêt. De plus, nous constatons les retombées du retrait de l'OTAN d'Afghanistan sur nos activités. En 2022, outre l'incidence réduite de la pandémie de COVID-19 et du retrait de l'OTAN d'Afghanistan, l'Agence a également soutenu la réponse de l'OTAN à l'invasion de l'Ukraine par la Russie et a assuré la gestion des coûts dans le nouvel environnement d'inflation élevée dans lequel nous évoluons.

Incidence du retrait de l'OTAN d'Afghanistan

Les activités de l'Agence ont connu des évolutions importantes en 2022. Il s'agit de la première année durant laquelle l'incidence du retrait de l'OTAN d'Afghanistan s'est fait pleinement sentir. Ce retrait a entraîné une diminution de près de 800 MEUR du chiffre d'affaires de l'Agence. Avant le désengagement, cette dernière avait déjà mis l'accent sur l'importance de rester utile pour ses clients en procurant des solutions économiques en temps opportun, et elle avait réalisé une analyse détaillée de l'évolution de ses coûts et de sa charge de travail sur les cinq dernières années. Pour l'Agence, le retrait de l'OTAN d'Afghanistan signifie qu'il est plus important encore de rester souple pour pouvoir s'adapter aux évolutions des activités.

L'Agence OTAN de soutien et d'acquisition (NSPA) a transmis aux pays, en avril 2022, un rapport sur l'abordabilité financière, qui présente un plan d'action permettant à l'Agence de rester attractive pour ses clients en se concentrant sur la mise à disposition de solutions rapides, efficaces et efficaces afin de répondre à leurs besoins. En outre, dans le nouveau cadre stratégique, l'Agence a fixé un objectif portant sur l'exploitation efficace des ressources qui lui sont confiées afin de conserver son utilité et de rester parée pour répondre aux évolutions futures des besoins des clients. Cet objectif met également l'accent sur l'amélioration des prévisions des activités afin de permettre une meilleure affectation des ressources selon l'évolution des priorités de travail.

Dans une optique de maîtrise des coûts au vu de l'évolution des activités due au retrait d'Afghanistan, les directives destinées aux unités opérationnelles de l'Agence concernant l'élaboration des budgets administratifs 2023 tenaient compte du fait qu'il était nécessaire de faire preuve d'austérité et comprenaient des instructions visant à présenter un budget à croissance nulle. Le Comité des ressources interne de l'Agence a travaillé en étroite collaboration avec les unités opérationnelles et a examiné attentivement tous les besoins pour veiller à ce que tous les besoins en personnel, en déplacements et en investissements ainsi que les autres coûts étaient reliés à un résultat opérationnel et pleinement justifiés. Bien que certains facteurs externes influent sur la façon de travailler au sein de l'Agence, tels que l'inflation exceptionnellement élevée, les défis liés aux chaînes d'approvisionnement et les conséquences résiduelles de la pandémie de COVID-19, l'Agence est parvenue dans une large mesure à élaborer un budget 2023 qui maintient la hausse au niveau le plus bas possible.

Incidence de l'invasion de l'Ukraine par la Russie sur les activités

Le deuxième événement majeur de 2022 ayant eu une incidence sur le chiffre d'affaires 2022 et les projections opérationnelles de l'Agence pour 2023 et au-delà est la situation géopolitique en Ukraine. Comme l'Agence l'a indiqué à ses organes de gouvernance au cours des cycles de réunions du printemps et de l'automne 2022, deux facteurs auront selon elle une incidence importante sur les besoins futurs que ses clients lui soumettront. Premièrement, au fur et à mesure que les pays effectuent des dons de matériels, de fournitures et de munitions aux forces armées et aux organisations humanitaires ukrainiennes, ils se tournent vers la NSPA pour reconstituer leurs stocks. Deuxièmement, plusieurs pays ont annoncé publiquement leur intention d'augmenter considérablement leurs investissements en matière de défense nationale, et il est raisonnable de s'attendre à une augmentation du nombre de missions confiées à l'Agence. Ces deux éléments ont eu une incidence positive sur les prévisions d'activité pour 2023 et au-delà, compensant probablement toutes les activités perdues en raison du retrait de l'OTAN d'Afghanistan. En 2022, déjà, la hausse des activités visant à répondre aux besoins des pays apportant un soutien à l'Ukraine a entraîné un chiffre d'affaires de cinq milliards d'euros (coûts administratifs compris), ce qui représente le plus haut niveau d'activité opérationnelle dans l'histoire de l'Agence.

Incidence des besoins plus complexes des clients sur les activités

Le Rapport sur l'abordabilité financière de la NSPA a également mis en lumière la complexité croissante des besoins confiés à l'Agence par les clients et son incidence sur les besoins en matière de ressources. Le type de travail effectué par l'Agence a considérablement évolué au cours des dix dernières années, passant de la mise à disposition de fournitures et de services simples à la nécessité de soutenir de grands programmes d'acquisition. L'Agence gère plusieurs programmes phares, dont la capacité allée de surveillance terrestre (AGS), le programme MRTT (avion multirôle de ravitaillement en vol et de transport) et la future capacité de surveillance et de contrôle de l'Alliance (AFSC). Ces grands projets de développement sur le cycle de vie requièrent des compétences techniques, ce qui modifie la configuration de la NSPA en matière de ressources. En outre, plusieurs nouveaux programmes d'acquisition sont en cours de création, notamment la capacité de giravion de nouvelle génération (NGRC), qui est devenue un nouveau programme en janvier 2023. À mesure que l'Agence évolue, ses ressources le doivent aussi.

Migration vers une nouvelle version du progiciel de gestion intégrée SAP et améliorations concernant les prévisions opérationnelles

En 2022, l'Agence a poursuivi son projet de transition de la configuration actuelle du progiciel SAP à sa version "S/4HANA". En prévision de la mise en service de ce projet en 2025, le personnel de l'Agence a travaillé tout au long de l'année 2022 pour nettoyer les données financières, logistiques et liées aux achats et rassembler des informations sur les flux de travail et les processus employés.

En utilisant la version "S/4HANA", l'Agence disposera de capacités prévisionnelles et analytiques renforcées et les clients pourront en bénéficier. Il s'agit également d'un axe d'effort du cadre stratégique de l'Agence. L'efficacité de la planification des ressources dépend de la qualité des prévisions des activités à court, moyen et long terme. Actuellement, les clients ne sont pas en mesure de fournir des prévisions fiables, même pour les besoins à court terme. Cela engendre des difficultés importantes lorsqu'il s'agit d'élaborer des estimations fiables en matière de planification des ressources, et l'Agence travaillera avec ses unités opérationnelles et ses clients pour améliorer la fiabilité de son processus de planification des ressources.

Du point de vue des comptes rendus financiers, ces capacités renforcées devraient permettre d'améliorer l'information sectorielle relative au niveau de service, par exemple au niveau des associations de soutien dont les informations financières, notamment l'état de la situation financière et l'état de la performance financière, pourraient être présentées séparément afin d'évaluer les résultats atteints dans le passé par rapport à leurs objectifs et de prendre des décisions quant à l'affectation future de ressources aux associations de soutien.

Inflation élevée et taux d'intérêt plus élevés

En 2022, les taux d'intérêt ont augmenté dans le monde entier à mesure que les banques centrales des pays tentaient de réduire l'inflation. Cela a eu comme effet bénéfique de relever les taux d'intérêt "nominaux" au-dessus de zéro dans l'ensemble des banques utilisées par l'Agence. Toutefois, en conséquence de l'inflation, les taux d'intérêt "réels" sont inférieurs à ceux des années précédentes et le pouvoir d'achat des fonds que les pays ont confiés à l'Agence diminue en réalité plus rapidement qu'au cours des dernières années, lorsque les taux d'intérêt étaient négatifs ou "nominaux".

En résumé

Pour résumer, l'Agence est à la croisée des chemins et ses budgets administratifs 2023 sont le reflet des évolutions qui ont lieu en son sein. Ces budgets accentuent la nécessité de maîtriser les coûts, tout en distinguant les éléments de coûts dont l'Agence a la maîtrise et ceux pour lesquels elle ne l'a pas. Comme toujours, l'objectif est de faire en sorte qu'elle reste avantageuse pour ses clients et qu'elle leur assure un soutien en temps utile pour répondre à leurs demandes en évolution. Dans le même temps, les budgets tiennent compte du fait que l'Agence est en train d'évoluer. Pour pouvoir encore renforcer sa fiabilité en tant que partenaire opérationnelle pour de grands programmes d'acquisition, l'Agence doit repenser la priorisation des besoins en matière de financement et la manière dont ces besoins sont financés.

Les progrès de l'Agence en graphiques

La série de graphiques ci-dessous présente l'évolution de l'Agence au cours des cinq dernières années.

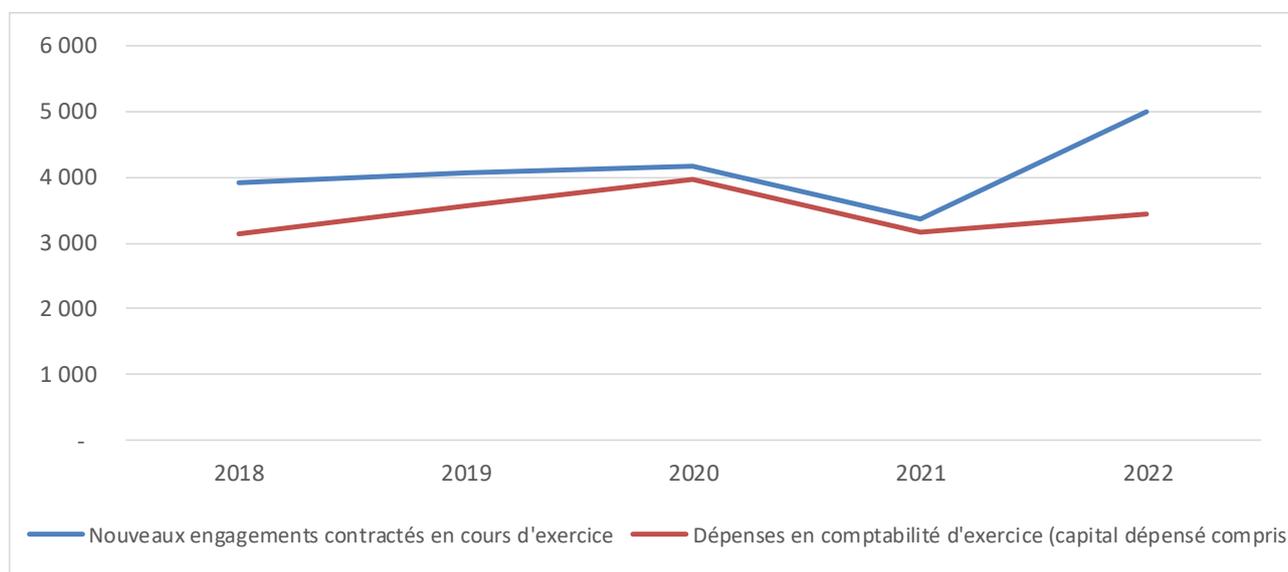
Engagements financiers pris au cours d'un exercice par rapport aux dépenses en comptabilité d'exercice (en millions d'euros)

Le critère le plus fréquemment utilisé par l'Organisation OTAN de soutien et d'acquisition (NSPO) pour mesurer la croissance n'est pas les états financiers mais la valeur des contrats conclus au cours d'un exercice. Tandis que les états financiers reposent sur la comptabilité d'exercice (c'est-à-dire qu'ils présentent la valeur des biens et services livrés au cours d'un exercice), les engagements présentent la valeur des contrats conclus au cours d'un exercice.

Le chiffre des engagements pris représente les contrats attribués au nom de l'OTAN mais également les contrats conclus pour le compte d'autres organisations lorsque la NSPA a facilité la passation des contrats. Ces derniers contrats sont exclus des états financiers. Par exemple, l'Agence facilite la passation de contrats pour d'autres organisations au moyen des accords contractuels d'autres entités, comme c'est parfois le cas avec l'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAR).

Le graphique compare les engagements pris et les données des états financiers relatives aux dépenses en comptabilité d'exercice (dépenses en capital incluses).

Comme le montre le graphique, la valeur des engagements contractés en 2022 dépasse de plus de 1,5 milliard d'euros les données des états financiers relevant de la comptabilité d'exercice. Ceci s'explique par le fait qu'un engagement juridique peut entraîner la livraison de biens au cours d'exercices ultérieurs, tandis que la comptabilité d'exercice montre ce qui a réellement été livré au cours de l'année. Nombre de biens que l'Agence est en train de commander pour reconstituer les stocks d'articles qui ont été donnés dans le contexte de l'effort de guerre en Ukraine ont de longs délais d'approvisionnement.



NATO SANS CLASSIFICATION

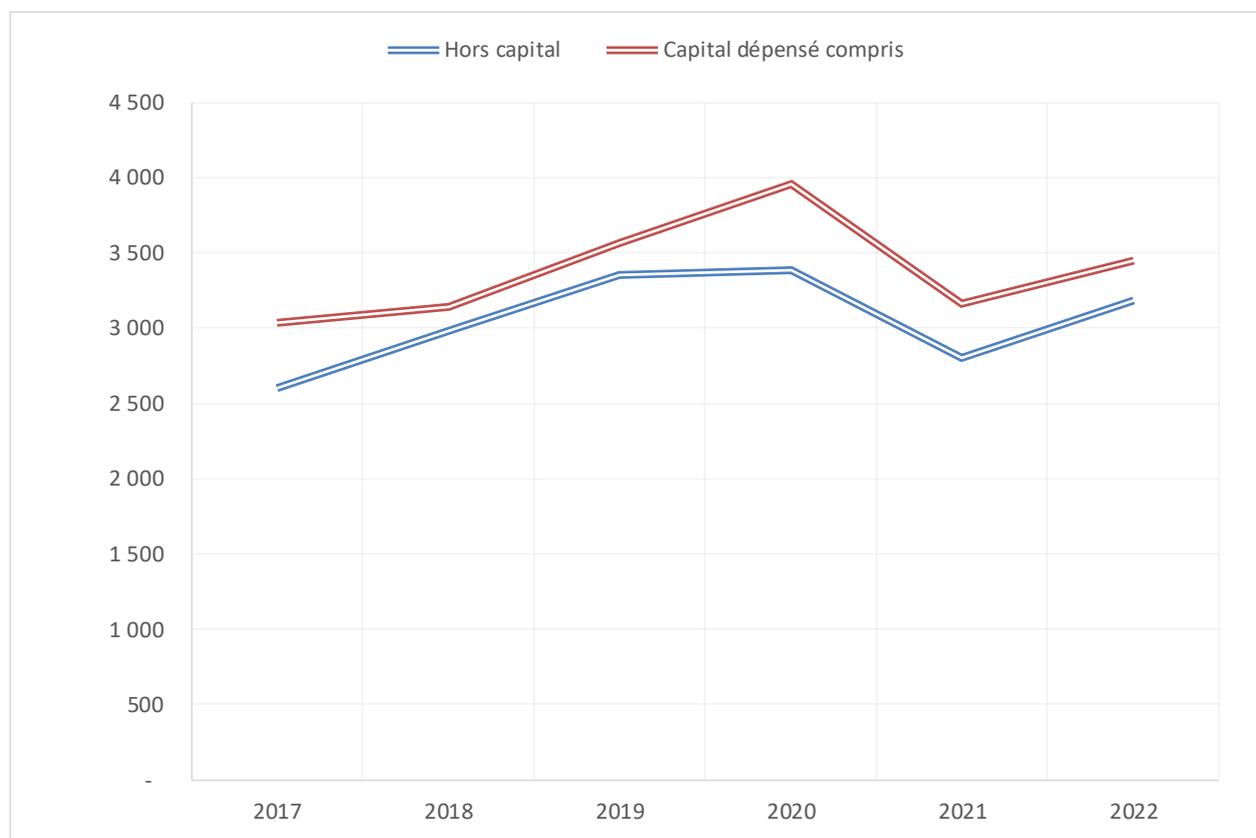
Communicable à la Suède

Dépenses annuelles en comptabilité d'exercice (en millions d'euros)

Les dépenses en comptabilité d'exercice de la NSPO peuvent être mesurées de deux façons. Le graphique ci-dessous présente les dépenses des clients de la NSPO engagées auprès de l'Agence, avec et sans les dépenses relatives aux éléments en capital (c'est-à-dire les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles et les stocks).

L'état de la performance financière de la NSPO présente les dépenses des clients de la NSPO concernant les biens et services mais exclut les dépenses concernant les éléments en capital qui seront utilisés par les associations de soutien et les programmes de la NSPO dans les années à venir. Cependant, cet instrument de mesure n'est que d'une utilité limitée pour certaines parties prenantes (p. ex. les États membres de l'OTAN), qui préfèrent généralement savoir combien l'Alliance dépense au total en matière de défense ; c'est pourquoi, en vue de fournir une valeur ajoutée pour ces parties prenantes, le graphique présente les dépenses totales, notamment les dépenses concernant les éléments en capital.

La baisse des dépenses en 2021 provient principalement du retrait de l'OTAN d'Afghanistan, tandis que l'augmentation en 2022 est liée au soutien des clients dans le contexte de l'effort de guerre en Ukraine.

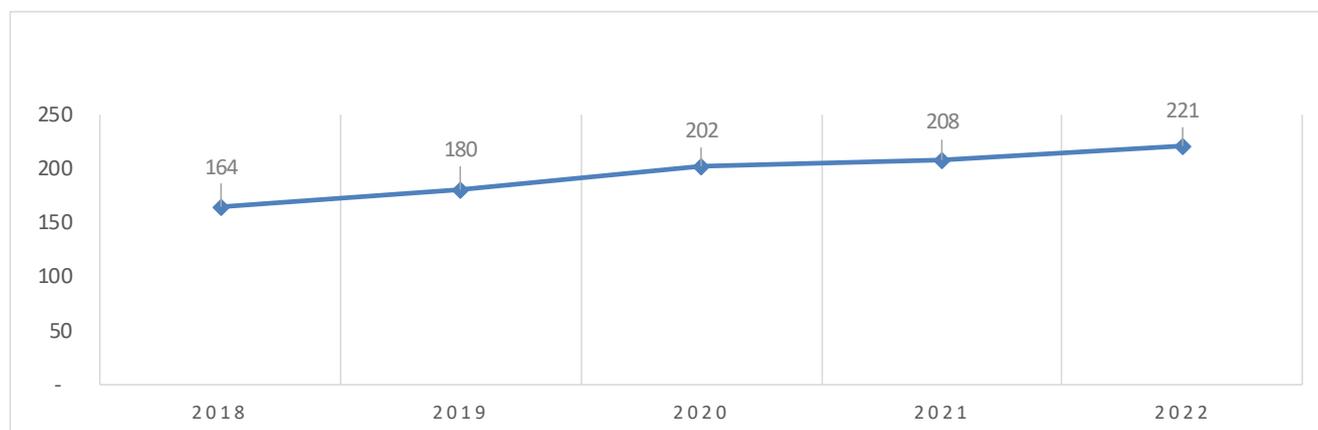


NATO SANS CLASSIFICATION

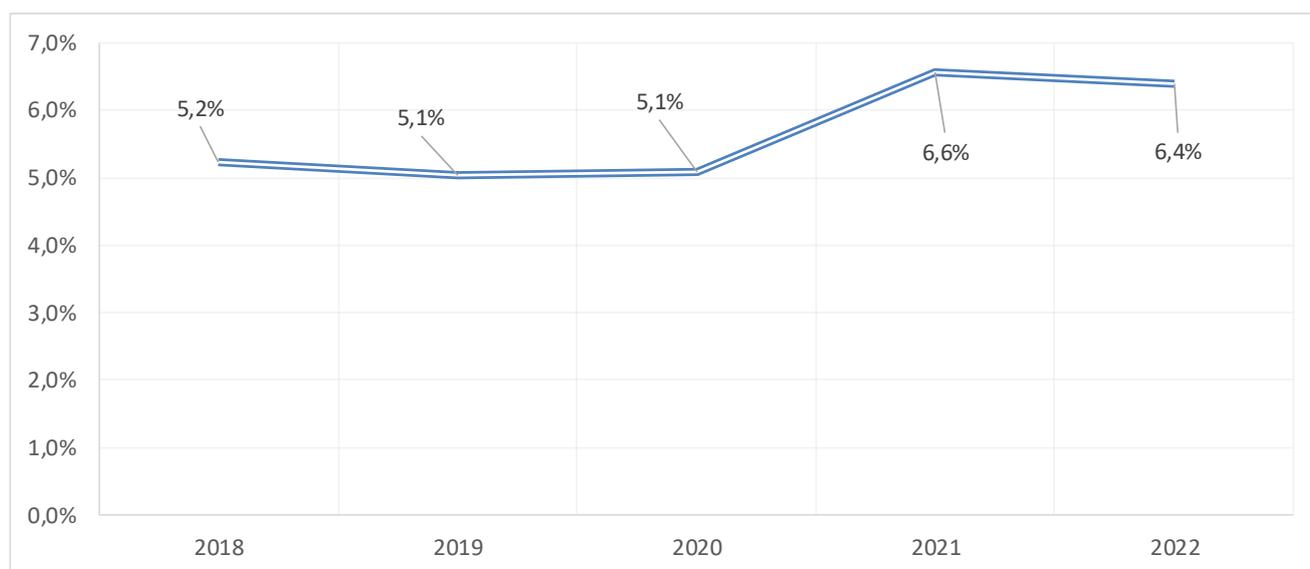
Communicable à la Suède

Exécution des budgets administratifs – les coûts annuels engendrés par les activités (en millions d'euros)

Les coûts administratifs représentent les coûts engendrés par les activités menées pour le compte des clients. Ils comprennent les salaires et les indemnités des membres du personnel ainsi que les autres coûts relevant de la gestion quotidienne des activités, tels que les commodités, les frais de déplacement et d'autres coûts connexes. Le graphique ci-dessous montre l'évolution de l'exécution des budgets administratifs de l'Agence.



Les coûts administratifs ont suivi une tendance haussière et, à l'exception de 2021 où le chiffre d'affaires opérationnel a diminué, cette tendance est généralement corrélée avec l'augmentation des biens et services achetés pour le compte des clients de l'Agence. Cela est illustré dans le graphique ci-dessous, qui montre la part que représentent les dépenses administratives dans les dépenses en comptabilité d'exercice (dépenses en capital comprises). Comme on pouvait s'y attendre, le désengagement d'Afghanistan en 2021 a eu une incidence négative sur ce ratio. Il convient de noter que les coûts administratifs comprennent à la fois les coûts directs approuvés par les clients et les coûts indirects qui tiennent compte des frais généraux habituels. En 2022, les coûts administratifs directs ont représenté 64 % du montant total des coûts administratifs. Une comparaison des coûts indirects (c'est-à-dire les frais généraux) et du chiffre d'affaires opérationnel de l'Agence mène à un ratio de 1,73 %. Ce très faible ratio démontre clairement que l'Agence s'efforce de réduire les frais généraux et qu'elle y parvient.



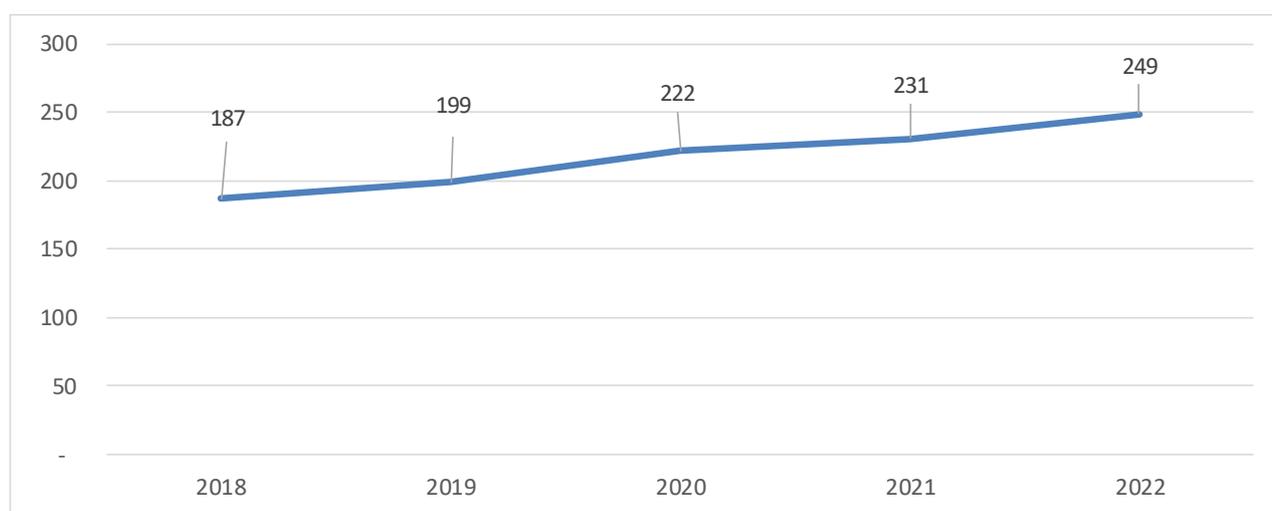
NATO SANS CLASSIFICATION

Communicable à la Suède

Coûts annuels relatifs à la paie (en millions d'euros)

La majeure partie des coûts administratifs de la NSPO sont les dépenses relatives à la paie, qui correspondent au coût des salaires, des pensions et des indemnités de tous les membres du personnel de la NSPO, notamment ceux travaillant pour l'Agence, le Bureau du président & secrétariat et les Organisations nationales du réseau d'oléoducs en Centre-Europe (CEPS).

Les coûts ont augmenté car nous avons assuré davantage de services pour les clients, ce qui a nécessité du personnel supplémentaire. Ces coûts ont connu une hausse marquée en 2020 en raison de l'augmentation importante des salaires des membres du personnel des catégories A et L travaillant au Luxembourg, qui visait à compenser l'augmentation sur plusieurs années du coût de la vie au Luxembourg. Cette hausse est le résultat d'une décision du Conseil de l'Atlantique Nord qui a établi un barème de salaires distinct pour le Luxembourg. Le Conseil a également approuvé un important ajustement salarial en cours d'année pour l'ensemble du personnel en 2022 en raison d'une inflation extraordinairement élevée.



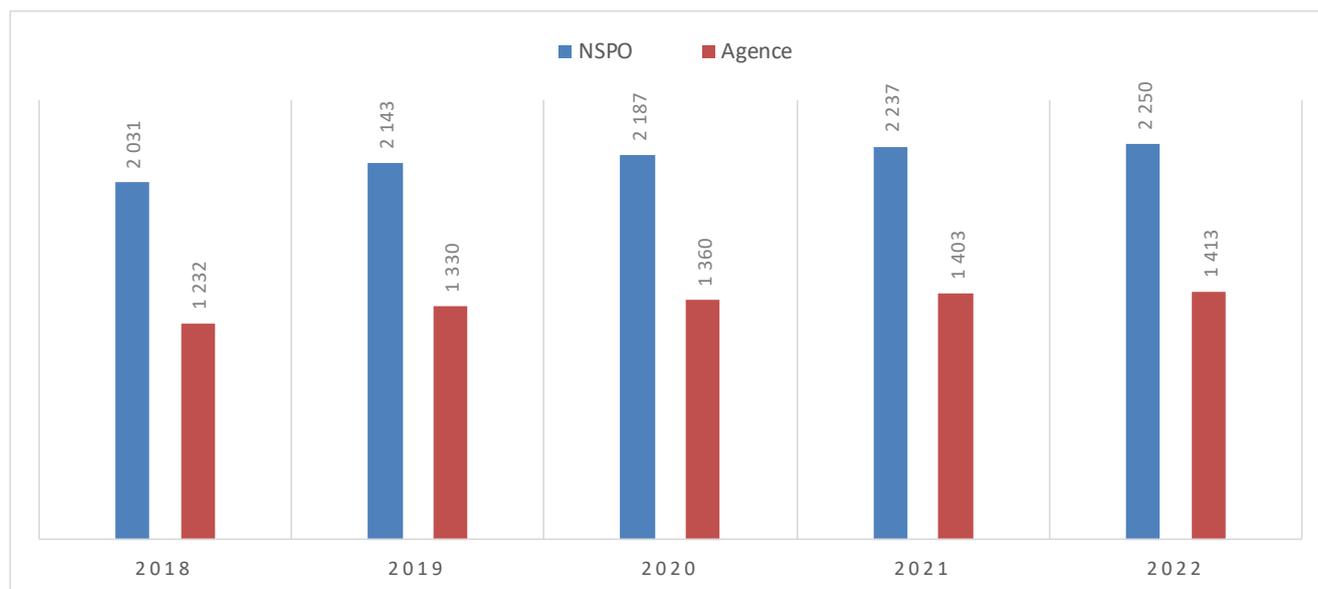
Note : Le graphique présentant l'exécution des budgets administratifs à la page 8 ne comprend pas les coûts relatifs à la paie du personnel de la NSPO travaillant au sein des Organisations nationales du CEPS. Ce graphique comprend tous les coûts de personnel.

NATO SANS CLASSIFICATION

Tableau d'effectifs de la NSPO et de la NSPA

L'Agence a augmenté ses effectifs au cours des cinq dernières années pour pouvoir gérer les demandes supplémentaires de biens et de services formulées par ses clients. Bien que les effectifs soient en augmentation, ils n'ont toujours pas atteint le niveau approuvé par le Comité de surveillance d'agence (ASB). À la fin de l'année 2022, le taux de vacance de postes de l'Agence par rapport aux postes approuvés était de 7,4 %. Bien que ce résultat corresponde à l'indicateur clé de performance établi par l'ASB, il est légèrement moins bon que le taux enregistré à la fin de l'année 2021, à savoir 7,1 %.

Outre le personnel de l'Agence, la NSPO dispose de personnel travaillant au sein du Bureau du président & secrétariat ainsi que des Organisations nationales du CEPS, qui exploitent le réseau d'oléoducs en Centre-Europe. Ce graphique présente les effectifs totaux de la NSPO, dont le personnel de la NSPA.



Soldes de trésorerie en fin d'exercice et liquidités dépensées en cours d'exercice (en millions d'euros)

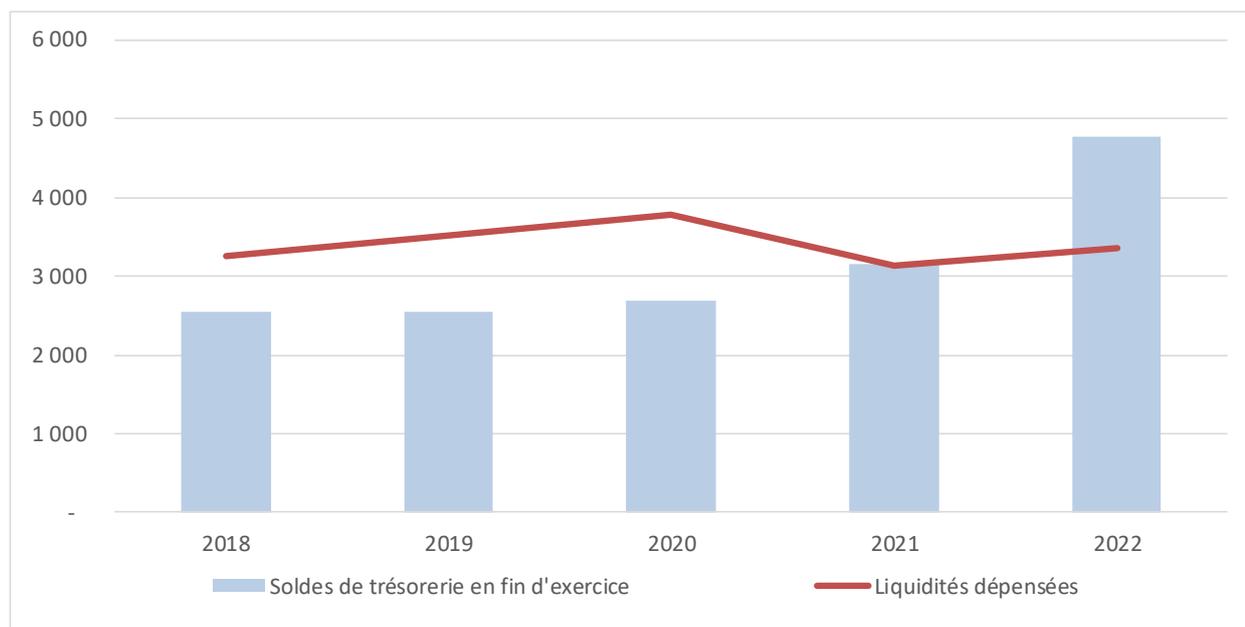
Les clients fournissent des liquidités à l'Agence, généralement sous forme d'avances, pour garantir que les factures concernant des biens et services fournis par les fournisseurs puissent être payées à temps. Les soldes de trésorerie (liquidités et placements) couvrent également les coûts administratifs de l'Agence.

Les soldes de liquidités des clients ont atteint le niveau le plus élevé de l'histoire de l'Agence, s'élevant à près de 4,75 milliards d'euros fin 2022 et dépassant très largement le précédent record de 3,2 milliards d'euros de la fin 2021. En outre, les liquidités détenues dans le contexte d'une inflation croissante connaissent une érosion de leur pouvoir d'achat réel, ce qui n'est pas compensé par le fait que l'Agence reçoit désormais des taux d'intérêt positifs.

Bien que les soldes de liquidités soient élevés, il convient de les examiner en tenant compte des liquidités dépensées par l'Agence pour l'achat de biens et de services pour le compte de clients, au titre des coûts administratifs et pour l'achat d'actifs qui seront utilisés par les clients chaque année. En règle générale, le besoin en liquidités de l'Agence pour une année est inférieur au montant de liquidités détenu en fin d'année. Toutefois, cette situation a évolué en 2022. Le niveau élevé des liquidités détenues peut être justifié par le fait que 2023 devrait être une année au cours de laquelle de nombreux projets seront livrés et où les liquidités ayant fait l'objet d'un appel de fonds anticipé envoyé par l'Agence seront utilisées pour payer les coûts qui en découlent.

NATO SANS CLASSIFICATION

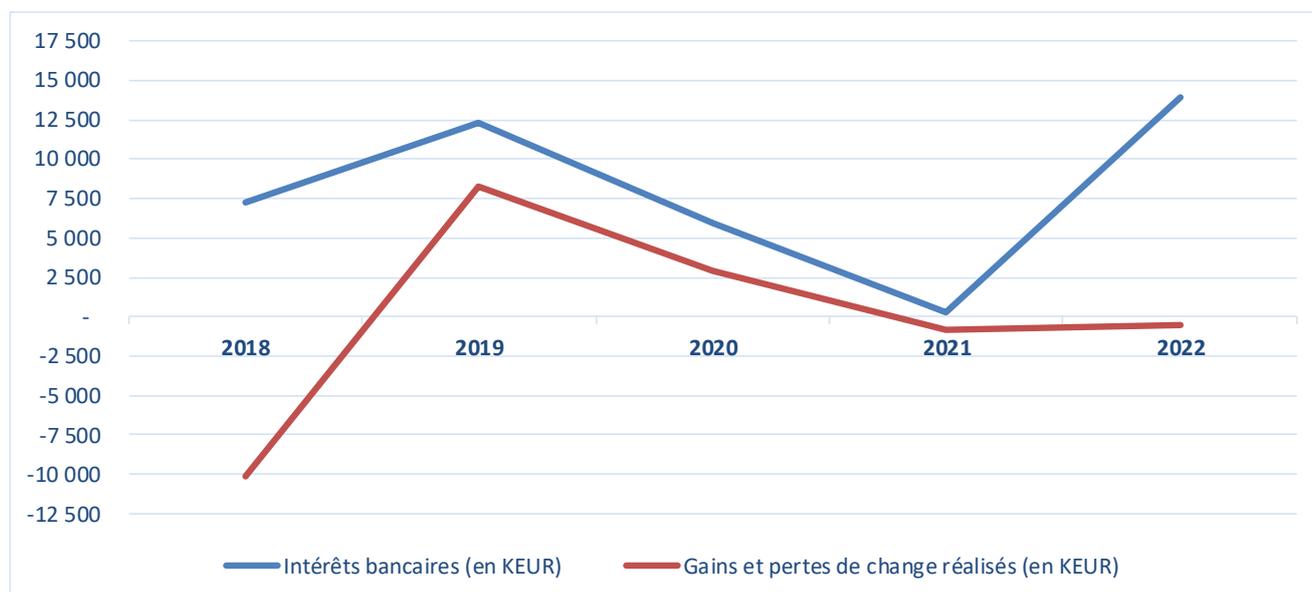
Communicable à la Suède



Intérêts bancaires produits et gains et pertes de change réalisés (en millions d'euros)

L'Agence place les liquidités qui ne sont pas nécessaires à court terme dans des dépôts à terme qui sont généralement libellés en euros ou en dollars des États-Unis (USD). Comme le montre le graphique ci-dessous, l'Agence a été en mesure d'obtenir des rendements (intérêts) considérablement plus élevés en 2022, les banques ayant augmenté les taux d'intérêt dans le but de gérer l'inflation, tandis qu'en 2021, la NSPA a dû faire face à un contexte de taux d'intérêt en dollars des États-Unis faibles et de taux d'intérêt en euros faibles ou négatifs.

Des gains ou pertes de change sont réalisés lorsque l'Agence échange ou comptabilise des liquidités dans une devise autre que celle utilisée pour ses activités opérationnelles quotidiennes (à savoir l'euro pour toutes les unités opérationnelles à l'exception du programme NAM, dont les activités sont principalement libellées en dollars des États-Unis). Des devises peuvent être échangées afin de régler des factures ou d'effectuer des dépôts à terme libellés en dollars des États-Unis. Les gains ou pertes dépendent des fluctuations relatives des devises sur lesquelles l'Agence n'a aucun contrôle, car elle ne couvre pas son risque de change.



NATO SANS CLASSIFICATION

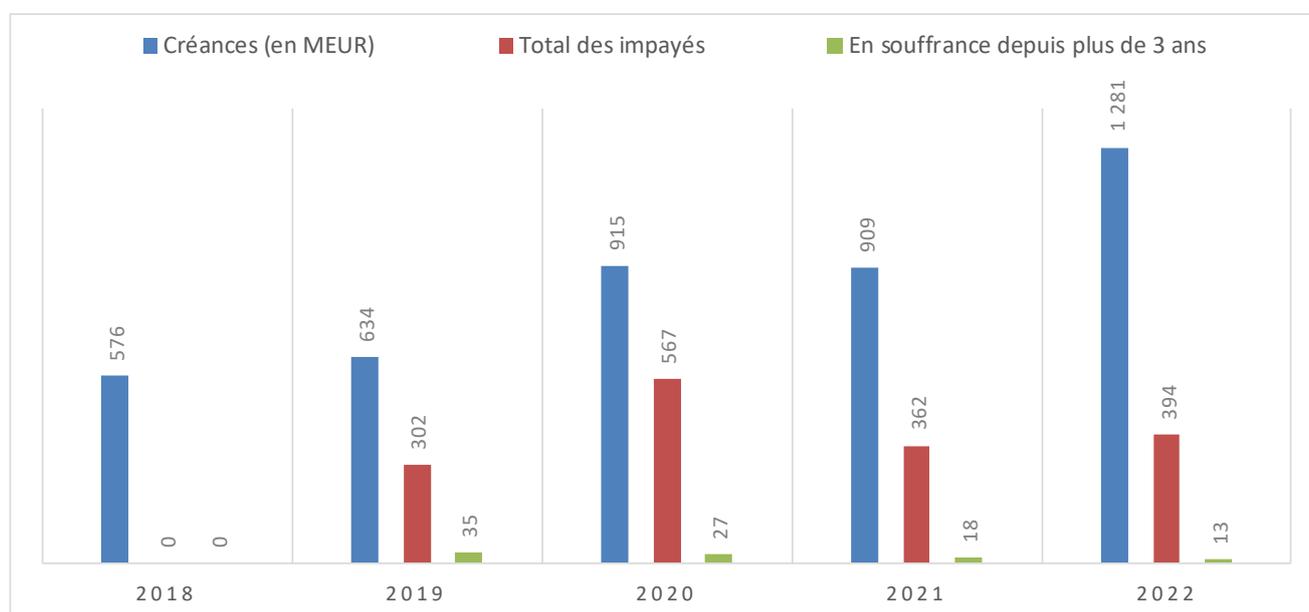
NATO SANS CLASSIFICATION

Communicable à la Suède

Créances et montants en souffrance en fin d'exercice (en millions d'euros)

Au fur et à mesure que l'Agence s'est agrandie, les montants dus par les clients ont également augmenté. L'ASB a davantage mis l'accent sur le recouvrement des créances et, depuis 2019, les états financiers présentent les montants en souffrance. Les arriérés de paiement sont des montants qui n'ont pas été payés par les clients conformément à l'échéance attendue. Ce graphique présente l'évolution des créances au cours des cinq dernières années ainsi que, pour les trois dernières années, l'ensemble des montants en souffrance et les montants en souffrance depuis plus de trois ans. Depuis 2019, l'Agence a mis en œuvre un processus de relance solide, qui consiste à faire remonter progressivement les situations des créances clients impayées au client, puis au membre de l'ASB, en lui demandant d'intervenir afin d'aider à obtenir le règlement des factures impayées.

Bien que l'Agence demande généralement un financement aux clients avant de contracter un engagement financier avec un fournisseur, les avances peuvent uniquement être utilisées pour des factures déterminées et avec la permission des clients. Cela place l'Agence dans une position paradoxale : des clients peuvent détenir en son sein des soldes de trésorerie supérieurs à ce qu'ils lui doivent, mais l'Agence n'a pas été autorisée par ces mêmes clients à régler les montants dus au moyen des liquidités détenues.



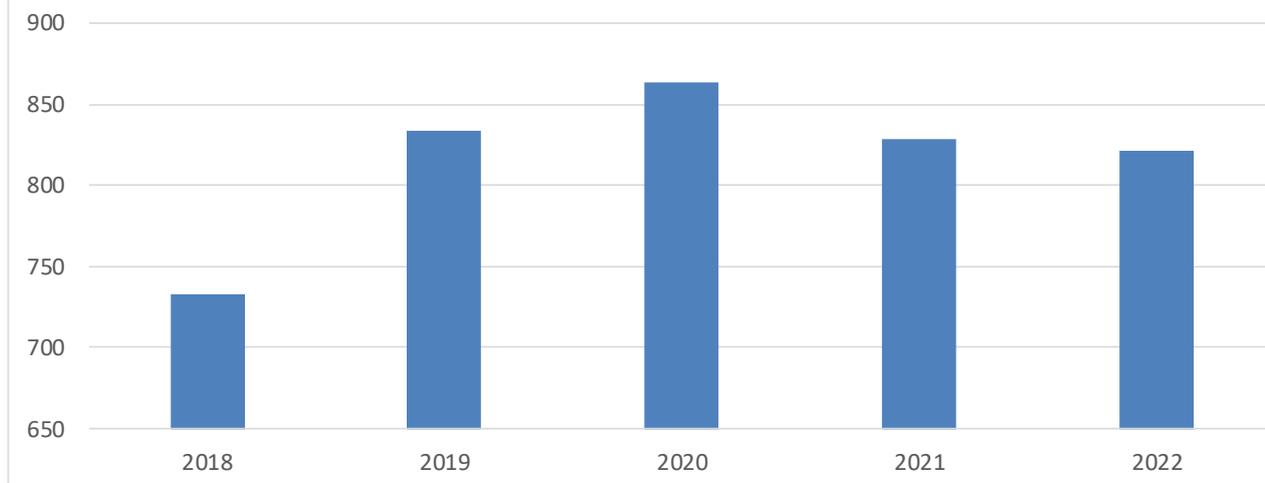
Note : Les montants dus à l'Agence qui correspondent à des intérêts bancaires ou à des ventes non facturées ne sont pas considérés comme des créances.

Ventes non facturées en fin d'exercice (en millions d'euros)

Les ventes non facturées sont les montants relatifs aux biens et services qui ont été fournis aux clients par les fournisseurs mais qui n'ont pas encore été facturés aux clients par l'Agence.

Bien que les ventes non facturées semblent élevées, il convient de les examiner en tenant compte du fait que l'Agence n'est pas en mesure de refacturer certaines ventes aux clients avant les dates convenues dans les contrats (p. ex. dans le cas de projets pluriannuels ou de certains biens ou services reçus par le client qui doivent être certifiés par des autorités d'audit nationales avant d'être refacturés par l'Agence).

Ventes non facturées en fin d'exercice (en MEUR)



Synthèse

Les activités de l'Agence continuent d'évoluer, tant en volume total qu'en complexité. Les activités menées afin de soutenir les pays pour répondre à leurs besoins en Ukraine ont eu une incidence nette sur l'Agence, et cette situation devrait se poursuivre en 2023 et au-delà. Une fois que la guerre sera terminée, il est raisonnable de s'attendre à ce qu'il soit demandé à la NSPA de soutenir les efforts de reconstruction. Dans le même temps, la NSPA assure un soutien direct en matière d'aide humanitaire à la suite des tremblements de terre survenus en février 2023 en Türkiye. Bien qu'il soit impossible de savoir quand se manifesterait une situation pour laquelle le soutien de l'Agence sera nécessaire, la NSPA est bien placée pour répondre aux situations d'urgence et de crise, en se concentrant toujours sur la mise à disposition de solutions rapides, efficaces et efficaces afin de satisfaire les besoins des clients.

(signé)

██████████

Directrice générale de la NSPA

30 mars 2023

(signé)

██████████

Contrôleur des finances de la NSPA

30 mars 2023

NATO SANS CLASSIFICATION

Communicable à la Suède

Vue d'ensemble des activités et de l'environnement de l'Organisation OTAN de soutien et d'acquisition

ROLE DE L'ORGANISATION OTAN DE SOUTIEN ET D'ACQUISITION

La NSPO est un organisme de l'OTAN ayant pour mission de fournir aux Alliés, aux autorités militaires de l'OTAN et aux États partenaires, à titre individuel ou collectif, un soutien et des services adaptés, efficaces et d'un bon rapport coût-efficacité dans les domaines de la logistique, des opérations et des systèmes, en temps de paix, de crise ou de guerre, et en fonction des besoins, de manière à maximiser l'aptitude et l'adaptabilité de leurs forces armées, contingents et autres organisations – dans le respect des directives données par le Conseil de l'Atlantique Nord – à exécuter leurs missions principales.

La NSPO comprend les unités opérationnelles "soutien des opérations" et "gestion sur le cycle de vie" (qui, dans les présents états financiers, constituent l'unité opérationnelle "opérations logistiques"), l'unité opérationnelle "Programme OTAN du réseau d'oléoducs en Centre-Europe", l'unité opérationnelle "Programme OTAN de gestion du transport aérien (NAM)" ainsi que le Bureau du président & secrétariat de l'ASB.

L'ASB et les comités d'association de soutien (CAS) assurent la gouvernance et la supervision des diverses unités opérationnelles.

Les trente États membres de l'OTAN sont membres de la NSPO. Un État non membre de l'OTAN peut solliciter son association à la NSPO s'il souhaite participer aux activités de cette organisation. Sa participation est soumise aux conditions convenues entre les États participants de l'OTAN et lui-même, en conformité avec les règlements en vigueur et avec la Charte de la NSPO.

La NSPO a son siège au Luxembourg et certains membres de son personnel sont implantés en Hongrie (Programme OTAN de gestion du transport aérien), en France (Programme du réseau d'oléoducs en Centre-Europe) et au Centre d'exploitation sud en Italie. Un petit nombre de membres du personnel de l'Agence travaille également auprès de nos clients dans d'autres sites. La NSPO participe de l'identité juridique de l'OTAN.

ROLE DE L'AGENCE OTAN DE SOUTIEN ET D'ACQUISITION

La NSPA est l'organe exécutif de la NSPO et elle a pour mandat d'exécuter la mission de cette dernière. La NSPA s'acquitte des tâches ci-après, tout en s'efforçant en permanence d'accroître l'efficacité, l'efficience et les économies :

- procéder aux acquisitions qui sont nécessaires à la mission de l'Agence ;
- jouer le rôle d'État hôte pour les projets NSIP (programme OTAN d'investissement au service de la sécurité) confiés par le RPPB (Bureau de la planification et de la politique générale des ressources) ou le Comité des investissements ;
- planifier et gérer la passation de marchés pour les opérations de l'OTAN, notamment à l'appui du Commandement allié Opérations (ACO), et pour le transport stratégique requis dans tous les modes de transport ;
- fournir un soutien logistique pour les opérations, notamment à l'appui de l'ACO, ainsi que le soutien "vie" et les solutions environnementales ;
- assurer la gestion des approvisionnements ;
- assurer la maintenance, ce qui comprend la gestion du soutien dans la durée ;
- fournir des services contribuant au soutien des systèmes dont l'Agence est chargée pendant leur cycle de vie ;
- procéder à des acquisitions particulières sur étagère qui sont nécessaires à la mission de l'Agence ;
- fournir une assistance technique ;
- fournir un soutien aux capacités organiques de transport aérien ;
- gérer la mise à disposition de capacités de transport aérien et autres ;
- répondre aux besoins opérationnels en temps de paix, de crise ou de guerre pour le transport, le stockage et la livraison de carburant destiné à des clients militaires et civils ;
- s'acquitter d'autres missions confiées par le Conseil.

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION

Communicable à la Suède

ACTIVITES DES UNITES OPERATIONNELLES DE LA NSPO

BUREAU DU PRESIDENT DE LA NSPO

Le Bureau du président & secrétariat de la NSPO (ci-après dénommé "Bureau du président" pour plus de simplicité) assure le secrétariat de l'ASB et des Comités de programme NAM et CEPS.

UNITES OPERATIONNELLES "GESTION SUR LE CYCLE DE VIE" ET "SOUTIEN DES OPERATIONS"

Les unités opérationnelles "gestion sur le cycle de vie" et "soutien des opérations" sont présentées ensemble sous la forme d'une seule unité opérationnelle dans les présents états financiers, à savoir l'unité opérationnelle "opérations logistiques", car elles partagent des coûts administratifs communs.

Les unités opérationnelles "gestion sur le cycle de vie" et "soutien des opérations" fournissent un certain nombre de capacités qui sont à la disposition des pays participants. Elles fournissent un soutien au titre des opérations de l'OTAN, effectuent des achats, facilitent la cession de biens et de services aux tarifs les plus avantageux et soutiennent trente-quatre associations de soutien en activité.

Le paiement des activités des unités opérationnelles "gestion sur le cycle de vie" et "soutien des opérations" est assuré au moyen d'un financement par le client, selon le principe de l'absence de profits et de pertes. Tous les coûts exposés au titre de ces activités sont supportés par les États membres de la NSPO, par des organismes de l'OTAN ou par d'autres clients autorisés.

Des associations de soutien et d'acquisition peuvent être créées au sein de la NSPO, selon des modalités précises, à l'initiative d'au moins deux États membres de l'OTAN désireux d'organiser conjointement, ou en commun, le soutien et les services d'activités dans les limites du mandat de la NSPO et suivant les directives du Conseil.

Les associations procèdent, dans certains cas, à des achats de biens ou de services dans le cadre d'un budget convenu en commun (c'est-à-dire par la totalité des trente pays de l'OTAN) ou conjointement (c'est-à-dire par plus d'un pays mais moins que la totalité des trente pays de l'OTAN) alors que, dans d'autres cas, les membres de l'association achètent des biens et des services à titre individuel via des demandes d'achat. C'est la NSPA qui effectue les achats de biens et de services pour les associations de soutien.

UNITÉ OPÉRATIONNELLE "PROGRAMME DU RÉSEAU D'OLÉODUCS EN CENTRE-EUROPE (CEPS)"

Sous l'autorité du Comité de programme CEPS, le programme CEPS gère un réseau d'oléoducs de l'OTAN qui traverse ses pays hôtes que sont la Belgique, la France, l'Allemagne, le Luxembourg et les Pays-Bas, et est chargé du transport, du stockage et de la livraison de produits pétroliers à des fins militaires et non militaires en Centre-Europe. Le programme CEPS exploite et maintient à ce titre le réseau d'oléoducs en Centre-Europe, un réseau d'oléoducs, des stations de pompage, des points d'entrée et de livraison, et des dépôts de stockage. Les États-Unis contribuent à l'exploitation du CEPS en tant que pays utilisateur.

Le CEPS est financé par différents canaux. Des recettes sont générées par ses activités autorisées, à savoir la vente de prestations de transport et de stockage à des clients militaires et non militaires. Le NSIP supporte certains des coûts de l'acquisition et de la restauration des éléments des oléoducs nécessaires pour le soutien des besoins militaires. Les contributions des pays membres couvrent la partie du budget qui n'est pas financée par les recettes produites ou par le programme NSIP.

UNITE OPERATIONNELLE "PROGRAMME OTAN DE GESTION DU TRANSPORT AERIEN (NAM)"

La mission du programme NAM est de répondre au mieux aux besoins des pays contribuant au Programme OTAN de gestion du transport aérien comme énoncé dans le mémorandum d'entente sur la capacité de transport aérien stratégique. Les participants au programme NAM sont : la Bulgarie, l'Estonie, la Finlande, la Hongrie, la Lituanie, les Pays-Bas, la Norvège, la Pologne, la Roumanie, la Slovaquie, la Suède et les États-Unis.

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION

Communicable à la Suède

Le programme SAC (Capacité de transport aérien stratégique) a été créé par dix États membres et deux pays du Partenariat pour la paix de l'OTAN (la Finlande et la Suède). La capacité de transport aérien stratégique est fournie par trois avions C-17 Globemaster qui sont pilotés et exploités par des équipages militaires multinationaux et soutenus par des personnels militaires et civils provenant des douze pays participants. En outre, le programme SAC obtient les services logistiques et de maintenance pour l'exploitation des C-17 dans le cadre d'un marché de soutien logistique assuré par le fournisseur du système (CLS) établi au moyen de procédures de ventes militaires américaines à l'étranger (FMS). Les pays participant au programme SAC contrôlent et utilisent les heures de vol relevant de la capacité de transport aérien stratégique qui sont effectuées par les aéronefs appartenant au programme NAM, en fonction de paramètres convenus au préalable, afin de satisfaire les besoins des États, et notamment ceux venant appuyer les engagements de l'OTAN et les engagements multinationaux.

Le programme NAM est sous la tutelle du Comité de programme NAM. Ce comité exerce tous les droits de propriété des biens mais l'exploitation des aéronefs ne relève pas de la Charte de la NSPO. Les activités globales du programme NAM sont financées par les pays participants au moyen des plans financiers "acquisition", "opérations" et "administration" qui sont avalisés annuellement par le Comité de programme NAM, après avoir reçu l'aval du Comité directeur SAC.

INCIDENCES DE L'ENVIRONNEMENT OPERATIONNEL DE LA NSPO SUR SES ETATS FINANCIERS

La NSPO met à disposition les capacités suivantes qui peuvent être utilisées au profit de l'OTAN :

- soutien d'opérations et d'exercices ;
- transport et stockage stratégiques ;
- services logistiques et gestion de projet ;
- gestion de carburants ;
- acquisition de systèmes et gestion sur le cycle de vie.

Les responsables de la gouvernance de la NSPO ne fixent pas d'objectifs de gestion par rapport au chiffre d'affaires attendu qu'elle devrait générer, et par conséquent, les produits à recevoir et les charges courues par la NSPO dépendent exclusivement de l'utilisation de ses capacités par les pays de l'OTAN et les pays partenaires. Ainsi, la situation financière et la performance financière de la NSPO dépendent des besoins opérationnels des pays de l'OTAN et de ses partenaires.

CONFORMITE AU REGLEMENT FINANCIER

La NSPO est tenue d'appliquer ses Règles et procédures financières (RPF), qui sont fondées sur le Règlement financier de l'OTAN (RFO) et qui y sont conformes. Le respect par l'Agence des RPF de la NSPO est examiné de manière plus approfondie dans la déclaration sur le contrôle interne (pages 18 à 22).

LIENS ENTRE LA MISSION ET LES STRATEGIES DE LA NSPO ET SA SITUATION FINANCIERE, SA PERFORMANCE FINANCIERE ET SES FLUX DE TRESORERIE

Comme indiqué plus haut, la NSPO met des capacités à la disposition des pays de l'OTAN et des pays partenaires. Elle ne se voit pas imposer d'objectifs financiers en rapport avec sa situation et sa performance financières (par exemple des objectifs à atteindre en matière de chiffre d'affaires opérationnel) ni avec ses flux de trésorerie, si ce n'est l'objectif de disposer d'un financement suffisant pour couvrir ses coûts administratifs et les besoins opérationnels de ses clients. La NSPO détient des soldes importants de fonds appartenant aux clients, fonds qui sont principalement compensés par les engagements financiers futurs.

L'ASB fixe effectivement les objectifs d'efficacité de la NSPA par rapport au coût de ses activités. Toutefois, ces objectifs ne sont pas spécifiquement liés à sa situation ou à sa performance financières (par exemple des objectifs à atteindre en matière de chiffre d'affaires opérationnel) ni à ses flux de trésorerie.

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION

Communicable à la Suède

RISQUES ET INCERTITUDES AYANT DES INCIDENCES SUR LA SITUATION ET LA PERFORMANCE FINANCIERES DE LA NSPO

La situation et la performance financières de la NSPO reposent sur l'utilisation qui est faite de ses capacités par les pays de l'OTAN et ses pays partenaires. Ainsi, la performance de la NSPO est influencée par les opérations de l'OTAN et par la mesure dans laquelle les pays de l'OTAN et ses partenaires font appel aux capacités qu'elle offre.

Augmentation des dépenses militaires d'un certain nombre d'Alliés de l'OTAN à la suite de l'invasion russe de l'Ukraine

En février 2022, à la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, un certain nombre d'Alliés ont considérablement augmenté leurs dépenses militaires. L'Agence estime que cela a augmenté les dépenses opérationnelles en 2022 et que cela continuera d'entraîner une hausse des dépenses en 2023 et au-delà.

Augmentation des dépenses militaires des Alliés de l'OTAN à la suite de l'agenda OTAN 2030

L'agenda OTAN 2030 fixe un niveau d'ambition plus élevé et donne des orientations claires quant à la façon dont l'Alliance devra s'adapter dans l'avenir. Pour satisfaire ces exigences dans un environnement de sécurité plus difficile, des ressources accrues seront nécessaires pour l'ensemble des trois budgets de l'OTAN : militaire, civil et infrastructure. Les dirigeants des États membres de l'OTAN sont convenus de déterminer ces ressources supplémentaires, notamment au moyen du financement commun OTAN, afin de veiller à ce que l'Alliance continue d'assurer sa défense et sa sécurité communes jusqu'en 2030 et au-delà. Les dépenses de nombreux Alliés sont à présent largement supérieures au seuil de référence de l'OTAN, à savoir 2 % du produit intérieur brut, qui est de plus en plus considéré comme un plancher et non un plafond. Neuf Alliés respecteront ou dépasseront cet engagement cette année, dix-neuf Alliés disposent de plans clairs pour s'y tenir d'ici 2024, tandis que d'autres Alliés ont pris des engagements concrets pour le respecter par la suite. L'Agence s'attend à ce qu'une part de cette augmentation des dépenses nationales soit confiée à la NSPA en raison de la hausse des besoins.

MISE EN LECTURE PUBLIQUE DES INFORMATIONS FINANCIERES

Au sommet tenu au pays de Galles en 2014, les pays ont chargé les organismes de l'OTAN d'accroître leur transparence financière. Bien que je ne voie pas d'inconvénient à ce que toutes les informations contenues dans les états financiers soient mises en lecture publique, le choix des éléments à rendre accessibles au public incombe au Conseil de l'Atlantique Nord.

(signé)



Directrice générale de la NSPA

NATO SANS CLASSIFICATION

Déclaration sur le contrôle interne

Conclusion sommaire

La directrice générale et le contrôleur des finances de l'Agence ont évalué le système de contrôles internes de l'Agence, qui s'appuie sur le cadre de contrôle interne de la NSPA, et concluent que pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 et jusqu'à la date de l'approbation des états financiers, l'Agence a mis en œuvre un système de contrôles internes satisfaisant¹.

Rappel

En mai 2015, le Conseil de l'Atlantique Nord a publié une version révisée du Règlement financier de l'OTAN (RFO) qui place davantage l'accent sur le contrôle interne et la gestion des risques au sein des entités OTAN.

En juin 2017, l'organe de gouvernance de l'Agence, le Comité de surveillance d'agence (ASB), a approuvé les Règles et procédures financières (RPF) de la NSPO, qui sont tout à fait conformes au RFO et qui contiennent les mêmes dispositions en matière de contrôle interne et de gestion des risques que le RFO.

Les RPF de la NSPO énoncent que le/la directeur(-trice) général(e) de l'Agence est chargé(e) d'assurer une saine gestion financière et d'en rendre compte, et à cet effet, de mettre en place les mécanismes de gouvernance nécessaires pour garantir et maintenir un système solide de contrôles internes.

Ces dispositions prévoient, sans s'y limiter, la mise en place et le maintien de mesures de gouvernance financière, de pratiques de gestion des ressources, de contrôles internes et de systèmes d'information financière, afin de réaliser une utilisation efficace et efficiente des ressources.

Portée des responsabilités et objet du contrôle interne

Le/La directeur(-trice) général(e) est chargée, et a la responsabilité vis-à-vis de l'ASB, de veiller à ce que les fonctions de gestion interne nécessaires soient en place pour assurer un contrôle interne efficace, et à ce que ces fonctions soient conçues pour donner une assurance raisonnable quant à la réalisation par l'Agence de ses objectifs de contrôle interne suivants :

- préserver les actifs ;
- vérifier l'exactitude et la fiabilité des données et registres comptables ;
- assurer une conduite efficace et efficiente des activités ;
- assurer la conformité avec les procédures de gouvernance et de gestion en place.

Le système de contrôles internes de l'Agence s'appuie sur le cadre de contrôle interne de la NSPA qui a été élaboré par l'Agence en conformité avec le RFO et qui se fonde sur les principes du référentiel intégré 2013 du COSO (*Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission*). Le cadre de contrôle interne de la NSPA est adapté afin qu'il soit utile et proportionné par rapport aux activités de l'Agence et ne suit pas les principes du COSO dans tous les aspects.

Le/La contrôleur(-euse) des finances de l'Agence rend compte au/à la directeur(-trice) général(e) et exerce ses fonctions dans le cadre du système de contrôles internes mis en place par ce(-tte) dernier(-ière). Le/La contrôleur(-euse) des finances rend compte au Comité financier, administratif et d'audit (FAA) de la NSPO de la gestion des autorisations budgétaires et des fonds extrabudgétaires. Afin qu'il soit satisfait aux normes souhaitées de contrôle interne, le RFO exige du/de la contrôleur(-euse) des finances qu'il/elle veille à :

- établir un système de contrôles financiers et budgétaires internes couvrant tous les aspects de la gestion financière, et notamment les opérations sur autorisations ouvertes et les opérations sur les fonds extrabudgétaires dont il peut autoriser la constitution dans le cadre de ses attributions ;

¹ La présente conclusion sommaire sera lue conjointement avec les détails présentés à la section "Déclaration de la directrice générale et du contrôleur des finances", en tenant compte des limites inhérentes exposées à la section "Limites d'un système de contrôles internes" de la présente déclaration sur le contrôle interne.

NATO SANS CLASSIFICATION

Communicable à la Suède

- désigner des agents pour autoriser des engagements, effectuer des paiements et recevoir des fonds en son nom, et leur déléguer officiellement les pouvoirs nécessaires à cet effet ;
- établir et tenir des registres comptables complets répertoriant tous les actifs et passifs.

Si le/la directeur(-trice) général(e) et le/la contrôleur(-euse) des finances ont des responsabilités particulières en rapport avec le contrôle interne, tous les membres du personnel de l'Agence ont une responsabilité en matière de respect et de mise en œuvre des contrôles internes en place afin de faire en sorte que la NSPA soit un bon administrateur des fonds qui lui sont confiés par les pays. L'affectation de ressources adéquates et la formation du personnel, dont le système de contrôles internes constitue l'activité principale, permet un système solide de contrôles internes.

Limites d'un système de contrôles internes

Un système de contrôles internes a pour but de réduire et de gérer, plutôt que d'éliminer, le risque d'échec de la réalisation des buts et objectifs d'une entité. Il permet de donner une assurance raisonnable, mais pas absolue, quant à la réalisation, par une entité, de ses buts et objectifs. Il repose sur un processus continu visant à identifier les principaux risques susceptibles d'entraver la réalisation des objectifs, à évaluer leur nature et leur envergure et à les gérer de manière efficace, efficiente et économique. Le coût des contrôles internes ne devrait pas peser plus lourd que les avantages découlant de l'atténuation des risques.

Point de situation sur la mise en œuvre du RFO et des RPF de la NSPO et du système de contrôles internes de la NSPA

La NSPO opérait dans le respect de la version révisée du RFO publiée en mai 2015 jusqu'à ce que l'ASB publie les RPF en juin 2017. Les RPF de la NSPO sont cohérentes avec le RFO. Les versions révisées ultérieures des RPF de la NSPO ont été approuvées par l'ASB en 2020 et en 2021. Des révisions supplémentaires seront proposées en 2023, avant la transition de l'Agence vers la mise à niveau du progiciel de gestion intégrée (PGI), "S/4HANA", dont l'entrée en service est prévue en 2025. L'Agence a mis en œuvre les RPF de la NSPO et des initiatives ont été prises en 2022 afin de les intégrer davantage dans les processus de l'Agence.

En outre, des progrès significatifs continuent d'être réalisés en vue d'améliorer encore le système de contrôles internes, notamment :

- **Élaboration permanente d'un système documenté et intégré de contrôles internes**

Au cours de l'exercice 2022, l'Agence a réalisé un travail considérable visant à permettre l'amélioration en cours de la maturité globale du système de contrôles internes, principalement grâce à une collaboration active avec des domaines fonctionnels moins matures. Ce travail a permis d'améliorer les matrices des risques et des contrôles, qui couvrent désormais davantage de processus, de risques et de contrôles organisationnels, ce qui permet de mieux comprendre l'étendue et l'efficacité du système de contrôles internes de l'Agence et d'augmenter sa valeur d'assurance. La conception et les tests des contrôles ont été améliorés et tous les domaines fonctionnels ont montré leur engagement à répondre aux possibilités d'amélioration identifiées.

- **Amélioration des connaissances et de la culture liées au contrôle interne organisationnel**

En 2022, l'Agence a exécuté un programme continu d'apprentissage visant à améliorer les connaissances globales des employés de l'Agence en matière de contrôle interne. Tout au long de l'année, une campagne de communication et de sensibilisation interactive en dix rubriques a été mise au point et publiée dans l'intérêt de tous les employés de l'Agence. Outre l'introduction générale sur les principes du contrôle interne, la campagne a couvert divers sujets comme le risque de fraude ainsi que l'application du modèle à trois lignes de défense et elle reste à la disposition de l'ensemble de l'Agence à titre de référence. Les acteurs du contrôle interne et de la gestion des risques ont bénéficié de niveaux plus élevés de formation ciblée et particulière à un rôle sur des sujets comme la conception et les tests des contrôles efficaces par l'intermédiaire des communautés d'intérêts "contrôle interne" et "gestion des risques" de l'Agence.

- **Optimisation des processus et nouveau PGI**

L'Agence a entamé la mise en œuvre d'un projet d'optimisation des processus en 2022, avant l'entrée en vigueur du cadre stratégique 2023-2027. Ce projet, ainsi que la migration technologique en cours de nos systèmes vers le nouveau PGI "S/4HANA", offrent des possibilités considérables d'améliorer l'efficacité des processus de l'Agence, de continuer à intégrer les contrôles internes dans les processus et de tirer davantage parti de la technologie en tant qu'instrument facilitateur pour un suivi et des contrôles plus efficaces et plus efficaces.

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION

Communicable à la Suède

• Travail à l'échelle de l'OTAN

En 2022, l'Agence a piloté la création d'une communauté d'intérêts "contrôle interne" à l'échelle de l'OTAN. Cette initiative rassemble des spécialistes du contrôle interne de nombreux organismes de l'OTAN et leur permet de partager des points de vue et des informations ainsi que de mettre au point des solutions communes visant à assurer un contrôle interne efficace à l'échelle de l'OTAN. En outre, l'Agence a réagi à la stratégie de lutte contre les fraudes à l'échelle de l'OTAN en publiant une politique exhaustive de la NSPA sur la prévention, la détection, les enquêtes et les sanctions concernant les fautes de toute nature. Elle renforce également sa capacité d'enquête et élabore un cadre de gestion du risque de fraude à l'échelle de l'Agence.

Synthèse de la revue de l'adéquation et de l'efficacité du système de contrôles internes de l'Agence

En vue d'évaluer l'adéquation et l'efficacité du système de contrôles internes de l'Agence, qui s'appuie sur le cadre de contrôle interne de la NSPA, la directrice générale et le contrôleur des finances ont également tenu compte des contributions reçues des lignes de défense de l'Agence et des prestataires d'assurance externes, comme cela est résumé ci-dessous.

1) Opinions d'audit du Collège international des auditeurs externes de l'OTAN (IBAN) sur les états financiers 2021 de la NSPO

Pour la quatrième année consécutive depuis la création de l'Agence, l'IBAN a émis une "opinion sans réserve" sur la question de savoir si les opérations et informations financières figurant dans les états financiers de la NSPO pour 2021 étaient, à tous égards significatifs, conformes au RFO et au Règlement du personnel civil (RPC) de l'OTAN. Cette décision reste un résultat remarquable pour l'Agence. Outre l'opinion sans réserve émise sur la conformité, l'Agence a également obtenu, pour la quatrième fois, une "opinion sans réserve" sur les chiffres présentés dans les états financiers de la NSPO pour 2021.

Pendant l'audit des états financiers 2022 de la NSPO, qui est en cours au moment de la publication des états financiers, des constatations d'audit provisoires sont communiquées par l'IBAN dans un esprit de collaboration et sont dûment étudiées par la direction de l'Agence. Jusqu'à la date de publication de la présente déclaration sur le contrôle interne, l'Agence n'a eu connaissance d'aucune observation particulière potentielle soulevée par l'IBAN.

2) Principaux aspects du contrôle interne et de la conformité à améliorer, signalés par les directeurs, chefs d'unité opérationnelle et chefs de bureau

Dans leurs déclarations d'assurance respectives, les directeurs et chefs de service ont la possibilité de signaler et de souligner des aspects à améliorer concernant l'efficacité de leurs contrôles internes et leur respect des règles et règlements. Lorsque des aspects à améliorer ont été décelés, un plan comportant des mesures correctives a été rédigé.

Les aspects mis en évidence en 2022 portent principalement :

- sur l'augmentation de l'automatisation des paiements afin de réduire les besoins en matière de traitement manuel ;
- sur le renforcement des contrôles relatifs aux supports de stockage et à la destruction et l'élimination de moyens informatiques ;
- sur l'amélioration des contrôles relatifs à la séparation des tâches dans les domaines d'activité avec une capacité limitée ;
- sur la réduction des cas d'accords préalables pour les engagements manquants ou erronés grâce à la redéfinition de processus, à l'automatisation et à la formation. Un exemple d'amélioration consistait à veiller à ce que le/la contrôleur(-euse) des finances accorde systématiquement son accord préalable pour les engagements, en particulier dans les cas où des insuffisances particulières avaient été identifiées. D'autres exemples concernaient les engagements de régler les réclamations de fournisseurs concernant des résiliations pour raisons de convenance, du fait de la pandémie de COVID-19 ou à la suite du retrait de l'OTAN d'Afghanistan en 2021 ;
- sur l'augmentation du périmètre et de la fréquence des revues de gestion des programmes et des projets ;
- sur l'amélioration de l'exhaustivité des déclarations de situation financière et des accords de non-divulgaration ;
- sur l'amélioration des processus afin de mieux assurer la conformité avec les règles de l'Agence en matière de gestion des déplacements ;

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION

Communicable à la Suède

- sur la poursuite du travail portant sur la réimputation en temps utile des "crédits à allouer" aux clients et l'amélioration de la capacité de l'Agence à se conformer aux règlements pertinents en matière de taxe sur la valeur ajoutée.

3) Gestion des risques

La gestion des risques a continué d'apporter une compréhension de la situation utile à la prise de décisions à tous les niveaux de l'Agence. Les activités de gestion des risques ont été assurées au moyen d'une revue trimestrielle de tous les registres de risques, axée en particulier sur la qualité, la conformité avec la méthode de l'Agence relative aux risques ainsi que l'utilisation de l'outil de gestion des risques, qui a été mis au point en interne et qui facilite la prise de décisions fondée sur les risques. Grâce à ces revues, des mesures d'amélioration ont été mises en évidence et des formations supplémentaires proposées aux acteurs de la gestion des risques, selon les besoins. Les risques d'entreprise transverses persistent, de nombreuses mesures d'atténuation pluriannuelles progressant conformément aux attentes. Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022, les risques d'entreprise sont restés tels que communiqué à l'ASB en juin 2022 :

- risque n° 1 : personnel travaillant dans une infrastructure insatisfaisante, insuffisante ou inadéquate ;
- risque n° 2 : défaut de maintien de la résilience de l'Agence ;
- risque n° 3 : personnel qualifié en nombre insuffisant ;
- risque n° 4 : défaut de maintien de l'attractivité de l'Agence ;
- risque n° 5 : non-conformité aux réglementations obligatoires.

Le Cadre stratégique 2023-2027 de la NSPA définit de nouveaux objectifs à atteindre pour l'Agence. À partir de la mise en œuvre de ce cadre à compter de 2023, la gestion des risques sera axée sur le réexamen de l'ensemble de l'éventail des risques afin de faire en sorte qu'il continue de tenir compte des principales menaces et opportunités que l'Agence rencontrera dans son parcours pour réaliser ces objectifs.

4) Responsable "contrôle interne" de l'Agence

L'évaluation 2022 du système de contrôles internes menée par le responsable "contrôle interne" de la NSPA a établi que l'Agence a continué d'améliorer son système de contrôles internes déjà opérationnel.

Un travail considérable a été réalisé afin d'accroître le niveau de connaissances et d'exécution du contrôle interne, comme indiqué plus haut. Tous les acteurs du contrôle interne, ainsi que les domaines fonctionnels qu'ils représentent, ont participé et ont montré leur engagement dans ce cadre en 2022. Les domaines dans lesquels de plus faibles niveaux de maturité avaient été constatés auparavant ont réalisé des avancées importantes dans l'identification, le fonctionnement et le suivi de leur système de contrôles internes. Les domaines qui étaient déjà arrivés à maturité ont continué à chercher des possibilités d'amélioration.

L'Agence tirera profit des possibilités qui existent encore pour améliorer le système de contrôles internes, notamment l'élaboration d'autres initiatives de formation visant à renforcer une culture constructive de contrôle et de conformité ainsi que l'amélioration continue et l'intégration des systèmes de gestion des risques, de contrôle et d'assurance afin d'accroître davantage la valeur apportée à l'Agence et à ses parties prenantes.

5) Bureau "audit interne et enquêtes"

En 2022, le chef de l'audit interne et des enquêtes a évalué la mise en œuvre effective du système de contrôles internes au sein de plusieurs unités opérationnelles et de soutien ainsi que l'organisation optimale des première et deuxième lignes de défense, et en a conclu que les éléments constituant un système de contrôles internes existent et fonctionnent au sein de la NSPA.

Néanmoins, le chef de l'audit interne et des enquêtes note que, dans un souci d'efficacité et d'efficacités, plusieurs améliorations sont nécessaires concernant le cadre de contrôle interne de la NSPA (de manière générale, pour toutes ses composantes) et que plusieurs améliorations sont nécessaires en ce qui concerne les dispositions relatives aux première et deuxième lignes.

Le chef de l'audit interne et des enquêtes reconnaît le travail réalisé jusqu'à présent par l'Agence afin d'améliorer le système de contrôles internes et attire l'attention sur la nécessité d'examiner et de mettre à jour rapidement le cadre de contrôle interne de la NSPA, en prenant en compte promptement et adéquatement les recommandations acceptées qui ont été formulées dans le rapport d'audit portant sur l'évaluation du cadre réglementaire, publié en juillet 2021, afin d'obtenir d'importantes améliorations dans le système de contrôles internes de la NSPA.

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION

Communicable à la Suède

La version révisée du cadre de contrôle interne devrait tenir compte des attentes minimales vis-à-vis des bureaux de programmes, des bureaux ou des divisions.

Déclaration de la directrice générale et du contrôleur des finances

Tout contrôle interne est assorti de limites inhérentes (ce qui comprend la possibilité d'avoir été contourné) ; ainsi, les contrôles internes ne permettent d'obtenir qu'une assurance raisonnable. En outre, en raison de l'évolution des conditions, l'efficacité des contrôles internes peut varier au fil du temps.

En 2022, l'Agence a poursuivi l'amélioration significative de son système de contrôles internes, en renforçant le système satisfaisant qui était déjà en place. Les améliorations qui sont actuellement apportées ont contribué à développer davantage le système de contrôles internes.

Nous avons évalué l'adéquation et l'efficacité du système de contrôles internes, qui s'appuie sur le cadre de contrôle interne de la NSPA, et avons examiné les contributions et les opinions des lignes de défense de l'Agence et de l'IBAN.

Par conséquent, nous considérons, à notre connaissance et d'après les informations dont nous disposons, que pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 et jusqu'à la date de l'approbation des états financiers, l'Agence a mis en œuvre des systèmes de contrôles internes satisfaisants en ce qui concerne les objectifs suivants :

- préserver les actifs ;
- vérifier l'exactitude et la fiabilité des données et registres comptables ;
- assurer une conduite efficace et efficiente des activités ;
- assurer la conformité avec les procédures de gouvernance et de gestion en place.

Lorsque le système de contrôles internes n'a pas empêché les cas de non-conformité avec les procédures de gouvernance et de gestion en place, nous sommes convaincus qu'il a permis de détecter efficacement ces cas et d'élaborer et de mettre en œuvre des mesures correctives.

Nous sommes également convaincus que, à notre connaissance et d'après les informations dont nous disposons, les cas de non-conformité qui ont été identifiés n'ont pas eu d'incidence importante sur la fidélité des états financiers de la NSPO et sur la protection des fonds des clients.

L'Agence poursuit l'amélioration du maintien d'un système de contrôles internes solide et global. Les aspects à améliorer signalés par les différentes lignes de défense, dont le Bureau "audit interne et enquêtes", sont étudiés par la direction de l'Agence et sont traités de manière active afin de déterminer dans quelle mesure ils contribueront de manière efficace et efficiente à atténuer proportionnellement les risques et si le coût de la mise en œuvre n'excède pas les avantages. L'Agence continuera à renforcer la maturité de son système de contrôles internes et l'intégration en cours de ses fonctions de conformité participera également à cette amélioration constante.

(signé)

Directrice générale de la NSPA

30 mars 2023

(signé)

Contrôleur des finances de la NSPA

30 mars 2023

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION
Communicable à la Suède

État de la situation financière de la NSPO

Au 31 décembre (Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)		Note	TOTAL NSPO		
			2022	2021	2021
ACTIFS					
Actifs courants		24		<i>Retraité</i>	<i>Initial</i>
Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus pour le compte de clients	2	4 516 184	3 144 935	3 144 935	
Créances	6	2 744 890	2 095 357	1 724 706	
Stocks	5	456 261	415 534	415 534	
Paiements anticipés	7	273 201	206 734	206 734	
		<u>7 990 536</u>	<u>5 862 559</u>	<u>5 491 909</u>	
Actifs non courants					
Placements détenus pour le compte de clients	2	244 680	0	0	
Créances	6	6 835	13 645	13 645	
Immobilisations corporelles	3	3 613 613	3 508 736	3 508 736	
Immobilisations incorporelles	4	21 706	22 256	22 256	
		<u>3 886 834</u>	<u>3 544 638</u>	<u>3 544 637</u>	
Total actifs		11 877 370	9 407 196	9 036 546	
PASSIFS					
Passifs à court terme					
Dettes fournisseurs et charges à payer	8	861 506	534 776	534 776	
Avances versées par les clients	9	6 508 072	4 495 615	3 326 155	
Découverts	2	347	1 089	1 089	
Provisions	16	43 696	61 692	61 692	
		<u>7 413 621</u>	<u>5 093 172</u>	<u>3 923 712</u>	
Passifs à long terme					
Avances versées par les clients	9	327 706	344 254	1 102 538	
Provisions	16	672	1 090	1 090	
		<u>328 378</u>	<u>345 344</u>	<u>1 103 628</u>	
Passifs (total)		7 741 999	5 438 517	5 027 340	
Actifs nets		4 135 371	3 968 679	4 009 206	

Les états financiers présentés aux pages 23 à 98 ont été communiqués au Collège international des auditeurs externes de l'OTAN le 30 mars 2023.

(signé)

██████████

Directrice générale de la NSPA

(signé)

██████████

Contrôleur des finances de la NSPA

(signé)

██████████

Responsable en chef des comptes rendus financiers

NATO SANS CLASSIFICATION

Communicable à la Suède

État de la situation financière des secteurs de la NSPO

Au 31 décembre
(Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

Note	Bureau du président		Opérations logistiques		Programme NAM		Programme CEPS		Éliminations entre unités opérationnelles		TOTAL NSPO			
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2021	
ACTIFS														
Actifs courants	24													
Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus pour le compte de clients	2	0	0	4 078 387	2 687 727	262 447	267 891	175 350	189 317	0	0	4 516 184	3 144 935	3 144 935
Créances	6	0	0	2 677 945	2 041 224	28 278	19 756	38 741	34 461	(74)	(84)	2 744 890	2 095 357	1 724 706
Stocks	5	0	0	443 216	403 654	5 770	4 897	7 275	6 983	0	0	456 261	415 534	415 534
Paielements anticipés	7	0	0	219 047	150 083	53 734	56 039	420	612	0	0	273 201	206 734	206 734
		0	0	7 418 595	5 282 688	350 229	348 582	221 786	231 373	(74)	(84)	7 990 536	5 862 559	5 491 909
Actifs non courants														
Placements détenus pour le compte de clients	2	0	0	244 680	0	0	0	0	0	0	0	244 680	0	0
Créances	6	0	0	6 163	12 554	0	0	672	1 091	0	0	6 835	13 645	13 645
Immobilisations corporelles	3	0	0	3 001 825	2 921 160	373 628	370 500	238 160	217 076	0	0	3 613 613	3 508 736	3 508 736
Immobilisations incorporelles	4	0	0	8 223	8 949	11 127	11 144	2 356	2 163	0	0	21 706	22 256	22 256
		0	0	3 260 891	2 942 663	384 755	381 644	241 188	220 331	0	0	3 886 834	3 544 638	3 544 637
Total actifs		0	0	10 679 486	8 225 351	734 984	730 225	462 974	451 704	(74)	(84)	11 877 370	9 407 196	9 036 546
PASSIFS														
Passifs à court terme														
Dettes fournisseurs et charges à payer	8	0	0	831 737	507 448	12 473	8 093	17 820	19 698	(524)	(463)	861 506	534 776	534 776
Avances versées par les clients	9	0	0	6 306 730	4 299 924	177 296	154 250	23 596	41 062	450	379	6 508 072	4 495 615	3 326 155
Découverts	2	0	0	0	0	0	0	347	1 089	0	0	347	1 089	1 089
Provisions	16	0	0	43 500	61 500	0	0	196	192	0	0	43 696	61 692	61 692
		0	0	7 181 967	4 868 872	189 769	162 343	41 959	62 041	(74)	(84)	7 413 621	5 093 172	3 923 712
Passifs à long terme														
Avances versées par les clients	9	0	0	0	0	155 154	181 904	172 552	162 350	0	0	327 706	344 254	1 102 538
Provisions	16	0	0	0	0	0	0	672	1 090	0	0	672	1 090	1 090
		0	0	0	0	155 154	181 904	173 224	163 440	0	0	328 378	345 344	1 103 628
Passifs (total)		0	0	7 181 967	4 868 872	344 923	344 248	215 183	225 481	(74)	(84)	7 741 999	5 438 517	5 027 340
Actifs nets		0	0	3 497 519	3 356 479	390 061	385 978	247 791	226 222	0	0	4 135 371	3 968 679	4 009 206

Les états financiers présentés aux pages 23 à 98 ont été communiqués au Collège international des auditeurs externes de l'OTAN le 30 mars 2023.

(signé)

Directrice générale de la NSPA

(signé)

Contrôleur des finances de la NSPA

(signé)

Responsable en chef des comptes rendus financiers de la NSPA

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION
Communicable à la Suède

État de la performance financière de la NSPO

Pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre
(Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

		TOTAL NSPO	
Produits	Note	2022	2021
Services et soutien aux clients		2 817 000	2 417 714
Soutien administratif		216 460	210 482
Dons d'actifs AGS	3	98 539	1 409 406
Intérêts bancaires	10	548	315
Effets latents de la conversion de monnaies étrangères	10	39 314	35 866
Reprise de provisions	16	6 600	0
Produits divers		3 341	9 457
Total des produits		3 181 802	4 083 240
Charges			
Services et soutien aux clients	11	(2 569 258)	(2 266 051)
Escomptes commerciaux perçus ¹		5 076	3 253
Ventes militaires américaines à l'étranger (FMS) ²	11	(146 802)	(95 113)
Personnel	13	(249 747)	(230 798)
Dépréciation et amortissement		(165 572)	(111 780)
Provisions	16	(19 450)	(44 187)
Autres charges	11	(45 127)	(50 179)
Transferts vers la ligne "Crédits clients"		0	0
Total des charges		(3 190 880)	(2 794 855)
Excédent (ou déficit) pour l'exercice		(9 078)	1 288 385
Excédent (ou déficit) représenté par :			
<i>Effets latents de la conversion de monnaies étrangères</i>	10	39 314	35 866
<i>Dépréciation et amortissement</i>		(165 572)	(111 781)
<i>Dons d'actifs AGS</i>		98 539	1 409 406
<i>Reprise de provisions</i>	16	6 600	(44 187)
<i>Provisions (charges)</i>	16	(19 450)	0
<i>Utilisation des provisions</i>	16	30 850	0
<i>Produits nets des mouvements de stock</i>		49 770	27 520
<i>Autres articles</i>		(49 129)	(28 439)
		(9 078)	1 288 385

¹ Les "Escomptes commerciaux perçus" viennent en déduction des coûts exposés au titre de la rubrique "Services et soutien aux clients".

² Les chiffres indiqués sous la rubrique "Ventes militaires américaines à l'étranger" sont présentés selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée (et non de la comptabilité d'exercice). Des précisions supplémentaires sont données dans la partie "Méthodes comptables" (se reporter aux pages 32 à 43).

NATO SANS CLASSIFICATION

Communicable à la Suède

État de la performance financière des secteurs de la NSPO

Pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre
(Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

	Note	Bureau du président		Opérations logistiques		Programme NAM		Programme CEPS		Éliminations entre unités opérationnelles		TOTAL NSPO	
		2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Produits													
Services et soutien aux clients		0	0	2 637 975	2 275 241	94 829	80 693	84 382	62 183	(186)	(403)	2 817 000	2 417 714
Soutien administratif		1 187	877	192 741	188 092	8 338	8 430	17 149	15 996	(2 955)	(2 913)	216 460	210 482
Dons d'actifs AGS	3	0	0	98 539	1 409 406	0	0	0	0	0	0	98 539	1 409 406
Intérêts bancaires	10	0	0	24	(42)	0	0	524	357	0	0	548	315
Effets latents de la conversion de monnaies étrangères	10	0	0	39 179	36 092	135	(226)	0	0	0	0	39 314	35 866
Reprise de provisions	16	0	0	6 600	0	0	0	0	0	0	0	6 600	0
Produits divers		0	0	(8)	(4)	0	0	3 349	9 514	0	(53)	3 341	9 457
Total des produits		1 187	877	2 975 050	3 908 785	103 302	88 896	105 404	88 051	(3 141)	(3 369)	3 181 802	4 083 240
Charges													
Services et soutien aux clients	11	0	0	(2 495 536)	(2 200 520)	(33 283)	(32 772)	(40 625)	(33 369)	186	610	(2 569 258)	(2 266 051)
Escomptes commerciaux perçus ¹		0	0	5 048	3 237	0	0	28	16	0	0	5 076	3 253
Ventes militaires américaines à l'étranger (FMS) ²	11	0	0	(86 516)	(47 202)	(60 286)	(47 911)	0	0	0	0	(146 802)	(95 113)
Personnel	13	(968)	(853)	(170 617)	(157 105)	(6 089)	(5 718)	(72 073)	(67 122)	0	0	(249 747)	(230 798)
Dépréciation et amortissement		0	0	(121 341)	(71 374)	(26 108)	(23 122)	(18 123)	(17 284)	0	0	(165 572)	(111 780)
Provisions	16	0	0	(19 450)	(44 187)	0	0	0	0	0	0	(19 450)	(44 187)
Autres charges	11	(219)	(24)	(27 205)	(34 196)	(3 509)	(2 722)	(17 149)	(15 996)	2 955	2 759	(45 127)	(50 179)
Transferts vers la ligne "Crédits clients"		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des charges		(1 187)	(877)	(2 915 617)	(2 551 347)	(129 275)	(112 245)	(147 942)	(133 755)	3 141	3 369	(3 190 880)	(2 794 855)
Excédent (ou déficit) pour l'exercice		0	0	59 433	1 357 438	(25 973)	(23 349)	(42 538)	(45 704)	0	0	(9 078)	1 288 385
Excédent (ou déficit) représenté par :													
Effets latents de la conversion de monnaies étrangères	10	0	0	39 179	36 092	135	(226)	0	0			39 314	35 866
Dépréciation et amortissement		0	0	(121 341)	(71 374)	(26 108)	(23 123)	(18 123)	(17 284)			(165 572)	(111 781)
Dons d'actifs AGS		0	0	98 539	1 409 406	0	0	0	0			98 539	1 409 406
Reprise de provisions	16	0	0	6 600	(44 187)	0	0	0	0			6 600	(44 187)
Provisions (charges)	16	0	0	(19 450)	0	0	0	0	0			(19 450)	0
Utilisation des provisions	16	0	0	30 850	0	0	0	0	0			30 850	0
Produits nets des mouvements de stock		0	0	49 770	27 520	0	0	0	0			49 770	27 520
Autres articles		0	0	(24 714)	(19)	0	0	(24 415)	(28 420)			(49 129)	(28 439)
		0	0	59 433	1 357 438	(25 973)	(23 349)	(42 538)	(45 704)			(9 078)	1 288 385

¹ Les "Escomptes commerciaux perçus" viennent en déduction des coûts exposés au titre de la rubrique "Services et soutien aux clients".

² Les chiffres indiqués sous la rubrique "Ventes militaires américaines à l'étranger" sont présentés selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée (et non de la comptabilité d'exercice). Des précisions supplémentaires sont données dans la partie "Méthodes comptables" (se reporter aux pages 32 à 43).

NATO SANS CLASSIFICATION

Communicable à la Suède

Tableau des flux de trésorerie de la NSPO pour l'exercice clos le 31 décembre

<i>(Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)</i>	2022	2021
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		
Entrées de trésorerie provenant des clients	4 600 027	3 022 304
Intérêts bancaires perçus	4 807	1 904
Paiements de trésorerie versés aux fournisseurs	(2 906 128)	(2 507 958)
Paiements de trésorerie versés aux employés et pour leur compte	(243 956)	(223 181)
Autres paiements et entrées de trésorerie (nets)	160 622	59 567
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	1 615 372	352 636
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		
Achat net d'investissements de plus d'un an	(244 680)	0
Remboursement net des investissements de plus d'un an	0	0
Achats nets d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et de stocks	(208 194)	(407 692)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	(452 874)	(407 692)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Produit net d'emprunts	(742)	1 089
Apport en capital des pays	146 028	449 749
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	145 286	450 838
Effets de la conversion de monnaies étrangères	63 465	57 804
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	3 144 935	2 691 349
Augmentation (ou diminution) nette de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	1 371 249	453 586
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	4 516 184	3 144 935

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION

Communicable à la Suède

État des variations de l'actif net de la NSPO (tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

NSPO	2022			2021 (retraité)			2021 (initial)		
	Apports en capital	Excédent/Déficit cumulé	Total	Apports en capital	Excédent/Déficit cumulé	Total	Apports en capital	Excédent/Déficit cumulé	Total
Solde à la fin de l'exercice précédent	3 968 679	0	3 968 679	2 322 716	0	2 322 716	2 322 716	0	2 322 716
Changements de méthode comptable	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Retraitement afin de corriger des erreurs	0	0	0	(40 525)	0	(40 525)	0	0	0
Solde au 31 décembre de l'exercice précédent	3 968 679	0	3 968 679	2 282 191	0	2 282 191	2 322 716	0	2 322 716
Gains ou pertes nets pris en compte directement dans l'actif net	151 391	0	151 391	369 718	0	369 718	369 721	0	369 721
Dépréciation et amortissement	(165 572)	165 572	0	(111 780)	111 780	0	(111 781)	111 781	0
Différence de change résultant d'opérations conclues en monnaies étrangères	(36)	0	(36)	(36)	0	(36)	(36)	0	(36)
Gains et pertes de change nets latents	39 314	(39 314)	0	35 866	(35 866)	0	35 866	(35 866)	0
Dons d'immobilisations corporelles (AGS)	95 125	(95 125)	0	1 392 048	(1 392 048)	0	1 392 048	(1 392 048)	0
Dons de stocks (AGS)	3 414	(3 414)	0	17 358	(17 358)	0	17 358	(17 358)	0
Éliminations, dons et augmentations de stocks	23 049	(23 049)	0	12 066	(12 066)	0	12 066	(12 066)	0
Ventes de stocks	26 720	(26 720)	0	15 454	(15 454)	0	15 454	(15 454)	0
Incidence des provisions sur l'actif net	18 000	(18 000)	0	(44 187)	44 187	0	(44 187)	44 187	0
Autres articles	(24 713)	49 128	24 415	(19)	28 439	28 420	(19)	28 439	28 420
Excédent (ou déficit) pour la période	0	(9 078)	(9 078)	0	1 288 385	1 288 385	0	1 288 385	1 288 385
Variation de l'actif net pour l'exercice clos	166 692	0	166 692	1 686 488	0	1 686 488	1 686 490	0	1 686 490
Solde au 31 décembre de l'exercice clos	4 135 371	0	4 135 371	3 968 679	0	3 968 679	4 009 206	0	4 009 206

Les articles ayant une incidence sur le traitement sont surlignés en jaune. Des précisions supplémentaires concernant les causes de ce retraitement sont fournies dans la note n° 24.

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION

Communicable à la Suède

État des variations de l'actif net de la NSPO (tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

Unité opérationnelle "opérations logistiques"	2022			2021 (retraité)			2021 (initial)		
	Apports en capital	Excédent/Déficit cumulé	Total	Apports en capital	Excédent/Déficit cumulé	Total	Apports en capital	Excédent/Déficit cumulé	Total
Solde à la fin de l'exercice précédent	3 356 479	0	3 356 479	1 751 899	0	1 751 899	1 751 899	0	1 751 899
Changements de méthode comptable	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Retraitement afin de corriger des erreurs	0	0	0	(40 525)	0	(40 525)	0	0	0
Solde au 31 décembre de l'exercice précédent	3 356 479	0	3 356 479	1 711 374	0	1 711 374	1 751 899	0	1 751 899
Gains ou pertes nets pris en compte directement dans l'actif net	81 607	0	81 607	287 667	0	287 667	287 667	0	287 667
Dépréciation et amortissement	(121 341)	121 341	0	(71 374)	71 374	0	(71 374)	71 374	0
Différence de change résultant d'opérations conclues en monnaies étrangères	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gains et pertes de change nets latents	39 179	(39 179)	0	36 092	(36 092)	0	36 092	(36 092)	0
Dons d'immobilisations corporelles (AGS)	95 125	(95 125)	0	1 392 048	(1 392 048)	0	1 392 048	(1 392 048)	0
Dons de stocks (AGS)	3 414	(3 414)	0	17 358	(17 358)	0	17 358	(17 358)	0
Éliminations, dons et augmentations de stocks	23 049	(23 049)	0	12 066	(12 066)	0	12 066	(12 066)	0
Ventes de stocks	26 720	(26 720)	0	15 454	(15 454)	0	15 454	(15 454)	0
Incidence des provisions sur l'actif net	18 000	(18 000)	0	(44 187)	44 187	0	(44 187)	44 187	0
Autres articles	(24 713)	24 713	0	(19)	19	0	(19)	19	0
Excédent (ou déficit) pour la période	0	59 433	59 433	0	1 357 438	1 357 438	0	1 357 438	1 357 438
Variation de l'actif net pour l'exercice clos	141 040	0	141 040	1 645 105	0	1 645 105	1 645 105	0	1 645 105
Solde au 31 décembre de l'exercice clos	3 497 519	0	3 497 519	3 356 479	0	3 356 479	3 397 004	0	3 397 004

Les articles ayant une incidence sur le traitement sont surlignés en jaune. Des précisions supplémentaires concernant les causes de ce retraitement sont fournies dans la note n° 24.

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION

Communicable à la Suède

État des variations de l'actif net de la NSPO (tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

Unité opérationnelle "programme NAM"	2022			2021		
	Apports en capital	Excédent/Déficit cumulé	Total	Apports en capital	Excédent/Déficit cumulé	Total
Solde à la fin de l'exercice précédent	385 978	0	385 978	367 902	0	367 902
Changements de méthode comptable	0	0	0	0	0	0
Retraitement afin de corriger des erreurs	0	0	0	0	0	0
Solde au 31 décembre de l'exercice précédent	385 978	0	385 978	367 902	0	367 902
Gains ou pertes nets pris en compte directement dans l'actif net	30 092	0	30 092	41 460	0	41 460
Dépréciation et amortissement	(26 108)	26 108	0	(23 122)	23 122	0
Différence de change résultant d'opérations conclues en monnaies étrangères	(36)	0	(36)	(36)	0	(36)
Gains et pertes de change nets latents	135	(135)	0	(226)	226	0
Dons d'immobilisations corporelles (AGS)	0	0	0	0	0	0
Dons de stocks (AGS)	0	0	0	0	0	0
Éliminations, dons et augmentations de stocks	0	0	0	0	0	0
Ventes de stocks	0	0	0	0	0	0
Incidence des provisions et des radiations des écritures sur l'actif net	0	0	0	0	0	0
Autres articles	0	0	0	0	0	0
Excédent (ou déficit) pour la période	0	(25 973)	(25 973)	0	(23 349)	(23 349)
Variation de l'actif net pour l'exercice clos	4 083	0	4 083	18 076	0	18 076
Solde au 31 décembre de l'exercice clos	390 061	0	390 061	385 978	0	385 978

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION

Communicable à la Suède

État des variations de l'actif net de la NSPO (tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

Unité opérationnelle "programme CEPS"	Apports en capital	Excédent/Déficit cumulé	Total	Apports en capital	Excédent/Déficit cumulé	Total
Solde à la fin de l'exercice précédent	226 222	0	226 222	202 915	0	202 915
Changements de méthode comptable	0	0	0	0	0	0
Retraitement afin de corriger des erreurs	0	0	0	0	0	0
Solde au 31 décembre de l'exercice précédent	226 222	0	226 222	202 915	0	202 915
Gains ou pertes nets pris en compte directement dans l'actif net	39 692	0	39 692	40 591	0	40 591
Dépréciation et amortissement	(18 123)	18 123	0	(17 284)	17 284	0
Différence de change résultant d'opérations conclues en monnaies étrangères	0	0	0	0	0	0
Gains et pertes de change nets latents	0	0	0	0	0	0
Dons d'immobilisations corporelles (AGS)	0	0	0	0	0	0
Dons de stocks (AGS)	0	0	0	0	0	0
Éliminations, dons et augmentations de stocks	0	0	0	0	0	0
Ventes de stocks	0	0	0	0	0	0
Incidence des provisions et des radiations des écritures sur l'actif net	0	0	0	0	0	0
Autres articles	0	24 415	24 415	0	28 420	28 420
Excédent (ou déficit) pour la période	0	(42 538)	(42 538)	0	(45 704)	(45 704)
Variation de l'actif net pour l'exercice clos	21 569	0	21 569	23 307	0	23 307
Solde au 31 décembre de l'exercice clos	247 791	0	247 791	226 222	0	226 222

NATO SANS CLASSIFICATION

Méthodes comptables

Base d'élaboration

Ces états financiers ont été établis conformément au cadre comptable OTAN adopté par le Conseil de l'Atlantique Nord ("le Conseil"). Le cadre comptable OTAN est fondé sur les normes comptables internationales du secteur public (IPSAS). Les normes *IPSAS 12 (Stocks)*, *IPSAS 17 (Immobilisations corporelles)* et *IPSAS 31 (Immobilisations incorporelles)* ont été adaptées par le Conseil en août 2013 et la norme *IPSAS 1 (Présentation des états financiers)* a été adaptée par le Conseil en avril 2016. La norme *IPSAS 6 (États financiers consolidés et individuels)*, qui a été remplacée par la norme *IPSAS 35 (États financiers consolidés)* depuis l'exercice 2021, a également été adaptée par le Conseil.

Les états financiers sont établis sur la base de la notion de continuité de l'exploitation, ce qui signifie que les responsables chargés de la gouvernance de la NSPO et des programmes et associations de soutien ou d'acquisition qui en font partie considèrent que la NSPO continuera d'exister pendant au moins une année après la date à laquelle les états financiers sont publiés.

Élaborer des états financiers en respectant le cadre comptable OTAN nécessite le recours à certaines estimations comptables critiques et suppose que les intervenants chargés de l'élaboration et de la présentation des états financiers de la NSPO fassent preuve de jugement dans l'application de ces méthodes comptables. Les domaines dans lesquels la part de jugement et d'estimation a été significative dans l'établissement des états financiers sont exposés dans la note n° 1 accompagnant ces états, qui précise également l'incidence de ces facteurs.

Retraitement des états financiers 2021 en raison de changements de méthode comptable

Comptabilisation des "avances clients" à court terme et à long terme (note n° 9)

Traditionnellement, la NSPO répartissait les avances qui lui étaient versées par les clients en avances à court terme et à long terme en fonction de la période à laquelle il était prévu d'utiliser l'avance. Dans son opinion d'audit sur les états financiers 2021 de la NSPO, l'IBAN a inséré une "observation particulière" à ce sujet, en soulignant que "s'appuyant sur les critères énoncés dans la norme *IPSAS 1*, [...] les passifs à court terme sont surévalués d'au moins 24,38 millions d'euros (MEUR) et [...] les passifs à long terme sont sous-évalués d'autant". Cela a conduit à un examen interne de la méthode comptable concernant les avances.

La méthode comptable tient désormais compte du fait que :

- i) les avances fournies par un client individuel sont considérées comme des avances à court terme car l'utilisation de l'avance est à la discrétion du client, qui peut choisir à tout moment de demander son remboursement ou de la réaffecter à d'autres usages ;
- ii) les avances fournies après l'approbation donnée aux divers niveaux de gouvernance de la NSPO, comme l'ASB ou les comités d'association de soutien, peuvent être considérées comme des avances à court ou à long terme, en fonction de l'usage qui a été approuvé par la gouvernance au titre de l'avance et de la période sur laquelle elle sera utilisée. La plupart de ces avances, sinon toutes, devraient être définies comme avances à court terme pour l'unité opérationnelle "opérations logistiques".

Cette situation a entraîné un retraitement des actifs et passifs de l'état de la situation financière de 2021 de l'unité opérationnelle "opérations logistiques". Il n'y a pas d'incidence sur l'état de la situation financière, l'état des variations de l'actif net, l'état de la performance financière et le tableau des flux de trésorerie de l'unité opérationnelle "opérations logistiques".

Des précisions supplémentaires sont données à la note n° 24.

Comptabilisation des avances non juridiquement contraignantes spécifiquement liées aux "demandes d'avances" (note n° 9)

Lors de l'examen susmentionné de la comptabilisation des avances, l'Agence a également revu et modifié la méthode comptable s'appliquant aux "demandes d'avances" faites aux clients individuels. Étant donné que celles-ci ne constituaient pas une obligation juridique pour le client de payer l'Agence, elles n'étaient pas enregistrées dans l'état de la situation financière (en d'autres termes, elles étaient "hors bilan").

Après examen, l'Agence considère qu'étant donné que les "demandes d'avances" sont convenues au préalable avec le client, elles correspondent à un événement prévu pour lequel il est pratiquement certain que le paiement sera effectué. À ce titre, l'Agence a modifié sa méthode comptable et comptabilise désormais les "demandes d'avances" en tant que créances, qui sont maintenant catégorisées comme "demandes d'avances non contractuelles", un passif correspondant pour le client étant présenté dans les "avances versées par les clients".

Étant donné que ces "demandes d'avances" concernent des clients individuels, elles sont considérées comme des avances à court terme car l'avance est utilisée à la discrétion du client, qui peut choisir de demander son remboursement ou de la réaffecter à d'autres usages.

Cette modification a entraîné un retraitement des actifs, passifs et de l'actif net d'ouverture de l'état de la situation financière 2021 de l'unité opérationnelle "opérations logistiques" (voir note n° 24 pour plus de détails) et elle a également une incidence sur l'état des variations de l'actif net de l'unité opérationnelle "opérations logistiques", les modifications apportées étant surlignées en jaune dans les états. Le changement de méthode comptable n'a pas d'incidence sur l'état de la performance financière 2021 et le tableau des flux de trésorerie 2021 de l'unité opérationnelle "opérations logistiques".

Des précisions supplémentaires sont données à la note n° 24.

Retraitement des états financiers 2021 en raison d'erreurs

Retraitement des états financiers 2021 de l'unité opérationnelle "opérations logistiques" en raison d'erreurs

Lors du processus de nettoyage des données dans le contexte du processus de mise à niveau par l'Agence de son PGI (SAP), la NSPA a relevé une erreur se rapportant aux années précédentes d'un montant de 23,2 MEUR au titre de pertes de change latentes qui avaient été comptabilisées par erreur comme pertes réalisées. Cette erreur a une incidence sur les montants de l'actif net de 2020 qui ont été présentés dans les états financiers de 2021. Les gains et pertes réalisés sont imputés aux clients et sont présentés comme des passifs de la NSPO envers les clients, tandis que les gains et pertes latents ont une incidence sur les réserves. La correction a pour effet de réduire l'actif net et d'augmenter de 23,2 MEUR les passifs envers les clients.

En outre, l'Agence a décelé et corrigé une erreur due à la double prise en compte d'un solde de provision de 2020. Cette erreur, d'un montant de 17,3 MEUR, a entraîné une surévaluation des créances, qui a été reportée sur 2021.

Les incidences sur l'état des variations de l'actif net sont surlignées en jaune dans l'état (voir page 29), tandis que les incidences sur l'état de la situation financière sont présentées à la note n° 24.

Écart par rapport à la norme IPSAS 12 (Stocks) [adaptée par le Conseil de l'Atlantique Nord]

La NSPO détient, pour le compte de ses clients, des stocks stratégiques qui sont, de par leur nature, souvent constitués d'articles de faible consommation. La direction de la NSPA, avec l'accord de l'ASB, a choisi de valoriser ces stocks sur la base de leur coût moyen pondéré.

Convention comptable applicable aux composantes sectorielles

L'ASB considère que les états financiers de la NSPO présentent les résultats des composantes sectorielles des unités opérationnelles de la NSPO en tant qu'entité unique. L'ASB contrôle les composantes sectorielles de la NSPO en vertu de sa Charte. Les transactions et soldes entre composantes sectorielles des unités opérationnelles sont donc intégralement éliminées au niveau de la NSPO.

Information sectorielle

Un secteur est une activité distincte ou un groupe d'activités d'une entité pour laquelle il est approprié de publier des informations financières séparées dans le but, d'une part, d'évaluer les résultats qu'elle a atteints dans le passé par rapport à ses objectifs et, d'autre part, de prendre des décisions quant à l'affectation future de ressources. Dans ses états primaires, la NSPO présente sa performance, sa situation et son actif net selon les secteurs suivants : Bureau du président, unité opérationnelle "opérations logistiques", unité opérationnelle "programme CEPS" et unité opérationnelle "programme NAM".

Bien que l'unité opérationnelle "opérations logistiques" ait deux axes d'effort distincts, à savoir la gestion sur le cycle de vie et le soutien des opérations, ni l'ASB ni la direction de l'Agence n'ont jugé approprié pour les exercices 2021 ou 2022 de présenter séparément les informations financières afin, d'une part, d'évaluer les résultats atteints dans le passé par l'entité considérée par rapport à ses objectifs et, d'autre part, de prendre des décisions quant à l'affectation future de ressources.

La possibilité de traiter davantage d'informations sectorielles dans l'avenir (ce qui est actuellement en partie limité par la configuration du PGI de l'Agence) est envisagée dans le cadre de la migration de l'Agence vers le progiciel SAP "S/4HANA".

Changements concernant les normes comptables

À la fin de l'exercice 2022, les normes IPSAS suivantes ont été publiées et entreront en vigueur au cours des exercices financiers indiqués :

IPSAS 41 (Instruments financiers) [avec effet au 1^{er} janvier 2023]

Cette norme remplacera partiellement la norme IPSAS 29 (Instruments financiers : comptabilisation et évaluation). Les instruments financiers de la NSPO sont considérés comme comportant peu de risques. Ses actifs financiers sont considérés comme présentant un risque très faible car l'Agence ne peut réaliser que des placements à faible risque et ses créances sont pour l'essentiel étayées par des garanties gouvernementales. Ses passifs financiers sont également à faible risque et sont constitués de dettes fournisseurs et d'avances fournies par les clients. L'Agence ne recourt pas à des instruments financiers complexes tels que des couvertures ou des dérivés, et elle n'achète ni ne détient aucun instrument de capitaux propres. La nature des instruments financiers détenus par la NSPO signifie que la norme IPSAS 41 n'aura vraisemblablement pas d'incidence sur ses comptes rendus financiers.

IPSAS 42 (Avantages sociaux) [avec effet au 1^{er} janvier 2023]

Cette norme concerne les comptes rendus financiers relatifs aux avantages sociaux tels que les transferts de liquidités aux personnes sous forme de pensions d'état, d'allocations de chômage et d'aides au revenu ; à ce titre, elle n'aura aucune incidence sur les comptes rendus financiers de la NSPO.

IPSAS 43 (Contrats de location) [avec effet au 1^{er} janvier 2025]

Cette norme, publiée en janvier 2022, alignera les normes IPSAS sur la norme internationale d'information financière n° 16, qui concerne les contrats de location. La norme effacera la distinction entre les contrats de location-financement et les contrats de location-exploitation et imposera la comptabilisation des actifs et passifs engendrés par tous les contrats de location. La NSPO n'a pas de contrats de location importants justifiant une mention dans les états financiers, c'est pourquoi il est peu probable que la norme IPSAS 43 ait une incidence sur les comptes rendus financiers de la NSPO.

IPSAS 44 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées (avec effet au 1^{er} janvier 2025)

Cette norme, publiée en mai 2022, alignera les normes IPSAS sur la *norme internationale d'information financière n° 5* du même nom. Il est peu probable que la norme IPSAS 44 ait une incidence sur les comptes rendus financiers de la NSPO. En effet, si des activités devaient être abandonnées (p. ex. la clôture d'une association de soutien), il est très peu probable que des actifs soient "détenus en vue de la vente" et éliminés de manière commerciale.

Constatation des produits

À l'exception des ventes militaires américaines à l'étranger (voir ci-dessous), les états financiers de la NSPO sont établis selon le principe de la comptabilité d'exercice. L'effet d'une opération (p. ex. cession d'immobilisations, de biens ou de services) est constaté au moment où il se produit (et non pas seulement au moment où des crédits sont perçus), avec comptabilisation en tant que recettes au cours de l'exercice concerné.

Dans le cas des contributions faisant l'objet d'un appel de fonds pour l'exercice en cours, la recette est comptabilisée au moment de l'appel de fonds. Dans le cas des contributions faisant l'objet d'un appel de fonds pendant l'exercice en cours pour des exercices suivants, les recettes sont comptabilisées en tant qu'avances et ne sont imputées aux produits qu'au cours de l'exercice suivant concerné.

Les recettes perçues au titre de l'achat d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et de stocks ne figurent pas dans l'état de la performance financière mais sont pris directement en compte dans l'état des variations de l'actif net.

Évaluation et échéance des produits

Les produits résultant de la fourniture de biens ou de services sont constatés lorsque des secteurs de la NSPO ont transféré à leurs clients les risques et avantages importants rattachés au droit de propriété et qu'il est probable que ces secteurs de la NSPO recevront le paiement préalablement convenu pour la fourniture des biens et des services. Il est considéré que ces critères sont remplis lorsque les biens ou services ont été livrés aux clients. Les produits sont comptabilisés au moment où les charges sont exposées étant donné que le financement des produits par les clients qui sont soutenus par les États membres est garanti.

Différences entre les normes IPSAS et IFRS (normes internationales d'information financière) pour déterminer si une entité présentant des états financiers joue le rôle de mandant ou de mandataire dans une transaction

Le Conseil des normes IPSAS dispose d'un programme de convergence destiné à les aligner sur les normes IFRS. Le Conseil des normes IPSAS élabore actuellement une mise à jour de la norme IPSAS 9 "Produits des opérations avec contrepartie directe" (communiquée dans l'exposé-sondage 70 – Revenus assortis d'obligations de prestation), qui est alignée sur la norme IFRS 15 "Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients".

Une fois publiée par le Conseil des normes IPSAS (à une date restant à déterminer) puis mise en œuvre par l'Agence, la mise à jour de la norme IPSAS 9 pourrait avoir une incidence importante sur la détermination par la NSPO de son rôle de mandant ou de mandataire dans certaines de ses activités. L'Agence a déjà commencé à analyser les incidences possibles et achèvera son analyse initiale aux niveaux des programmes et des projets en 2023.

Produits liés aux ventes militaires américaines à l'étranger (FMS)

Conformément à l'adaptation, dans le cadre comptable OTAN, de l'IPSAS 1 (*Présentation des états financiers*), l'Agence présente des données selon la méthode de comptabilité de caisse modifiée dans les cas où elle n'est pas en mesure de s'assurer que les données sont présentées selon une méthode fiable de comptabilité d'exercice. La méthode de comptabilité de caisse modifiée fait état des biens et services FMS fournis conformément aux rapports DD645 des États-Unis et pour lesquels le gouvernement des États-Unis a reçu un paiement en espèces.

Produits du don de moyens de la capacité alliée de surveillance terrestre (AGS) par l'Organisation de gestion de la capacité alliée de surveillance terrestre de l'OTAN (NAGSMO)

En 2021 et 2022, la NAGSMO a fait don à la NSPO d'une partie d'un système AGS. La NAGSMO a agi en qualité d'agent d'acquisition du système pour le compte de l'OTAN. Les dons n'étaient pas soumis à des conditions qui, en cas de non-respect, exigeraient le retour de l'AGS à la NAGSMO ou à une autre partie de l'Alliance. Par conséquent, les dons ont été comptabilisés en totalité comme un produit avec un actif correspondant (immobilisation corporelle ou stock) et aucun passif. La valeur des dons reçus correspondait à la valeur indiquée par la NAGSMO.

Il s'agissait d'opérations importantes sans contrepartie directe par lesquelles la NSPO a reçu des biens de la part d'une autre entité sans échange direct d'une valeur approximativement égale.

Constatation des charges

Les charges sont constatées lorsque se produit l'opération ou l'événement qui cause la charge, indépendamment du moment où le paiement s'effectue, conformément au principe de la comptabilité d'exercice.

Imputation de coûts accrus sur le budget du Bureau du président

En août 2021, l'ASB a décidé que certains coûts administratifs (liés p. ex. à la sécurité, à l'infrastructure, aux ressources humaines et aux finances) seraient réimputés du budget de l'unité opérationnelle "opérations logistiques" vers le budget du Bureau du président à compter de 2022, car cela respecte davantage la philosophie de l'OTAN en matière de coûts selon laquelle "les coûts devraient être imputés là où ils sont exposés". L'augmentation des recettes et des dépenses du Bureau du président en 2022 par rapport à 2021 est due principalement à cette réimputation des dépenses. Les chiffres de 2021 fournis aux fins de comparaison n'ont pas été retraités compte tenu du fait que la décision de l'ASB n'est entrée en vigueur qu'en 2022.

Exécution du plan financier

L'IPSAS 24 (*Présentation de l'information budgétaire dans les états financiers*) s'applique aux entités du secteur public qui sont tenues de rendre accessibles au public leurs budgets approuvés, ou qui choisissent de le faire. La NSPO ne rend pas ses plans financiers approuvés accessibles au public. Elle n'est donc pas tenue de respecter l'IPSAS 24. En revanche, la NSPO présente une synthèse très générale de l'exécution du plan financier de ses principaux secteurs, ainsi que pour les parties de ses projets qui sont financées conjointement ou en commun par plusieurs clients nationaux.

Monnaie étrangère

Les opérations conclues par les secteurs de la NSPO dans une monnaie autre que la monnaie en usage dans le principal espace économique où s'exerce leur activité (leur "monnaie fonctionnelle" – à savoir l'euro pour tous les secteurs de la NSPO à l'exception du programme NAM et de certains projets relevant des "opérations logistiques", pour lesquels cette monnaie est le dollar des États-Unis) sont enregistrées aux taux de change en vigueur lorsque ces opérations sont effectuées. L'utilisation des taux de change n'a pas d'incidence significative sur les états financiers.

Taux de change utilisés

Le taux de change en vigueur utilisé est le taux journalier. Les actifs et passifs en monnaie étrangère sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de présentation. Pour tous les secteurs de la NSPO à l'exception du programme CEPS, le taux de change en vigueur est celui de la Banque centrale européenne. Le programme CEPS se réfère aux taux de change en vigueur fixés par le siège de l'OTAN à Bruxelles et actualisés de manière hebdomadaire. La monnaie fonctionnelle du programme NAM est le dollar américain. La performance financière et la situation financière du programme NAM sont enregistrées dans les états financiers de la NSPO selon les méthodes suivantes :

- en convertissant les éléments d'actif et de passif aux dates de présentation (ouverture et fermeture) suivant les taux de change respectifs en vigueur à la date de l'état de la situation financière (2022 : 1,0666 USD pour 1 euro ; 2021 : 1,1326 USD pour 1 euro) ;
- en convertissant les produits et les charges en euros suivant les taux de change annuels moyens de l'euro par rapport au dollar des États-Unis (2022 : 1,0530 USD pour 1 euro ; 2021 : 1,1827 USD pour 1 euro).

Gains et pertes de change latents et réalisés

Les écarts de change latents résultant de la conversion des actifs et passifs monétaires sont immédiatement comptabilisés dans l'état de la performance financière. Les gains de change réalisés sur la conversion de monnaies étrangères sont généralement restitués aux clients. Vous trouverez des informations supplémentaires à la note n° 10 : *Intérêts bancaires et effets de la conversion de monnaies étrangères*.

Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus pour le compte de clients

La NSPO détient sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie dans des institutions financières, sous la forme de comptes courants et de dépôts à terme, et à l'Agence, sous la forme de petite caisse et de fonds en caisse, pour ses besoins opérationnels. Ces soldes de trésorerie sont détenus en euros, en dollars américains et en forints hongrois. L'Agence ne détient pas de liquidités "lui appartenant" ; la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus pour le compte de clients et ne peuvent être utilisés par l'Agence que conformément aux souhaits de ces clients.

Placements détenus pour le compte de clients

L'Agence réalise des placements sous la forme de dépôts à terme libellés en euros et en dollars américains dont la durée est comprise entre un et quatre ans. Il est prévu que ces placements soient maintenus jusqu'à leur échéance. L'Agence ne place pas de soldes libellés en dollars américains pendant plus d'un an. L'Agence ne détient pas de placements "lui appartenant" ; les placements sont détenus pour le compte de clients.

Découvert

L'Organisation nationale française de l'unité opérationnelle CEPS, qui fait partie de la NSPO mais non de la NSPA, peut se servir d'une autorisation de découvert accordée par l'entreprise du secteur privé qui gère l'oléoduc pour son compte. Cette opération est comptabilisée à sa juste valeur.

Créances

La NSPO considère qu'un montant devient une créance dès l'émission d'un appel de fonds, d'un appel de contributions ou d'une facture. Les créances sont mesurées à hauteur de leur valeur de réalisation nette après avoir tenu compte des créances irrécouvrables et douteuses. En règle générale, l'Agence estime qu'étant donné qu'elle travaille avec des clients qui sont financés par des gouvernements nationaux, les créances sont considérées comme "recouvrables". Ce n'est qu'en de rares occasions que des provisions sont constituées pour des créances irrécouvrables ou douteuses. Aucune compensation ne peut être effectuée entre les créances et les avances payées par les clients sans l'autorisation écrite du client.

Paiements anticipés

Lorsque l'Agence verse à des fournisseurs ou à son personnel des paiements par anticipation, ceux-ci sont présentés en tant que paiements anticipés dans l'état de la situation financière.

Stocks

Les IPSAS permettent la valorisation de différents types de stocks sur des bases différentes. Chaque secteur de la NSPO peut détenir des types de stocks différents.

- Pour le secteur "opérations logistiques", la plupart des stocks sont comptabilisés au coût moyen pondéré. Font exception le carburant, qui est valorisé au coût de remplacement actuel, et les stocks opérationnels du programme Patriot détenus chez les titulaires de marché, qui sont valorisés au coût historique.
- La valeur des stocks du programme NAM est mesurée selon le principe "premier entré, premier sorti".
- La valeur des stocks du programme CEPS est mesurée sur la base du coût moyen pondéré.

Le seuil d'inscription à l'actif est de 0 EUR pour l'ensemble des stocks.

Les revenus perçus au titre de l'achat d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et de stocks ne figurent pas dans l'état de la performance financière mais sont pris directement en compte en tant qu'apports en capital dans l'état des variations de l'actif net.

Évaluations de dépréciation

L'Agence détient trois types de stocks, à savoir les articles consommables, les rechanges et le stock stratégique.

Les articles consommables ont généralement une date limite d'utilisation et les rechanges sont maintenus en état opérationnel.

Les stocks stratégiques sont des stocks essentiels pour assurer l'exploitation future efficace de matériels militaires lorsqu'il n'est pas possible d'acheter des pièces sur étagère ou que le fabricant d'origine n'existe plus. Bien que les stocks stratégiques disposent d'un potentiel de service futur, la date à laquelle ce potentiel de service sera utilisé n'est pas connue. Actuellement, l'Agence ne mène pas d'évaluations de

NATO SANS CLASSIFICATION

Communicable à la Suède

dépréciation officielles des stocks stratégiques en fin d'exercice, car la direction estime que l'augmentation des coûts financiers et liés aux ressources qu'elles produisent est plus importante que leur bénéfice pour les clients. Néanmoins, la valeur des stocks stratégiques, mesurée sur la base du coût moyen pondéré, est généralement inférieure à la valeur de réalisation nette de chaque article du stock s'il est tenu compte du coût de remplacement d'un article (lorsqu'un prix du marché existe) ou du coût estimé du redémarrage de la production. En effet, si un bien devait officiellement faire l'objet d'une dépréciation, il est peu probable que sa valeur descende sous sa valeur au bilan.

Immobilisations corporelles

La NSPO se conforme, en matière d'immobilisations corporelles, au cadre comptable OTAN, qui utilise une adaptation de la norme IPSAS 17 pour ses traitements comptables. Les immobilisations corporelles sont valorisées à leur coût initial diminué du cumul des amortissements. Toute dépense ultérieure consentie au titre de ces éléments d'actif qui en augmente la valeur est ajoutée à ce montant. Un amortissement linéaire est appliqué à toutes les immobilisations corporelles à l'exception des terrains. Les durées de vie prévues des immobilisations corporelles et les seuils correspondants d'inscription à l'actif par article sont les suivants :

Catégorie	Durée de vie prévue	Seuil d'inscription à l'actif
Bâtiments	Maximum 40 ans	1 000 EUR (1 000 USD pour le programme NAM)
Matériel installé	10 ans	1 000 EUR (1 000 USD pour le programme NAM)
Machines	10 ans	1 000 EUR (1 000 USD pour le programme NAM)
Véhicules	5 ans	1 000 EUR (1 000 USD pour le programme NAM)
Aéronefs	Durée de vie prévue de l'aéronef ou durée de vie du programme ou de l'association de soutien si elle est inférieure (entre 20 et 30 ans)	200 000 EUR
Réseau d'oléoducs	6 à 40 ans selon le type de composant	1 000 EUR
Matériel nécessaire aux missions	10 ans	1 000 EUR (1 000 USD pour le programme NAM)
Mobilier	10 ans	1 000 EUR (1 000 USD pour le programme NAM)
Systèmes informatiques	5 ans	1 000 EUR (1 000 USD pour le programme NAM)
Systèmes de télécommunication	3 ans	1 000 EUR (1 000 USD pour le programme NAM)

Le réseau d'oléoducs en Centre-Europe inscrit à l'actif les ajouts et améliorations apportés depuis le 1^{er} janvier 2013, conformément au cadre comptable OTAN qui laisse aux organismes de l'OTAN le choix de porter les immobilisations corporelles à l'actif après, ou avant, la date limite du 1^{er} janvier 2013.

Immobilisations corporelles – Terrains et constructions acquis depuis 2013

Pour la première fois avec la publication des États financiers 2019, les installations occupées par la NSPO à [REDACTED] ont été considérées comme étant contrôlées par la NSPO. L'Agence a modifié sa méthode comptable en 2019 pour n'inscrire à l'actif que les ajouts et améliorations apportés aux immobilisations corporelles depuis le 1^{er} janvier 2013, conformément au cadre comptable OTAN qui laisse aux organismes de l'OTAN le choix de porter les immobilisations corporelles à l'actif après, ou avant, la date limite du 1^{er} janvier 2013.

En pratique, cela signifie que le site du programme NAM à [REDACTED] est porté à l'actif, et que les ajouts et améliorations apportés au site de l'Agence à [REDACTED] depuis 2013, notamment la construction de "nouvelles installations", sont portés à l'actif à partir des états financiers 2019.

Étant donné que le site du Bureau de programme CEPS à [REDACTED] était utilisé avant 2013, il n'est pas porté à l'actif bien qu'il soit contrôlé par l'Agence.

Le programme NAM ayant été établi pour une période de 30 ans, la vie économique utile maximale des bâtiments et autres éléments d'infrastructure arrive à son terme en 2034.

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION

Communicable à la Suède

Immobilisations corporelles – Aéronefs

Entre 2020 et 2022, la NSPO a pris livraison d'un certain nombre d'aéronefs, ce qui a eu une incidence importante sur l'état de la situation financière. Les aéronefs sont maintenant pris en compte dans l'état de la situation financière du programme NAM ainsi que dans celui de l'unité opérationnelle "opérations logistiques" en raison des aéronefs détenus par l'Association de soutien "MMF" (Flotte multinationale d'avions multirôles de ravitaillement en vol et de transport) et l'Association de soutien "capacité alliée de surveillance terrestre" de la NSPO. Les aéronefs sont valorisés à leur prix d'acquisition par le programme NAM et par la Flotte multinationale d'avions multirôles de ravitaillement en vol et de transport, et bien que l'Association de soutien "capacité alliée de surveillance terrestre" ait reçu ses aéronefs sous forme de don, la valorisation s'est également fondée sur le prix coûtant.

La durée de vie prévue des aéronefs est déterminée par leur utilisation attendue mais elle ne peut être supérieure à la durée de vie prévue du programme ou de l'association de soutien qui les régit. Aucune valeur résiduelle n'a été appliquée aux aéronefs lors de l'évaluation de l'amortissement, car on ne sait pas comment ces actifs particuliers militaires seront éliminés à la fin de leur vie. En outre, il n'y a pas eu d'estimation des coûts potentiels liés au démantèlement, à l'enlèvement et à la remise en état, ce qui s'explique par le fait qu'il n'est pas jugé possible de procéder à une estimation fiable.

Immobilisations corporelles – Immobilisations en cours (aéronefs)

Les immobilisations en cours liées aux aéronefs sont basées sur des paiements échelonnés aux fournisseurs qui servent de couverture par procuration pour la phase d'achèvement de la réalisation de l'immobilisation.

Évaluations de dépréciation

Des évaluations de dépréciation sont menées pour les principales catégories de biens (en valeur), à savoir les aéronefs et le réseau d'oléoducs.

Immobilisations incorporelles acquises à l'extérieur

Les immobilisations incorporelles acquises à l'extérieur correspondent aux systèmes d'information utilisés par les secteurs de la NSPO et aux droits du programme NAM à disposer d'un moteur de rechange pour ses aéronefs C-17. Elles sont comptabilisées au coût puis font l'objet d'un amortissement linéaire sur leur durée de vie économique utile.

Catégorie	Durée de vie prévue	Seuil d'inscription à l'actif
Logiciels	4 ans	1 000 EUR (1 000 USD pour le programme NAM)
Droits à un moteur de rechange (programme NAM)	30 ans (durée de vie de l'aéronef)	1 000 EUR (1 000 USD pour le programme NAM)

Passifs financiers

Les passifs financiers des secteurs de la NSPO comprennent les dettes fournisseurs, les charges à payer et les avances versées par les clients. Ces éléments sont mesurés à leur juste valeur. L'évolution de la juste valeur est constatée dans l'état de la performance financière.

Dettes fournisseurs et charges à payer

Les dettes fournisseurs correspondent à des montants pour lesquels des biens et des services ont été reçus à la fin de l'exercice, facture à l'appui mais qui restent impayés. Les charges à payer correspondent à des montants dus pour des biens et des services qui n'ont pas encore fait l'objet d'une facture à la fin de l'exercice. Les dettes fournisseurs et charges à payer ne peuvent pas être compensées par les créances clients sans autorisation écrite du client.

NATO SANS CLASSIFICATION

Avances

Afin de pouvoir satisfaire les demandes des clients, les secteurs de la NSPO peuvent lancer des appels de fonds avant d'avoir besoin de ces fonds. L'avance est présentée dans les actifs, comme des liquidités, au niveau sectoriel et consolidé de la NSPO, mais elle s'accompagne d'un passif équivalent parce que, tant que ces fonds ne sont pas utilisés, ils sont dus en retour au client qui les a fournis. Aucune opération de compensation ne peut être effectuée entre les avances et les créances clients sans autorisation écrite du client.

Prestations de retraite : régime à cotisations définies

Les contributions au régime de pensions à cotisations définies de l'OTAN sont portées au débit de l'état de la performance financière au titre de l'exercice auquel elles se rapportent. Les secteurs de la NSPO ne sont pas directement exposés à des passifs susceptibles d'apparaître dans le cadre de ce régime et ne contrôlent aucunement les actifs de ce dernier.

Prestations de retraite : régime à prestations définies

Les contributions au régime de pensions à prestations définies de l'OTAN sont portées au débit de l'état de la performance financière au titre de l'exercice auquel elles se rapportent. La NSPO n'est pas directement exposée à des passifs susceptibles d'apparaître dans le cadre de ce régime et ne contrôlent aucunement les actifs de ce dernier.

L'*IPSAS 39 (Avantages du personnel)* exige des entités dont des membres du personnel participent à un régime de pension centralisé qu'elles indiquent leurs quotes-parts respectives dans les obligations futures au titre de ce régime qui résultent de l'affiliation à ce dernier, à la date du bilan, de membres du personnel, actuels et anciens. Le régime à prestations définies de l'OTAN est financé sur la base d'un système de retraite par répartition, dans le cadre duquel l'OTAN finance chaque année, à un niveau centralisé, les obligations de l'année suivante.

La NSPO, contrairement à un certain nombre d'autres organismes de l'OTAN, n'est pas tenue de financer le régime et elle n'est donc actuellement pas considérée comme ayant, à la date du bilan, une quote-part quelconque dans les obligations futures.

Autres prestations à long terme liées au service

L'emploi du personnel civil de l'OTAN est régi par le Règlement du personnel civil (RPC) de l'OTAN. Des règles différentes s'appliquent en fonction des circonstances d'emploi. Lorsqu'il existe un passif au titre d'éventuelles prestations à long terme liées au service à la fin de l'exercice considéré, ces prestations sont décrites et communiquées dans les notes qui accompagnent les états financiers.

Le Fonds de couverture médicale des agents à la retraite est une prestation à long terme spécifique liée au service du personnel de l'OTAN. L'*IPSAS 39 (Avantages du personnel)* exige des entités dont des membres du personnel participent à un régime centralisé qu'elles indiquent leur quote-part dans les obligations futures au titre de ce régime qui résultent de l'affiliation à ce dernier, à la date du bilan, de membres du personnel, actuels et anciens. Le Fonds de couverture médicale des agents à la retraite de l'OTAN est financé sur la base d'un système de paiement à l'acte, dans le cadre duquel l'OTAN finance chaque année, à un niveau centralisé, les obligations de l'année suivante. La NSPO, contrairement à un certain nombre d'autres organismes de l'OTAN, n'est pas tenue de financer le régime et elle n'est donc actuellement pas considérée comme ayant, à la date du bilan, une quote-part quelconque dans les obligations futures.

Provisions

Les secteurs de la NSPO comptabilisent des provisions au titre de passifs dont l'échéance ou le montant sont incertains, y compris au titre de litiges juridiques tels que ceux liés à des questions contractuelles et à des créances douteuses potentielles. La provision est mesurée en se fondant sur la meilleure estimation de la dépense nécessaire au règlement de l'obligation à la date de clôture, à moins que, afin de permettre la publication en temps utile des états financiers, cela ne soit pas possible et auquel cas c'est le scénario le plus pessimiste qui est présenté.

Les RPF de la NSPO précisent que tous les risques inhérents à l'exécution des prestations assurées par l'Agence sont à la charge des clients de l'Agence. Les coûts découlant d'obligations juridiques auxquelles l'Agence est exposée dans le cadre de l'exécution de prestations demandées à l'Agence sont aussi à la charge de ces clients".

Provisions – Articles qui n'ont pas d'incidence sur le montant total du passif ou de l'actif net

Les articles qui seraient généralement considérés comme des provisions n'ont pas tous une incidence sur l'actif net de la NSPO. Par exemple, si un client refuse de payer une dette, celle-ci doit être, en définitive, supportée par tous les autres clients. Cela crée une situation dans laquelle une provision ne changera rien au montant total du passif ou de l'actif net ; elle entraîne simplement une réimputation du passif existant à l'ensemble des clients, mais pas un changement absolu.

Provisions – Articles qui donnent lieu à des provisions et qui ont une incidence sur le montant total du passif ou de l'actif net

Il existe des situations dans lesquelles une provision peut entraîner une augmentation du passif total de la NSPO et donc avoir une incidence négative sur l'actif net. L'Agence peut, en théorie, être exposée à une obligation contractuelle envers un tiers, donnant lieu à la constitution d'une provision parce qu'elle n'a pas été budgétisée par la NSPO ou ses clients. Si en définitive les clients de la NSPO devront fournir un financement afin de couvrir les montants des provisions, il existe un problème de calendrier car une provision, dont l'échéance ou le montant sont incertains, n'est pas immédiatement compensée par un produit ou une somme à payer par les clients.

Passifs éventuels

La NSPO communique, dans les notes qui accompagnent les états financiers, les passifs éventuels dans les cas où :

- la NSPO est exposée à des passifs financiers éventuels dus à des événements qui sont survenus avant la fin de l'exercice et pour lesquels la confirmation de l'existence du passif ne sera connue que du fait de la survenance (ou non) d'un ou de plusieurs événements futurs incertains dont l'organisation n'a pas totalement la maîtrise ;
- ou le secteur "NSPO" est exposé à un passif financier existant, dû à des événements qui sont survenus avant la fin de l'exercice et la NSPO ne pense pas qu'elle sera tenue de payer ce passif financier ou le montant de ce dernier ne peut pas être mesuré avec une fiabilité suffisante.

Toutefois, comme indiqué dans la politique comptable relative aux provisions ci-dessus, les RPF de la NSPO précisent que tous les risques inhérents à l'exécution des prestations assurées par l'Agence sont à la charge des clients de l'Agence. Les coûts découlant d'obligations juridiques auxquelles l'Agence est exposée dans le cadre de l'exécution de prestations demandées à l'Agence sont aussi à la charge de ces clients". Cela signifie que si l'Agence crée un passif éventuel qui finit par se concrétiser, il doit être supporté par ses clients.

Excédent (ou déficit) d'exploitation au cours de l'exercice

Des excédents et déficits d'exploitation se produisent lorsque des charges ou des produits extrabudgétaires apparaissent, notamment en cas d'amortissement, de changement dans les provisions, de vente ou d'élimination de stocks ou en cas de résultats latents d'opérations conclues en monnaies étrangères. Pour les seules unités opérationnelles "opérations logistiques" et "programme NAM", les effets latents de la conversion de monnaies étrangères ont une incidence sur l'état de la performance financière. Les intérêts bancaires et les effets réalisés de la conversion de monnaies étrangères ne font que "transiter" par les unités opérationnelles "opérations logistiques" et "programme NAM" et appartiennent aux clients plutôt qu'à la NSPO ; de ce fait, ils n'ont pas d'incidence sur les produits.

Actif net de la NSPO

L'actif net pris en compte dans les états financiers correspond à l'actif net des clients de la NSPO. Cet actif net comprend les capitaux fournis par les clients pour financer l'acquisition d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et de stocks. L'apport en capital est réduit des effets de l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, et peut être augmenté ou diminué en fonction des effets de la conversion des monnaies. L'actif net tient également compte de l'incidence des excédents et des déficits d'exploitation susmentionnés.

NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS (les montants sont exprimés en milliers d'euros sauf indication contraire)

1. Estimations et jugements comptables critiques

La NSPO formule certaines estimations et hypothèses concernant l'avenir. Les estimations et jugements sont évalués en permanence sur la base de l'expérience acquise et d'autres facteurs, dont l'attente d'événements futurs estimée raisonnable dans les circonstances connues. Il est possible que, dans l'avenir, l'expérience concrète diffère de ces estimations et hypothèses. Certains soldes tels que ceux des charges à payer et des ventes non facturées doivent être évalués en fin d'exercice afin d'estimer la valeur du travail et des services fournis en fin d'année. Les estimations et hypothèses qui comportent un risque significatif de provoquer un ajustement important des valeurs comptables de l'actif et du passif au cours de l'exercice financier suivant sont présentées ci-dessous.

Estimations et hypothèses

a) Constatation des recettes et des dépenses au titre des biens et services fournis dans le cadre du programme de ventes militaires américaines à l'étranger

L'Agence achète des biens et des services dans le cadre du programme de ventes militaires américaines à l'étranger. Les services officiels des États-Unis remettent à l'Agence des rapports trimestriels précisant les biens et services fournis. L'Agence effectue le rapprochement entre les livraisons de biens et ces rapports trimestriels et a la conviction que, pour les biens livrés, les rapports présentent des données fiables relevant de la comptabilité d'exercice.

La direction de l'Agence a choisi de comptabiliser la valeur des services fournis sur la base des valeurs indiquées dans les rapports, qui se fondent sur les paiements en espèces effectués par le gouvernement des États-Unis aux titulaires de marché au cours de la période de référence ; le cadre comptable OTAN permet à l'Agence d'effectuer ce type de comptabilisation.

b) Coûts des missions du programme NAM

Les coûts des missions du programme NAM (pour ce qui est du carburant et des services aéroportuaires, par exemple) sont évalués en fonction des meilleures estimations disponibles au moment de l'établissement des états financiers.

c) Actions en justice, en cours ou éventuelles

Conformément au cadre comptable OTAN, la NSPO comptabilise une provision dans les cas où il existe une obligation actuelle résultant d'un événement passé, où un transfert d'avantages économiques est probable et où le montant des coûts du transfert peut être estimé de manière fiable. Dans les cas où ces critères ne sont pas remplis, il peut être fait mention d'un passif éventuel dans les notes relatives aux états financiers. Les obligations découlant d'éléments de passif éventuel qui ont été ainsi présentées ou celles qui ne sont pas comptabilisées ou présentées actuellement dans les états financiers pourraient avoir une incidence importante sur la situation financière de la NSPO.

L'application de ces principes comptables à des dossiers juridiques exige de la direction de la NSPA qu'elle se prononce sur divers éléments factuels et juridiques dont elle n'a pas la maîtrise. L'Agence examine les dossiers juridiques non réglés chaque fois que des éléments nouveaux interviennent dans les actions en justice et à chaque date d'établissement des comptes, afin d'évaluer la nécessité de constituer des provisions et d'en faire mention dans ses états financiers. Les facteurs pris en compte pour prendre les décisions relatives aux provisions sont notamment les suivants : la nature du litige, de la réclamation ou de l'évaluation, la procédure judiciaire et le niveau des éventuels dommages et intérêts dans la juridiction saisie du litige, de la réclamation ou de l'évaluation, l'état d'avancement du dossier (y compris l'état d'avancement après la date d'établissement des états financiers mais avant leur publication), les opinions ou avis des conseillers juridiques, l'expérience acquise dans des dossiers similaires et toute décision de l'ASB concernant la façon dont il réagira à un litige, une réclamation ou une évaluation.

NATO SANS CLASSIFICATION

Communicable à la Suède

2. Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus pour le compte de clients, placements détenus pour le compte de clients et découverts

L'Agence revoit en permanence ses dispositions bancaires afin de veiller à ce que les fonds des clients ne soient exposés qu'à un faible risque de perte de capital. À la date de publication des états financiers, elle considère que les montants des soldes de trésorerie et de placement sont correctement indiqués et qu'il n'est pas nécessaire de déprécier les soldes présentés.

Gestion du risque lié aux taux d'intérêt et du risque d'illiquidité

Jusqu'en septembre 2022, la zone euro était exposée à des taux d'intérêt nuls ou négatifs. Soucieuse de réduire et de gérer les incidences sur les clients de la NSPA des taux d'intérêt négatifs et nuls appliqués aux placements en euros, l'Agence s'est efforcée de gérer ces risques préventivement, avec l'aval de l'ASB. L'Agence, avec l'accord de l'ASB, gère les placements de la manière suivante :

- l'Agence prévoit toujours de conserver ses placements jusqu'à leur échéance théorique ;
- malgré l'objectif de conserver les placements jusqu'à leur échéance théorique, les équivalents de trésorerie et les placements doivent pouvoir être convertis en liquidités dans un délai de 35 jours. Cependant, l'Agence peut placer jusqu'à 30 % des fonds qu'elle détient pour le compte de ses clients pendant toute la durée contractuelle du dépôt (p. ex. 90 jours, 120 jours, 180 jours, 365 jours, etc.) pour une durée maximale d'un an, étant entendu que ces placements ne seront pas convertis en liquidités dans un délai de 35 jours ;
- l'Agence peut placer jusqu'à 500 MEUR des fonds qu'elle détient pour ses clients pendant une période de un à quatre ans au maximum, à condition que ces fonds puissent être convertis en liquidités dans un délai de 35 jours et sous réserve que, de l'avis du/de la contrôleur(-euse) des finances, ces placements soient considérés à faible risque. C'est la durée résiduelle du dépôt et non sa durée contractuelle d'origine qui permet de déterminer la limite relative au montant de 500 MEUR.

"Clôture" des dépôts à terme et règlements relatifs aux liquidités bancaires

Si l'Agence devait avoir besoin de liquidités d'urgence à court terme, en vertu des contrats régissant ses dépôts à terme, les banques, dans des circonstances exceptionnelles, peuvent clore un dépôt avant sa date d'échéance contractuelle. L'Agence a conclu des accords informels avec certaines de ses banques pour le permettre. Toutefois, dans ce cas, cela entraînerait des frais de clôture dont le montant dépendrait des taux d'intérêt applicables, des niveaux de liquidités sur le marché à ce moment-là et d'autres facteurs.

Conformément aux règlements bancaires, les banques sont souvent obligées de refuser les demandes de "clôture", afin de veiller à ce qu'elles se conforment aux accords de Bâle III concernant la situation des fonds propres des banques.

L'Agence est donc convaincue que ses banques lui permettraient de rompre certains de ses contrats pour répondre à des besoins de liquidités à court terme, mais il est irréaliste de supposer que 70 % de sa "trésorerie et équivalents" à court terme, ou l'ensemble de ses placements pour une période d'un à quatre ans, pourraient être liquidés dans un délai de 35 jours.

La situation des liquidités de l'Agence est très saine, et celle-ci suit de près les besoins en matière de flux de trésorerie. En conséquence, elle considère que le risque de devoir clore un dépôt à terme avant l'échéance contractuelle est *très faible*. L'Agence n'a jamais clos un dépôt à terme avant l'échéance contractuelle.

La démarche susmentionnée en matière de placements a été proposée par l'Agence et acceptée par l'ASB durant la pandémie de COVID-19. L'Agence a soumis cette proposition au vu des risques possibles d'une crise de liquidités et afin de protéger les fonds des clients en cas d'avènement d'une telle crise. Compte tenu de la diminution des risques liés aux liquidités, l'Agence soumettra à l'ASB une proposition visant à reconsidérer sa démarche en matière de placements afin de la rendre moins restrictive.

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION

Communicable à la Suède

a) Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus pour le compte de clients

	Opérations logistiques		Programme NAM		Programme CEPS		TOTAL NSPO	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Trésorerie disponible sur demande	435 389	711 975	12 624	11 470	17 403	24 834	465 416	748 279
Dépôts à court terme d'une durée maximale d'un an	3 642 998	1 975 752	249 823	256 421	157 947	164 483	4 050 768	2 396 656
Total	4 078 387	2 687 727	262 447	267 891	175 350	189 317	4 516 184	3 144 935
<i>Dépôts à court terme d'une durée maximale d'un an, qui devraient être maintenus jusqu'à leur échéance, l'échéance suivante restant à la fin de l'exercice</i>								
<i>pouvant être liquidés dans un délai maximal de 35 jours</i>	1 923 032	902 435	23 522	50 326	157 947	164 483	2 104 501	1 117 244
<i>pouvant être liquidés dans un délai compris entre 36 jours et 3 mois</i>	159 965	325 117	29 762	31 745	0	0	189 727	356 862
<i>pouvant être liquidés dans un délai compris entre 3 et 12 mois</i>	1 560 001	748 200	196 539	174 350	0	0	1 756 540	922 550
Total	3 642 998	1 975 752	249 823	256 421	157 947	164 483	4 050 768	2 396 656

Trésorerie

La trésorerie disponible sur demande est considérée comme de la trésorerie pouvant être obtenue à très brève échéance (p. ex. 1 jour ouvrable).

Équivalents de trésorerie dans le cadre des normes IPSAS et des RPF de la NSPO

Les équivalents de trésorerie de l'Agence correspondent à des comptes à préavis et à des dépôts à terme qui peuvent être rapidement convertis en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à des risques négligeables de changement de valeur.

Selon les normes IPSAS, les équivalents de trésorerie sont normalement considérés comme étant à court terme quand ils ont une échéance de moins de trois mois à compter de la date d'acquisition ; toutefois, cela n'exclut pas des durées potentiellement plus longues. L'Agence a été autorisée, en vertu des RPF de la NSPO, à effectuer des placements "à court terme", le court terme étant considéré comme pouvant aller jusqu'à un an. L'ASB et le Conseil de l'Atlantique Nord étant les principaux utilisateurs de ces états financiers, l'Agence présente donc les placements à court terme comme étant les comptes à préavis et les dépôts à terme qui peuvent être convertis en liquidités en un an maximum, plutôt qu'en moins de trois mois.

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION

Communicable à la Suède

b) Trésorerie et découverts des Organisations nationales de l'unité opérationnelle "programme CEPS"

Compte tenu de la structure des dispositions bancaires de certaines Organisations nationales du CEPS, l'unité opérationnelle "programme CEPS" contrôle 10,9 MEUR (contre 15,4 MEUR en 2021) de "liquidités non CEPS" qui appartiennent aux Organisations nationales concernées. Ces actifs de trésorerie de l'unité opérationnelle CEPS sont compensés par des passifs figurant dans l'état de la situation financière.

En outre, l'unité opérationnelle "programme CEPS" autorise des emprunts entre l'Organisation nationale française et son titulaire de marché, ce qui est considéré comme une "facilité de trésorerie". Fin 2022, le solde était de 347 KEUR (contre 1,1 MEUR en 2021).

c) Placements détenus pour le compte de clients

	Opérations logistiques		Programme NAM		Programme CEPS		TOTAL NSPO	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Trésorerie en dépôt pour une période allant d'un à quatre ans	244 680	0	0	0	0	0	244 680	0
Total	244 680	0	0	0	0	0	244 680	0
<i>Placements, qui devraient être maintenus jusqu'à leur échéance, l'échéance suivante restant à la fin de l'exercice</i>								
<i>pouvant être liquidés dans un délai compris entre 1 et 2 ans</i>	244 680	0	0	0	0	0	244 680	0
Total	244 680	0	0	0	0	0	244 680	0

d) Augmentations des soldes entre 2021 et 2022

Les soldes de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements ont augmenté de 1,6 milliard d'euros, soit plus de 50 %, entre la fin de l'exercice 2021 et la fin de l'exercice 2022. Ces soldes se sont accrus malgré des taux d'intérêt nominaux proposés à l'Agence inférieurs à l'inflation (c'est-à-dire que les taux d'intérêt réels sont négatifs). Une partie de l'augmentation du montant des liquidités vise à financer les coûts des projets en cours qui seront facturés dans l'année à venir. Au niveau de la gouvernance, le contrôleur des finances a continué de rappeler le risque lié aux taux d'intérêt qui pèse sur les pays et les clients lorsque trop de liquidités sont détenues à l'Agence.

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION

Communicable à la Suède

3. Immobilisations corporelles

a) Immobilisations corporelles de la NSPO

La NSPO inscrit à l'actif toutes les immobilisations corporelles contrôlées par les composantes sectorielles de ses unités opérationnelles. L'unité opérationnelle "opérations logistiques" inscrit les immobilisations corporelles qu'elle contrôle dans le cadre de ses fonctions d'administration ou qui sont contrôlées par les associations de soutien ou d'acquisition collectivement. En outre, le secteur "opérations logistiques" inscrit à l'actif les montants immatériels des immobilisations corporelles utilisées par le Bureau du président et qu'il gère pour le compte du Bureau du président.

NSPO 2022	Coût au 1 ^{er} janvier	Ajouts en cours d'année	Sorties / Moins-values en cours d'année	Écart de conversion	Coût au 31 décembre	Amortissement au 1 ^{er} janvier	Variations de l'amort. des immob. corp.	Écart de conversion au 31 décembre	Amortissement au 31 décembre	Valeur comptable nette		
										d'ouverture	de clôture	
Terrains	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Bâtiments	57 967	3 616	0	(6)	2 112	63 689	(19 432)	(3 873)	(500)	(23 805)	38 535	39 884
Matériel installé	2 403	137	0	(30)	0	2 510	(1 565)	(120)	0	(1 684)	838	825
Machines	136 391	1 027	(1 234)	(249)	0	135 935	(101 452)	(4 032)	0	(105 484)	34 939	30 451
Véhicules	13 617	781	0	(397)	356	14 356	(10 184)	(621)	(273)	(11 078)	3 433	3 279
Aéronefs	3 047 746	108 730	427 679	(24 708)	35 459	3 594 906	(307 713)	(133 155)	(14 476)	(455 345)	2 740 033	3 139 562
Réseau d'oléoducs	204 932	5 075	22 116	(300)	0	231 823	(64 325)	(15 041)	0	(79 366)	140 607	152 457
Matériel nécessaire aux missions	26 669	960	82	(856)	802	27 657	(21 717)	(348)	(656)	(22 721)	4 952	4 936
Mobilier	6 294	511	39	(127)	14	6 732	(4 723)	(279)	(7)	(5 009)	1 571	1 723
Systèmes informatiques	39 351	3 872	(124)	(725)	77	42 451	(30 989)	(3 526)	(66)	(34 581)	8 362	7 871
Systèmes de télécommunication	2 550	103	(8)	(67)	4	2 581	(2 020)	(85)	(3)	(2 108)	530	473
Immobilisations en cours	534 937	145 428	(448 550)	0	339	232 153	0	0	0	0	534 937	232 153
TOTAL	4 072 856	270 240	0	(27 466)	39 163	4 354 794	(564 120)	(161 080)	(15 981)	(741 181)	3 508 736	3 613 613

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION

Communicable à la Suède

NSPO 2021	Coût au 1 ^{er} janvier	Ajouts en cours d'année	Transfert	Sorties / Moins-values en cours d'année	Écart de conversion	Coût au 31 décembre	Amortissement au 1 ^{er} janvier	Variations de l'amort. des immob. corp.	Écart de conversion	Amortissement au 31 décembre	Valeur	Valeur
											comptable nette d'ouverture	comptable nette de clôture
Terrains	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bâtiments	51 313	4 028	0	0	2 626	57 967	(13 538)	(5 297)	(597)	(19 432)	37 775	38 535
Matériel installé	6 992	158	(4 730)	(17)	0	2 403	(4 819)	3 254	0	(1 565)	2 173	838
Machines	114 430	22 226	0	(265)	0	136 391	(97 833)	(3 619)	0	(101 452)	16 597	34 939
Véhicules	8 048	653	4 730	(298)	484	13 617	(5 759)	(4 093)	(332)	(10 184)	2 289	3 433
Aéronefs	1 274 291	1 420 599	308 962	0	43 894	3 047 746	(209 149)	(80 903)	(17 661)	(307 713)	1 065 142	2 740 033
Réseau d'oléoducs	187 144	9 381	9 884	(1 477)	0	204 932	(51 037)	(13 288)	0	(64 325)	136 107	140 607
Matériel nécessaire aux missions	25 150	875	5	(361)	1 000	26 669	(19 987)	(935)	(795)	(21 717)	5 163	4 952
Mobilier	6 209	325	0	(257)	17	6 294	(4 657)	(60)	(6)	(4 723)	1 552	1 571
Systèmes informatiques	36 172	3 538	0	(454)	95	39 351	(27 088)	(3 820)	(81)	(30 989)	9 084	8 362
Systèmes de télécommunication	2 429	147	0	(32)	5	2 549	(1 816)	(200)	(4)	(2 020)	614	530
Immobilisations en cours	548 316	305 115	(318 851)	0	357	534 937	0	0	0	0	548 316	534 937
Total	2 260 493	1 767 045	0	(3 161)	48 478	4 072 856	(435 683)	(108 958)	(19 476)	(564 120)	1 824 810	3 508 736

b) Terrains et constructions acquis depuis le 1^{er} janvier 2013

En décembre 2019, l'ASB a approuvé le financement pour la construction de nouvelles installations à [REDACTED] et l'Agence a estimé que cette approbation signifiait qu'à partir de 2019, les terrains et constructions de [REDACTED] qui avaient été acquis depuis le 1^{er} janvier 2013 étaient sous le contrôle de la NSPO. Par conséquent, l'Agence comptabilise désormais uniquement les terrains et constructions qu'elle contrôle depuis le 1^{er} janvier 2013.

c) Nouvelles installations de [REDACTED]

Le développement des nouvelles installations de [REDACTED] est un événement important dans l'histoire de l'Agence et un budget spécifique lui est réservé, sous l'appellation de programme stratégique d'infrastructure (SIP). À ce titre, l'inscription des différents projets à l'actif est indiquée séparément dans les présents états financiers. La valeur comptable nette des nouvelles installations de [REDACTED] est présentée dans le tableau ci-dessous.

	Opérations logistiques	Opérations logistiques
	2022	2021
Nouvelles installations de ***** (valeur comptable nette)		
Nouvelle entrée (en exploitation depuis 2018)	3 310	3 405
Nouvelles installations de ***** - Immobilisations en cours	5 302	4 403
Nouvelles installations de ***** - Valeur comptable nette des éléments en capital	1 209	1 808
Total	9 821	9 616

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION

Communicable à la Suède

La nouvelle entrée du site de [REDACTED] est comptabilisée à la ligne "Bâtiments" des tableaux des immobilisations corporelles de l'unité opérationnelle "opérations logistiques" et de la NSPO, tandis que les parties inscrites à l'actif des nouvelles installations de [REDACTED] sont comptabilisées à la ligne "Bâtiments" de ces tableaux et les immobilisations en cours sont comptabilisées à la ligne du même nom dans ces tableaux.

La valeur des nouvelles installations de [REDACTED] ne comprend pas d'estimation des coûts liés au démantèlement, à l'enlèvement et à la remise en état, ce qui s'explique par l'absence de calendrier pour ces activités. Il n'est donc pas jugé possible de procéder à une estimation fiable.

Les anciennes installations de [REDACTED] comprennent le terrain, les routes et quarante bâtiments sur le site. La valeur du site a été estimée pour la dernière fois en 2011 à 101,5 MEUR, soit 10,5 MEUR pour le terrain et 91 MEUR pour les bâtiments.

d) Terrains et constructions acquis avant le 1^{er} janvier 2013

Le cadre comptable OTAN prévoit qu'il soit fourni une brève description des types d'immobilisations corporelles détenues avant le 1^{er} janvier 2013 qui ne sont pas portées à l'actif.

- La valeur du terrain et du bâtiment du Bureau de programme CEPS à [REDACTED] a été estimée pour la dernière fois en 2011 à 3,75 MEUR, soit 195 KEUR pour le terrain et 3,55 MEUR pour le bâtiment.

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION

Communicable à la Suède

e) Immobilisations corporelles de l'unité opérationnelle "opérations logistiques"

OPÉRATIONS LOGISTIQUES 2022	Coût au 1 ^{er} janvier	Ajouts en cours d'année	Transfert	Sorties / Moins-values en cours d'année	Écart de conversion	Coût au 31 décembre	Amortissement au 1 ^{er} janvier	Variations de l'amort. des immob. corp.	Écart de conversion	Amortissement au 31 décembre	Valeur comptable nette d'ouverture	Valeur comptable nette de clôture
Terrains	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bâtiments	17 827	3 245	0	0	0	21 072	(6 014)	(2 034)	0	(8 048)	11 813	13 024
Matériel installé	1 268	23	0	0	0	1 291	(949)	(55)	0	(1 003)	319	287
Machines	133 542	844	(1 234)	(202)	0	132 950	(99 094)	(3 970)	0	(103 064)	34 448	29 886
Véhicules	976	97	0	(41)	0	1 031	(578)	(69)	0	(647)	398	385
Aéronefs	2 474 688	108 665	427 679	(24 708)	0	2 986 324	(69 099)	(110 496)	0	(179 596)	2 405 589	2 806 729
Réseau d'oléoducs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Matériel nécessaire aux missions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mobilier	3 539	184	0	(45)	0	3 679	(2 618)	(156)	0	(2 774)	921	905
Systèmes informatiques	35 517	3 343	(124)	(590)	0	38 146	(27 823)	(3 168)	0	(30 991)	7 694	7 156
Systèmes de télécommunication	1 096	0	0	(24)	0	1 071	(990)	(24)	0	(1 014)	106	57
Immobilisations en cours	459 873	109 846	(426 321)	0	0	143 397	0	0	0	0	459 873	143 397
TOTAL	3 128 325	226 247	0	(25 611)	0	3 328 962	(207 165)	(119 972)	0	(327 137)	2 921 160	3 001 825

OPÉRATIONS LOGISTIQUES 2021	Coût au 1 ^{er} janvier	Ajouts en cours d'année	Transfert	Sorties / Moins-values en cours d'année	Écart de conversion	Coût au 31 décembre	Amortissement au 1 ^{er} janvier	Variations de l'amort. des immob. corp.	Écart de conversion	Amortissement au 31 décembre	Valeur comptable nette d'ouverture	Valeur comptable nette de clôture
Terrains	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bâtiments	14 211	3 616	0	0	0	17 827	(2 363)	(3 651)	0	(6 014)	11 848	11 813
Matériel installé	1 249	25	0	(6)	0	1 268	(894)	(55)	0	(949)	355	319
Machines	111 643	22 163	0	(264)	0	133 542	(95 577)	(3 517)	0	(99 094)	16 066	34 448
Véhicules	937	51	0	(12)	0	976	(519)	(59)	0	(578)	418	398
Aéronefs	751 702	1 414 024	308 962	0	0	2 474 688	(7 966)	(61 133)	0	(69 099)	743 736	2 405 589
Réseau d'oléoducs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Matériel nécessaire aux missions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mobilier	3 564	92	0	(117)	0	3 539	(2 574)	(44)	0	(2 618)	990	921
Systèmes informatiques	32 762	3 145	0	(390)	0	35 517	(24 386)	(3 437)	0	(27 823)	8 376	7 694
Systèmes de télécommunication	1 003	102	0	(10)	0	1 095	(951)	(39)	0	(990)	53	106
Immobilisations en cours	495 726	273 109	(308 962)	0	0	459 873	0	0	0	0	495 726	459 873
Total	1 412 796	1 716 327	0	(799)	0	3 128 325	(135 230)	(71 932)	0	(207 165)	1 277 566	2 921 160

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION

Communicable à la Suède

Les immobilisations en cours sont mesurées en fonction de l'état d'achèvement de la réalisation ; cette mesure est basée soit sur les résultats d'une inspection technique, soit sur des paiements échelonnés prévus dans le contrat correspondant. Le poste principal au sein de l'unité opérationnelle "opérations logistiques" correspond à l'achat d'avions multirôles de ravitaillement en vol et de transport (voir ci-dessous).

La valeur de l'actif ne comprend pas d'estimation des coûts liés au démantèlement, à l'enlèvement et à la remise en état, ce qui s'explique par le fait qu'il n'est pas jugé possible de procéder à une estimation fiable.

f) Unité opérationnelle "opérations logistiques" : ajouts importants aux immobilisations corporelles en 2022 et 2021 – Flotte multinationale d'avions multirôles de ravitaillement en vol et de transport (MMF)

Le programme MMF est un exemple unique de coopération multinationale réussie entre l'OTAN et l'Union européenne. Les six pays qui participent au programme bénéficient, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, d'une capacité globale et fiable de ravitaillement en vol, de transport aérien et d'évacuation sanitaire aérienne. En mutualisant et en partageant des ressources, les pays ont accès à cette capacité critique de la manière la plus abordable. Neuf avions ont actuellement été commandés. L'Association de soutien "MMF" de la NSPO a été mise en place afin d'assurer le soutien de l'exploitation ainsi que le soutien de cette flotte, en temps de paix, de crise ou de guerre.

En 2022, deux avions MRTT supplémentaires ont été transférés à la NSPO, portant ainsi le total à sept. La livraison de deux autres aéronefs est prévue pour 2024.

g) Unité opérationnelle "opérations logistiques" : ajouts importants aux immobilisations corporelles en 2022 et 2021 – AGS

La NAGSMO a acheté cinq véhicules aériens sans pilote (classés comme aéronefs dans les immobilisations corporelles) pour l'Alliance. L'Association de soutien "AGS" de la NSPO est chargée de la gestion du maintien en condition opérationnelle de ces drones. En 2023, près de 100 millions de moyens supplémentaires ont été transférés, s'ajoutant à un don de plus de 1,4 milliard d'euros en 2021.

Du point de vue du compte rendu financier, la "cession" de moyens prend la forme d'un don (à savoir une opération sans contrepartie directe) et il est tenu compte de la valeur des actifs cédés en cours d'exercice en tant que produit dans l'état de la performance financière. L'évaluation des actifs donnés a été fournie par la NAGSMO.

L'Association de soutien "AGS" de la NSPO a été créée afin d'organiser, en temps de paix, de crise ou de guerre, le soutien du système central de l'AGS appartenant à l'OTAN et exploité par l'OTAN. Toutefois, la mission de la NSPA ne comprend pas l'exploitation du système central de l'AGS, qui relève du SACEUR.

h) Unité opérationnelle "opérations logistiques" : dépréciation d'une partie de l'AGS

En 2022, l'Agence a déprécié une partie de l'AGS d'une valeur comptable nette de 25 MEUR, en déterminant que le potentiel de service contenu dans cette partie du système n'existait plus.

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION

Communicable à la Suède

i) Immobilisations corporelles du programme NAM

PROGRAMME NAM 2022	Coût au 1 ^{er} janvier	Ajouts en cours d'année	Transfert	Sorties / Moins-values en cours d'année	Écart de conversion	Coût au 31 décembre	Amortissement au 1 ^{er} janvier	Variations de l'amort. des immob. corp.	Écart de conversion	Amortissement au 31 décembre	Valeur comptable nette d'ouverture	Valeur comptable nette de clôture
Terrains	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bâtiments	34 128	0	0	0	2 112	36 240	(8 442)	(1 653)	(500)	(10 595)	25 686	25 645
Matériel installé	0	56	0	0	0	56	0	(1)	0	(1)	0	55
Machines	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Véhicules	5 762	38	0	0	356	6 156	(4 463)	(325)	(273)	(5 061)	1 299	1 095
Aéronefs	573 058	65	0	0	35 459	608 582	(238 614)	(22 659)	(14 476)	(275 749)	334 444	332 833
Réseau d'oléoducs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Matériel nécessaire aux missions	13 011	462	0	(204)	802	14 071	(10 681)	(464)	(656)	(11 801)	2 330	2 270
Mobilier	228	32	0	0	14	274	(92)	(25)	(7)	(124)	136	150
Systèmes informatiques	1 269	128	0	(33)	77	1 441	(1 101)	(77)	(66)	(1 244)	168	197
Systèmes de télécommunication	67	0	0	0	4	71	(56)	(7)	(3)	(66)	11	5
Immobilisations en cours	6 426	4 613	0	0	339	11 378	0	0	0	0	6 426	11 378
Total	633 949	5 394	0	(237)	39 163	678 269	(263 449)	(25 211)	(15 981)	(304 641)	370 500	373 628

PROGRAMME NAM 2021	Coût au 1 ^{er} janvier	Ajouts en cours d'année	Transfert	Sorties / Moins-values en cours d'année	Écart de conversion	Coût au 31 décembre	Amortissement au 1 ^{er} janvier	Variations de l'amort. des immob. corp.	Écart de conversion	Amortissement au 31 décembre	Valeur comptable nette d'ouverture	Valeur comptable nette de clôture
Terrains	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bâtiments	31 462	40	0	0	2 626	34 128	(6 374)	(1 471)	(597)	(8 442)	25 088	25 686
Matériel installé	4 730	0	(4 730)	0	0	0	(3 387)	3 387	0	0	1 343	0
Machines	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Véhicules	530	18	4 730	0	484	5 762	(430)	(3 701)	(332)	(4 463)	100	1 299
Aéronefs	522 589	6 575	0	0	43 894	573 058	(201 183)	(19 770)	(17 661)	(238 614)	321 406	334 444
Réseau d'oléoducs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Matériel nécessaire aux missions	11 929	82	0	0	1 000	13 011	(9 106)	(780)	(795)	(10 681)	2 823	2 330
Mobilier	200	11	0	0	17	228	(65)	(21)	(6)	(92)	135	136
Systèmes informatiques	1 090	84	0	0	95	1 269	(914)	(106)	(81)	(1 101)	176	168
Systèmes de télécommunication	62	0	0	0	5	67	(38)	(14)	(4)	(56)	24	11
Immobilisations en cours	2 261	3 808	0	0	357	6 426	0	0	0	0	2 261	6 426
Total	574 853	10 618	0	0	48 478	633 949	(221 497)	(22 476)	(19 476)	(263 449)	353 356	370 500

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION

Communicable à la Suède

j) Immobilisations corporelles du CEPS

Site du CEPS à [REDACTED]

Les immobilisations en cours sont mesurées en fonction de l'état d'achèvement de la réalisation ; cette mesure est basée soit sur les résultats d'une inspection technique, soit sur des paiements échelonnés prévus dans le contrat correspondant. Le poste principal au sein de l'unité opérationnelle CEPS correspond aux actifs pour le réseau d'oléoducs.

La valeur des immobilisations corporelles du réseau d'oléoducs en Centre-Europe ne comprend pas d'estimation des coûts liés au démantèlement, à l'enlèvement et à la remise en état. Cela s'explique par l'absence de calendrier pour ces activités : proposer une estimation fiable n'est pas considéré comme étant réalisable. En outre, ces coûts seraient supportés par les Nations hôtes ou grâce à un financement au titre du NSIP, et ne seraient donc pas à la charge de la NSPO.

CEPS 2022	Coût au 1 ^{er} janvier	Ajouts en cours d'année	Transfert	Sorties / Moins-values en cours d'année	Écart de conversion	Coût au 31 décembre	Amortissement au 1 ^{er} janvier	Variations de l'amort. des immob. corp.	Écart de conversion au 31 décembre	Amortissement au 31 décembre	Valeur comptable nette d'ouverture	Valeur comptable nette de clôture
Terrains	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bâtiments	6 012	371	0	(6)	0	6 377	(4 976)	(186)	0	(5 162)	1 036	1 215
Matériel installé	1 135	58	0	(30)	0	1 163	(616)	(64)	0	(680)	519	483
Machines	2 849	183	0	(47)	0	2 985	(2 358)	(62)	0	(2 420)	491	565
Véhicules	6 879	646	0	(356)	0	7 169	(5 143)	(227)	0	(5 370)	1 736	1 799
Aéronefs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Réseau d'oléoducs	204 932	5 075	22 116	(300)	0	231 823	(64 325)	(15 041)	0	(79 366)	140 607	152 457
Matériel nécessaire aux missions	13 658	498	82	(652)	0	13 586	(11 036)	116	0	(10 920)	2 622	2 666
Mobilier	2 527	295	39	(82)	0	2 779	(2 013)	(98)	0	(2 111)	514	668
Systèmes informatiques	2 565	401	0	(102)	0	2 864	(2 065)	(281)	0	(2 346)	500	518
Systèmes de télécommunication	1 387	103	(8)	(43)	0	1 439	(974)	(54)	0	(1 028)	413	411
Immobilisations en cours	68 638	30 969	(22 229)	0	0	77 378	0	0	0	0	68 638	77 378
Total	310 582	38 599	0	(1 618)	0	347 563	(93 506)	(15 897)	0	(109 403)	217 076	238 160

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION

Communicable à la Suède

CEPS 2021	Coût au 1 ^{er} janvier	Ajouts en cours d'année	Transfert	Sorties / Moins-values en cours d'année	Écart de conversion	Coût au 31 décembre	Amortissement au 1 ^{er} janvier	Variations de l'amort. des immob. corp.	Écart de conversion	Amortissement au 31 décembre	Valeur comptable nette d'ouverture	Valeur comptable nette de clôture
Terrains	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bâtiments	5 640	372	0	0	0	6 012	(4 801)	(175)	0	(4 976)	839	1 036
Matériel installé	1 013	133	0	(11)	0	1 135	(538)	(78)	0	(616)	475	519
Machines	2 787	63	0	(1)	0	2 849	(2 256)	(102)	0	(2 358)	531	491
Véhicules / transports	6 581	584	0	(286)	0	6 879	(4 810)	(333)	0	(5 143)	1 771	1 736
Aéronefs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Réseau d'oléoducs	187 144	9 381	9 884	(1 477)	0	204 932	(51 037)	(13 288)	0	(64 325)	136 107	140 607
Matériel nécessaire aux missions	13 221	793	5	(361)	0	13 658	(10 881)	(155)	0	(11 036)	2 340	2 622
Mobilier	2 445	222	0	(140)	0	2 527	(2 018)	5	0	(2 013)	427	514
Systèmes informatiques	2 320	309	0	(64)	0	2 565	(1 788)	(277)	0	(2 065)	532	500
Systèmes de télécommunication	1 364	45	0	(22)	0	1 387	(827)	(147)	0	(974)	537	413
Immobilisations en cours	50 329	28 198	(9 889)	0	0	68 638	0	0	0	0	50 329	68 638
Total	272 844	40 100	0	(2 362)	0	310 582	(78 956)	(14 550)	0	(93 506)	193 888	217 076

4. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles de la NSPO sont les suivantes :

- plusieurs versions du PGI SAP qui sont utilisées dans l'ensemble des secteurs ;
- le droit du programme NAM d'utiliser un moteur de rechange pour ses aéronefs C-17 ainsi que le logiciel ;
- les systèmes de coordination, de planification et de gestion du programme CEPS.

NSPO 2022	Coût au 1 ^{er} janvier	Ajouts en cours d'année	Transfert	Sorties / Moins-values en cours d'année	Écart de conversion	Coût au 31 décembre	Amortissement au 1 ^{er} janvier	Variations de l'amort. des immob. incorp.	Écart de conversion	Amortissement au 31 décembre	Valeur comptable nette d'ouverture	Valeur comptable nette de clôture
Logiciels	21 013	406	0	0	73	21 490	(10 297)	(1 293)	(73)	(11 663)	10 716	9 827
Droits à un moteur de rechange	17 063	0	0	0	1 056	18 119	(5 928)	(719)	(357)	(7 004)	11 135	11 115
Immobilisations en cours	405	359	0	0	0	764	0	0	0	0	405	764
Total	38 482	765	0	0	1 129	40 373	(16 225)	(2 012)	(430)	(18 667)	22 256	21 706

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION

Communicable à la Suède

NSPO 2021	Coût au 1 ^{er} janvier	Ajouts en cours d'année	Transfert	Sorties / Moins-values en cours d'année	Écart de conversion	Coût au 31 décembre	Amortissement au 1 ^{er} janvier	Variations de l'amort. des immob. incorp.	Écart de conversion	Amortissement au 31 décembre	Valeur comptable nette d'ouverture	Valeur comptable nette de clôture
Logiciels	14 199	6 723	0	0	91	21 013	(9 107)	(1 100)	(90)	(10 297)	5 093	10 716
Droits à un moteur de rechange	15 749	0	0	0	1 314	17 063	(4 855)	(640)	(433)	(5 928)	10 894	11 135
Immobilisations en cours	376	29	0	0	0	405	0	0	0	0	376	405
Total	30 325	6 752	0	0	1 405	38 482	(13 962)	(1 740)	(523)	(16 225)	16 363	22 256

a) Immobilisations incorporelles de l'unité opérationnelle "opérations logistiques"

OPÉRATIONS LOGISTIQUES 2022	Coût au 1 ^{er} janvier	Ajouts en cours d'année	Transfert	Sorties / Moins-values en cours d'année	Écart de conversion	Coût au 31 décembre	Amortissement au 1 ^{er} janvier	Variations de l'amort. des immob. incorp.	Écart de conversion	Amortissement au 31 décembre	Valeur comptable nette d'ouverture	Valeur comptable nette de clôture
Logiciels	10 367	2	0	0	0	10 367	(1 418)	(726)	0	(2 144)	8 949	8 223
Droits à un moteur de rechange	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles	10 367	2	0	0	0	10 367	(1 418)	(726)	0	(2 144)	8 949	8 223

OPÉRATIONS LOGISTIQUES 2021	Coût au 1 ^{er} janvier	Ajouts en cours d'année	Transfert	Sorties / Moins-values en cours d'année	Écart de conversion	Coût au 31 décembre	Amortissement au 1 ^{er} janvier	Variations de l'amort. des immob. incorp.	Écart de conversion	Amortissement au 31 décembre	Valeur comptable nette d'ouverture	Valeur comptable nette de clôture
Logiciels	4 153	6 214	0	0	0	10 367	(827)	(591)	0	(1 418)	3 326	8 949
Droits à un moteur de rechange	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	4 153	6 214	0	0	0	10 367	(827)	(591)	0	(1 418)	3 326	8 949

b) SAP S/4HANA

Les secteurs "bureau du président", "opérations logistiques" et "programme NAM" procèdent actuellement à la mise à niveau de leur PGI vers SAP "S/4HANA". Cette mise à niveau est actuellement à la phase de recherche (conception de l'état désiré), aucune décision n'ayant encore été prise pour mettre cette recherche en pratique. Cette dépense est donc comptabilisée en charges plutôt que d'être portée à l'actif.

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION

Communicable à la Suède

c) Immobilisations incorporelles du programme NAM

L'unité opérationnelle "programme NAM" a mis en œuvre un nouveau module de gestion des actifs dans son PGI, SAP. Dans le cadre de ce processus, il a fallu délimiter de façon complète et exacte l'ensemble des immobilisations corporelles et incorporelles considérées comme étant contrôlées par la NSPO.

PROGRAMME NAM 2022	Coût au 1 ^{er} janvier	Ajouts en cours d'année	Transfert	Sorties / Moins-values en cours d'année	Écart de conversion	Coût au 31 décembre	Amortissement au 1 ^{er} janvier	Variations de l'amort. des immob. incorp.	Écart de conversion	Amortissement au 31 décembre	Valeur	Valeur
											comptable nette d'ouverture	comptable nette de clôture
Logiciels	1 172	8	0	0	73	1 253	(1 163)	(5)	(73)	(1 241)	9	12
Droits à un moteur de rechange	17 063	0	0	0	1 056	18 119	(5 928)	(719)	(357)	(7 004)	11 135	11 115
Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles	18 235	8	0	0	1 129	19 372	(7 091)	(724)	(430)	(8 245)	11 144	11 127

PROGRAMME NAM 2021	Coût au 1 ^{er} janvier	Ajouts en cours d'année	Transfert	Sorties / Moins-values en cours d'année	Écart de conversion	Coût au 31 décembre	Amortissement au 1 ^{er} janvier	Variations de l'amort. des immob. incorp.	Écart de conversion	Amortissement au 31 décembre	Valeur	Valeur
											comptable nette d'ouverture	comptable nette de clôture
Logiciels	1 081	0	0	0	91	1 172	(1 067)	(6)	(90)	(1 163)	14	9
Droits à un moteur de rechange	15 749	0	0	0	1 314	17 063	(4 855)	(640)	(433)	(5 928)	10 894	11 135
Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles	16 830	0	0	0	1 405	18 235	(5 922)	(646)	(523)	(7 091)	10 908	11 144

Droit à un moteur de rechange

Le programme NAM possède deux moteurs de rechange. Dans le cadre de la "flotte virtuelle" dont le programme fait partie, il aura toujours accès à autant de moteurs de rechange que nécessaire pour faire en sorte que ses aéronefs soient en mesure de voler. Étant donné que les moteurs destinés à réparer les avions sont éparpillés dans le monde, il se peut que les réparations ne se fassent pas directement avec les moteurs de rechange appartenant au programme NAM, mais avec d'autres moteurs appartenant à d'autres membres de la "flotte virtuelle". De la même manière, si un autre membre de la "flotte virtuelle" doit utiliser un moteur de rechange, il pourrait utiliser les moteurs de rechange appartenant légalement au programme NAM. C'est en suivant cette logique que le droit aux moteurs de rechange a été catégorisé comme immobilisation incorporelle.

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION

Communicable à la Suède

d) Immobilisations incorporelles du CEPS

CEPS 2022	Coût au 1 ^{er} janvier	Ajouts en cours d'année	Transfert	Sorties / Moins-values en cours d'année	Écart de conversion	Coût au 31 décembre	Amortissement au 1 ^{er} janvier	Variations de l'amort. des immob. incorp.	Écart de conversion	Amortissement au 31 décembre	Valeur comptable nette d'ouverture	Valeur comptable nette de clôture
Logiciels	9 474	396	0	0	0	9 870	(7 716)	(562)	0	(8 278)	1 758	1 592
Droits à un moteur de rechange	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Immobilisations en cours	405	359	0	0	0	764	0	0	0	0	405	764
Total	9 880	755	0	0	0	10 634	(7 716)	(562)	0	(8 278)	2 163	2 356

CEPS 2021	Coût au 1 ^{er} janvier	Ajouts en cours d'année	Transfert	Sorties / Moins-values en cours d'année	Écart de conversion	Coût au 31 décembre	Amortissement au 1 ^{er} janvier	Variations de l'amort. des immob. incorp.	Écart de conversion	Amortissement au 31 décembre	Valeur comptable nette d'ouverture	Valeur comptable nette de clôture
Logiciels	8 965	509	0	0	0	9 474	(7 213)	(503)	0	(7 716)	1 753	1 758
Droits à un moteur de rechange	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Immobilisations en cours	376	29	0	0	0	405	0	0	0	0	376	405
Total	9 342	538	0	0	0	9 880	(7 213)	(503)	0	(7 716)	2 129	2 163

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION

Communicable à la Suède

5. Stocks

	Opérations logistiques		Programme NAM		Programme CEPS		TOTAL NSPO	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Consommables	22 545	15 632	216	201	3 774	3 464	26 535	19 297
Rechanges	28 701	25 283	5 554	4 696	3 501	3 519	37 756	33 498
Stocks stratégiques	391 970	362 739	0	0	0	0	391 970	362 739
Total	443 216	403 654	5 770	4 897	7 275	6 983	456 261	415 534

Chaque unité opérationnelle détient différents types de stocks qui correspondent à leurs différents types d'activités opérationnelles :

- **Unité opérationnelle "opérations logistiques"** : Les associations de soutien ou d'acquisition relevant du secteur "opérations logistiques" contrôlent des stocks payés conjointement ou en commun par les membres des associations de soutien ou d'acquisition. La plupart de ces stocks sont considérés comme des stocks stratégiques dans la mesure où ils sont détenus en vue d'une possible utilisation opérationnelle militaire comme éléments de systèmes d'arme. En raison de leur nature, il est souvent difficile de déterminer quand le "potentiel de service" contenu dans ces stocks sera utilisé. L'unité opérationnelle "opérations logistiques" porte à l'actif les rechanges importants liés à ses avions au titre des immobilisations corporelles plutôt que de les faire apparaître comme stocks, ce qui est conforme au cadre comptable OTAN.
- **Programme CEPS** : Les stocks du programme CEPS comprennent des rechanges et des articles consommables.
- **Programme NAM** : Le programme NAM contrôle les stocks destinés à ses avions. Ces stocks comprennent des produits pétroliers et des lubrifiants. Le programme NAM porte à l'actif les rechanges importants liés à ses avions C-17 au titre des immobilisations corporelles plutôt que de les faire apparaître comme stocks, ce qui est conforme au cadre comptable OTAN.

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION

Communicable à la Suède

6. Créances :

a) Actifs à court terme (échus à moins d'un an)

	Opérations logistiques		Programme NAM		Programme CEPS		Éliminations entre unités opérationnelles		TOTAL NSPO		
	Retraité								Retraité		Initial
<i>Actifs à court terme</i>	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2021
Créances	775 929	668 770	24 992	19 108	38 556	34 335	(74)	(84)	839 403	722 129	722 129
"Demandes d'avances" non contractuelles	657 023	387 963	0	0	0	0	0	0	657 023	387 963	0
Personnel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Taxes recouvrables	376 472	157 372	503	347	0	0	0	0	376 975	157 719	157 719
Autres entités de l'OTAN	60 288	24 067	0	0	7	2	0	0	60 295	24 069	24 069
Ventes non facturées aux clients	801 063	803 583	0	0	0	0	0	0	801 063	803 583	820 895
Intérêts bancaires	7 170	(531)	2 783	301	178	124	0	0	10 131	(106)	(106)
Total	2 677 945	2 041 224	28 278	19 756	38 741	34 461	(74)	(84)	2 744 890	2 095 357	1 724 706

Pour davantage d'informations sur le retraitement, veuillez vous reporter à la note sur les méthodes comptables et à la note n° 24 – Retraitements des états financiers 2021.

Créances : il convient de prendre en considération les créances à la lumière du fait que, bien que les clients doivent des montants à l'Agence, ces mêmes clients lui ont souvent versé des avances substantielles ; toutefois, ces montants ne peuvent être mutuellement "compensés" qu'avec l'autorisation du client.

Ventes non facturées : il s'agit de montants qui ont été payés aux fournisseurs de biens et de services, mais qui n'ont pas encore été refacturés aux différents clients en fin d'exercice (par opposition à des ventes financées en commun pour plus d'un client et qui sont facturées dans le cadre d'appels de contributions).

"Demandes d'avances" non contractuelles : ces "demandes d'avances" sont convenues au préalable avec le client. Elles correspondent à un événement prévu pour lequel il est quasiment certain que le paiement sera effectué. C'est pourquoi l'Agence a modifié sa méthode comptable en 2022 et comptabilise désormais les "demandes d'avances" en tant que créances, qui sont maintenant catégorisées comme "demandes d'avances non contractuelles", un passif correspondant pour le client étant présenté dans les "avances versées par les clients". Étant donné que ces "demandes d'avances" concernent des clients individuels, elles sont considérées comme des avances à court terme car l'avance est utilisée à la discrétion du client, qui peut choisir de demander son remboursement ou de la réaffecter à d'autres usages.

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION

Communicable à la Suède

b) Actifs non courants (échus à plus d'un an)

	Opérations logistiques		Programme NAM		Programme CEPS		Éliminations entre unités opérationnelles		TOTAL NSPO	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Actifs à long terme										
Créances	3 857	3 857	0	0	672	1 091	0	0	4 529	4 948
Ventes non facturées aux clients	2 306	8 697	0	0	0	0	0	0	2 306	8 697
Total	6 163	12 554	0	0	672	1 091	0	0	6 835	13 645

c) Montants brut et net des créances compte tenu des provisions pour créances douteuses et problèmes contractuels

Les montants brut et net des créances compte tenu des provisions pour créances douteuses et problèmes contractuels (se reporter à la *note n° 16 : Provisions pour de plus amples informations*) sont présentés dans le tableau ci-dessous.

	Opérations logistiques		Programme NAM		Programme CEPS		Éliminations entre unités opérationnelles		TOTAL NSPO		
	Retraité								Retraité	Initial	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2021
Créances											
Actifs à court terme	2 677 945	2 041 224	28 278	19 756	38 741	34 461	(74)	(84)	2 744 890	2 095 357	1 724 706
Actifs à long terme	6 163	12 554	0	0	672	1 091	0	0	6 835	13 645	13 645
Total	2 684 108	2 053 778	28 278	19 756	39 413	35 552	(74)	(84)	2 751 725	2 109 002	1 738 351

	Opérations logistiques		Programme NAM		Programme CEPS		Éliminations entre unités opérationnelles		TOTAL NSPO		
	Retraité								Retraité	Initial	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2021
Créances – Brut	2 684 108	2 053 778	28 278	19 756	39 413	35 552	(74)	(84)	2 751 725	2 109 002	1 738 351
Moins provision pour créances douteuses	0	0	0	0	(170)	(170)	0	0	(170)	(170)	(170)
Créances – Valeur nette de réalisation	2 684 108	2 053 778	28 278	19 756	39 243	35 382	(74)	(84)	2 751 555	2 108 832	1 738 181

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION

Communicable à la Suède

d) Profil de l'ancienneté des créances échues

L'ASB et la direction de l'Agence accordent une grande importance au recouvrement des factures impayées. Afin d'accroître la responsabilisation externe et la transparence dans ce domaine, l'ASB a appuyé la recommandation formulée par son auditeur externe (l'IBAN) visant à présenter un profil des factures impayées. Les chiffres ci-dessous comprennent uniquement les créances que l'Agence est chargée de recouvrer, ils n'incluent pas celles que les Organisations nationales du CEPS sont chargées de recouvrer. En outre, le tableau n'inclut que les créances qui ne sont pas contestées par un client.

	Opérations logistiques	Opérations logistiques	Programme NAM	Programme NAM	Programme CEPS	Programme CEPS	TOTAL NSPO	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Arriérés allant jusqu'à 1 an	317 940	298 389	21	130	29	1 576	317 990	300 095
Arriérés datant de 1 à 3 ans	62 459	43 506	166	80	0	0	62 625	43 586
Arriérés datant de 3 à 5 ans	8 010	4 804	226	310	0	0	8 236	5 114
Arriérés datant de plus de 5 ans	2 580	11 320	2 234	1 964	0	0	4 814	13 284
Total	390 989	358 019	2 647	2 484	29	1 576	393 665	362 079

e) Montants en souffrance qui ne conduisent pas à la constitution de provisions

Les articles qui seraient généralement considérés comme des provisions n'affectent pas tous l'actif net de la NSPO. Par exemple, si un client refuse de payer une dette, celle-ci doit être supportée en fin de compte par tous les autres clients. Cela crée une situation dans laquelle la constitution d'une provision ne changerait rien au montant total du passif ou de l'actif net ; elle entraîne simplement une réimputation du passif existant à l'ensemble des clients, mais pas un changement absolu.

Les éléments suivants sont ceux que la direction considère comme devant être divulgués, mais qui, dans de nombreuses organisations, conduiraient à la communication d'une provision ou d'un passif éventuel. Cependant, les règles financières de la NSPO sont telles que tous les coûts supportés par l'Agence doivent être couverts par les clients, et si un client particulier refuse de payer une facture, ces coûts doivent être répartis entre les autres clients. Tous les montants énumérés ci-dessous se rapportent à des coûts exposés par les clients et payés au moyen de fonds détenus par l'Agence, mais qui, une fois refacturés aux clients, n'ont pas été réglés par les clients concernés.

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION

Communicable à la Suède

i. Les clients suivants ont des montants en souffrance depuis plus de 5 ans et d'une valeur supérieure à 250 KEUR.

Ministère de la Défense bulgare – 1,2 million USD (unité opérationnelle "programme NAM")

Le ministère de la Défense bulgare est redevable de taxes en rapport avec les prestations (carburéacteur, hébergement, etc.) reçues lors des missions de vol de l'Escadre de transport lourd en Bulgarie dans le cadre des opérations de cette escadre. Ces créances sont désormais en souffrance depuis 11 ans. Le paiement de ces taxes est effectué par l'intermédiaire de l'unité opérationnelle "programme NAM". L'unité opérationnelle "programme NAM" est convenue, avec le ministère de la Défense bulgare, d'un processus concernant le recouvrement de ces taxes par lequel le ministère de la Défense bulgare devrait pouvoir régler toutes les taxes en souffrance d'ici décembre 2023. Outre ce montant, le ministère de la Défense bulgare a des créances en souffrance depuis moins de 5 ans au titre d'obligations fiscales pour un montant de 331 000 USD (contre 364 000 USD pour 2021).

Ministère de la Défense roumain – 1,18 million USD (unité opérationnelle "programme NAM")

Le ministère de la Défense roumain est redevable de taxes en rapport avec les prestations (carburéacteur, hébergement, etc.) reçues lors des missions de vol de l'Escadre de transport lourd en Roumanie dans le cadre des opérations de cette escadre. Certaines de ces créances sont désormais en souffrance depuis 11 ans. Le paiement de ces taxes est effectué par l'intermédiaire de l'unité opérationnelle "programme NAM". L'unité opérationnelle "programme NAM" est convenue, avec le ministère de la Défense roumain, d'un processus concernant le recouvrement de ces taxes par lequel le ministère de la Défense roumain devrait pouvoir régler toutes les taxes en souffrance d'ici décembre 2023. Outre ce montant, le ministère de la Défense roumain a des créances en souffrance depuis moins de 5 ans au titre d'obligations fiscales d'un montant de 106 000 USD (contre 226 000 USD pour 2021).

ii. Factures en souffrance depuis plus de cinq ans qui ne sont pas susceptibles d'être payées

L'Agence dispose d'un processus solide de recouvrement des dettes. Néanmoins, à la fin de l'exercice 2022, l'Agence considérait comme peu probable que des dettes de plus de cinq ans d'un montant de 551 000 euros soient remboursées. L'Agence compte se tourner vers l'ASB en 2023 afin de lui demander son avis sur la question de savoir comment procéder pour régulariser ces dettes.

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION

Communicable à la Suède

7. Paiements anticipés

	Opérations logistiques		Programme NAM		Programme CEPS		TOTAL NSPO	
	2022	2021	2021	2021	2022	2021	2022	2021
Paiements anticipés aux employés	186	67	4	2	0	0	190	69
Paiements anticipés aux fournisseurs	143 873	81 113	2 761	2 750	420	612	147 054	84 475
Paiements anticipés au titre de ventes FMS	74 988	68 903	50 969	53 287	0	0	125 957	122 190
Total	219 047	150 083	53 734	56 039	420	612	273 201	206 734

Les paiements anticipés aux fournisseurs et au titre de ventes militaires américaines à l'étranger sont des paiements anticipés contractuels au profit des fournisseurs. Dans les états financiers, ils correspondent à des éléments de passifs à court terme présentés sous la rubrique "avances payées par les clients" à la note n° 9.

8. Dettes fournisseurs et charges à payer

	Opérations logistiques		Programme NAM		Programme CEPS		Éliminations entre unités opérationnelles		TOTAL NSPO	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Dettes fournisseurs	35 000	36 505	0	61	5 388	13 062	(74)	(84)	40 314	49 544
Contributions à l'assurance maladie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Contributions au titre des pensions	18	18	0	0	0	0	0	0	18	18
Charges à payer	275 309	284 632	12 473	8 032	8 726	6 635	(450)	(379)	296 058	298 920
Taxes	378 152	157 928	0	0	0	0	0	0	378 152	157 928
Autres	143 258	28 365	0	0	3 706	1	0	0	146 964	28 366
Total	831 737	507 448	12 473	8 093	17 820	19 698	(524)	(463)	861 506	534 776

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION

Communicable à la Suède

9. Avances versées par les clients

a) Passifs à court terme (échéance inférieure à un an)

	Opérations logistiques			Programme NAM		Programme CEPS		Éliminations entre unités opérationnelles		TOTAL NSPO		
	Retraité		Initial	2022	2021	2022	2021	2022	2021	Retraité		Initial
	2022	2021	2021							2022	2021	2022
Passifs à court terme												
Avances payées par les clients	5 454 792	3 723 253	2 964 970	173 484	153 319	12 340	12 000	0	0	5 640 616	3 888 572	3 130 289
"Demandes d'avances" non contractuelles	657 023	387 963	0	0	0	0	0	0	0	657 023	387 963	0
Crédits clients et crédits de remplèment (alloués ou à allouer)	194 915	188 708	165 494	3 812	931	11 256	29 062	450	379	210 433	219 080	195 866
Total	6 306 730	4 299 924	3 130 464	177 296	154 250	23 596	41 062	450	379	6 508 072	4 495 615	3 326 155

Pour davantage d'informations sur le retraitement, veuillez vous reporter à la note sur les méthodes comptables et à la note n° 24 – Retraitements des états financiers 2021.

Avances payées par les clients : elles correspondent aux engagements juridiques pris par l'Agence à titre de compensation pour l'achat de biens et de services pour le compte d'un client (dépenses individuelles, conjointes ou communes), prestations qui n'ont pas été refacturées au client en fin d'exercice ou qui constituent un passif réel facturé mais pas encore réglé sur les avances versées par les clients.

"Demandes d'avances" non contractuelles : ces "demandes d'avances" sont convenues au préalable avec le client. Elles représentent un événement prévu pour lequel il est quasiment certain que le paiement sera effectué. C'est pourquoi l'Agence a modifié sa méthode comptable en 2022 et comptabilise désormais les "demandes d'avances" en tant que créances, qui sont maintenant catégorisées comme "demandes d'avances non contractuelles", un passif correspondant pour le client étant présenté dans les "avances versées par les clients". Étant donné que ces "demandes d'avances" concernent des clients individuels, elles sont considérées comme des avances à court terme car l'avance est utilisée à la discrétion du client, qui peut choisir de demander son remboursement ou de la réaffecter à d'autres usages.

Crédits alloués : montants reçus de la part d'un client qui ont été alloués au financement d'un projet ou d'un engagement financier. Les crédits alloués peuvent également provenir de produits extrabudgétaires tels que les intérêts bancaires, les recettes diverses et les gains ou pertes de change réalisés qui ont été alloués aux clients.

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION

Communicable à la Suède

Crédits à allouer : ces montants peuvent provenir de produits extrabudgétaires tels que les intérêts bancaires, les recettes diverses et les gains ou pertes de change réalisés qui doivent encore être alloués aux clients à la fin de l'exercice. Les crédits à allouer peuvent également provenir de clients qui envoient de l'argent à l'avance à l'Agence mais sans l'avoir encore affecté au financement d'un projet ou d'un engagement financier particulier. Dans le cas de l'unité opérationnelle "programme CEPS", ils comprennent également les excédents sur la période de référence qui sont transférés vers la ligne "Crédits clients" avant d'avoir une incidence sur le résultat net. En outre, il peut y avoir des crédits à allouer à la clôture d'une association de soutien ou d'un projet.

Crédits de recomplètement : ils correspondent aux montants appartenant aux clients de l'unité opérationnelle "opérations logistiques" au titre du recomplètement en rechanges. Fin 2021 et 2022, les éléments présentés ci-après correspondaient aux totaux des crédits à allouer :

	Opérations logistiques			Programme NAM		Programme CEPS		TOTAL NSPO		
	2022	2021	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2021
	Retraité		Initial					Retraité		Initial
Crédits à allouer	127 338	146 704	123 481	60 601	100 706	104 666	114 342	292 605	361 752	338 529

Pour davantage d'informations sur le retraitement, veuillez vous reporter à la note sur les méthodes comptables et à la note n° 24 – Retraitements des états financiers 2021.

b) Passifs à long terme (échéance supérieure à un an)

	Opérations logistiques			Programme NAM		Programme CEPS		Éliminations entre unités opérationnelles		TOTAL NSPO		
	Retraité		Initial							Retraité		Initial
	2022	2021	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2021
Passifs à long terme												
Avances payées par les clients	0	0	758 284	85 160	72 597	0	0	0	0	85 160	72 597	830 881
"Demandes d'avances" non contractuelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Crédits clients et crédits de recomplètement (alloués ou à allouer)	0	0	0	69 994	109 307	172 552	162 350	0	0	242 546	271 657	271 657
Total	0	0	758 284	155 154	181 904	172 552	162 350	0	0	327 706	344 254	1 102 538

Pour davantage d'informations sur le retraitement, veuillez vous reporter à la note sur les méthodes comptables et à la note n° 24 – Retraitements des états financiers 2021.

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION

Communicable à la Suède

10. Intérêts bancaires et effets de la conversion de monnaies étrangères

a) Intérêts bancaires

Pour les activités relevant du budget administratif de l'unité opérationnelle "opérations logistiques", les intérêts bancaires sont présentés dans l'état de la performance financière comme produits et servent à compenser les futurs appels de contributions aux budgets. Pour l'unité opérationnelle CEPS, les intérêts bancaires sont pris en compte dans l'état de la performance financière comme produits et ils reviennent aux membres du bureau de programme.

Pour les activités relevant du budget opérationnel des unités opérationnelles "opérations logistiques" et "programme NAM", les intérêts bancaires n'appartiennent pas à l'unité opérationnelle concernée mais aux clients respectifs, qui ont fourni les liquidités sur lesquelles ces intérêts se sont accumulés, et ils sont donc pris en compte dans l'état de la situation financière à la rubrique "avances versées par les clients" (note n° 9) en tant que "Crédits clients et crédits de recomplètement (crédits alloués ou crédits à allouer)".

	Opérations logistiques		Programme NAM		Programme CEPS		TOTAL NSPO	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Intérêts bancaires produits par les soldes de trésorerie	9 486	(673)	3 964	605	524	357	13 974	289
<i>dont passent directement aux clients</i>	(9 462)	631	(3 964)	(605)	0	0	(13 426)	26
Indication dans l'état de la performance financière	24	(42)	0	0	524	357	548	315

Pendant la plus grande partie de 2022, l'Agence était exposée à des taux d'intérêt très faibles ou négatifs lorsqu'elle plaçait les fonds de ses clients. Alors que les unités opérationnelles "programme NAM" et CEPS ont été en mesure d'obtenir des rendements (intérêts) positifs au cours de l'exercice en effectuant des placements libellés respectivement en dollars américains et en euros, l'unité opérationnelle "opérations logistiques" a obtenu un rendement global négatif sur ses intérêts bancaires car le rendement positif des dépôts en dollars n'a pas pu compenser totalement le rendement négatif des dépôts en euros.

b) Gains et pertes de change réalisés

Pour les unités opérationnelles "opérations logistiques" et "programme NAM", les gains et pertes de change réalisés sur la conversion de monnaies étrangères n'appartiennent pas à l'unité opérationnelle concernée ou à une partie de celle-ci mais à leurs clients respectifs ; ces produits transitent par les unités opérationnelles et sont pris en compte dans l'état de la situation financière à la rubrique "avances versées par les clients" (note n° 9) en tant que "Crédits clients et crédits de recomplètement (crédits alloués ou crédits à allouer)".

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION

Communicable à la Suède

	Opérations logistiques		Programme NAM		Programme CEPS		TOTAL NSPO	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Gains (et pertes) de change nets réalisés en cours d'exercice	(440)	(806)	(104)	(19)	0	0	(544)	(825)
<i>dont passent directement aux clients</i>	432	802	104	19	0	0	536	821
Indication dans l'état de la performance financière (sous "recettes diverses")	(8)	(4)	0	0	0	0	(8)	(4)

L'Agence ne couvre pas son exposition aux risques de change.

c) Gains et pertes de change non réalisés

Les éventuels gains de change perçus et pertes de change encourues transitent par l'état de la performance financière pour toutes les unités opérationnelles.

	Opérations logistiques		Programme NAM		Programme CEPS		TOTAL NSPO	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Gains (et pertes) de change nets latents en cours d'exercice	39 179	36 092	135	(226)	0	0	39 314	35 866
<i>dont passent directement aux clients</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
Indication dans l'état de la performance financière	39 179	36 092	135	(226)	0	0	39 314	35 866

Les gains et pertes de change sont dus à la force relative de l'euro et du dollar américain par rapport aux autres devises au cours de la période de référence des comptes rendus financiers. Ces gains et pertes sont plus importants dans un environnement non couvert, un environnement dans lequel la NSPA opère. L'Agence ne couvre pas son exposition aux risques de change.

NATO SANS CLASSIFICATION

Communicable à la Suède

11. Charges

a) Services et soutien aux clients

	Opérations logistiques		Programme NAM		Programme CEPS		Éliminations entre unités opérationnelles		TOTAL NSPO	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Services et soutien aux clients										
Soutien commun (y compris de l'ACO et des AWACS)	467 744	368 547	0	0	0	0	0	0	467 744	368 547
Courtage individualisé	735 648	643 049	0	0	0	0	0	0	735 648	643 049
Maintenance et services individualisés	955 682	801 734	0	0	0	0	0	0	955 682	801 734
Soutien logistique opérationnel	36 202	98 070	0	0	0	0	0	0	36 202	98 070
Services de transport	127 233	133 789	0	0	0	0	0	0	127 233	133 789
Services de transport aérien	0	0	33 283	32 772	0	0	(186)	(610)	33 097	32 162
Gestion de carburants	144 565	143 417	0	0	40 625	33 369	0	0	185 190	176 786
Produits nets découlant de fluctuations des stocks	28 462	11 914	0	0	0	0	0	0	28 462	11 914
Total	2 495 536	2 200 520	33 283	32 772	40 625	33 369	(186)	(610)	2 569 258	2 266 051
Ventes militaires américaines à l'étranger (FMS)	86 516	47 202	60 286	47 911	0	0	0	0	146 802	95 113
Total (dont ventes FMS)	2 582 052	2 247 722	93 569	80 683	40 625	33 369	(186)	(610)	2 716 060	2 361 164

Une grande partie des charges liées au "Soutien commun (y compris de l'ACO et des AWACS)" peuvent également apparaître dans les états financiers d'autres entités de l'OTAN, telles que le Commandement allié Opérations (ACO) et l'Organisation de gestion du programme du système aéroporté de détection lointaine et de contrôle de l'OTAN (NAPMO). Les AWACS constituent la flotte OTAN d'avions de détection lointaine et de contrôle qui sont fondamentalement sous le contrôle opérationnel du Commandant suprême des Forces alliées en Europe mais dont une grande partie des coûts est supportée par l'intermédiaire de la NAPMO.

b) Autres charges

Parmi les autres charges qui figurent dans l'état de la performance financière, on compte celles qui sont exposées au titre de l'administration des unités opérationnelles concernées, et qui comprennent des articles tels que les communications, les systèmes d'information, les services et approvisionnements, les déplacements, le transport, les consultants non opérationnels, les relations publiques, la formation, les services, et l'entretien des bâtiments.

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION

Communicable à la Suède

12. Éliminations entre unités opérationnelles effectuées dans le cadre de la consolidation

Les éléments présentés ci-après correspondent aux éliminations entre secteurs d'unités opérationnelles qui sont nécessaires en vue de l'élaboration des états financiers de la NSPO.

État de la situation financière	2022			2021			
	À recevoir par Log Ops de la part du programme NAM	À recevoir par Log Ops de la part du programme CEPS	Total "inter-unités opérationnelles"	À recevoir par Log Ops de la part du programme NAM	À recevoir par Log Ops de la part du programme CEPS	Total "inter-unités opérationnelles"	
Actifs à court terme							
Créances : à recevoir	61	13	74	80	4	84	
Total	61	13	74	80	4	84	
	À verser par le programme NAM à Log Ops	À verser par le programme CEPS à Log Ops	Total "inter-unités opérationnelles"	À verser par le programme NAM à Log Ops	À verser par le programme CEPS à Log Ops	Total "inter-unités opérationnelles"	
Passifs à court terme							
Comptes créditeurs : dettes fournisseurs et charges à payer	61	463	524	80	383	463	
Avances versées par les clients : non facturées	0	(450)	(450)	0	(379)	(379)	
Total	61	13	74	80	4	84	
État de la performance financière	2022			2021			
	Produits Log Ops provenant du programme NAM	Produits Log Ops provenant du programme CEPS	Total "inter-unités opérationnelles"	Produits Log Ops provenant du programme NAM	Produits Log Ops provenant du programme CEPS	Produits CEPS provenant de Log Ops	Total "inter-unités opérationnelles"
Produits							
Services et soutien aux clients							
Services de transport aérien	186	0	186	403	0	0	403
Soutien administratif	2 469	486	2 955	2 533	379	0	2 913
Produits divers	0	0	0	0	0	53	53
Total	2 655	486	3 141	2 936	379	53	3 369
	Dépenses Log Ops au titre du programme NAM	Dépenses Log Ops au titre du programme CEPS	Total "inter-unités opérationnelles"	Dépenses Log Ops au titre du programme NAM	Dépenses Log Ops au titre du programme CEPS	Dépenses Log Ops provenant du programme CEPS	Total "inter-unités opérationnelles"
Dépenses							
Services et soutien aux clients							
Services de transport aérien	186	0	186	610	0	0	610
Autres charges	2 469	486	2 955	2 326	379	53	2 759
Total	2 655	486	3 141	2 936	379	53	3 369

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION

Communicable à la Suède

13. Personnel

a) Coûts de personnel (membres du personnel d'encadrement clé compris)

	Bureau du président		Opérations logistiques		Programme NAM		Programme CEPS		TOTAL NSPO	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Salaires	755	671	119 691	108 114	4 063	3 792	41 396	38 669	165 905	151 246
Indemnités	71	52	24 230	23 453	858	825	10 246	8 663	35 405	32 993
Contributions au titre des pensions	57	51	10 902	9 546	477	467	6 655	5 909	18 091	15 973
Contributions à l'assurance maladie	85	79	14 475	13 643	647	610	9 079	7 651	24 286	21 983
Indemnités de perte d'emploi	0	0	567	1 688	0	0	24	0	591	1 688
Autres	0	0	752	661	44	24	4 673	6 230	5 469	6 915
Total	968	853	170 617	157 105	6 089	5 718	72 073	67 122	249 747	230 798

b) Effectifs

Postes pourvus au 31 décembre :

	Bureau du président		Opérations logistiques		Programme NAM		Programme CEPS		TOTAL NSPO	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Contrats OTAN	7	7	1 308	1 301	65	65	40	37	1 420	1 410
Consultants NSPA	0	0	59	63	0	0	0	0	59	63
Organisations nationales du CEPS	0	0	0	0	0	0	830	827	830	827
Total	7	7	1 367	1 364	65	65	870	864	2 309	2 300

Le personnel des Organisations nationales du programme CEPS n'est pas employé dans le cadre de contrats de travail OTAN. Au total, la NSPA a employé 76 consultants tout au long de l'année (contre 105 en 2021).

c) Prestations de retraite du personnel de la NSPA

Les membres actuels et anciens du personnel de la NSPA relèvent de plusieurs régimes de pensions de l'OTAN. La NSPA contribue à ces régimes pour les employés en service à hauteur de montants définis dans le RPC de l'OTAN. La NSPA n'assure le contrôle et la gestion d'aucun de ces régimes et d'aucun actif de ces régimes. Elle n'est pas exposée aux risques et avantages de ces régimes et ne comptabilise donc aucun actif ou passif de ces régimes dans ses états de la situation financière.

L'*IPSAS 39 (Avantages du personnel)* exige des entités dont des membres du personnel participent à un régime de pension centralisé qu'elles indiquent leur quote-part dans les obligations futures au titre de ce régime qui résultent de l'affiliation à ce dernier, à la date du bilan, de membres du personnel, actuels et anciens. Ce régime à prestations définies de l'OTAN est financé sur la base d'un système de retraite par répartition, dans le cadre duquel l'OTAN finance chaque année, à un niveau centralisé, les obligations pour l'année suivante. La NSPO, contrairement à un certain nombre d'autres organismes de l'OTAN, n'est pas tenue de financer le régime et elle n'est donc actuellement pas considérée comme ayant, à la date du bilan, une quote-part quelconque dans les obligations futures. La dernière évaluation accessible au public des obligations à long terme du régime à prestations définies à l'échelle de l'OTAN, telle qu'elle a été présentée dans ses États financiers 2021, était de 8,930 milliards d'euros. La part correspondant au personnel actuel et ancien de la NSPO n'est pas connue, et il n'est actuellement pas prévu qu'elle soit financée par la NSPO.

En outre, l'OTAN dispose d'un Fonds de couverture médicale des agents à la retraite. Ce fonds est financé sur la base d'un système de paiement à l'acte, dans le cadre duquel l'OTAN finance chaque année, à un niveau centralisé, les obligations pour l'année suivante. La NSPO, contrairement à un certain nombre d'autres organismes de l'OTAN, n'est pas tenue de financer le régime et elle n'est donc actuellement pas considérée comme ayant, à la date du bilan, une quote-part quelconque dans les obligations futures. La dernière évaluation accessible au public des obligations à long terme du régime à l'échelle de l'OTAN, telle qu'elle a été présentée dans ses États financiers 2021, était de 4,675 milliards d'euros. La part correspondant au personnel actuel et ancien de la NSPO n'est pas connue, et il n'est actuellement pas prévu qu'elle soit financée par la NSPO.

14. Transactions avec des parties liées

La NSPO n'a pas de relations avec des parties liées dans le cadre desquelles ces dernières auraient une influence ou un contrôle notable du point de vue des comptes rendus financiers. La NSPO est une organisation de soutien logistique militaire qui existe pour ses États membres et partenaires. De nombreux États membres et pays partenaires exercent un contrôle sur les finances et l'exploitation ou ont une influence notable sur les fournisseurs militaires implantés sur leur territoire. La NSPO peut donc commercer avec des fournisseurs militaires qui sont susceptibles de se trouver sous le contrôle de ses États membres. Toutefois, la NSPO commerce avec ces fournisseurs en maintenant une distance suffisante et dans le cadre de règles d'achat transparentes. Bien qu'elle vise à optimiser le rapport coût-prestation pour ses clients, elle ne le fait pas en exerçant un contrôle ou une influence notable sur ses fournisseurs.

La NSPO fait partie intégrante de l'OTAN et, dans le cadre de ses activités courantes, elle effectue des transactions avec d'autres organismes de l'OTAN. Ces transactions sont comptabilisées au coût. À l'occasion, des secteurs de la NSPO effectuent des transactions entre eux, au coût de la prestation de biens ou de services. Le secteur "opérations logistiques", par exemple, peut fournir des services aux programmes NAM et CEPS. Les coûts des transactions internes à la NSPO sont éliminés au moment de la consolidation des états financiers.

a) Transactions avec des parties liées menées par des membres de l'ASB

Le Bureau du président & secrétariat de l'ASB est informé par les membres de l'ASB, au début de leur mission de représentation auprès de l'ASB, s'ils mènent des transactions avec des parties liées à l'Agence, ou si des changements interviennent sur ce plan au cours de leur mandat de membre de l'ASB. Aucun des membres du Comité n'a signalé de transactions avec des parties liées à l'Agence.

NATO SANS CLASSIFICATION

Communicable à la Suède

b) Transactions avec des parties liées menées par le personnel d'encadrement

À la fin de l'exercice, le/la contrôleur(-euse) des finances prend contact avec tout le personnel d'encadrement dont il/elle considère qu'il occupe des postes d'influence, dans le but de recueillir des informations relatives à d'éventuelles transactions avec des parties liées. Parmi les personnes contactées figurent notamment le personnel d'encadrement clé (se reporter à la note n° 15) ainsi que d'autres agents tels que les gestionnaires de programme, l'avocat(e) de la concurrence et les chefs des divisions de soutien. Aucun membre du personnel contacté n'a considéré qu'il a eu des transactions avec des parties liées à l'Agence en 2022.

15. Personnel d'encadrement clé

Les membres du personnel d'encadrement clé occupent des postes à responsabilité au sein de la NSPA. Ils sont chargés de mettre en œuvre les orientations stratégiques, qui sont approuvées par l'ASB, et d'assurer la gestion opérationnelle de l'Agence. Des pouvoirs importants leur sont confiés.

En théorie, leurs responsabilités peuvent leur permettre d'avoir une influence sur les avantages liés à leur fonction qui leur reviennent ou reviennent aux parties qui leur sont liées (tels que les membres de leur famille) et il faut donc rendre compte de certaines informations financières concernant :

- la rémunération, au cours de la période de référence, des membres du personnel d'encadrement clé et des membres de leur famille proche ;
- les prêts qui leur sont consentis ;
- les sommes qui leur sont versées au titre de services qu'ils assurent à l'entité dans un rôle autre que celui d'employé.

a) Salaires et prestations versés au personnel d'encadrement clé

Type de rémunération	2022	2021
Salaires de base	1 469	1 351
Indemnités	251	237
Contributions de l'employeur au titre des assurances	168	161
Contributions de l'employeur au titre des pensions	126	116
Total	2 014	1 865

b) Personnel d'encadrement clé et fonctions

Nom	Nationalité	Fonction	Grade/Échelon	Prêts consentis par la NSPA	Membres de la famille percevant un revenu de la NSPA	Autre revenu de la NSPA ou de l'OTAN
	USA	Directrice générale	G24/03	Néant	Néant	Néant
	GBR	Chef d'état-major	A6/05	Néant	Néant	Néant
	USA	Contrôleur des finances	A6/07	Néant	Néant	Néant
	FRA	Directeur des achats	G23/25	Néant	Néant	Néant
	GBR	Directeur de la gestion sur le cycle de vie	A6/02	Néant	Néant	Néant
	TUR	Directeur du soutien des opérations	G23/25	Néant	Néant	Néant
	USA	Gestionnaire du programme CEPS	A6/03	Néant	Néant	Néant
	USA	Gestionnaire du programme NAM	G23/24	Néant	Néant	Néant

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION

Communicable à la Suède

Note concernant les grades

L'OTAN a mis en route un projet appelé échelle unique de rémunération visant à simplifier la structure de ses grades, les grades allant désormais de G1 à G24. Le transfert du personnel vers cette structure de grades est en cours, c'est pourquoi certains membres du personnel apparaissent sous l'ancienne structure (p. ex. avec des grades A6 et A7) alors que d'autres sont déjà passés aux grades équivalents de la structure G (p. ex. les grades G23 et G24).

Au cours de l'année 2022, les postes du personnel d'encadrement clé représentaient 8 équivalents "temps plein" (ETP) : l'un des ETP était au grade A7/G24 tandis que 7 ETP (même chiffre que pour 2021) exerçaient des fonctions au grade A6/G23.

c) Indemnité de représentation du/de la directeur(-trice) général(e)

La directrice générale a reçu, outre les autres indemnités auxquelles a droit tout le personnel, des indemnités de représentation pour un montant total de 10 107 EUR pour 2022 (même montant que pour 2021), en raison de l'obligation de représenter la NSPA lors de manifestations, montant sur lequel 10 107 EUR ont été dépensés (contre 7 536 EUR pour 2021). Les dépenses exposées au titre de cette indemnité sont étayées par des factures et sont approuvées par le/la contrôleur(-euse) des finances. Cette indemnité de représentation comprend une contribution à la location du logement du/de la directeur(-trice) général(e).

d) Indemnités de réception des directeurs

Les directeurs de la NSPA perçoivent une indemnité de réception à répartir entre eux d'un montant total de 6 000 EUR (même montant que pour 2021), montant sur lequel 678 EUR (contre 106 EUR pour 2021) ont été dépensés en 2022. Les dépenses peu élevées de 2021 sont dues aux restrictions liées à la pandémie de COVID-19, qui a limité les occasions d'organiser des réceptions.

e) Indemnité de réception du secrétariat de l'ASB

En ce qui concerne 2022, l'ASB a approuvé pour son secrétariat une indemnité de réception de 25 000 EUR (contre 24 000 EUR pour 2021), montant sur lequel 17 037 EUR ont été dépensés (contre 827 EUR pour 2021). Les présidents de l'ASB et des Comités de programme CEPS et NAM ne perçoivent pas d'indemnité de représentation. Les dépenses peu élevées de 2021 sont dues aux restrictions liées à la pandémie de COVID-19, qui a limité les occasions d'organiser des réceptions.

f) Rémunération des présidents de l'ASB de la NSPO

En 2022, deux personnes ont occupé la fonction de président(e) de l'ASB, à savoir le général de division [REDACTED] (Allemagne) jusqu'à la fin du mois de juin 2022 et [REDACTED] (Norvège) depuis juillet 2022. Leur salaire et leurs indemnités restent à la charge financière des États qui les mettent à disposition. Bien qu'ils ne soient pas des membres du personnel international de l'OTAN, leurs frais de voyage leur sont remboursés lorsqu'ils exercent leurs fonctions dans le cadre des exigences de gouvernance de la NSPO, et ces frais sont remboursés conformément au RPC de l'OTAN.

Étant donné le statut unique du/de la président(e) et les exigences liées à sa fonction dans le cadre de l'ASB, ainsi que le coût relativement élevé de l'hébergement au Luxembourg, l'ASB de la NSPO a approuvé une indemnité exceptionnelle d'un montant maximal de 320 EUR par nuit pour un hébergement avec petit-déjeuner.

En 2022, le montant total des frais de déplacement des présidents (comprenant le transport et les indemnités journalières) s'est élevé à 12 070 EUR (contre 4 152 EUR pour 2021).

16. Provisions

La présente note doit être lue conjointement avec la note n° 6e qui concerne les "*montants en souffrance impayés depuis plus de 5 ans*".

Les normes IPSAS définissent une provision comme étant "un passif dont l'échéance ou le montant est incertain". Dans le cas de la NSPO, une provision est plus susceptible de résulter d'un litige contractuel où un fournisseur demande plus que ce qui était prévu par le client. Selon le modèle NSPO de financement par le client, les coûts doivent toujours être pleinement couverts par le client exposant ces coûts ou par les autres clients si un client refuse de couvrir ses coûts. Cela signifie que lorsque l'Agence constitue une provision, les coûts réels doivent en définitive être payés par un client ou un groupe de clients, mais l'échéance du règlement et la manière dont les coûts seront imputés aux clients sont inconnues.

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION

Communicable à la Suède

Le tableau ci-dessous présente les modifications intervenues dans les provisions :

2022					
Opérations logistiques					
	Solde d'ouverture	Ajouts	Reprises	Utilisation	Solde de clôture
Problèmes liés au personnel	0	233	0	0	233
Problèmes contractuels	61 500	19 217	(6 600)	(30 850)	43 267
Total	61 500	19 450	(6 600)	(30 850)	43 500

CEPS					
	Solde d'ouverture	Ajouts	Reprises	Utilisation	Solde de clôture
Créances douteuses	170	0	0	0	170
Provisions pour retraite anticipée – Organisation nationale allemande	1 112	0	0	(414)	698
Total	1 282	0	0	(414)	868

NSPO					
	Solde d'ouverture	Ajouts	Reprises	Utilisation	Solde de clôture
Problèmes liés au personnel	0	233	0	0	233
Problèmes contractuels	61 500	19 217	(6 600)	(30 850)	43 267
Créances douteuses	170	0	0	0	170
Provisions pour retraite anticipée	1 112	0	0	(414)	698
Total	62 782	19 450	(6 600)	(31 264)	44 368

État de la situation financière	Opérations logistiques		CEPS	NSPO
	logistiques	CEPS		
Passif à court terme – Provisions	43 500	196		61 692
Passif à long terme – Provisions	0	672		1 090
Total	43 500	868		62 782

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION

Communicable à la Suède

a) Créances douteuses – 170 KEUR (unité opérationnelle "programme CEPS")

L'Agence ne constitue que rarement des provisions pour créances douteuses. Généralement, si un client refuse de payer une dette, celle-ci doit être supportée en fin de compte par tous les autres clients. Cela crée une situation dans laquelle la constitution d'une provision ne changerait rien au montant total du passif ou de l'actif net ; elle entraîne simplement une réimputation du passif existant à l'ensemble des clients, mais pas un changement absolu.

L'unité opérationnelle CEPS fonctionne selon un modèle d'activité différent par lequel elle fournit des services qui sont financés en partie au moyen de contrats commerciaux passés avec des entreprises du secteur privé. Dans ces cas, une provision peut être constituée pour une créance douteuse car elle ne sera pas nécessairement répartie entre les pays du programme mais sera, en définitive, couverte par la génération de recettes provenant de ses clients.

b) Provisions pour retraites anticipées au sein de l'Organisation nationale allemande – 698 KEUR (unité opérationnelle "programme CEPS")

Compte tenu des programmes de Neutralisation Phases 2 et 3 du CEPS, l'Organisation nationale allemande a mis en œuvre des plans sociaux qui se sont traduits par des retraites anticipées de membres du personnel. La réduction du montant de la provision est due aux dépenses exposées pendant l'année au titre des retraites.

c) Problèmes contractuels – résiliation pour raisons de convenance, du fait de la pandémie de COVID-19, et autres demandes d'indemnisation contractuelles – 43,3 MEUR (unité opérationnelle "opérations logistiques")

L'unité opérationnelle "opérations logistiques" a reçu un certain nombre de demandes d'indemnisation de la part de titulaires de marché travaillant pour l'Agence portant sur des dépenses supplémentaires qu'ils ont encourues en raison du caractère de "force majeure" de la pandémie de COVID-19. Ces demandes ont été payées en fonction des factures des titulaires de marché, mais ces paiements sont considérés comme des paiements intermédiaires. Un rapprochement complet des demandes liées à la pandémie de COVID-19 sera effectué d'ici la fin de 2023. En outre, l'unité opérationnelle "opérations logistiques" a reçu un certain nombre de réclamations de la part de titulaires de marché concernant la résiliation de contrats en raison du retrait de l'OTAN d'Afghanistan. La divulgation de ces informations pourrait représenter un problème de sécurité. L'unité opérationnelle "opérations logistiques" a également reçu un certain nombre de réclamations de la part de titulaires de marché concernant des coûts, dont certains étaient dus à l'inflation, contestés par l'Agence et les titulaires de marché. L'Agence considère qu'il s'agit de cas pour lesquels la divulgation de tout ou partie des informations requises par la norme IPSAS 19 pourrait porter préjudice à la position de l'entité dans le cadre de ces réclamations, et la direction a donc choisi de ne pas communiquer l'intégralité des informations.

d) Problèmes liés au personnel – 233 KEUR (unité opérationnelle "opérations logistiques")

L'unité opérationnelle "opérations logistiques" fait face à des réclamations de la part d'un certain nombre d'employés, anciens et actuels, concernant un certain nombre de questions. L'Agence considère qu'il s'agit de cas pour lesquels la divulgation de tout ou partie des informations requises par la norme IPSAS 19 pourrait porter préjudice à la position de l'entité dans le cadre de ces réclamations, et de réclamations futures potentielles, et la direction a donc choisi de ne pas communiquer l'intégralité des informations. Les réclamations dans ce domaine représentent environ 233 KEUR.

17. Passifs éventuels

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION

Communicable à la Suède

Les normes IPSAS définissent le passif éventuel comme étant une "obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ou [une] obligation actuelle résultant d'événements passés mais qui n'est pas comptabilisée car : 1) il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques ou d'un potentiel de service sera nécessaire pour éteindre l'obligation ; ou car 2) le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante".

a) Unité opérationnelle "opérations logistiques"

Les éléments suivants représentent des passifs éventuels de l'unité opérationnelle "opérations logistiques" :

Problèmes liés au personnel

L'unité opérationnelle "opérations logistiques" fait face à des réclamations de la part d'un certain nombre d'employés, anciens et actuels, concernant un certain nombre de questions. L'Agence considère qu'il s'agit de cas pour lesquels la divulgation de tout ou partie des informations requises par la norme IPSAS 19 pourrait porter préjudice à la position de l'entité dans le cadre de ces réclamations, et de réclamations futures potentielles, et la direction a donc choisi de ne pas communiquer l'intégralité des informations. Les réclamations dans ce domaine représentent environ 200 KEUR mais les probabilités de paiement sont considérées comme faibles.

Autres problèmes contractuels

L'unité opérationnelle "opérations logistiques" a reçu un certain nombre de réclamations de la part de titulaires de marché travaillant sur le théâtre concernant des coûts contestés par l'Agence et les titulaires de marché. L'Agence considère qu'il s'agit de cas pour lesquels la divulgation de tout ou partie des informations requises par la norme IPSAS 19 pourrait porter préjudice à la position de l'entité dans le cadre de ces réclamations, et la direction a donc choisi de ne pas communiquer l'intégralité des informations. Il est estimé qu'il est possible, plutôt que probable, que ces réclamations aboutissent, c'est pourquoi elles sont considérées comme des passifs éventuels plutôt que comme des provisions. La valeur des réclamations en question s'élève à 450 KEUR.

Autres problèmes

Une réclamation sous la forme de lettre a été reçue par la NSPA en 2021 de la part d'une ancienne agence gouvernementale afghane après la chute de Kaboul. Il est avancé qu'un titulaire de marché de la NSPA aurait éliminé de façon inappropriée des déchets dangereux dans une rivière proche de Bagram au cours des années de présence étrangère. La lettre semble avoir été signée par une personne qui a fui l'Afghanistan durant les derniers jours de présence étrangère sur place. Elle porte une date postérieure au départ supposé de son auteur. L'origine de cette lettre est donc suspecte. Bien que cette lettre ait été adressée à la NSPA, cela ne signifie pas nécessairement que des titulaires de marché de la NSPA ou la NSPA elle-même sont concernés. Les allégations qui y sont formulées ne sont pas clairement étayées et il est impossible à ce stade d'évaluer la validité ou l'existence d'une réclamation crédible, ou encore la valeur éventuelle de celle-ci.

b) Unité opérationnelle "programme CEPS"

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION

Communicable à la Suède

L'unité opérationnelle "programme CEPS" pourrait avoir à s'acquitter d'obligations susceptibles de nécessiter des décaissements collectifs si ces obligations potentielles ne sont pas couvertes par un financement sur le NSIP (Programme OTAN d'investissement au service de la sécurité) ou par un financement national. La probabilité que ces éléments se traduisent par une obligation financière éventuelle est considérée comme très faible plutôt que possible, mais ce point est présenté par souci de transparence.

18. Contrats de location

Les normes IPSAS définissent le contrat de location comme étant un "accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements". Les contrats relatifs à la location de véhicules, de photocopieurs et de moyens informatiques, qu'ils soient corporels ou incorporels, sont des exemples typiques de contrats de location. La NSPO n'a pas de contrats de location-financement ni d'importants contrats de location-exploitation. L'approbation budgétaire est obtenue pour la durée de location avant de conclure de tels accords.

La NSPO n'a pas de contrats de location importants ou significatifs.

19. Instruments financiers

Les besoins financiers de la NSPO sont satisfaits par ses clients, qui sont membres ou partenaires de l'OTAN. De façon générale, la NSPO n'est pas habilitée à emprunter de l'argent. Les Organisations nationales du CEPS ont cependant obtenu des facilités d'emprunt à court terme auprès d'organisations partenaires. Elle ne détient aucun instrument financier autre que les actifs et passifs produits par les activités opérationnelles journalières.

a) Risque d'illiquidité

Les besoins financiers et les dépenses en capital de la NSPO sont pris en charge par ses clients et font généralement l'objet d'un préfinancement. La NSPO n'est donc pas exposée à des risques importants d'illiquidité.

b) Risque de crédit

Les clients de la NSPO étant les États membres et partenaires de l'OTAN, elle n'est pas exposée à des risques de crédit importants.

c) Risques de change

La NSPO est exposée de façon limitée aux risques de change, qui sont assumés par ses clients. L'Agence ne couvre pas son exposition aux risques de change. De plus amples informations sur les pertes et les gains de change, réalisés et non réalisés, sont présentées dans la note n° 10 : *Intérêts bancaires et effets de la conversion de monnaies étrangères*.

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION

Communicable à la Suède

20. Radiations des écritures

En 2022, l'unité opérationnelle "opérations logistiques" a radié des écritures des actifs d'une valeur comptable nette de 1,05 MEUR (contre 3 MEUR en 2021). En 2022, l'unité opérationnelle "programme NAM" a radié des écritures des actifs d'une valeur comptable nette de 177 KEUR (contre 12 KEUR en 2021). En 2022, l'unité opérationnelle "programme CEPS" a radié des écritures des actifs d'une valeur comptable nette de 23 KEUR (contre 9 KEUR en 2021).

Les radiations des écritures représentent généralement l'élimination ou les dons d'éléments des immobilisations corporelles ou de stocks qui ne sont plus nécessaires à l'Agence ou dont la durée de vie utile est arrivée à son terme. Les radiations des écritures peuvent également comprendre la radiation de dettes anciennes.

21. Exécution du plan financier

La NSPO n'est pas tenue de respecter l'*IPSAS 24 (Présentation de l'information budgétaire dans les états financiers)* parce qu'elle élabore un plan financier annuel qui comporte un état des prévisions de recettes et de dépenses. Toutefois, la NSPA présente une synthèse très générale des éléments de coûts administratifs approuvés du plan financier de l'unité opérationnelle "opérations logistiques", de même que des plans récapitulatifs complets concernant les unités opérationnelles "programme CEPS" et "programme NAM", ainsi que des engagements autorisés et des dépenses correspondantes. En outre, la NSPA indique les montants financés conjointement par les membres des associations de soutien ou d'acquisition (les achats nationaux effectués à titre individuel n'apparaissent pas). Des précisions concernant l'exécution du plan financier sont fournies en annexe.

22. Stocks gérés pour le compte du Commandement allié Opérations (ACO)

La NSPA gère certains stocks pour le compte de l'ACO. La valeur comptabilisée des stocks gérés pour le compte de l'ACO à la fin de l'exercice s'établissait à 180 MEUR (contre 176 MEUR pour 2021). La diminution de la valeur comptable nette résulte des éliminations de stocks. Il est important de noter que bien que les stocks soient gérés pour le compte de l'ACO, ils ne sont pas considérés comme étant "contrôlés" par l'ACO du point de vue du compte rendu financier et ne sont donc pas inscrits à l'actif dans les états financiers de l'ACO.

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION

Communicable à la Suède

23. Recettes du CEPS

Le CEPS est financé par un certain nombre de sources de recettes qui sont les suivantes : l'utilisation du réseau d'oléoducs par des clients militaires et non militaires, le financement fourni par les États membres du programme et d'autres recettes.

<i>Origine des recettes</i>	2022	2021
Utilisation militaire du réseau d'oléoducs	18 943	16 971
Utilisation non militaire du réseau d'oléoducs	98 117	82 480
Pays membres du programme	22 191	19 366
Autres recettes	3 873	9 872
Total	143 125	128 689
<hr/>		
Recettes présentées dans l'état de la performance financière	105 404	88 051
Acquisition d'actifs	37 721	40 638
Total	143 125	128 689

24. Retraitements des états financiers 2021

Retraitement des états financiers 2021 de l'unité opérationnelle "opérations logistiques" en raison :

- d'une erreur de classement d'un montant de 23,2 MEUR lié à des pertes de change latentes ayant une incidence sur les actifs et les actifs nets ;
- d'une erreur de 17,3 MEUR due à un solde de provision comptabilisé en double ayant une incidence sur les créances et les actifs nets ;
- d'un reclassement des avances d'"avances à court terme" à "avances à long terme" en raison d'un changement de méthode comptable ;
- de l'introduction de "demandes d'avances" non juridiquement contraignantes en tant qu'avances à la suite d'un changement de méthode comptable.

a) Une erreur de classement d'un montant de 23,2 MEUR lié à des pertes de change latentes ayant une incidence sur les actifs et les actifs nets

Lors du processus de nettoyage des données dans le contexte du processus de mise à niveau par l'Agence de son PGI (SAP), la NSPA a relevé une erreur se rapportant aux années précédentes d'un montant de 23,2 MEUR au titre de pertes de change latentes qui avaient été comptabilisées par erreur comme pertes réalisées. Cette erreur a une incidence sur les montants des actifs nets de 2020 qui sont présentés dans les états financiers de 2021. Les gains et pertes réalisés sont imputés aux clients et sont présentés comme des passifs de la NSPO envers les clients, tandis que les gains et pertes latents ont une incidence sur les réserves. La correction a pour effet de diminuer d'un montant de 23,2 MEUR les réserves et les actifs comptabilisés au titre des créances (en particulier les "ventes non facturées aux clients").

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION

Communicable à la Suède

Les incidences des modifications apportées à l'état des variations de l'actif net de l'unité opérationnelle "opérations logistiques" sont surlignées en jaune dans l'état, tandis que les incidences sur l'état de la situation financière de l'unité opérationnelle "opérations logistiques" sont présentées ci-dessous. Il n'y a pas d'incidence sur d'autres états primaires.

b) Une erreur de 17,3 MEUR due à un solde de provision comptabilisé en double ayant une incidence sur les créances et les actifs nets

L'Agence a décelé et corrigé une erreur due à la double comptabilisation d'un solde de provision de 2020. Cette erreur, d'un montant de 17,3 MEUR, a entraîné une surévaluation des créances, qui a été reportée sur 2021.

Les incidences des modifications apportées à l'état des variations de l'actif net de l'unité opérationnelle "opérations logistiques" sont surlignées en jaune dans l'état, tandis que les incidences sur l'état de la situation financière de l'unité opérationnelle "opérations logistiques" sont présentées ci-dessous. Il n'y a pas d'incidence sur d'autres états primaires.

c) Un reclassement des avances d'"avances à court terme" à "avances à long terme" en raison d'un changement de méthode comptable

Avec un changement dans sa méthode comptable, l'Agence considère qu'étant donné que les demandes d'avances non contractuelles envoyées aux clients individuels font l'objet d'accords préalables avec le client, celles-ci constituent un événement prévu pour lequel il est pratiquement certain que le paiement sera effectué. À ce titre, ces "demandes d'avances" sont présentées en tant que créances et un passif correspondant est imputé au client dans les "avances versées par les clients". Étant donné que ces "demandes d'avances" concernent des clients individuels, elles sont considérées comme des avances à court terme car l'avance est utilisée à la discrétion du client, qui peut choisir de demander son remboursement ou de la réaffecter à d'autres usages.

Cette modification n'a d'incidence que sur l'état de la situation financière de l'unité opérationnelle "opérations logistiques" et sur aucun autre état primaire.

d) L'introduction de demandes d'avances non juridiquement contraignantes en tant qu'avances à la suite d'un changement de méthode comptable

L'Agence a modifié la façon dont elle comptabilise les "avances clients" à court terme et à long terme dans sa méthode comptable (voir note n° 8) :

- les avances accordées par des clients individuels sont considérées comme étant à court terme car l'utilisation de l'avance est à la discrétion du client, qui peut choisir de demander son remboursement ou de la réaffecter à d'autres usages ;
- les avances accordées après approbation par les organes de gouvernance de la NSPO pourraient être considérées comme des avances à court ou à long terme, en fonction de l'usage qui a été approuvé par la gouvernance au titre de l'avance et de la période sur laquelle elle sera utilisée.

Cette modification n'a d'incidence que sur l'état de la situation financière de l'unité opérationnelle "opérations logistiques" et sur aucun autre état primaire.

Les incidences sur l'état de la situation financière de l'unité opérationnelle "opérations logistiques" sont présentées ici.

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION
Communicable à la Suède

Au 31 décembre

(Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

	Opérations logistiques		Différence	Motif du retraitement
	Retraité 2021	Initial 2021		
ACTIFS				
Actifs courants				
Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus pour le compte de clients	2 687 727	2 687 727		
Créances	2 041 224	1 670 573	387 963 (17 312)	d) Introduction de "demandes d'avances" non juridiquement contraignantes sous forme d'avances versées par les clients à la suite d'un changement de méthode comptable. b) Correction d'une erreur liée à des provisions comptabilisées en double en 2020.
Stocks	403 654	403 654		
Paiements anticipés	150 083	150 083		
	<u>5 282 688</u>	<u>4 912 037</u>		
Actifs non courants				
Placements détenus pour le compte de clients	0	0		
Créances	12 554	12 554		
Immobilisations corporelles	2 921 160	2 921 160		
Immobilisations incorporelles	8 949	8 949		
	<u>2 942 663</u>	<u>2 942 663</u>		
Total actifs	8 225 351	7 854 700	370 651	
PASSIFS				
Passifs à court terme				
Dettes fournisseurs et charges à payer	507 448	507 448		
Avances versées par les clients	4 299 924	3 130 464	23 213 758 284 387 963	a) Pertes latentes datant d'avant 2020 traitées de manière incorrecte comme des pertes réalisées. c) Reclassement des avances clients d'"avances à court terme" en "avances à long terme" en raison d'un changement de méthode comptable. d) Introduction de "demandes d'avances" non juridiquement contraignantes sous forme d'avances versées par les clients à la suite d'un changement de méthode comptable.
Découverts	0	0		
Provisions	61 500	61 500		
	<u>4 868 872</u>	<u>3 699 412</u>		
Passifs à long terme				
Avances versées par les clients	0	758 284	(758 284)	c) Reclassement des avances clients d'"avances à court terme" en "avances à long terme" en raison d'un changement de méthode comptable.
Provisions	0	0		
	<u>0</u>	<u>758 284</u>		
Total passifs	4 868 872	4 457 696	411 176	
Actifs nets	3 356 479	3 397 004	(40 525)	a) Pertes latentes datant d'avant 2020 traitées de manière incorrecte comme des pertes réalisées. b) Correction d'une erreur liée à des provisions comptabilisées en double en 2020.

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION

Communicable à la Suède

25. Activités socio-récréatives et de l'association du personnel

En 2019, le Conseil a publié un règlement relatif aux activités socio-récréatives. Chaque comité local de l'association du personnel de la NSPA peut organiser des activités sociales, culturelles et sportives, qui sont considérées comme des activités socio-récréatives au sens du règlement du Conseil.

La publication du règlement relatif aux activités socio-récréatives a conduit à une révision du cadre comptable OTAN liée à l'adaptation par l'OTAN de la norme IPSAS 6 (*États financiers consolidés et individuels*) [remplacée par la norme IPSAS 35 (*États financiers consolidés*) à compter de l'exercice 2021] et au traitement comptable prescrit pour les activités socio-récréatives et les activités connexes ou l'association du personnel.

L'objectif de la présentation de ces informations est de déterminer si ces activités entraînent un actif net ou un passif net. Dans ce dernier cas, il se pourrait que le risque de voir un passif devant être financé par les pays ou les clients augmente, s'il ne peut être couvert par les contributions des membres du personnel.

Les activités socio-récréatives ainsi que des activités de représentation du personnel menées par les comités de l'association du personnel de la NSPA sont intégralement financées par les contributions des membres du personnel. S'agissant du financement de ces activités, l'association du personnel n'établit pas de distinctions entre les fins socio-récréatives et de représentation du personnel. L'Agence présente donc des informations concernant l'ensemble des activités. À la fin de l'année 2022, les comités de l'association du personnel de la NSPA détenaient les montants suivants :

	Soldes de fin d'exercice 2022 non audités
Trésorerie et équivalents de trésorerie	660 KEUR
Passifs (<i>dont provisions et passif éventuels</i>)	55 KEUR

Au moment de la publication des états financiers de la NSPO, les montants n'avaient pas fait l'objet d'un audit indépendant. Ces montants ont été fournis par les comités de l'association du personnel et n'ont pas été validés par la direction de la NSPA, qui maintient une distance suffisante avec ces derniers. Ces montants tiennent compte des chiffres liés au magasin géré par l'Association du personnel de [REDACTED], qui n'est pas considéré comme une activité socio-récréative. Le magasin emploie trois personnes qui ne sont pas des membres du personnel civil international de l'OTAN.

Les comités de l'association du personnel ne sont pas considérés comme étant contrôlés par la NSPO et leurs informations ne sont donc pas consolidées dans les états financiers.

D'après les chiffres fournis, les comités de l'association du personnel et leurs activités socio-récréatives respectives semblent être financièrement viables.

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION

Communicable à la Suède

Temps consacré par le personnel à travailler sur des questions liées à l'association du personnel

L'Agence permet aux représentants de l'association du personnel de se consacrer à des questions et des activités concernant le personnel à l'échelle de l'Agence. Le temps alloué à ce travail est réglementé par une instruction d'exploitation interne approuvée par le/la directeur(-trice) général(e) de l'Agence. Les représentants de l'association du personnel se voient allouer 66 heures au total par an à [REDACTED], à [REDACTED] et à [REDACTED], contre 440 heures par an au Luxembourg. Cela représente trois équivalents "temps plein" qui travaillent sur les questions de représentation du personnel dans l'ensemble de l'Agence. Les coûts relatifs à ce temps alloué sont payés par les clients de l'Agence.

26. Incidences financières possibles de la restructuration ou de la clôture d'une mission de l'OTAN à laquelle l'Agence participe

Afin d'améliorer la transparence, l'auditeur externe de l'Agence, c'est-à-dire l'IBAN, a demandé à l'Agence d'estimer les incidences financières possibles qui découleraient d'une restructuration ou de la clôture d'une mission de l'OTAN à laquelle l'Agence participe. À la date de la publication des présents états financiers, l'Agence n'a pas connaissance d'une quelconque intention de restructurer ou de clore une mission de l'OTAN.

Les incidences financières de la restructuration ou de la clôture d'une mission dépendent de son calendrier. Par exemple, une clôture structurée pourrait permettre de faire en sorte que les contrats parviennent à leur échéance, tandis qu'une clôture immédiate pourrait déclencher des clauses de résiliation anticipée qui pourraient représenter des coûts correspondant à trois ou à six mois de coûts contractuels. Ces coûts devraient être payés par les clients de l'Agence participant à la mission.

L'incidence financière exclut les éventuels coûts de licenciement du personnel de l'Agence travaillant sur de tels projets car généralement, ce personnel peut être réaffecté à d'autres postes vacants au sein de l'Agence et les coûts liés à la cessation d'emploi ("*indemnités de perte d'emploi*") peuvent habituellement être évités.

Mission de l'OTAN	Incidence financière estimée du retrait
Kosovo	3 MEUR
Sécuriser la mer Méditerranée	110 KEUR
Mission de formation en Iraq	1,15 MEUR
Soutien à l'Union africaine	Aucun risque financier
Police du ciel	110 KEUR

NATO SANS CLASSIFICATION

27. Événements intervenus après la date de clôture (31 décembre 2022)

Les présents états financiers ont pour objet de fournir des informations utiles à la prise de décisions et de démontrer que la NSPO s'acquitte de la responsabilité qui lui incombe par rapport aux ressources qui lui sont confiées. Les événements intervenus après la date de clôture (à savoir les "événements postérieurs à la clôture de l'exercice") pourraient avoir une incidence sur la décision par un pays ou un client de faire appel à la NSPO dans l'avenir. La NSPO est tenue de présenter les événements, favorables ou non, qui sont intervenus entre la date de clôture (31 décembre 2022) et la date à laquelle la directrice générale et le contrôleur des finances ont autorisé la publication des présents états financiers. Conformément aux normes IPSAS, il convient d'identifier deux types d'événements :

- ceux qui apportent la preuve de conditions qui existaient à la date de clôture (événements donnant lieu à une régularisation après cette date) ;
- ceux qui sont révélateurs de conditions intervenues après la date de clôture (événements ne donnant pas lieu à une régularisation après cette date).

La direction estime que les événements "*ne donnant pas lieu à une régularisation après la date de clôture*" suivants doivent être communiqués :

a) Prolongation du mandat du contrôleur des finances en poste jusqu'à l'arrivée de son successeur

Le mandat de six ans du contrôleur des finances actuellement en poste est arrivé à échéance le 20 mars 2023. Pour que les rôles et responsabilités du poste soient assurés jusqu'à la prise de fonction du successeur approuvé par le Conseil, ce dernier a exceptionnellement prolongé le mandat du contrôleur des finances en poste. Cette décision permet à l'actuel contrôleur des finances de rester en poste afin d'assurer l'élaboration et la publication des présents états financiers et pour leur audit ultérieur.

b) Suspension d'un membre du Comité de gestion exécutive

Un membre du Comité de gestion exécutive de l'Agence a été suspendu sans rémunération le 1^{er} janvier 2023 pour une durée de six mois (jusqu'au 30 juin 2023). Étant donné le rôle important que joue ce membre du Comité de gestion exécutive, il est jugé nécessaire de présenter la suspension comme un événement ne donnant pas lieu à une régularisation après la date de clôture. Pour des raisons de confidentialité, aucune autre information n'est publiée. Le membre du personnel concerné intente une action en justice contre l'Agence concernant la suspension, ce dont il est tenu compte dans les informations relatives aux provisions au titre des "problèmes liés au personnel" (voir page 76). La personne concernée demande 145 KEUR à l'Agence.

NATO SANS CLASSIFICATION

Communicable à la Suède

Annexe : Exécution du plan financier de la NSPO

1. Unité opérationnelle "opérations logistiques" et Bureau du président – Éléments de coûts administratifs

Tous les chiffres sont exprimés en milliers d'euros	ENGAGEMENTS ANTÉRIEURS À 2022 NON PAYÉS ET REPORTÉS	PAIEMENTS IMPUTÉS SUR DES ENGAGEMENTS IMPAYÉS ANTÉRIEURS À 2022	CRÉDITS BUDGÉTAIRES 2022 DISPONIBLES			UTILISATION DES CRÉDITS 2022					
			CRÉDITS INITIAUX AUTORISÉS POUR 2022	TRANSFERTS / AUGMENTATIONS	MONTANT TOTAL DES CRÉDITS DISPONIBLES EN 2022	PAIEMENTS IMPUTÉS SUR DES CRÉDITS ENGAGÉS EN 2022	ENGAGEMENTS NON PAYÉS (C.-À-D. OBLIGATIONS JURIDIQUES) REPORTÉS	TOTAL DES CRÉDITS CONSOMMÉS AU COURS DE L'ANNÉE	REPORTS SPÉCIAUX SUR 2023	REPORTS AUTOMATIQUES SUR 2023 (SIP et S/4HANA)	CRÉDITS TOMBÉS EN ANNULATION ET NON UTILISÉS
Dépenses de personnel	1 828	1 359	171 781	2 225	174 006	172 717	1 008	173 725	0	98	183
Dépenses générales d'administration, de fonctionnement et de maintenance	5 571	4 288	25 598	(1 577)	24 021	10 418	9 828	20 246	98	3 308	368
Dépenses spécifiques des projets	5 240	3 094	11 446	3 495	14 941	6 855	2 994	9 849	0	0	5 091
Investissements	5 458	3 578	61 239	6 828	68 067	2 645	5 733	8 378	893	58 667	128
Total	18 097	12 319	270 064	10 971	281 035	192 635	19 563	212 198	991	62 073	5 770

Mise en concordance de l'exécution du plan financier annuel avec l'état de la performance financière

BUDGETS ADMINISTRATIFS		PAIEMENTS EFFECTUÉS	
Paiements effectués imputés sur des crédits engagés en 2022		192 635	
Paiements effectués imputés sur des crédits engagés avant 2022		12 319	
Total des charges à payer		(2 107)	
MONTANTS BUDGÉTAIRES FIGURANT DANS LES ÉTATS FINANCIERS		202 847	

MONTANTS BUDGÉTAIRES FIGURANT DANS LES ÉTATS FINANCIERS	Exécution budgétaire – salaires	Exécution budgétaire – autres dépenses	TOTAL	Montants capitalisés (ne figurant pas sous "exécution")	EXÉCUTION
Opérations logistiques	171 309	30 352	201 661	(3 839)	197 822
Bureau du président	968	219	1 187	0	1 187
			202 848	(3 839)	199 009

Ces coûts administratifs ne comprennent pas les coûts demandés par les fournisseurs pour la fourniture de biens et de services aux clients, ces derniers coûts étant présentés ci-dessous dans l'état d'exécution du plan financier "Unité opérationnelle 'opérations logistiques' – Projets opérationnels financés conjointement et en commun". Les RPF de la NSPO ont pour but de veiller à ce que les engagements pris dans le cadre des budgets administratifs soient enregistrés lors de l'exercice pendant lequel un bien ou un service est livré plutôt que lors de l'exercice pendant lequel un contrat est signé. Toutefois, il arrive que l'Agence effectue des paiements sur des engagements pris au cours d'exercices précédents dans le cadre d'un budget de l'année en cours, dans

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION

Communicable à la Suède

des circonstances exceptionnelles, et lorsque les montants sont considérés comme étant individuellement (et cumulativement) insignifiants et négligeables par le/la contrôleur(-euse) des finances. Cette façon de procéder est considérée comme justifiable et légitime car les RPF de la NSPO exigent que le/la contrôleur(-euse) des finances veille à ce que la gestion financière soit mise en œuvre de manière efficace et rentable.

~~PUBLICLY DISCLOSED - PDN(2024)0007 - MIS EN LECTURE PUBLIQUE~~

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION

Communicable à la Suède

2. Unité opérationnelle "opérations logistiques" – Projets opérationnels financés conjointement et en commun

Les projets à financement conjoint sont financés par un nombre d'États membres de l'OTAN pouvant aller de un à vingt-neuf, tandis que les projets à financement commun sont financés par l'ensemble des trente États membres de l'OTAN. Les chiffres excluent les besoins de clients individuels.

Articles ayant une incidence sur l'état de la performance financière

BUDGET OPÉRATIONNEL	SOURCE DE FINANCEMENT	ENGAGEMENTS ANTÉRIEURS À 2022 NON PAYÉS ET REPORTÉS	PAIEMENTS 2022 IMPUTÉS SUR DES ENGAGEMENTS ANTÉRIEURS À 2022	ENGAGEMENTS ANTÉRIEURS À 2022 NON PAYÉS ET À REPORTER SUR 2023	CRÉDITS DISPONIBLES EN 2022	ENGAGEMENTS EFFECTUÉS EN 2022	MONTANT TOTAL FACTURÉ	ENGAGEMENTS NON PAYÉS	CRÉDITS INUTILISÉS
	NSIP	69 636	30 095	31 284	140 186	5 459	26 437	3 414	134 727
	PROJETS MULTINATIONAUX	5 966	1 442	1 887	8 517	967	2 137	358	7 549
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	1 032	86	915	219	83	104	64	136
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	4 099	2 251	1 719	5 964	5 764	5 462	2 553	200
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	5 155	905	4 186	2 269	2 149	1 562	1 873	120
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	173	106	58	692	376	439	87	316
	AUTRES ORGANISMES OTAN	100	25	91	0	0	25	0	0
	AUTRES ORGANISMES OTAN	102 547	67 429	63 361	158 953	124 067	137 684	53 352	34 886
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	43 204	8 017	32 464	52 138	46 516	20 843	32 706	5 622
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	197	136	53	36	29	165	0	7
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	3	0	0	167	142	89	53	24
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	14	13	0	266	255	21	248	11
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	1 869	242	1 371	1 843	1 302	1 093	434	541
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	2 706	2 704	3	6 092	5 541	5 475	2 770	550
	AUTRES ORGANISMES OTAN	126 340	94 947	23 955	223 272	203 862	117 253	181 943	19 410
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	137	129	8	2	2	130	0	0
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	60 421	29 631	29 868	61 906	59 081	80 548	9 877	2 826
	NSIP	1 198	0	0	2 279	2 227	679	1 709	52
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	4 598	4 597	0	9 084	8 899	8 489	5 008	185
	SERVICES FOURNIS À D'AUTRES CLIENTS AUTORISÉS	267	-42	302	2 999	2 797	470	2 286	202
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	101	41	1	450	422	329	134	29
	AUTRES ORGANISMES OTAN	17 409	9 041	7 478	34 358	12 098	13 824	7 341	22 260
	AUTRES ORGANISMES OTAN	621	525	51	3 045	3 042	2 483	1 051	3
	AUTRES ORGANISMES OTAN	0	0	0	273	244	244	0	28
	NSIP	597	3 678	4 168	55 656	47 730	19 358	28 618	7 925
	AUTRES ORGANISMES OTAN	402	364	10	1 726	1 685	1 504	551	41

Unité opérationnelle "opérations logistiques" – Coûts de projets opérationnels financés conjointement et en commun : suite à la page suivante...

NATO SANS CLASSIFICATION
Communicable à la Suède

BUDGET OPÉRATIONNEL	SOURCE DE FINANCEMENT	ENGAGEMENTS ANTÉRIEURS À 2022 NON PAYÉS ET REPORTÉS	PAIEMENTS 2022 IMPUTÉS SUR DES ENGAGEMENTS ANTÉRIEURS À 2022	ENGAGEMENTS ANTÉRIEURS À 2022 NON PAYÉS ET À REPORTER SUR 2023	CRÉDITS DISPONIBLES EN 2022	ENGAGEMENTS EFFECTUÉS EN 2022	MONTANT TOTAL FACTURÉ	ENGAGEMENTS NON PAYÉS	CRÉDITS INUTILISÉS
	NSIP	211 327	35 072	37 511	175 790	54 181	65 927	18 592	121 609
	ASSOCIATIONS DE SOUTIEN	0	0	0	469	455	198	267	14
	AUTRES ORGANISMES OTAN	1 098	338	28	728	728	761	728	0
	AUTRES ORGANISMES OTAN	338	338	0	1 644	1 586	1 531	264	58
	NSIP	0	0	243	0	0	0	0	0
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	9 290	2 716	6 550	8 806	7 231	5 885	4 061	1 575
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	905	357	544	307	3	359	1	304
	AUTRES ORGANISMES OTAN	406	373	23	10 414	6 750	6 917	214	3 665
	AUTRES ORGANISMES OTAN	96	59	29	2 819	450	231	256	2 369
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	1 726	33	1 654	135	120	33	120	15
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	29	1	27	22	3	3	1	19
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	369	0	369	50	13	4	9	37
	PROJETS MULTINATIONAUX	0	0	0	230	0	0	0	230
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	0	0	0	0	0	0	0	0
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	0	0	0	6 700	6 700	6 700	0	0
	NSIP	9	108	3	21 660	105	109	105	21 555
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	30	0	15	25	0	0	0	25
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	9	0	9	3	1	1	0	2
	AUTRES ORGANISMES OTAN	97	9	22	360	316	140	186	44
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	4	2	0	248	215	217	0	33
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	6	0	5	6	1	1	0	5
	SERVICES FOURNIS AUX PAYS	7 674	617	2 717	15 400	12 379	9 789	3 732	3 021
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	0	0	0	48 426	48 426	48 426	0	0
	PROJETS MULTINATIONAUX	-3	-3	0	0	0	0	0	0
	SERVICES FOURNIS AUX PAYS	1	0	1	0	0	0	0	0
	SERVICES FOURNIS AUX PAYS	0	0	0	0	0	0	0	0
	PROJETS NATIONAUX	2	0	0	0	0	0	0	0
	PROJETS NATIONAUX	817	7	0	12	12	19	0	0
	PROJETS NATIONAUX	3 404	159	426	1 166	662	820	0	504
	PROJETS NATIONAUX	3 348	1 162	241	926	883	1 178	24	43
	PROJETS NATIONAUX	1 072	177	70	17	12	190	0	4
	PROJETS NATIONAUX	115	-7	3	11	10	2	1	1
	PROJETS NATIONAUX	64	0	7	61	56	35	21	5
	PROJETS NATIONAUX	52	0	36	8	8	8	0	0
	PROJETS NATIONAUX	337	9	20	9	9	18	0	0
	PROJETS NATIONAUX	773	455	0	4 637	4 279	3 942	792	358

Unité opérationnelle "opérations logistiques" – Coûts de projets opérationnels financés conjointement et en commun : suite à la page suivante...

NATO SANS CLASSIFICATION

Communicable à la Suède

BUDGET OPÉRATIONNEL	SOURCE DE FINANCEMENT	ENGAGEMENTS ANTÉRIEURS À 2022 NON PAYÉS ET REPORTÉS	PAIEMENTS 2022 IMPUTÉS SUR DES ENGAGEMENTS ANTÉRIEURS À 2022	ENGAGEMENTS ANTÉRIEURS À 2022 NON PAYÉS ET À REPORTER SUR 2023	CRÉDITS DISPONIBLES EN 2022	ENGAGEMENTS EFFECTUÉS EN 2022	MONTANT TOTAL FACTURÉ	ENGAGEMENTS NON PAYÉS	CRÉDITS INUTILISÉS
	PROJETS MULTINATIONAUX	328	328	0	4 093	4 039	4 030	337	54
	PROJETS NATIONAUX	2 431	0	68	0	0	0	0	0
	PROJETS MULTINATIONAUX	142	0	99	68	68	68	0	0
	SERVICES FOURNIS AUX PAYS	9	9	0	19 617	5 147	5 114	42	14 470
	PROJETS MULTINATIONAUX	1 173	686	2	7 519	7 281	6 994	1 124	238
	PROJETS MULTINATIONAUX	11 929	1 015	745	12 719	3 452	4 327	207	9 267
	SERVICES FOURNIS AUX PAYS	0	0	0	3 097	850	0	850	2 247
	AUTRES ORGANISMES OTAN	0	0	0	0	0	0	0	0
	PROJETS NATIONAUX	2 587	1 796	12	12 653	9 189	8 943	1 997	3 464
	PROJETS MULTINATIONAUX	0	0	0	0	0	0	0	0
	PROJETS MULTINATIONAUX	194	79	12	2 861	2 861	2 941	0	0
	PROJETS MULTINATIONAUX	0	0	0	0	0	0	0	0
	PROJETS MULTINATIONAUX	65	60	9	37 653	32 440	26 014	8 436	5 213
	PROJETS MULTINATIONAUX	0	0	0	266	36	36	0	230
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	94	69	19	1 937	310	187	187	1 627
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	2 994	1 104	816	7 041	3 316	2 468	1 927	3 725
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	96	4	0	950	198	91	111	752
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	0	0	0	6 278	281	11	271	5 996
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	1 944	1 162	720	8 203	2 777	2 228	1 761	5 426
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	0	0	0	52	0	0	0	52
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	0	0	0	68	0	0	0	68
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	0	0	0	43	2	2	0	41
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	4 501	4 187	292	13 913	12 402	5 890	10 890	1 511
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	0	0	0	-21	0	0	0	-21
	SERVICES FOURNIS À D'AUTRES CLIENTS AUTORISÉS	58	31	27	791	71	75	18	719
	PROJETS MULTINATIONAUX	0	0	0	3 642	0	0	0	3 642
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	0	0	0	1 047	0	0	0	1 047
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	3 279	3 105	89	8 078	6 265	5 464	3 921	1 813
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	1	0	0	128	0	0	0	128
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	3	3	0	6	0	3	0	6
TOTAL (ARTICLES AYANT UNE INCIDENCE SUR L'ÉTAT DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE)		724 015	311 982	256 696	1 226 181	771 319	675 177	397 883	454 859

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION

Communicable à la Suède

Articles ayant une incidence sur l'état de la situation financière

BUDGET OPÉRATIONNEL	SOURCE DE FINANCEMENT	ENGAGEMENTS ANTÉRIEURS À 2022 NON PAYÉS ET REPORTÉS	PAIEMENTS 2022 IMPUTÉS SUR DES ENGAGEMENTS ANTÉRIEURS À 2022	ENGAGEMENTS ANTÉRIEURS À 2022 NON PAYÉS ET À REPORTER SUR 2023	CRÉDITS DISPONIBLES EN 2022	ENGAGEMENTS EFFECTUÉS EN 2022	MONTANT TOTAL FACTURÉ	ENGAGEMENTS NON PAYÉS	CRÉDITS INUTILISÉS
	NSIP	0	0	0	0	0	0	0	0
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	14	14	0	36	13	25	2	23
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	14	12	2	52	12	21	2	40
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	1	0	1	1 570	59	0	59	1 511
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	0	0	0	48	0	1	0	47
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	2 420	1 131	1 103	1 660	423	1 137	417	1 237
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	8	3	5	1 680	1 672	5	1 671	8
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	9	9	0	20	4	10	3	16
	AUTRES ORGANISMES OTAN	4 787	1 655	2 494	24 488	22 715	2 167	22 218	1 773
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	488 286	145 686	342 596	33 732	29 074	158 724	16 372	4 658
	SERVICES FOURNIS À D'AUTRES CLIENTS AUTORISÉS	2	2	0	1	0	0	0	1
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	2	1	0	83	64	5	60	19
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	11	11	0	28	10	20	1	18
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	8	8	0	10	5	13	0	5
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	25	0	6	102	73	8	65	29
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	20 949	8 752	12 054	23 390	12 224	13 218	8 845	11 166
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	613	254	357	1 050	955	266	944	95
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	31	0	31	0	0	0	0	0
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	248	2	39	1 310	649	2	649	661
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	4 771	3 541	1 126	8 338	6 875	4 648	5 925	1 462
	AUTRES ORGANISMES OTAN	15 158	301	13 898	4 948	4 724	616	4 497	224
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	662	536	118	678	608	1 016	123	70
	SERVICES FOURNIS À D'AUTRES CLIENTS AUTORISÉS	311	311	0	287	256	328	238	31
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	4 744	1 780	2 955	1 237	1 139	2 227	967	99
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	1	1	0	2	0	1	0	2
	TOTAL (ARTICLES AYANT UNE INCIDENCE SUR L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE)	543 075	164 010	376 785	104 749	81 554	184 458	63 058	23 195

Les chiffres présentés dans la colonne "Engagements antérieurs à 2022 non payés et à reporter sur 2023" ne représentent pas les différences arithmétiques entre les montants apparaissant dans les colonnes "Engagements antérieurs à 2022 non payés et reportés" et "Paiements 2022 imputés sur des engagements antérieurs à 2022". Ces différences tiennent essentiellement à des désengagements ou des ajustements effectués pendant l'année de référence au titre des commandes ou des réservations de fonds en cours provenant d'années antérieures et reportées sur 2022. Les crédits inutilisés peuvent être reportés sur des exercices ultérieurs ou tomber en annulation en fonction des besoins de l'autorité réglementaire compétente du projet.

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION

Communicable à la Suède

Mise en concordance de l'exécution du plan financier annuel avec l'état de la performance financière

Articles dans l'exécution budgétaire et la performance financière	Exécution budgétaire						Besoins individualisés				Performance financière (note n° 11)
	Financement conjoint et commun						Ne font pas partie de l'exécution budgétaire				
	"Montant total facturé" dans l'exécution budgétaire	Charges à payer	Autres ajustements	Reclassement de contrats FMS	Reclassement	Représentés dans les états financiers	Montant total facturé	Charges à payer	Reclassement de contrats FMS	Représentés dans les états financiers	
Soutien commun (y compris de l'ACO et des AWACS)	535 397	3 433	4 234	(44 470)	(30 850)	467 744	0	0	0	0	467 744
Courtage individualisé et maintenance & services individualisés	0	0	0	0	0	0	1 681 227	38 852	(28 748)	1 691 331	1 691 331
Soutien logistique opérationnel	35 687	515	0	0	0	36 202	0	0	0	0	36 202
Gestion de carburants	28 991	322	0	0	0	29 313	115 466	(214)	0	115 252	144 565
Dépenses de remplètement	16 419	(617)	0	(12 771)	0	3 031	0	0	0	0	3 031
Transport :	58 682	(362)	0	(526)	0	57 794	69 439	0	0	69 439	127 233
ventes FMS (comptabilité de caisse modifiée)	0	0	0	57 768	0	57 768	0	0	28 748	28 748	86 516
TOTAL	675 176	3 291	4 234	1	(30 850)	651 852	1 866 132	38 638	0	1 904 770	2 556 622
Articles dans l'exécution budgétaire et la situation financière							Articles dans la performance financière mais pas dans l'exécution budgétaire (articles non budgétaires)				
Placements	184 455						Recettes nettes découlant des modifications de stocks (hors remplètement)				25 431
Nombre total d'articles dans l'exécution budgétaire ainsi que dans la performance et la situation financières	859 631						TOTAL PERFORMANCE FINANCIÈRE (NOTE N° 11)				2 582 053

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION

Communicable à la Suède

3. Unité opérationnelle "Programme OTAN de gestion du transport aérien (NAM)"

a) Exécution du plan financier

Le programme NAM établissant son plan financier en USD, le compte rendu d'exécution de ce plan est présenté ici en USD.

<i>Tous les chiffres sont exprimés en milliers d'USD</i>	CRÉDITS BUDGÉTAIRES DU PROGRAMME NAM			UTILISATION DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES			ANNULATIONS				
	CRÉDITS AUTORISÉS INUTILISÉS ET ENGAGEMENTS NON PAYÉS ET REPORTÉS	+	CRÉDITS AUTORISÉS POUR 2022	=	TOTAL DES CRÉDITS POUR 2021	PAIEMENTS IMPUTÉS SUR DES CRÉDITS AUTORISÉS ET ENGAGÉS	+	CRÉDITS AUTORISÉS INUTILISÉS ET ENGAGEMENTS À REPORTER	=	TOTAL DES CRÉDITS CONSOMMÉS OU REPORTÉS AU COURS DE L'ANNÉE	CRÉDITS TOMBÉS EN ANNULATION
Acquisition	27 196		0		27 196	4 573		20 137		24 709	2 487
Opérationnel	164 606		151 676		316 282	116 809		163 207		280 016	36 266
Total	191 802		151 676		343 478	121 382		183 343		304 725	38 753

<i>Tous les chiffres sont exprimés en milliers d'USD</i>	CRÉDITS BUDGÉTAIRES DU PROGRAMME NAM			UTILISATION DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES			ANNULATIONS				
	ENGAGEMENTS ANTÉRIEURS À 2021 NON PAYÉS ET REPORTÉS	+	CRÉDITS AUTORISÉS POUR 2022	=	TOTAL DES CRÉDITS POUR 2021	PAIEMENTS IMPUTÉS SUR DES ENGAGEMENTS ET DES CRÉDITS AUTORISÉS	+	ENGAGEMENTS NON PAYÉS (OBLIGATIONS JURIDIQUES) ET À REPORTER	=	TOTAL DES CRÉDITS CONSOMMÉS OU REPORTÉS AU COURS DE L'ANNÉE	CRÉDITS TOMBÉS EN ANNULATION
Administration	423		12 396		12 819	9 743		380		10 123	2 696
Total des paiements effectués dans l'année						131 125					

b) Récapitulation des transferts budgétaires du programme NAM en 2022

Au cours de l'exercice 2022, 46 transferts budgétaires ont été effectués dans les budgets "acquisition", opérationnels et administratifs concernés. En raison du faible montant et de la nature de ces transferts, le Comité de programme NAM n'a dû approuver aucun d'entre eux et ils ont été effectués sous la responsabilité du Bureau de programme NAM.

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION

Communicable à la Suède

c) **Mise en concordance de l'exécution du plan financier annuel du programme NAM avec les charges figurant dans l'état de la performance financière**

Les charges exposées au titre du plan financier annuel en 2022 peuvent être mises en concordance avec les charges comptabilisées dans l'état de la performance financière comme suit :

	USD (Présentation du plan annuel)	EUR (Présentation des états financiers)
<i>(Tous les montants sont exprimés en milliers)</i>		
Charges figurant dans l'état de la performance financière		129 275
À présenter aux fins de comparaison avec l'exécution du plan financier annuel		
<i>moins les coûts de radiation des écritures (non budgétisés)</i>		(177)
<i>moins l'amortissement (non budgétisé)</i>		(26 108)
<i>moins les charges courues (plan financier annuel présenté en fonction de la trésorerie)</i>		(6 305)
Total comparable		96 685
Exécution du plan financier annuel (total des paiements effectués dans l'année)	131 125	124 525
À présenter aux fins de comparaison avec les états financiers		
<i>moins les coûts du personnel "missions" (aucune incidence sur les performances)</i>	(21 616)	(20 528)
<i>moins les acquisitions d'immobilisations corporelles (aucune incidence sur les performances)</i>	(7 631)	(7 247)
<i>moins les différences de dates dans l'imputation des charges</i>	(68)	(65)
Total comparable	101 810	96 685

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION

Communicable à la Suède

4. Unité opérationnelle "Programme du réseau d'oléoducs en Centre-Europe (CEPS)"

Budget opérationnel	Type de budget	CRÉDITS ANTÉRIEURS À 2022 AUTORISÉS ET REPORTÉS	NOUVEAUX CRÉDITS AUTORISÉS POUR 2022	DÉPENSES BUDGÉTAIRES SUR LES CRÉDITS	AUTORISATIONS À REPORTER	CRÉDITS TOMBÉS EN ANNULATION
Personnel	O&M	158 880	71 731 900	69 673 442	31 761	2 185 577
	NP	167 939	400 000	422 064	145 875	-
Personnel temporaire externe	O&M	233 596	2 407 400	2 193 020	180 033	267 943
Formation du personnel	O&M	191 095	505 705	416 469	174 927	105 404
Déplacements et transport	O&M	12 736	3 998 395	3 906 399	15 482	89 250
Réceptions	O&M	-	52 000	38 719	1 246	12 035
Exploitation	O&M	1 012 782	22 983 800	20 951 819	794 496	2 250 268
Maintenance	O&M	13 913 859	21 749 880	19 948 442	13 701 913	2 013 384
	NP	1 518 235	-	80 464	1 385 509	52 262
Dépenses générales de gestion	O&M	2 296 985	13 556 900	12 869 949	1 909 267	1 074 669
Total – Dépenses opérationnelles		19 506 106	137 385 980	130 500 787	18 340 509	8 050 789

Unité opérationnelle "Programme du réseau d'oléoducs en Centre-Europe" – suite à la page suivante.

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION

Communicable à la Suède

Budget opérationnel	Type de budget	CRÉDITS ANTÉRIEURS À 2022 AUTORISÉS ET REPORTÉS	NOUVEAUX CRÉDITS AUTORISÉS POUR 2022	DÉPENSES BUDGÉTAIRES SUR LES CRÉDITS	AUTORISATIONS À REPORTER	CRÉDITS TOMBÉS EN ANNULATION
Installations fixes	NP	237 305	-	71 380	165 925	-
Matériel d'exploitation	O&M	1 399 474	935 820	910 850	1 242 771	181 673
Véhicules	O&M	702 245	1 351 750	747 897	1 231 587	74 512
Matériel de bureau	O&M	3 575 123	963 950	1 421 656	2 813 905	303 512
Total – Dépenses d'investissement		5 914 147	3 251 520	3 151 782	5 454 188	559 696
Budget opérationnel	Type de budget	CRÉDITS ANTÉRIEURS À 2022 AUTORISÉS ET REPORTÉS	NOUVEAUX CRÉDITS AUTORISÉS POUR 2022	DÉPENSES BUDGÉTAIRES SUR LES CRÉDITS	AUTORISATIONS À REPORTER	CRÉDITS TOMBÉS EN ANNULATION
Modernisation 100% CEPS	O&M	34 093 062	24 144 500	19 962 881	33 744 243	4 530 438
Projets d'infrastructure – Quotes-parts dans les coûts	O&M	375 276	-	48 808	158 400	168 068
Total – Dépenses d'investissements à long terme		34 468 338	24 144 500	20 011 689	33 902 643	4 698 506
TOTAL GÉNÉRAL		59 888 591	164 782 000	153 664 259	57 697 341	13 308 991

Note : Le type de budget "NP" signifie "programme de neutralisation" (Neutralization Programme).

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION

Communicable à la Suède

Mise en concordance de l'exécution du plan financier annuel du CEPS avec les charges figurant dans l'état de la performance financière

Le montant total de 153 664 KEUR relatif aux dépenses budgétaires sur les crédits budgétaires peut être mis en concordance avec le déficit de 42 538 KEUR constaté dans l'état de la performance financière comme suit :

	2022
Plan financier annuel – Dépenses budgétaires	153 664
<i>Provisions et dépenses extrabudgétaires</i>	(2)
<i>Ajustements</i>	(1)
<i>Régularisations des charges à payer</i>	30
<i>Financement des immobilisations corporelles et incorporelles acquises au cours de la période</i>	(23 556)
<i>Variations de stocks</i>	(289)
<i>Recettes d'exploitation</i>	(139 879)
<i>Produits financiers</i>	(582)
<i>Charges financières</i>	30
<i>Autres recettes</i>	(3 575)
<i>Amortissement</i>	(18 212)
<i>Total des ajouts en matière d'immobilisations corporelles et incorporelles au cours de la période</i>	37 720
<i>Autres financements</i>	(47 887)
État de la performance financière – (Déficit) pour l'exercice	(42 538)

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION

Communicable à la Suède

Une synthèse des transferts budgétaires et des augmentations budgétaires par domaine budgétaire et par partie du CEPS est présentée ci-dessous.

Domaine budgétaire	Transferts et augmentations budgétaires au sein du CEPS par domaine budgétaire et par partie du CEPS							Total général
	Belgique	Centralisé par le CEPS	Bureau de programme CEPS	France	France (dépôts non militaires)	Allemagne	Pays-Bas	
Dépenses administratives	-	(52)	44	-	-	(179)	37	(151)
Maintenance	144	-	-	100	150	1 700	157	2 251
Modernisation du CEPS	-	-	-	1 331	-	304	-	1 635
Matériel de bureau	-	-	-	-	-	55	51	106
Opérations	(340)	(297)	-	1 132	22	(429)	660	748
Personnel temporaire externe	(10)	-	(62)	-	-	113	-	41
Personnel	793	-	(200)	400	-	(113)	420	1 301
Matériel d'exploitation	(3)	(177)	-	-	-	144	98	61
Déplacements et transport	-	-	(52)	70	-	137	-	155
Véhicules	17	-	-	35	-	10	-	62
TOTAL	602	(527)	(270)	3 068	172	1 742	1 422	6 209

NATO SANS CLASSIFICATION